



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

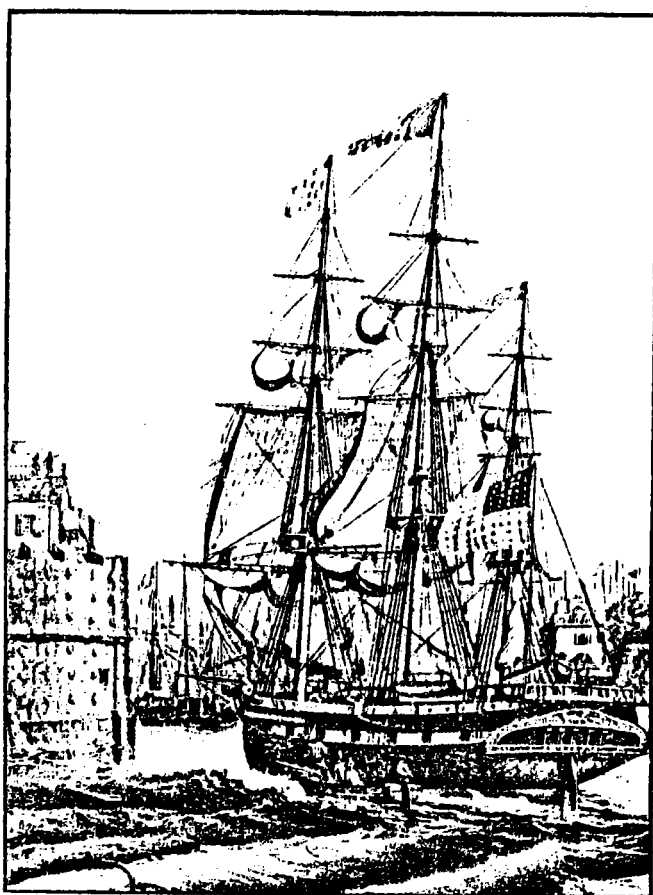
<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



UNIVERSITÉ DE METZ
Faculté des Lettres et Sciences Humaines

L'ÉMIGRATION DES LORRAINS EN AMÉRIQUE 1815-1870

Thèse de Doctorat de 3^e cycle
présentée par M. Camille MAIRE



FACULTÉ DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES DE METZ
N° d'inv. 53219
N° de cat. HRT 10

Travaux effectués sous la direction
de Monsieur le Doyen Raymond POIDEVIN

THE student who aspires to understand the causes and motives which underlie the exodus from Europe to America will not steep himself in the documents and literature which relate to the exploits of the battlefield or describe the pleasures of kings and nobles ; on the contrary, his researches will lead him to the cottages of the peasants and to the humble dwellings of the laborers in the factory and on the farm. The task of writing the history of the commoner is immeasurably more difficult than that of portraying the lot of those upon whom fortune has smiled more graciously. The material is scattered and scanty, colored by prejudice, and difficult for later generations to interpret and animate.

George M. Stephenson, *A History of American Immigration, 1820-1924*, New-York, 1926, p. 8-9.

AVANT-PROPOS

Le présent travail est le prolongement de recherches entreprises il y a quelques années pour tenter de faire la lumière sur l'aventure américaine de mon arrière grand-père, émigrant lorrain rentré en France après un séjour d'une vingtaine d'années aux Etats-Unis.

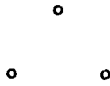
En essayant de reconstituer son histoire, j'avais été amené à faire les observations suivantes :

1. Mon ancêtre n'était pas un cas isolé, bien au contraire. Il avait eu, dans son village même et dans toute la région, de nombreux compagnons partis avant ou après lui. Dans la mémoire des vieux il restait le souvenir de ceux qui avaient fait le voyage après la guerre de 70 ; certains d'entre eux d'ailleurs étaient rentrés au pays il y avait seulement quelques lustres, et quelques uns de leurs enfants, nés en Amérique, finissaient leur vie dans les mêmes villages... Il n'était pas rare non plus d'entendre évoquer les autres, oncles ou cousins restés outre-Atlantique.

2. L'espace de trois générations il ne restait plus, concernant les émigrants, que des réminiscences vagues, le plus souvent faussées par le folklore, déformées par la transmission orale lorsqu'elle s'était faite. Au sujet de mon bisaïeul, la tradition familiale s'était arrêtée à son métier et à la ville où il avait vécu : carrossier à Saint Louis du Missouri ; rien de plus.

3. Les descendants des "Lorrains d'Amérique" étaient, à tout le moins, aussi ignorants. Mais ils cherchaient à savoir ; ils venaient, de plus en plus nombreux, retrouver ici la trace des ancêtres dont ils avaient refait, en sens inverse, la route.

Puisqu'il y avait des émigrants et que leur histoire était oubliée, il fallait tenter de répondre aux multiples questions qui viennent tout naturellement à l'esprit à leur sujet. Qui et combien étaient-ils ? De quelles régions étaient-ils originaires et quand et comment partaient-ils ? Quelle force mystérieuse avait bien pu les déterminer à prendre une décision aussi grave, aussi définitive ? Et où allaient-ils ?



Dans un XIXe siècle qui constitue l'âge d'or des migrations transatlantiques, les limites chronologiques s'imposaient en quelque sorte d'elles-mêmes. Les années qui suivent immédiatement 1815 marquent le début du mouvement, favorisé par la fin des guerres de l'Empire, le développement des relations commerciales et l'ouverture de lignes transocéaniques. Le commencement de l'exode des *émigrants* coïncide donc avec le retour des *émigrés*.

Après la défaite de 1870, le Traité de Francfort consacre la division de la Lorraine. Désormais la situation de partage entre la France et l'Allemagne crée, de part et d'autre de la frontière, des conditions entièrement nouvelles. Dans les arrondissements annexés le statut qui vient d'être imposé aux populations provoque un renouveau de l'émigration dont la spécificité est évidente et qui, de plus, a fait l'objet de travaux antérieurs (°).

J'entends par Lorraine les quatre départements actuels dans leurs limites de 1815. S'il m'est arrivé -- pour l'analyse des causes en particulier -- de restreindre mon champ d'observation à certaines zones au détriment d'autres, c'est que, les principaux foyers d'émigration ayant été cernés, il paraissait légitime de "mettre au point" sur ces régions pour ainsi dire privilégiées.

Quelques ouvrages ont été consacrés à l'émigration au XIXe siècle, mais ils sont anciens et concernent l'ensemble de la France. Pour ce qui est de notre région et pour reprendre le mot d'Antoine Hadengue, "le champ n'a pas été moissonné".

C'est à cette moisson que j'ai travaillé, sans prétendre engranger toute la récolte.

(°) Alfred Wahl, *L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains (1871-1872)*, Paris, 1974.

o

o o

Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, à cause de la rareté (°) et de la dispersion, à la fois dans le temps et dans l'espace, des documents touchant directement les émigrants et en premier lieu leur nombre. D'où il résulte que la plus grande partie de la matière première -- la chair humaine évoquée par Marc Bloch -- est insaisissable.

L'émigration impliquant un voyage, l'itinéraire de celui-ci déterminait les lieux de recherche : la région d'origine, le point de passage obligé, Le Havre et le pays d'installation, l'Amérique.

Peu d'émigrants ont laissé des documents susceptibles de nous éclairer sur leur comportement. Beaucoup d'entre eux, la majorité sans doute, ne savaient ni lire ni écrire. C'est pourquoi leur histoire doit être retracée essentiellement à partir de ce qu'ont laissé des témoins qui ne faisaient pas partie de leur milieu, les classes pauvres, et qui, trop souvent, n'éprouvaient pour ces parias que de l'indifférence ou du mépris.

En dehors des documents officiels on parle peu d'eux, comme si leur première fuite se renouvelait, un siècle et demi plus tard, devant le chercheur.

En Lorraine on en aperçoit un certain nombre dans les préfectures, réclamant le passeport qui permet le voyage. D'autres sont entrevus au port, au moment de leur embarquement, sur le point de franchir leur Rubicon. Une troisième catégorie enfin se rencontre aux Etats-Unis. Mais les sources disponibles ne permettent jamais, dans aucun département, de retracer, ne serait-ce qu'avec un petit groupe d'émigrants, l'itinéraire complet.

o

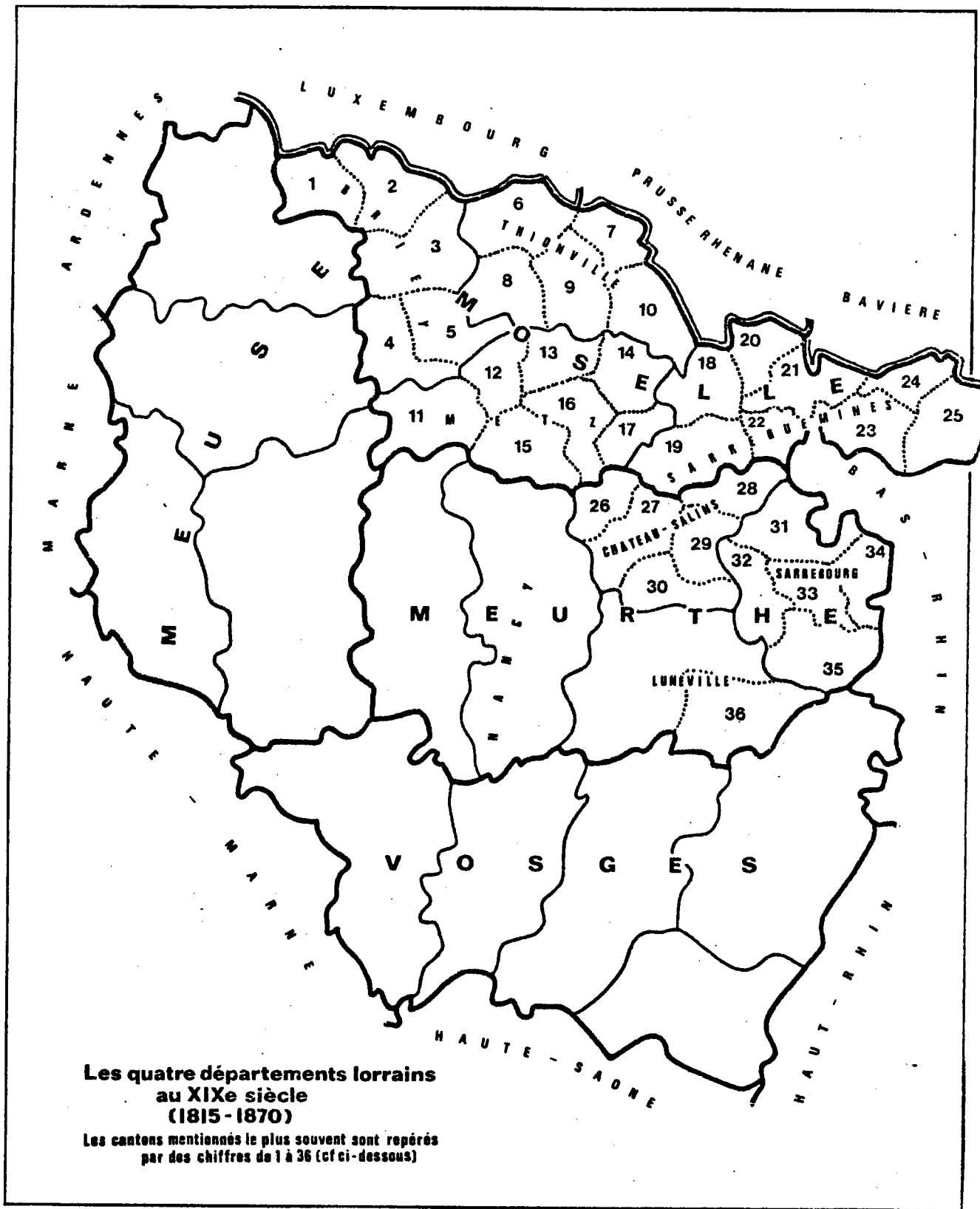
o o

(°) Il n'y a que l'étude de l'émigration qui demeure aléatoire, en l'absence de documents... H. Contamine, *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, t. 1, Nancy, 1932, p. 18.

Beaucoup de personnes m'ont aidé au cours de ce travail, je ne puis les citer toutes. Ma gratitude va néanmoins tout particulièrement à ma femme qui m'a épaulé au cours de recherches parfois fastidieuses dans les différents dépôts d'archives. Sa patience et ses encouragements n'ont jamais failli. A mon cousin d'Amérique Robert Fleck, descendant d'une émigrante lorraine, dont l'aide a été précieuse en particulier pour le chapitre concernant les Lorrains en Amérique. Au personnel des Archives départementales de Metz qui a toujours essayé de rendre mes longues heures de travail aussi profitables que possible.

Je souhaite, enfin, que mon travail soit lu non pas seulement par un cercle étroit de spécialistes, mais par tous ceux qui, parents ou non d'émigrants, de ce côté-ci de l'Atlantique ou de l'autre, éprouvent peut-être le besoin d'en savoir davantage sur l'odyssée des émigrants.

Rombas, Novembre 1979



**Les quatre départements lorrains
au XIXe siècle
(1815-1870)**

Les cantons mentionnés le plus souvent sont repérés
par des chiffres de 1 à 36 (cf ci-dessous)

N.B. Sauf indication contraire, tous les cartes, figures, graphiques
et tableaux sont de l'auteur.

MOSELLE

Arrondissement de Briey

1. Longuyon
2. Longwy
3. Audun-le-Roman
4. Conflans
5. Briey

Arrondissement de Thionville

6. Cattenom
7. Sierck
8. Thionville
9. Metzervisse
10. Bouzonville

Arrondissement de Metz

11. Gorze
12. Metz (3 cantons)
13. Vigy
14. Boulay
15. Verny
16. Pange
17. Faulquemont

Arrondissement de Sarreguemines

18. St Avoïd
19. Grostenquin
20. Forbach
21. Sarreguemines
22. Sarralbe
23. Rohrbach
24. Volmunster
25. Bitche

MEURTHE

Arrondissement de Château-Salins

- 26. Delme
- 27. Château-Salins
- 28. Albestroff
- 29. Dieuze
- 30. Vic

Arrondissement de Sarrebourg

- 31. Fénétrange
- 32. Réchicourt-le-Château
- 33. Sarrebourg
- 34. Phalsbourg
- 35. Lorquin

Arrondissement de Lunéville

- 36. Baccarat

NOUS n'avons rien récolté, nous sommes sans provision, nous n'avons pas de travail, nous sommes chargés d'enfans, si nous parvenons à gagner quelques deniers, nous ne pouvons pas même en acheter du pain à moins de faire trois ou quatre lieues ; faut-il que nous nous rendions voleurs, ou que nous mourions de faim nous et nos enfans ? il vaut encore mieux s'expatrier.

Les habitants de l'arrondissement de Château-Salins au sous-préfet.

(Lettre du sous-préfet de Château-Salins au préfet de la Meurthe, 5 Février 1817 ; AN F7 6138.8)

PREMIÈRE PARTIE:

«ILS ABANDONNENT LEURS FOYERS...

CHAPITRE 1

CAUSES

Avant tout essai d'analyse, il convient d'insister sur la complexité et la variété des motivations des émigrants, sur le fait qu'elles ne sont pas identiques dans toutes les régions de Lorraine ni, d'ailleurs, d'Europe, et qu'elles subissent des modifications dans le temps. Qu'on ait pu donner à l'émigration le nom de fièvre montre aussi qu'on lui attribue parfois, à juste titre, un caractère d'irrationalité et de fatalité. "De temps à autre il se fait des émigrations dans une contrée", note le préfet de la Moselle en 1828 (1), et M.A. Jones souligne que "beaucoup de ceux qui prirent part [au mouvement] se trouvaient simplement emportés par une force qu'ils ne comprenaient pas" (2). Il faut aussi mentionner le cas de ceux qui, n'étant pas influencés par les grandes forces économiques qui entraînent le plus grand nombre, quittent leur foyer pour des motifs souvent plus futiles.

Les autorités témoins de la saignée dont sont victimes les campagnes lorraines cherchent, dès les premières demandes, à en connaître les causes. En 1817 le ministre de la police ordonne des enquêtes dans les départements de l'est et les renseignements qu'il sollicite lui parviennent, remontant la voie hiérarchique à partir des bureaux des sous-préfets. Ceux-ci, au contact de la population, questionnent les maires, recueillent les doléances de ceux qui viennent réclamer des passeports et lisent leurs pétitions. Ce qu'ils apprennent ne varie guère : c'est la misère qui détermine les émigrants à s'expatrier. Des exemples :

"Mathias Deless, tisserand demeurant à Farschviller, canton de Forbach, a l'honneur de vous exposer que les calamités qu'il a essuyé dans la trop acharnée et horrible guerre, heureusement a sa fin, l'on réduit dans une indigence absolue et au point qu'il se voit dans la nécessité de transmigrer..." (3).

(1) Lettre au Ministre de l'Intérieur, 16.2.1828 ; ADMos 89 M 1 bis.

(2) Many of those who took part in it were simply carried along by a force they did not understand.
M.A. Jones, *American Immigration*, University of Chicago Press, 1960, p. 95.

(3) Lettre au préfet de la Moselle, 28.1.1817 ; AN F7 6138 8.

Nicolas Hauslinger, de Loupershouse, père de six enfants dont aucun n'est "en état de lui porter secours", se trouve lui aussi dans la misère la plus totale ; il ne possède aucun bien-fonds, cultive trois jours de terre et deux petites pièces de jardin. A part sa chaumière, tout son avoir se monte à 500 francs à peine, qui ne suffiraient pas pour payer les dettes qu'il a été forcé de contracter et qui le placent "dans la dernière des détresses". Il n'a "aucun état ni métier" (4).

La même année, le journalier Jean Schwall, originaire de Montbronn, supplie le préfet de lui accorder un passeport pour la Pologne "vu la Misère qui existe dans nos environs et ne pouvant plus avoir la subsistance nécessaire à mes enfants..." (5). Il se trouve à la tête d'une famille de dix personnes...

C'est pour un motif semblable que Nicolas Barbe, de Soucht, introduit en 1840 une demande aux fins d'obtenir non seulement un passeport mais une indemnité qui lui permettrait de payer son passage en Amérique ; il se trouve "dans une situation très déplorable de manière à ne pouvoir point me porter du secours, étant pauvre maçon, père de famille sans soutien, sans protection, sans secours et sans ressources..." (6).

On pourrait être tenté de mettre en doute les déclarations de quelques particuliers ; mais cette misère est constatée par des représentants élus des populations et par des fonctionnaires de l'administration. En 1817 par exemple les conseillers de l'arrondissement de Sarrebourg signalent que le dénuement des habitants de cette région de la Meurthe est si grand, "que le coeur saigne, en parcourant ces contrées, où des familles entières ne vivent absolument que de racines..." (7).

(4) Pétition au préfet de la Moselle, 1817, *ibid.*

(5) *Ibid.*

(6) Lettre au préfet de la Moselle, 1.1.1840 ; ADMos 89 M 1 bis.

(7) Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'arrondissement de Sarrebourg, 1817 ; ADMos 10 N 3.

C'est, affirme le maire de Bitche, "à la misère publique qui est à son comble" qu'il faut attribuer l'émigration de ses administrés (8). De même, "c'est beaucoup plus par besoin que pour tout autre motif /q̄ue/ la multitude se détermine", reconnaît le sous-préfet de Château-Salins dans une lettre à son supérieur de Nancy (9). Celui-ci, qui a "parlé à un grand nombre d'individus saisis de cette manie", a pu vérifier que "la misère en était la principale cause" (10).

Ce qui est valable en 1817 le reste dans les années qui suivent. Au printemps de 1828, le chef d'escadron commandant la gendarmerie royale de la Moselle estime que "la principale cause qui donne lieu à l'émigration pour l'Amérique est la misère qui existe dans cet arrondissement /Sarreguemines/" (11). Cinq ans plus tard le sous-préfet de Sarreguemines et le préfet aboutissent à une conclusion similaire (12).

A Nancy, le préfet fait remarquer en 1858 que, si l'année précédente a vu une réduction notable de l'émigration, la raison en est "l'amélioration survenue dans la Meurthe sous le rapport des subsistances", ce qui "a mis presque tous les habitants des campagnes à l'abri du besoin" (13) ; il reconnaît ainsi implicitement que les départs sont causés par la gêne et le dénuement.

(8) Lettre au préfet Jacquinot à Metz, 31.1.1817 ; AN F7 6138 8.

(9) Lettre du 5.2.1817 ; *ibid.*

(10) Lettre au ministre, 8.2.1817 ; *ibid.*

(11) Lettre au préfet de la Moselle, 2.4.1828 ; ADMos 89 M 1 bis.

(12) "Je dois dire que beaucoup des émigrants que j'ai questionnés... ne sont déterminés à quitter la France que par l'état de gêne qu'ils éprouvent..." (Lettre au préfet, citée par A. Gain, "La Lorraine allemande foyer d'émigration au début du XIXe siècle", *Pays Lorrain*, 1926, p. 22). "La situation des habitants est malheureuse dans beaucoup de communes..." (Lettre au ministre de l'Intérieur, 1.1.1833, citée par A. Gain, *op. cit.*).

(13) Lettre au ministre de l'Intérieur, 12.3.1858 ; ADMM 6 M 288.

L'émigration constitue donc, pour ceux que le malheur accable, un moyen d'améliorer une condition insupportable, ce qu'ils ne se font pas faute de signaler pour justifier leurs demandes de passeports. Ainsi deux habitants de Vallerange déclarent-ils vouloir "voyager en Amérique pour y chercher les moyens de subsistance de leur famille" (14). De même, en 1853, Antoine Jung de Brouviller, étudiant de 19 ans, "se rend en Amérique pour améliorer son sort" (15).

Une lecture attentive des différentes demandes permet ainsi de dresser un catalogue des raisons de cette misère. La terre n'est pas suffisante pour assurer la subsistance de ceux qui la cultivent (16), ils sont accablés de dettes (17), et ils ont une nombreuse famille à nourrir (18). Les denrées sont chères, lorsqu'elles sont disponibles (19) et il n'y a pas de travail (20). A cela il convient d'ajouter, après 1827, la perte de droits d'usage dans les forêts des régions de Bitche et de Dabo, qui prive les plus démunis de ressources indispensables, car les salaires perçus par tous ceux qui exercent de petits métiers sont presque toujours insuffisants compte tenu de leurs charges.

Dès 1802 le préfet Colchen préconise, en Moselle, de "diriger l'esprit des habitants de la campagne vers l'industrie, pour enlever à la vie agricole une foule de bras qui s'exercent continuellement sur de petites propriétés..." (21). Il a remarqué en effet que la surface des pièces de terre exploitées est souvent trop faible et que, de plus, elles sont travaillées à grand frais et avec beaucoup de peine.

(14) Lettre du 26.12.1839 ; ADMos 89 M 1 bis.

(15) ADMM 6 M 288. (Passeports délivrés en 1853).

(16) Lettre de Nicolas Hauslinger, cf. note 4 *supra*.

(17) *Ibid.*

(18) Lettres de J. Schwall et N. Barbe, cf. notes 5 et 6 *supra*.

(19) Lettre du maire de Bitche, cf. note 8 *supra*.

(20) Lettres de N. Hauslinger et du maire de Bitche ; cf. notes 4 et 8 *supra*.

(21) Collectif, *Histoire de la Lorraine*, Nancy, 1939, p. 656.

A la fin de la Monarchie de Juillet, c'est le Conseil Général de la Moselle qui se plaint d'un morcellement excessif de la terre cultivée. Ce sont, précise-t-il, "les partages entre héritiers qui, dans les campagnes, tiennent essentiellement à avoir non seulement une portion dans les biens immeubles de la succession, mais encore une portion dans chacune des pièces de terre comprenant l'hérédité" (22) qui sont responsables de cet état de choses regrettable. Les donations des parents entraînent ainsi une multiplication des parcelles, ce qui nuit à une exploitation efficace.

De toute manière les propriétaires sont peu nombreux, moins d'un cinquième de la population des villages (23). Le reste est constitué par des manouvriers qui travaillent à la journée (au moins 50 % dans l'ensemble de la province, mais plus dans la partie allemande); et par des artisans qui complètent leur revenu par l'exploitation d'un lopin de terre. Les femmes sont souvent brodeuses, dentellières ou couturières. Dans les régions où s'est implanté une petite industrie, les ouvriers et employés exercent, eux aussi, une double activité, à la fabrique et aux champs (24). Mais dans les zones montagneuses où la culture n'offre que des ressources réduites, presque tous les métiers sont centrés sur l'exploitation des forêts (25).

Or c'est parmi ces petites gens que se recrutent la plupart des émigrants. C'est que, pour tous ceux qui triment et qui, à longueur d'année sont à la limite de l'indigence, le plus petit incident qui

(22) Compte-rendu de la réunion du Conseil Général, 1846 ; ADMos 2 N 10.

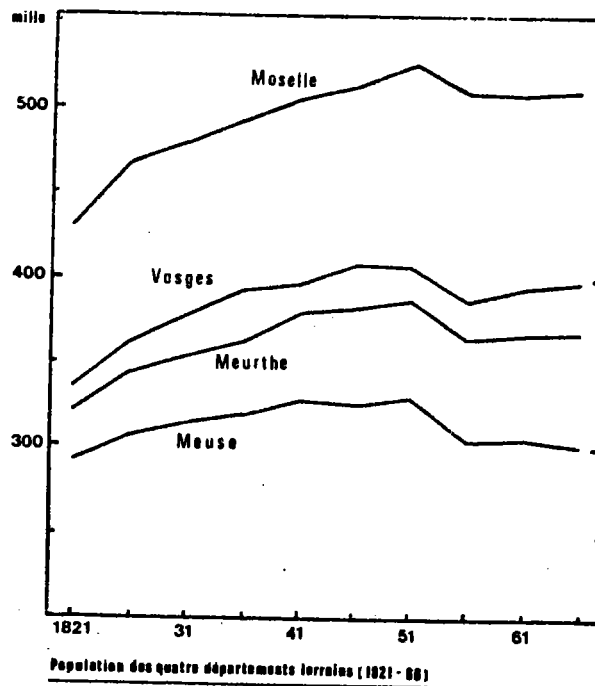
(23) *Histoire de la Lorraine*, Privat, 1977, p. 369.

(24) A la verrerie de Müntztahl (St Louis) par exemple, qui emploie 300 ouvriers en 1812, "un tiers de ce nombre se trouve disséminé dans les villages environnants et ne travaille pour l'usine qu'à peu près la moitié de l'année" (ADMos S 514).

(25) A Saint Quirin, en 1846, on ne relève, parmi les chefs de ménage, qu'un seul fermier et un seul propriétaire ; mais 10 bûcherons, 7 flotteurs, 16 voituriers, 4 "forestiers", un marchand de bois et 14 scieurs (64 ouvriers spécialisés à la verrerie).
ADMM 6 M 91 ; recensement de 1846.

rompt un équilibre précaire a souvent des conséquences catastrophiques.

Les charges de famille des chefs de ménage sont lourdes, car la population des quatre départements lorrains augmente régulièrement (26).



Graphique 1

(Source : INSEE, OEE Nancy)

Cette croissance est due presque uniquement à l'excédent des naissances sur les décès. Le taux de natalité est en baisse comme dans tous les pays d'Europe (27), mais les progrès de la médecine et la formation

(26) Sauf durant la période 1851-1856 où on observe un fléchissement des courbes.

(27) 33 p. 1 000 entre 1820 et 1826, 28 p. 1 000 en 1870 dans la Moselle. H. Contamine, *Metz et la Moselle de 1815 à 1870*, t. 1, Nancy, 1932, p. 19.

de plus en plus répandue de sages-femmes amènent une baisse sensible de la mortalité infantile et l'introduction de la vaccination permet de soustraire aux épidémies un nombre grandissant d'individus (28).

Il faut néanmoins souligner les diversités régionales. En Moselle par exemple, c'est l'arrondissement de Sarreguemines qui a la croissance la plus rapide, tandis qu'à l'ouest du département, dans les arrondissements de Briey et de Metz, le taux de natalité et l'excédent des naissances sont toujours inférieurs (en 1870 : Briey 22 p. 1 000, Sarreguemines 30 p. 1 000).

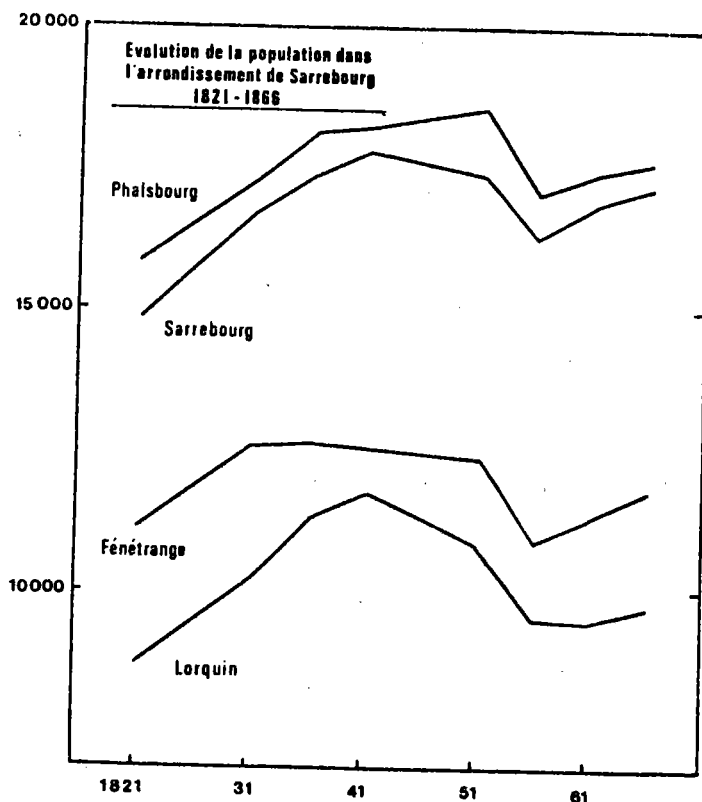
Dans la région de Sarrebourg l'augmentation du nombre de bouches à nourrir émeut le Conseil d'arrondissement dès 1820 ; son rapport concernant cette année souligne en effet que "la population prend un tel accroissement dans cet arrondissement, qu'elle lui deviendrait à charge, si dans quelques années l'agriculture, le commerce et l'industrie n'offraient pas leurs progrès [et] des ressources pour l'occuper..." (29). Ce n'est là que la prévision d'une situation qui pourra être observée plus tard.

(28) Le préfet de la Meurthe annonce la création d'un "cours d'accouchement" dans son département en 1817, (*Recueil des Actes Administratif* de 1817, p. 225, circulaire du 14.7.) et publie les résultats de l'examen de réception des élèves qui ont suivi ce cours l'année suivante. Sur les 18 lauréates 10 avaient été formées soit au compte du département, soit au compte des communes. Six étaient originaires de Nancy, les autres venant des campagnes. (*Recueil Administratif*, 1818, circ. du 17.8., p. 274-275). Selon le même préfet, "la méthode salubre de la vaccine" a été "répandue" dans la Meurthe en 1816. (Circ. du 19.5.1817 ; *Recueil Administratif*, 1817, p. 148-151).

(29) ADMos 10 N 3.

Au cours des années qui suivent, la presse signale des cas assez nombreux d'infanticides. Ainsi le *Journal de la Moselle* qui en mentionne deux le 16.7.1826 (à Colmey et à Sierck) note-t-il dans son numéro du 9.12.1827 qu'"on déplore avec raison le grand nombre d'infanticides qui, depuis quelques années, occupent trop souvent les cours d'assises..."

Les jeunes retrouvés à New York sont presque tous issus de familles nombreuses dans lesquelles, souvent, un accident comme le décès du père, a précipité le départ.



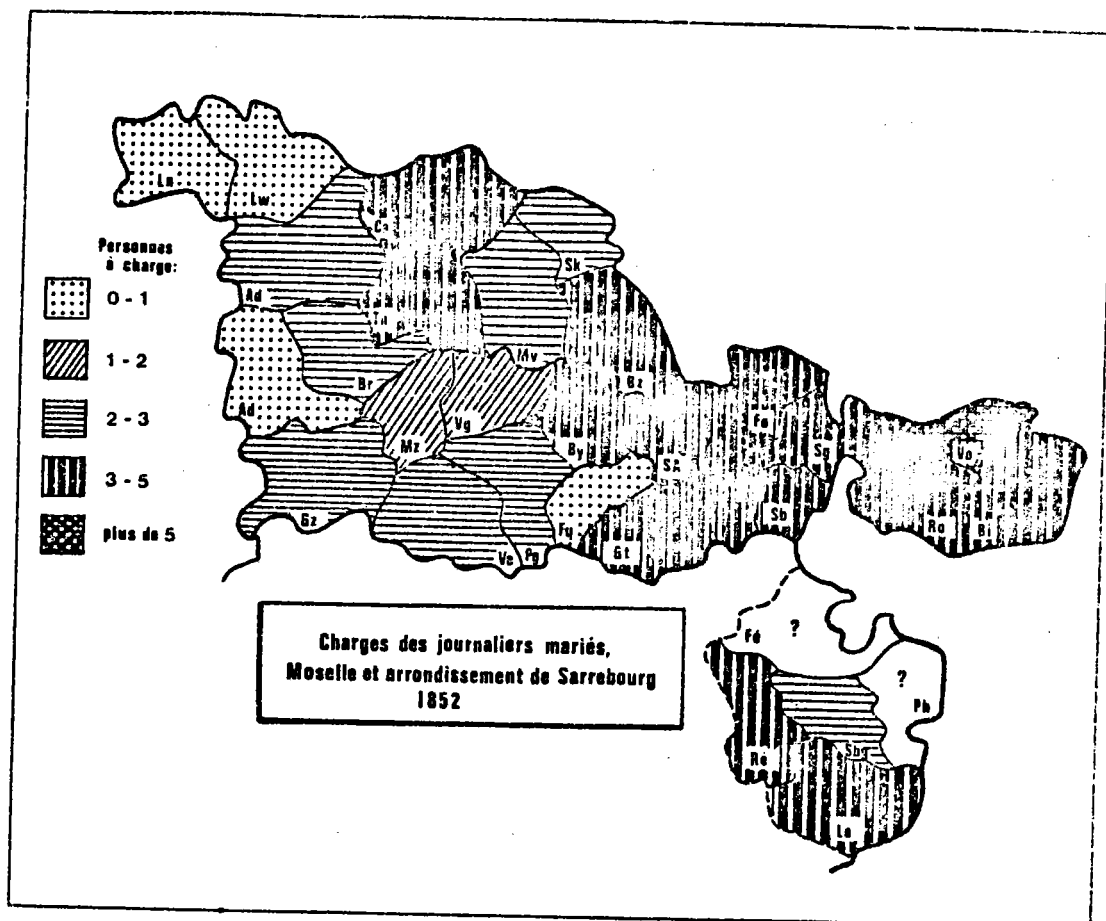
Graphique 2

(Source : INSEE, OEE Nancy)

En 1852 par exemple, les journaliers mariés de ce même arrondissement ont, en moyenne, 3,5 personnes à charge, enfants et vieillards, dans les cantons de Lorquin et de Réchicourt, un peu moins dans celui de Sarrebourg (2,3).

Dans la Moselle, les moyennes observées pour les arrondissements sont en corrélation avec les chiffres de la natalité ; d'est en ouest on note 4,7 pour Sarreguemines, 3,2 pour Thionville, 2,1 pour Metz et 1,4 seulement pour Briey (30).

(30) ADMos 258 M 1.



Carte n° 1

(Source : ADMM 7 M 129 - ADMos 258 M 1)

A la même époque, les salaires payés aux journaliers varient entre 0,40 F (canton de Volmunster) à 0,80 F (Grostenquin) lorsqu'ils sont nourris et de 0,90 F à 1,20 F dans les mêmes cantons lorsque les repas ne sont pas fournis. Dans la plupart des autres cantons de la Moselle, ils sont respectivement de 0,50 F et de 1 F la journée (31).

(31) *Ibid.*

Les salaires des femmes sont toujours inférieurs à ces chiffres.

Les artisans ne sont guère mieux lotis. Dans l'arrondissement de Sarreguemines, 17 catégories gagnent en moyenne 40 centimes (nourris) pour une journée de travail. Le minimum est versé aux cloutiers, maréchaux ferrants et tailleurs d'habits (30 c) et le maximum (50 c) aux brasseurs, mécaniciens et tonneliers. Dans le canton de Lorquin (Meurthe), les salaires sont comparables pour ces mêmes professions (minimum : tonneliers, 50 c ; maximum : selliers, 62 c). Dans les deux régions considérées, seules quelques catégories bénéficient de revenus plus élevés que ceux des journaliers. A Sarreguemines les tisserands (1,50 F nourris), les tanneurs (1,75 F), les maçons (2,25 F), les teinturiers (2,50 F) et surtout les ouvriers des faïenceries (3,75 F) et les horlogers (5 F) font partie de ces privilégiés. A Lorquin il s'agit des vanniers, des scieurs, des faïenciers, des ouvriers de la fabrique de glaces de Cirey et de la Forge d'Abreschviller (entre 1,50 F et 3 F) (32).

De plus, beaucoup de métiers indépendants sont soumis au paiement de la patente et ne sont exercés qu'épisodiquement. Ainsi les artisans établis à Saint-Quirin en 1816 font-ils les remarques suivantes : le boucher qui paye 19,92 F "ne tue qu'un ou deux veaux par semaine" ; les deux charpentiers (16,60 F à eux deux) "n'ont d'ouvrage que 6 mois de l'année et toujours à la journée" ; le sabotier "n'a de débit qu'en hiver" ; le tonnelier ne travaille qu'une partie de l'année", tout comme le fileur de laine et les six tisseurs. C'est aussi le cas des huit maçons qui "sont bûcherons les six autres mois" (33).

L'enquête de 1852 révèle d'ailleurs nettement cette absence de continuité dans le travail. Dans l'arrondissement de Sarreguemines, les hommes sont occupés en moyenne 153 jours par an, les femmes 128 et les enfants 48 jours seulement (34).

(32) ADMM 7 M 129.

(33) ADMos 10 N 3.

(34) Chiffres extrêmes : Sarreguemines, 300 ; Rohrbach, 65 pour les hommes. Femmes : Sarreguemines 300 ; Sarralbe, 50. Enfants : Forbach, 150 ; St Avoild, 0 (ADMos 258 M 1).

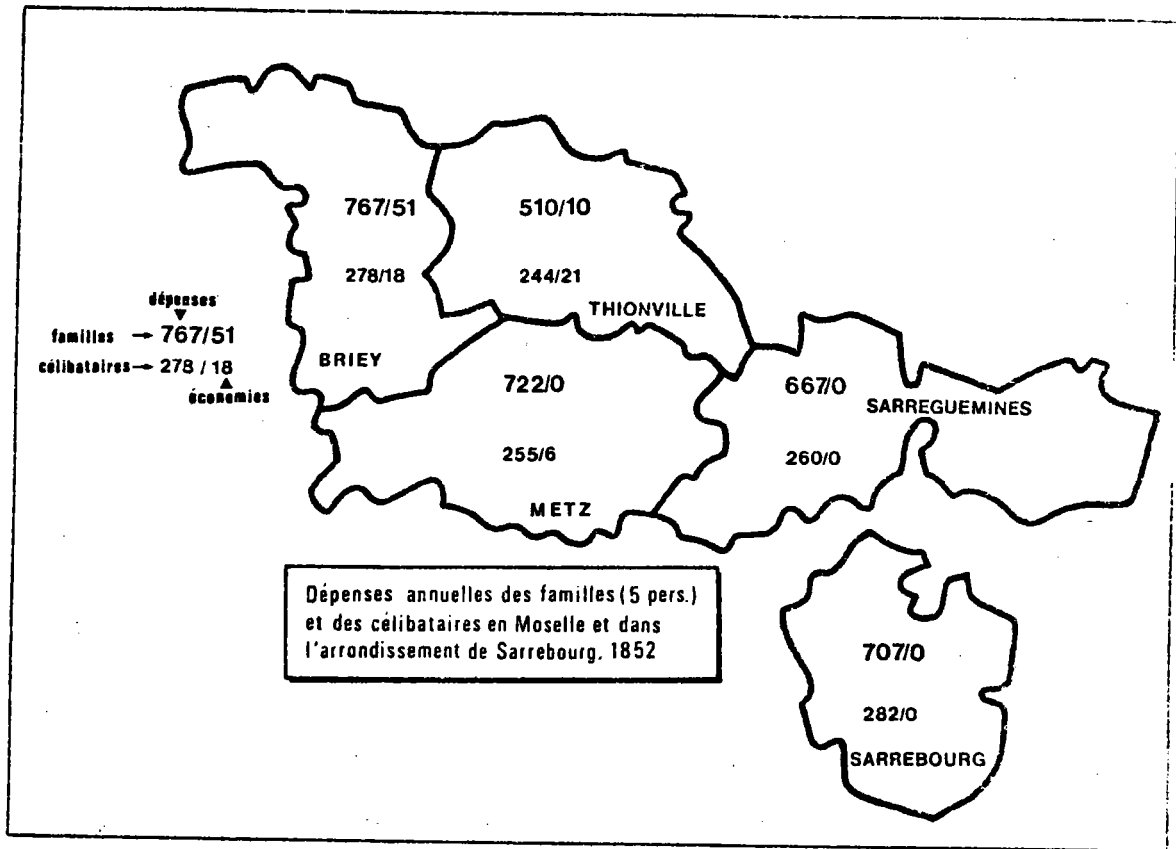
On peut tenter, à partir des données précédentes, de calculer le revenu moyen d'une famille de 5 personnes, dans l'arrondissement de Sarreguemines par exemple. En admettant que les deux parents soient journaliers, que deux enfants soient en âge de travailler et qu'une troisième personne (enfant ou vieillard) soit entièrement à la charge de la famille.

Père	: 153 journées à 1 F	153
Mère	: 127 " à 0,80 F	101,6
Enfants	: 51 " à 0,55 F x 2	56,1
Activité accessoire	:	265,4
Total		576,1
Dépenses pour une famille de 5 personnes :		
(cf. infra)		667
Différence :		- 90,9 F

Force est de constater que cette famille est obligée de faire des dettes. En 1852 les cas sont fort nombreux, particulièrement dans les régions du nord-est lorrain. En Moselle et dans l'arrondissement de Sarrebourg, les dépenses d'une famille de cinq personnes sont évaluées, en moyenne, à 675 F par an, les chiffres extrêmes étant relevés à Thionville (510) et à Briey (767). Dans l'arrondissement de Sarreguemines, la somme est très voisine de la moyenne départementale (667), alors que dans l'arrondissement de Briey le chiffre est le plus fort et d'assez loin. Pourtant, si l'on en croit les rapports des commissions d'enquête cantonales, les familles du Pays Haut réalisent quelques économies (35), ce qui n'est jamais le cas ni à Sarreguemines, ni à

(35) Briey : 100 F d'économie à condition de faire montre d'"habitudes d'ordre". Conflans : 24 F ; Longwy : 133 F (familles). Il n'y a que dans le canton de Longuyon que les célibataires ne font pas d'économies.

Sarrebourg (36).



Carte n° 2

(Source : ADMM 7 M 129 - ADMos 258 M 1)

A l'échelle des cantons, les remarques faites par les enquêteurs sont révélatrices (37). A Boulay, les économies des familles sont nulles, "en admettant qu'elles puissent en faire". Dans l'arrondissement de Sarrebourg, à Réchicourt, la famille "se trouve heureuse si elle ne doit rien à la fin de l'année", quant aux célibataires ils n'épargnent

(36) Dans l'arrondissement de Metz, il ne se trouve qu'à Boulay et Metz Campagne que les *célibataires* réussissent à mettre de l'argent de côté, mais seulement "s'il ne survient pas d'accident".

(37) La dernière rubrique du questionnaire soumis aux commissions d'enquête était : "Les familles font-elle des économies ?"

rien, "au contraire" (38).

Mais c'est dans la région de Sarreguemines que les commentaires sur ce chapitre sont les plus significatifs. Dans le canton de Forbach, les familles font "plutôt des dettes que des économies" ; à Grostenquin la réponse est brève : "néant ou dettes" ; à Rohrbach, la famille "fait des dettes". A Sarralbe, notent les enquêteurs, on ne fait aucune économie, et on ne s'endette pas uniquement si l'on dispose "au moins en propriété d'un jardin pour les légumes et d'un champ pour les pommes de terre". A Saint Avold, "loin de faire des économies... les familles s'endettent et émigrent quand elles le peuvent".

Ce qui est vrai des familles s'applique également aux célibataires. "Ils vivent au jour le jour" (Sarreguemines) ; "la plupart font des dettes" (Grostenquin) ; dans le canton de Saint Avold, le jeune homme qui n'a pas encore pris femme "se réunit toujours à quelque membre de sa famille marié, car il ne gagnerait pas de quoi vivre seul", sans parler de se constituer un pécule !

Pour beaucoup donc, l'alternative est d'emprunter ou de partir. Cette dernière solution n'est jamais envisagée avec plaisir comme le note bien le sous-préfet de Saint-Dié : "Les habitants de l'arrondissement de Saint-Dié sont excessivement attachés à leurs montagnes, ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'ils les quittent, et c'est, d'ordinaire, quand ils ne peuvent plus se procurer des moyens d'existence..." (39). Mais les plus pauvres n'ont pas le jardin ni la chèvre "nourrie par l'herbe arrachée à droite et à gauche sur le commun" (40), qui, souvent, permettent de survivre.

On a donc beaucoup recours à l'emprunt. Les archives des justices de paix contiennent les minutes de multiples affaires de dettes non payées. Celles de Lorquin, dépouillées entre le 1er janvier et le 15 novembre de 1847 révèlent de nombreux cas de jugements où comparaissent

(38) Dans le canton de Bouzonville, non seulement les économies sont nulles, mais "on a du mal à mettre les deux bouts".

(39) Lettre au préfet des Vosges, 10.3.1858 ; ADV 15 M 50.

(40) ADMos 258 M 1 (enquête de 1852, Art de Sarreguemines, canton de St Avold).

des habitants du canton, presque tous de condition modeste (41). Les prêteurs sont des commerçants des environs, la plupart des juifs originaires de Sarrebourg et Imling (42), dont le plus actif semble avoir été Lazare Lévy.

Les sommes dues sont parfois importantes. Martin Labolle, carrier de Heille, doit 910,80 F. Certains, incapables de rembourser un premier emprunt, s'adressent à d'autres prêteurs. C'est le cas de Joseph Dillensegre, manoeuvre à Lafrimbolle, qui comparaît trois fois en Mai et Juillet. Le total de sa dette s'élève à 245 F (43). Le voiturier Nicolas Fiacre, de Lorquin, est redevable d'une somme de 667,30 F, répartis entre Lazare Lévy et Raphaël Job, d'Imling.

Ces prêteurs rappellent le triste Robin décrit par Erckmann-Chatrion dans *Histoire d'un paysan*, "le plus riche coquin de Mittelbronn", à qui les Bastien des Baraques ont emprunté de quoi acheter une chèvre et qui mettent des années à rembourser, en espèces et en nature. "Combien de malheureux sont encore aujourd'hui dévorés par des brigands pareils ! Combien travaillent pour une misérable dette, et se consomment sans jamais voir la fin de leurs peines !" se lamente le vieux Bastien (44).

Mais c'est lorsque survient une période particulièrement difficile que ces conditions s'accusent et placent les petites gens dans une impasse dramatique ; lorsque se produit "l'accident" évoqué par les membres de la commission d'enquête du canton de Boulay (45).

(41) 46 % de manoeuvres ; 19 % d'artisans ; 10 % d'ouvriers (2 personnes citées sont des propriétaires).

(42) ADMos 22 U 13: Justice de Paix de Lorquin (Meurthe) ; Minutes Civiles, 1847-1852.

(43) 120 F à Absalon Lévy, commerçant à Imling ; 25 F à Michel Samuel, marchand de bestiaux dans la même localité ; 100 F à Salomon Lévy, commerçant à Sarrebourg.

(44) Erckmann-Chatrion, *Histoire d'un paysan*, éd. J.J. Pauvert, t. I, p. 21.

(45) Cf. *supra* note 36.

Un hiver rigoureux entraîne la hausse du prix du froment, et le pain qui constitue la nourriture de base des familles se trouve bientôt hors de prix (46). Les mois de février et de mars 1827 sont, par exemple, particulièrement rudes (47) ; la neige tombe en abondance pendant tout l'hiver. Des loups sont signalés dans plusieurs cantons (48). Le nombre des pauvres est partout en augmentation sensible. Plusieurs d'entre eux sont retrouvés morts sur les routes et le rédacteur du *Journal de la Moselle* s'apitoie sur "la situation actuelle de la classe indigente" et sur "les souffrances que la rigueur de la saison fait endurer à un grand nombre de familles" (49). A Metz et à Nancy on organise un concert au profit des nécessiteux. Celui de Metz a lieu dans la salle de spectacles, celle de l'hôtel de ville, initialement prévue, "s'étant révélée trop petite pour contenir tous les souscripteurs" (50).

Des conditions aussi défavorables se retrouvent au cours de l'hiver 1829-1830. Le *Courrier de la Moselle* note le 29 décembre 1829 que "l'année, sans avoir été tout à fait mauvaise, n'est pas une année abondante. Il y a donc beaucoup de malheureux qui souffrent et qui ont besoin de secours". Le froid y est "rigoureux et soutenu" et, de plus, "l'hiver a commencé bien plus tôt que cela n'arrive communément dans cette province" (51). L'administration charitable de Thionville ayant

-
- (46) D'après les chiffres de l'enquête de 1852, les dépenses faites pour le seul pain représentent en moyenne 56 % des sommes consacrées à l'achat de la nourriture dans les arrondissements de Metz, Sarreguemines (Moselle) et Sarrebourg (Meurthe).
- (47) Les températures atteignent -20° C et -21° C les 17 et 18 Février (*Journal de la Moselle*, 20.2.1827 et 24.2.1827).
- (48) *Journal de la Moselle*, 20.2.1827.
- (49) *Ibid.*, 20.2., 21.2., 1.3.1827.
- (50) *Journal de la Moselle*, 5.3.1827.
- (51) *Courrier de la Moselle*, 5.1.1830. La Lorraine n'est d'ailleurs pas la seule région touchée par le froid ; la même feuille signale le 11.2.1830 que le port de Calais est entièrement gelé.

épuisé toutes ses ressources ordinaires se voit obligée de collecter des fonds "comme partout, par voie de souscription" (52), pour venir en aide aux pauvres de la ville.

En ces périodes de disette, des esprits inventifs essayent de pallier le manque de blé par le recours à des matières premières pour le moins originales. En février 1830 on expérimente ainsi un pain d'un type nouveau obtenu à partir de farine de seigle et de pommes de terre gelées ! (53)

Des tentatives similaires ont lieu au moment de la crise des subsistances de 1846-47. En janvier 1847 une feuille messine annonce des essais pour obtenir un pain "avec un mélange de farine de froment et de betterave rapée" (54). Quelques semaines plus tard, le *Patriote de la Meurthe* signale que deux échantillons de ce produit ont été présentés à la Commission d'agriculture de la Société d'émulation des Vosges. "Ce pain dont la couleur, note le commentateur, est celle du pain de troisième qualité, est fort bon" (55).

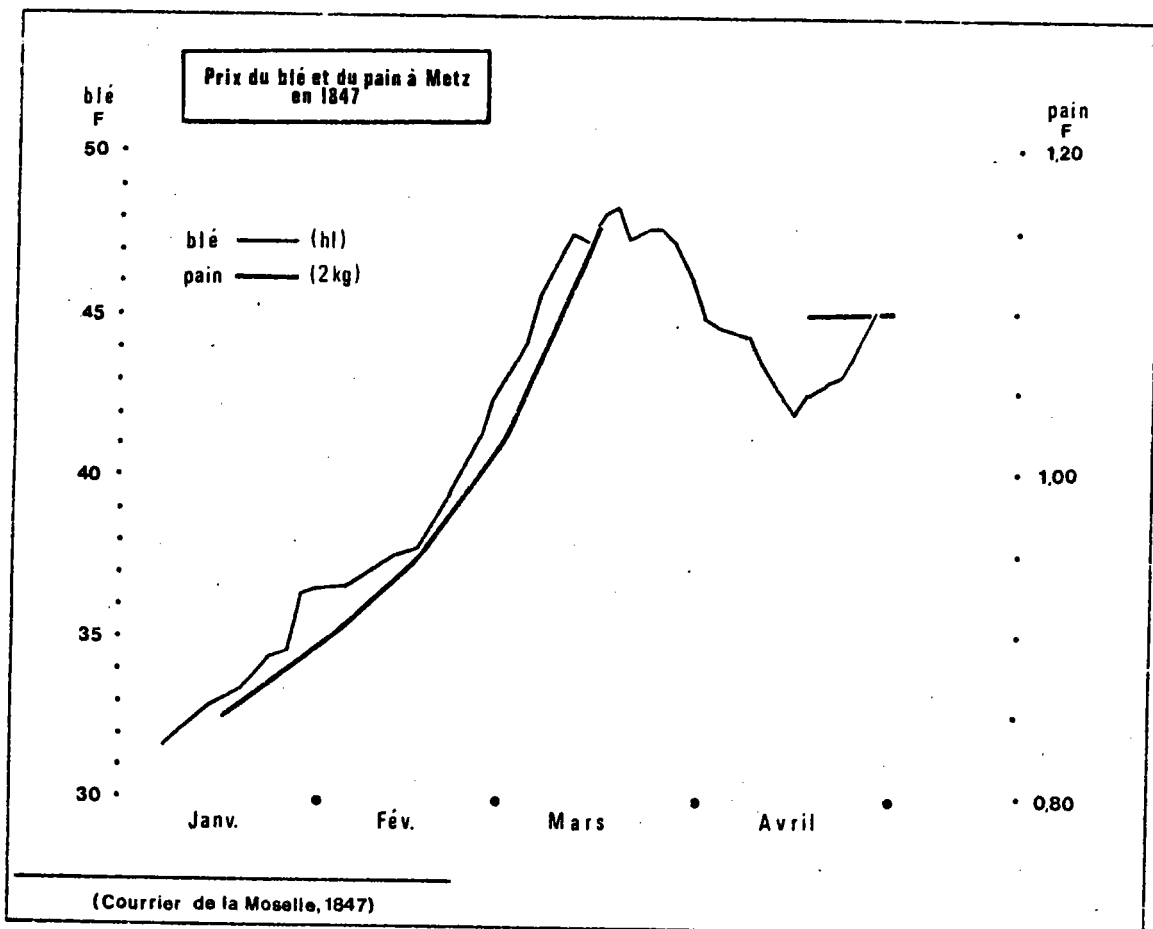
Ce que les journaux ne précisent pas, c'est le prix auquel est vendue cette nouvelle qualité. En revanche ils notent les hausses sensibles et régulières appliquées au pain traditionnel.

(52) *Ibid.*, 23.1.1830.

(53) *Courrier de la Moselle*, 13.2.1830.

(54) *Ibid.*, 5.1.1847.

(55) Article du 11.2.1847, cité dans le *Courrier de la Moselle*, 16.2.1847.



Graphique n° 3

A Metz par exemple, en cette année 1847, le prix de la miche de 2 kg de pain de troisième catégorie (56) passe de 85 centimes à la mi-janvier à un franc 17 centimes et demi deux mois plus tard. Il ne baissera qu'au début du mois d'avril.

Dans la Meurthe on peut constater des augmentations encore plus importantes : à Lorquin le prix du kilogramme de pain bis est multiplié par 3,25 entre mars et août ; à Sarrebourg au cours de la même

(56) Les trois qualités disponibles étaient le pain blanc, le pain bis-blanc et le pain bis. La première catégorie coûtait en gros 30 % de plus que la dernière ; le bis-blanc 15 % de plus que le bis.

période, il est presque triplé. Sur cinq autres marchés du département l'augmentation représente plus du double du prix minimum et il n'y a qu'à Toul que l'on constate une différence inférieure à 100 %. (Cf. Tableau) (57).

marchés	prix/kg(c)		amplitude	maxi mini
	maxi (mars)	mini (août)		
Badonviller	60	25	35	2,40
Château - Salins	55	24	31	2,30
Dieuze	57,5	28	29,5	2,05
Lorquin	65*	20	45	3,25
Lunéville	59	28	31	2,10
Pont-à-Mousson	60	26	34	2,30
Sarrebourg	58	20	38	2,90
Toul	60	32,5	27,5	1,85

*avril

Prix du pain bis dans la Meurthe en 1847

Tableau n° 1

(Source : ADMM 6 M 632)

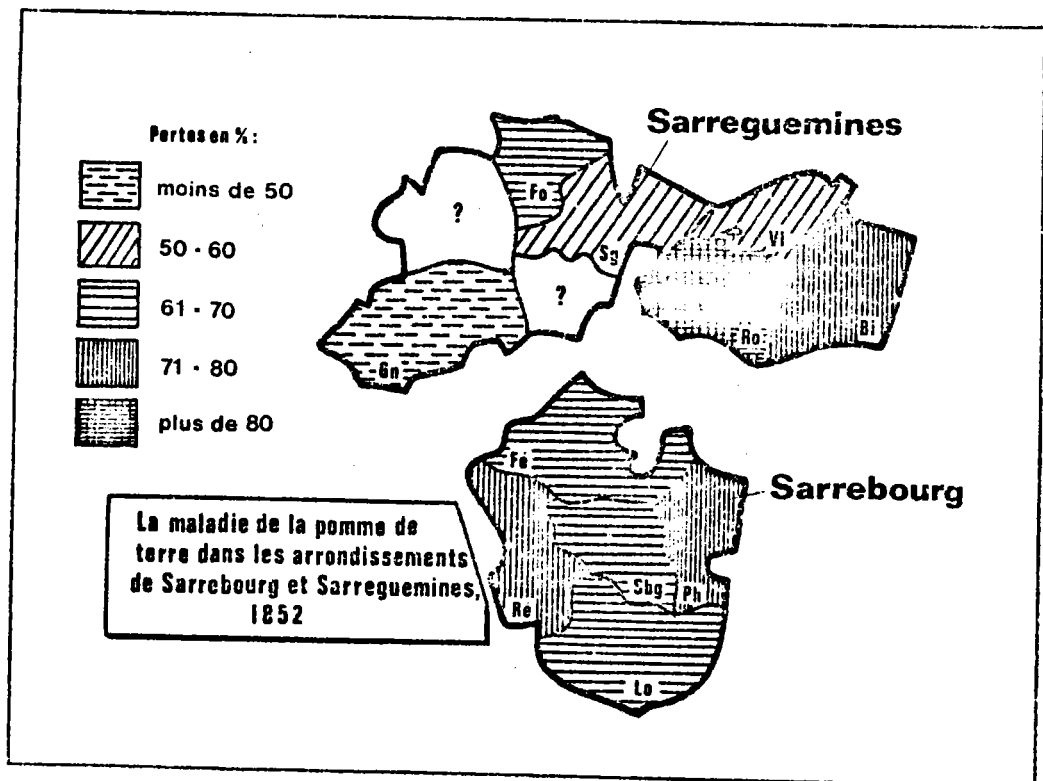
Si le pain forme le principal de l'alimentation des ménages, la pomme de terre constitue un appoint important. Dans l'arrondissement de Sarreguemines par exemple, la surface plantée en tubercules représente un tiers de celle du blé (58). Or, pendant plusieurs années les récoltes sont en partie perdues à cause de la "maladie". En février 1847 à en croire le *Courrier de la Moselle*, elle "va toujours son train [et] le mal est si grand qu'il est à craindre qu'on ait peine à

(57) ADMM 6 M 632.

(58) 6 896 ha contre 20 286,6 ha en 1852. Dans le canton de Bitche par contre la surface consacrée au blé est un tiers de celle réservée aux pommes de terre. (ADMos 258 M 1).

trouver assez de pommes de terre vers l'époque de l'ensemencement" (59). Suivent des conseils pour la conservation des semences, puis des instructions "pour élever les jeunes plants" (60). Trois ans plus tard un autre journal messin publie un article consacré à un "remède contre la Maladie des Pommes de Terre" dû au curé de Guinkirchen (61).

Mais il semble bien que tous les soins et remèdes se soient montrés inefficaces car en 1852 les commissions chargées de compléter les questionnaires de la statistique agricole fournissent des chiffres alarmants. Partout, les pertes dues au fléau sont considérables et représentent même, dans le canton de Volmunster, plus de 80 % de la récolte.



Carte n° 3

(Source : ADMM 7 M 129 - ADMos 258 M 1)

(59) Numéro du 4.2.1847.

(60) *Ibid.*, 18.3.1847.

(61) *Indépendant de la Moselle*, 7.2.1850.

Cherté du pain et rareté de la pomme de terre ajoutent aux malheurs des indigents, des mendiants qui sont, pendant toute la période, un sujet d'inquiétude constamment renouvelé pour les nantis en même temps qu'une cause d'étonnement pour certains témoins (62). Le *Moniteur de la Meurthe* se fait abondamment l'écho de ces préoccupations dans son numéro du 25 octobre 1854 :

"Les mendiants se multipliaient dans la Meurthe comme au moyen-âge : il fallait y mettre un terme, car si le premier devoir des citoyens, des hommes réunis en société civilisée et chrétienne, est la charité à l'égard des pauvres, le devoir des autorités est d'empêcher la bienfaisance d'être détournée de sa pieuse mission. Il ne faut pas que le délit punissable prenne la place et usurpe les droits de la misère qu'il faut secourir. Il y a une différence immense entre celui qui montre insolentement ses souffrances et celui qui ne promène pas ses haillons par les chemins, parce qu'il n'a pas encore perdu tout sentiment de la dignité humaine..."

Le jour est venu, croyons-nous avec M. le préfet de la Meurthe, de faire cesser désormais cet odieux spectacle d'enfants au maillot qu'on porte sur les bras, qu'on promène dans nos rues, sur nos places, et que l'occasion venue on fait pleurer ou gémir par une privation calculée de nourriture, de vêtements ou de soins ; le jour est venu d'empêcher inexorablement les hommes valides de s'adresser à la charité publique par refus de travail ; le jour est venu enfin d'arrêter court la spéculation de parents indignes qui poussent leurs enfants à la fainéantise et à la mendicité, sources de tous les vices..."

Cette position hostile des autorités à l'égard de la classe la plus deshéritée n'est pas nouvelle. En effet sous la Restauration déjà les élus de l'arrondissement de Sarrebourg demandent que le gouverne-

(62) Chateaubriand entrant en France par Forbach le 4 juin 1833 écrit : "En passant la limite qui sépare le territoire de Sarrebruck de celui de Forbach, la France ne s'est pas montrée à moi d'une manière brillante : d'abord un cul de jatte, puis un autre homme qui rampait sur les mains et sur les genoux... ; ensuite ont paru dans une charrette deux vieilles noires, ridées, avant-garde des femmes françaises. Il y avait de quoi faire rebrousser chemin à l'armée prussienne". Cité par H. Wilmin, "L'enseignement à Forbach avant et sous la Monarchie de Juillet (1830-1848)", *Cahiers Sarregueminois*, n° 4, Déc. 1966, p. 154.

ment adopte sans tarder "des mesures plus efficaces pour soustraire aux regards du public le hideux spectacle de fainéants qui se créent des infirmités pour attirer la commisération" (63).

Les associations charitables n'en continuent pas moins d'organiser des souscriptions dans les villes (64).

Pour ajouter au malheur des populations, la Lorraine -- comme d'autres régions françaises -- voit périodiquement réapparaître des épidémies qui sont d'autant plus meurtrières qu'elles atteignent des individus mal nourris et, donc, en état de moindre résistance. De nombreux cas de petite vérole sont signalés dans la Moselle où, note le *Journal de la Moselle*, "elle a fait des ravages assez considérables en 1826 et [où] elle continue à régner dans plusieurs cantons" au début de 1827 (65).

De mai à octobre 1832 les régions de l'ouest de la province sont frappées par une épidémie de choléra qui "a éclaté au centre du Pays avant même de s'être montrée sur ses limites" (66). La maladie, dont certains redoutaient l'arrivée au Havre dès le printemps de 1831 -- car elle faisait des victimes dans les pays riverains de la Baltique (67) -- se manifeste dans les départements du nord et du centre dans les premiers mois de 1832 (68).

(63) Compte-rendu des délibérations du conseil de l'arrondissement de Sarrebourg, 1825 ; ADMos 10 N 3.

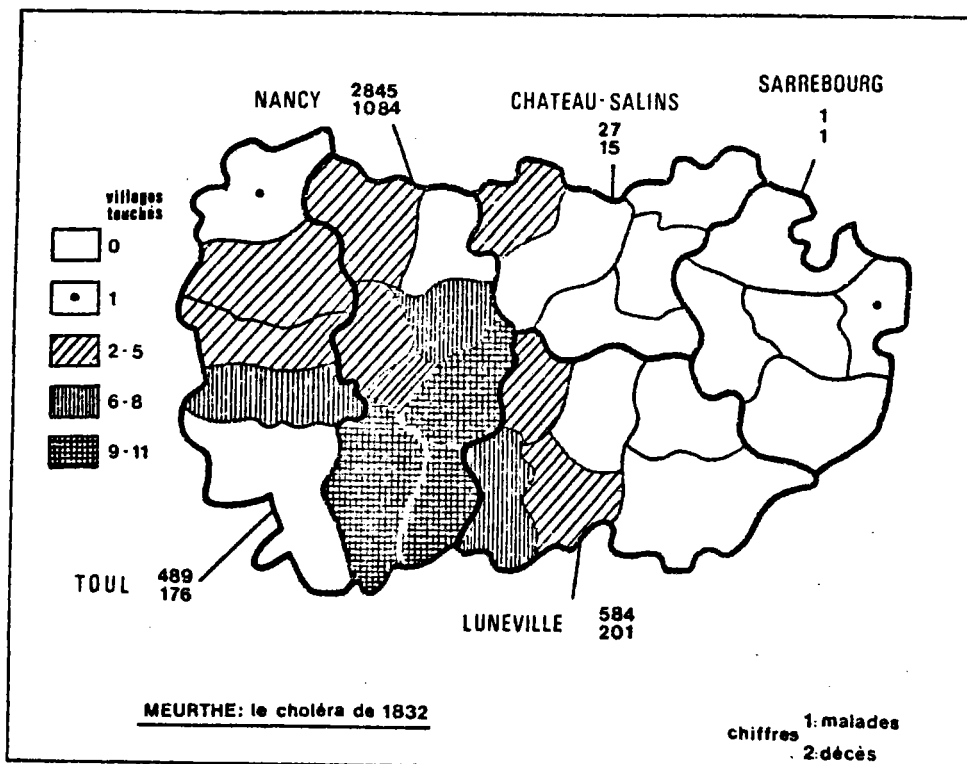
(64) *Courrier de la Moselle*, 2.1.1847, 19.1.1847.

(65) Numéro du 1.3.1827. Malgré 9 030 vaccinations, on compte 5 385 malades et 766 décès.

(66) Lettre du préfet de la Meurthe, 13.4.1832 ; ADMM 5 M 90.
Il y en aura d'autres en 1854 et 1866.

(67) *Journal du Havre*, 29 et 30.5.1831.

(68) *Journal de la Meurthe*, 21.4.1832.
L'épidémie sévit parmi les "12 ou 1 300 malheureux qui, presque constamment, attendent d'embarquer au Havre", rapporte le ministre dans une lettre au préfet de la Meurthe du 5 mai 1832. (ADMM 4 M 234).



Carte n° 4

(Source : ADMM 5 M 90)

Dans le département de la Moselle, l'arrondissement de Sarreguemines semble être épargné ; c'est à Metz et à Thionville que l'épidémie est la plus dévastatrice. Dans le seul chef-lieu on compte plus de 1 800 cas entre la mi-juin et les premiers jours de septembre avec près de 800 décès. Au 16 août on recense 3 282 cholériques dans l'ensemble du département, parmi lesquels 1 273 sont des cas mortels. Dans l'arrondissement de Briey l'épidémie est moins grave, de même que dans la Meuse où elle se trouve enrayée au début d'août (69).

Enfin le 14 janvier 1849, la presse signale que le choléra, pénétrant en l'occurrence par la frontière du nord, a envahi la France. Le mal progresse rapidement et sévit dans les campagnes lorraines au cours

(69) *Gazette de Metz*, du 28.6. au 20.9.1832.

de l'été. Pour 1849 on enregistre dans les quatre départements 9 483 cas et 3 389 décès (70). "Partout, selon G. Richard, on signale de véritables épidémies de suicides ; les journaux locaux s'en inquiètent et l'un d'eux *L'espérance de Nancy* y voit : "un symptôme affligeant et irrécusable de la démoralisation actuelle" (71).

C'est que, au sortir de la crise des années 1846-47 la situation économique est loin d'être florissante. Dans la Meurthe la broderie chôme, les industries locales ferment leurs portes et le commerceériclite (72). Malgré l'embauche pour les travaux du chemin de fer de Paris à Strasbourg une grande partie de la main d'oeuvre reste inemployée.

En Moselle, le préfet récemment nommé constate dans une circulaire aux sous-préfets et aux maires que "le mouvement des affaires a été partout ralenti : la propriété foncière et la propriété industrielle éprouvent de communes souffrances ; les ateliers manquent à la classe la plus nombreuse..." (73).

Presque toutes les industries sont, d'après les observations du préfet de la Meurthe, en souffrance. "L'industrie des tissus de coton, de soie et de laine, note-t-il, est notablement touchée par la crise actuelle, et depuis plus de 6 mois elle a vu diminuer ses ventes dans la proportion d'un cinquième" (74). A propos des salaires, le même fonctionnaire signale que "des établissements, tout en conservant leur activité et sans congédier aucun ouvrier, peuvent être dans le cas de les réduire directement ou indirectement, soit en diminuant le nombre de jours d'activité, afin de répartir le travail entre tous, soit en diminuant le nombre d'heures de travail... soit en ne donnant qu'un

(70) Gabriel Richard, "Trois Lorrains en Californie", *Revue des deux mondes*, 15.2.1943, p. 397.

(71) G. Richard, *op. cit.*, p. 397.

(72) *Ibid.*

(73) *L'indépendant de la Moselle*, n° 2 851 du 4.2.1849.

(74) Observations générales du préfet, 1849 ; ADMM 9 M 7.

traitement partiel à des ouvriers inoccupés qui sont conservés dans l'espoir de leur rendre plus tard leur activité" (75).

Dans de nombreux cas cependant, les patrons licencient une partie de la main d'oeuvre. Dans l'arrondissement de Sarrebourg, la manufacture de glaces de Cirey par exemple "continue à employer un tiers en moins d'ouvriers qu'elle n'en employait autrefois" (76).

Le commerce dans cette région, et à la même époque, est "réduit à des proportions minimales", et, de toute façon, il ne s'exerce que sur les grains et surtout le bois, dont la vente "a subi une notable diminution depuis les événements de Février 1848" (77).

Les forêts constituent jusqu'à la mise en application du Code forestier de 1827 (78) -- qui couronne, selon A. Soboul, "une offensive en règle de la part de l'administration des Eaux-et-Forêts" (79) -- une source de revenus importants pour les habitants des régions où, de par la présence même de grandes étendues boisées, les ressources agricoles sont insuffisantes. La pratique du pacage et du parcours dans les bois communaux et de l'état, les droits de "faire de la feuille" ou "du bois" permettent en particulier aux non-proprétaires de posséder une

(75) *Ibid.*

(76) Rapport du sous-préfet de Sarrebourg au préfet de la Meurthe, 14.7.1850 ; ADMM 9 M 7.
Des remous avaient déjà agité la cristallerie de Baccarat au printemps de 1840. Les ouvriers entendaient protester contre "un tarif réductif d'un quart du prix de main d'oeuvre" qui devait leur être appliqué à partir du 1er juin et organisaient des réunions dans une forêt proche de la ville pour décider de la conduite à tenir. (Lettres du Maire de Baccarat au sous-préfet de Lunéville, 30.5.1840 , et du sous-préfet au préfet, même date ; ADMM 9 M 32).

(77) ADMM 9 M 7. Le même rapport fait remarquer que "la situation des agriculteurs [n'est] pas bonne [ni] même tolérable, bien au contraire".

(78) En particulier les articles 61, 62 et 63 adoptés le 23 mars 1827 par la Chambre (*Journal de la Moselle*, 28.3.1827).

(79) Albert Soboul, *Problèmes paysans de la Révolution 1789-1848*, Paris, 1976, p. 279.

vache ou une chèvre et d'obtenir du bois de chauffage (80). Dès 1828 les inconvénients qui découlent de la réglementation stricte de ces droits sont soulignés par le commandant de la gendarmerie de la Moselle : "le propriétaire, écrit-il, ne peut se procurer de l'herbe, des feuilles mortes que dans la forêt ; s'il est pris, l'administration forestière le fait condamner à l'amende, à l'emprisonnement... alors ils ont été chercher un mieux être à l'étranger..." (81).

En Lorraine les populations les plus touchées par l'application du nouveau Code sont celles qui vivent dans les anciens Comtés de Bitche et de Dabo. Le fait est souligné par le procureur général de Nancy dans une lettre au ministre de la justice :

"Les populations que je vous disais tout à l'heure avoir leurs principaux moyens d'existence dans leurs droits d'usage sont notamment celles du comté de Dabo, contrée entièrement couverte de forêts et où il n'y a place ni pour la charrue ni pour un travail agricole quelconque ; depuis plus de 30 ans, l'étendue et le mode d'existence de ces droits d'usage ont donné lieu à des difficultés innombrables et continuelles entre les habitants et l'administration forestière" (82).

(80) Dans sa réunion du 5 juillet 1840, le conseil de l'arrondissement de Sarreguemines fait remarquer que "l'enlèvement des feuilles mortes dans les forêts de l'Etat est une ressource nécessaire à la plupart des communes de l'arrondissement. Sans elle, la classe pauvre ne pourrait, faute de litière, conserver son bétail, et l'agriculture souffrirait du manque d'engrais.

L'autorisation d'enlever des feuilles mortes est accordée pour certains jours de chaque semaine, spécialement désignés. Hors de là il y a délit. On ne peut d'ailleurs employer de voiture ; on voit donc qu'elle est fort restreinte. Mais ce qui la rend à peu près nulle, c'est qu'elle commence à la fin de novembre, c'est-à-dire avec les neiges, et finit avec l'hiver.

Le Conseil demande... que le temps pour l'enlèvement des feuilles mortes soit réglé d'une manière plus favorable et de telle sorte que l'on atteigne le but qu'on se propose, d'aider l'indigence". (ADMos 8 N 10).

(81) Lettre au préfet, 2.4.1828 ; ADMos 89 M 1 bis.

(82) Lettre du 28.3.1848, citée par A. Soboul, *op. cit.*, page 308, note 20.

L'article 61 du Code forestier n'admet à exercer des droits d'usage dans les bois de l'état que ceux dont ces droits auront été reconnus par des actes du gouvernement ou des arrêts définitifs, ou seront reconnus par suite d'instances administratives ou judiciaires intentées. Les communes, les propriétaires d'établissements et les particuliers ont été prévenus par différentes circulaires de la marche qu'ils devraient suivre et des formalités à remplir s'ils se croyaient fondés à réclamer l'irrévocabilité des titres et le maintien de leurs droits d'usage.

Dans sa réunion du 16 mai 1831, le Conseil Général de la Moselle s'inquiète des conséquences de l'application de cet article. Selon ses membres "une telle mesure consommerait la ruine des habitants que la misère réduit déjà à s'expatrier journellement pour l'Amérique" (83) ; au cours de la même séance le Conseil croit devoir émettre le voeu que les communes concernées "soient maintenues en possession des droits d'usage dont elles ont joui jusqu'à ce jour" (84).

Dans l'ancien Comté de Dabo, les habitants entendent conserver leurs prérogatives et s'émeuvent lorsque des étrangers s'approvisionnent en bois dans leurs forêts. C'est ainsi qu'en mai 1830, lorsque 300 cordes de combustible sont livrées au polissoir installé à France-Balles et appartenant à la verrerie de Saint-Quirin, une pétition des villageois d'Abreschviller au préfet de la Meurthe dénonce la non-application des "Réglemens de ce comté" selon lesquels "tout trafic de bois à brûler ne peut se faire entre les marchands étrangers audit comté". Si un tel abus était toléré, affirme le document, les habitants usagers qui ne reçoivent que deux cordes de bois pour leur affouage annuel, ce qui ne peut suffire aux besoins d'un ménage, et les autres habitants non-usagers qui ne reçoivent rien, ne pourraient plus se procu-

(83) ADMos 2 N 8.

(84) A Bitche même, encore en 1841, beaucoup d'habitants de la ville sont "obligés d'aller au bois et d'en rapporter une charge dont le produit assure leur subsistance".
J. Vidalenc, *La société française de 1815 à 1848. Le peuple des campagnes*, Paris, 1970, p. 125.

rer le bois nécessaire à leur chauffage ce qui serait la cause d'une infinité de délits qui pourraient en résulter" (85).

Les industriels qui bénéficient de droits spéciaux parce que leur établissement est installé sur le territoire des mêmes juridictions ressentent des inquiétudes similaires. En cas d'abus répétés, font-ils observer, "non seulement les anciennes usines du comté tomberaient, les pères de famille et les ouvriers qui les soutiennent seraient ruinés, mais encore les usagers dont l'existence ne dépend que des bois où les Princes les ont attirés, comme le dit formellement le titre de 1613, qui donne aux usagers seuls le droit d'acheter, ne pourraient plus recevoir ce qui leur est dû, et se trouveraient dépourvus de tous moyens d'existence" (86).

Ce que les habitants d'Abreschviller redoutent se produit, surtout en période de crise. Ainsi en 1830 et 1848, "lorsque l'affaiblissement de l'appareil répressif de l'Etat bourgeois et citoyen permet aux habitants des marges forestières de revenir aux vieux usages communautaires" (87). De nombreux "désordres forestiers" sont signalés dans l'arrondissement de Sarreguemines et de Sarrebourg, en particulier à Lixheim (Meurthe) (88), après la chute du régime de Juillet.

Dans d'autres régions, c'est la disparition des forêts qui consomme la ruine du petit peuple au bénéfice de quelques propriétaires aisés. C'est notamment le cas dans la région de Grostenquin. Ce canton autrefois, était à en croire le préfet, "l'un des plus riches du Département, mais il s'est successivement appauvri depuis que l'on a commencé à détruire les belles et vastes forêts qui couvraient son territoire, et qui faisaient vivre une partie de ses habitants. Ceux-ci naguère encore si paisibles, sont aujourd'hui exaspérés contre les acquéreurs de bois et surtout contre ceux qui défrichent. Le prix du bois est si

(85) Pétition du 6.5.1830 ; ADMM 7 M 229.

(86) Lettre des propriétaires de la verrerie de Soldatentahl, commune d'Abreschviller, au préfet de la Meurthe, 8.5.1830 ; ADMM 7 M 229.

(87) A. Soboul, *op. cit.*, p. 279.

(88) *Ibid.*

élevé qu'ils sont obligés de consommer du charbon de terre qu'ils ne se procurent qu'à grand frais" (89).

Ces conditions défavorables dans lesquelles se débattent les classes les plus démunies se succèdent, se conjuguent parfois et créent, périodiquement, une situation telle que l'émigration à l'étranger ou vers les villes constitue une porte de sortie dans laquelle s'engouffrent nombre de malheureux (90).

La misère doit donc être rangée en tête des causes de l'émigration. C'est un état que l'on fuit et que l'on entend remplacer par une situation meilleure dans le pays d'arrivée.

Mais l'indigence n'est pas le seul motif des expatriations. Des raisons souvent aussi impérieuses, variées, mais parfois moins avouables, conduisent des individus isolés vers les rivages du Nouveau Monde.

L'attrait de l'aventure, de l'inconnu, les atteintes d'une sorte de *Wanderlust* romantique ont certainement joué, en particulier au moment de la Ruée vers l'Or. Mais au début des années 1850 c'est surtout l'appât d'une richesse facile qui constitue le ressort principal du mouvement.

Les motifs politiques, souvent invoqués particulièrement en ce qui concerne les Allemands qui émigrent au lendemain de 1848, semblent avoir été totalement absents chez les Lorrains. De toute manière l'agitation politique avait son siège dans les villes, et les ruraux de nos régions n'ont pas pris part aux soulèvements révolutionnaires (91).

(89) Lettre au Ministre de l'Intérieur, 8.4.1840 ; ADMos 89 M 1 bis.

(90) Dans le cas du canton de Grostenquin, le préfet pense que l'émigration "qui n'a encore eu lieu... que dans la classe la moins aisée, diminuerait sensiblement et qu'elle cesserait peut-être entièrement si des mesures étaient bientôt prises pour empêcher les défrichements". *Ibid.*

(91) Le terme même de "politique" ne se trouve mentionné qu'une seule fois dans une lettre d'un maire au préfet de la Moselle : "Dans le cas où rien ne s'opposerait politiquement à cette émigration..." Maire de Vatimont au préfet, 15.4.1832 ; ADMos 89 M 1 bis.

Les persécutions religieuses, cause des premières arrivées de colons en Amérique du Nord, n'intéressent pas le XIXe siècle en France. Il faut cependant mentionner, en Lorraine, le cas des anabaptistes ou mennonites.

Cultivateurs paisibles et laborieux, ils sont installés dans les régions de l'est de notre province, en particulier dans les cantons de Sarrebourg (région de Dabo) et de Lorquin (vallée du Blancrupt) (92). Au début de l'Empire, une enquête révèle qu'ils sont 868, contre 2 104 en Alsace et 1 079 dans le département du Mont Tonnerre (93). Le préfet Colchen signale la présence de quelques familles "répandues dans ce département [de la Moselle] en 1802 en soulignant que "la république ne compte pas de citoyens plus paisibles" (94). Dans ce même département, 353 anabaptistes vivent dans l'arrondissement de Sarreguemines en 1850 (95). Erckmann-Chatrian a décrit la ferme de l'un d'entre eux, le père Jacob, dans la haute vallée de la Sarre Rouge :

"Dans le coude d'un ruisseau qui descendait en bondissant vers la Sarre, nous vîmes la plus grande des fermes, celle du père Jacob, avec son hangar, où pendaient les bottes de paille entre les poutres ; au-dessus l'étable, les écuries ; ... puis le corps du logement, trois fenêtres en bas, l'escalier et la porte, quatre fenêtres en haut ; la fontaine et ses auges au milieu de la cour entourée d'un mur ; les grands fumiers carrés, bien alignés ; enfin une bonne vieille ferme d'anabaptistes, sans magnificences inutiles, mais où la simpli-

(92) A Gondrexange (Meurthe), ils sont 28 répartis en six familles en 1846 ; la plupart fermiers ou domestiques dans des écarts de la commune.

(93) Gabriel Richard, "Les anabaptistes ou mennonites en Lorraine", *Annales de l'Est*, 1967, n° 1, p. 134.

(94) Colchen, *Mémoire statistique du département de la Moselle, adressé au Ministre de l'Intérieur d'après ses instructions*, Paris, An XI, p. 57.

(95) G. Richard, *op. cit.*, p. 172.

cité, la propreté, le bon ordre faisaient penser qu'on devait y bien vivre, et que les gens ne s'y trouvaient pas malheureux" (96).

Considérés comme des concurrents gênants par les paysans alsaciens au XVIIIe siècle, ils jouissent d'une tolérance relative jusqu'à la Révolution, à condition que leur nombre n'augmente pas (97).

Ces vœux semblent être exaucés puisque dans les quatre arrondissements de la Meurthe par exemple leur nombre passe de 1 219 en 1809 à 886 en 1830 (98). Cette baisse, observée de nouveau entre 1834 et 1836, est causée par l'émigration d'une partie des jeunes aux Etats-Unis. Les deux fils aînés du père Jacob font partie de ces émigrants, "ils ont des milliers d'arpents près de la rivière Wabach, dans l'Etat de l'Illinois" (99), et ses deux petites-filles sont mariées en Amérique (100).

Ce n'est pas seulement parce que les familles sont la plupart du temps très nombreuses que ces émigrations ont lieu : "leurs opinions religieuses, fait observer le préfet des Vosges, leur donnent une aversion absolue pour le métier des armes ; on n'en a vu aucun marcher pour la conscription ; s'ils ne peuvent pas se faire remplacer, ils se laissent déclarer réfractaires et quittent le pays..." (101).

Ce sont donc surtout les jeunes gens n'ayant pas atteint l'âge de la conscription qui abandonnent les fermes familiales. Le fait est si-

(96) Erckmann-Chatrian, *Histoire d'un sous-maître*, éd. J.J. Pauvert, t. X, p. 318.

(97) Le cahier de doléances de Gelencourt réclame leur expulsion. Ceux de Sarrebourg et de Phalsbourg, "la réduction des anabaptistes". G. Richard, *op. cit.*, p. 161.

(98) G. Richard, *op. cit.*, p. 162.

(99) Erckmann-Chatrian, *op. cit.*, p. 318.

(100) *Ibid.*, p. 321.

(101) Lettre au Ministre de l'Intérieur citée par G. Richard, *op. cit.*, p. 150.

gnalé en mai 1856 par le commissaire à l'émigration qui précise en outre que l'un d'eux emportait une somme de soixante mille francs (102).

L'idée de passer en Amérique n'est cependant pas l'exclusivité des jeunes mennonites. D'où la mise en place, par les autorités, d'une législation propre à décourager les velléités des parents tentés de "soustraire leur fils au recrutement de l'armée" mais tournée par des astucieux (cf. p. 67) (103). C'est ce qu'a réussi le vieux juif Moïse de Phalsbourg dans le *Blocus*. Dénoncé par le hardier Frichard, son concurrent, il est accusé d'avoir "fait partir ses deux garçons pour l'Amérique ; son aîné serait au service". Et le gouverneur d'interpeller le vieux marchand d'habits : "Ah ! vieux renard..., ah ! vous envoyez vos garçons en Amérique pour les sauver de la conscription...!" (104).

L'émigration n'est d'ailleurs pas le seul moyen d'éviter de porter l'uniforme. Des conscrits "présumés s'être mutilés volontairement" sont déférés aux tribunaux "comme ayant eu l'intention de se rendre impropres au service" (105). Et en 1826, deux médecins de Lunéville et Saint-Nicolas-de-Port, probablement corrompus par des conscrits, sont lourdement condamnés "pour délits d'escroquerie en matière de recrutement" (106).

(102) G. Richard, *op. cit.*, p. 152.

(103) Ce dont sont accusés "plusieurs chefs de famille du canton de Grostenquin" par le préfet en 1840 ; cf. N. 88 *supra*. Voir aussi Chapitre suivant.

(104) Erckmann-Chatrian, *Le Blocus*, J.J. Pauvert, t. VIII, p. 286.

(105) Le 6 juin 1849 au cours de la réunion du conseil de révision dans le canton de Baccarat, Jean Nicolas Didier, de Thiaville est convaincu de s'être mutilé le doigt indicateur de la main droite et envoyé devant le tribunal de Lunéville.
Le 9 juin de la même année, Henry Mathis, de Gosselming (canton de Fénétrange) est accusé de s'être volontairement coupé l'index de la main gauche. (ADMM 1 R 361).

(106) Les sieurs Benoist et Toussaint. Leur peine se monte à un an d'emprisonnement, 50 francs d'amende et à 5 ans d'interdiction de droits civils. *Journal de la Moselle*, 28.3.1826.

La lointaine Amérique constitue aussi un refuge sûr où l'on peut se sentir à l'abri des poursuites en cas de crime grave.

Le 15 juillet 1845 les Mosellans apprennent par un article du *Courrier de la Moselle* l'arrestation aux Etats-Unis du notaire Metzger, ancien adjoint au maire de Sarreguemines. Il "s'était enfui en emportant deux ou trois cent mille francs et en laissant un passif considérable". Le rédacteur précise que son extradition a été obtenue... Un an et demi plus tard, Metzger se trouve toujours à New York. Son affaire, selon la même feuille, est loin d'être terminée. Un premier jugement a été cassé et la cause a été portée devant le tribunal fédéral. Peu de temps auparavant le bruit avait couru que le notaire venait d'arriver au Havre... (107).

Quitter subrepticement le pays et mettre quinze cents lieues entre soi et ses créanciers est aussi, parfois, une manière moins coûteuse et définitive de se libérer de ses dettes (108).

Une dispute dans une famille, un amour déçu, un mariage qui ne marche pas sont autant de raisons qui peuvent, du jour au lendemain, jeter des individus que rien ne distingue apparemment de leurs voisins sur les routes de l'émigration.

C'est ainsi que Nicolas Muller, originaire de Bettviller, quitte son village en octobre 1853 "par suite de contrariétés qu'il a éprouvées dans sa famille" (109). Des démarches entreprises par son père dans le but de le faire arrêter par les autorités avant son embarquement et de "tâcher de [l]e décider... à retourner dans sa famille" (110), il résulte que le jeune homme a pris un bateau le 29 octobre, ce qui est communiqué au père fin décembre.

(107) *Courrier de la Moselle*, 9.1.1847.

(108) Cf. p. 64-65.

(109) Lettre du préfet de la Moselle à son collègue de Seine Inférieure, 30.10.1833 ; ADMos 89 M 1 bis.

(110) Lettre du préfet au sous-préfet de Sarreguemines, 28.12.1833 ; ADMos 89 M 1 bis.

Aloïse Schneider, instituteur à Téterchen, abandonne son poste et émigre au printemps de 1849 déçu, semble-t-il, par un métier qui ne lui apporte pas que des satisfactions. Mal noté par l'inspecteur Winsbach qui lui reproche de laisser trop souvent son école à la surveillance de son frère (janvier 1849), impliqué dans une rixe de cabaret avec ce même frère, qui est condamné par le tribunal correctionnel, Schneider retire son passeport pour l'Amérique le 12 mars (111). Il est accompagné de son épouse, de ses quatre enfants et de deux frères. Le maître d'école qui a 41 ans est, à en croire l'inspecteur, un fonctionnaire "capable mais dont l'exactitude laisse à désirer". Il ne fait certainement pas partie des plus mal lotis puisqu'à son salaire fixe d'instituteur (350 F) il ajoute la rétribution mensuelle de 64 élèves en hiver (112), 2 F chacun, 22 F de casuel (il est sacristain), et 60 F de son salaire de greffier communal. En fait on lui reproche surtout d'héberger un frère -- ancien gendarme -- irascible et prompt à faire le coup de poing... (113).

Sa demande de passeport indique qu'il a l'intention de se rendre à New York. Originaire de Coume, peut-être s'est-il laissé entraîner par l'exemple de voisins, six en tout, dont les passeports obtenus en même temps que le sien précisent qu'ils vont en Amérique "pour y travailler" (114). Ou bien c'est lui l'instigateur de ces départs (115).

(111) AN F 7 12206.

(112) 20 seulement en été.

(113) Dossiers d'instituteurs ; lettre du Procureur de la République au préfet, 19.2.1849 ; ADMos 1 T 45.

(114) Cf. N. 108.

(115) Le préfet du Doubs signale en 1843 que l'émigration pour le Texas est encouragée par "des hommes ayant un caractère public susceptible d'inspirer la confiance, des notaires, des prêtres, etc..." (Lettre au préfet de Seine Inférieure du 1.4.1843 ; ADSM 6 MP 2028).

Son collègue et homonyme Jean Schneider, responsable de l'école de Marange-Zondrange émigre en août de la même année. Jugé incapable par son inspecteur qui lui reproche d'avoir lamentablement échoué à son brevet (116), il est accusé d'avoir abandonné son poste à Tritteling et de s'être installé à Marange sans autorisation. Malgré deux pétitions des maires et des habitants de cette localité et du village voisin de Hallering où l'intéressé est chantre et sacristain et où il fait preuve de beaucoup de sérieux, tenant bien l'école et jouissant de la confiance de la population, le recteur exige son départ de Marange car il est "incapable et maltraite les enfants" (117). Le maître d'école s'expatrie avec sa femme ses trois enfants (118).

Emile Masson, de Richeval, dont la conduite est loin d'être irréprochable depuis son mariage, disparaît dans le courant de 1882, abandonnant sa femme et un enfant en bas âge (119). On apprendra plus tard qu'il a rejoint l'Amérique.

Des cas assez fréquents se rencontrent, d'hommes d'âge mûr, mariés et pères de famille vivant seuls en Amérique depuis de longues années, sans que l'on puisse déterminer s'ils ont abandonné délibérément leur famille en Lorraine, s'ils ont renoncé à la faire venir aux Etats-Unis après en avoir eu l'intention ou si c'est leur épouse qui a refusé de

(116) Rapport du 2.9.1846 ; ADMos 1 T 45.
"25 fautes dans la dictée, pas un calcul raisonnable".

(117) Pétitions des 21.9. et 30.7.1846 ; lettre du recteur du 14.12.1849 ; ADMos 1 T 45.

(118) Passeport obtenu le 2.8.1849 ; AN F7 12206.

(119) Jugement du tribunal de Saverne, 26.6.1888.



se lancer dans une entreprise jugée trop hasardeuse (120).

Pour certaines filles mères, la fuite en Amérique offre la possibilité de supprimer la honte attachée à leur situation et autorise un nouveau départ. C'est, selon toute vraisemblance, dans cet état d'esprit que Mélanie Rouyer, de Réchicourt-le-Château, quitte définitivement la région. Son fils illégitime naît et meurt en 1840, neuf ans plus tard elle épouse un belge à New-York (121).

Des motifs plus nobles enlèvent l'abbé Pax à ses paroissiens de Bliesbruck. Son passeport lui est délivré le 14 avril 1835, à Metz (122).

Mais c'est surtout lorsque la nouvelle de la découverte de l'or en Californie atteint la France et la Lorraine qu'une grande proportion d'hommes seuls s'embarque pour San Francisco. Les journaux locaux couvrent abondamment l'événement et ses suites à partir de janvier 1849 (123), la "fièvre dorée" se manifeste surtout, chez nous, à partir de 1850 et s'éteint rapidement. Dans la Meurthe, 74 personnes obtiennent

(120) Jean Louis Martin, 42 ans, tisserand et couvreur, originaire de Réchicourt "est parti pour les Etats-Unis d'Amérique il y a environ onze ans... le lieu de sa résidence actuelle est inconnu". Acte de mariage de sa fille Marie Rose à Foulcrey le 28.6.1842. (ADMos 7 E 232-4).

Joseph Larombardière, 60 ans, sans profession se trouve "en Amérique" à la naissance de son petit-fils Victor, né à Imling le 10.1.1836. (ADMos 7 E 349-3).

Le père de Philippe Courcelles, de Nancy, conscrit en 1847, était charpentier, il est parti en Amérique en 1831 et sa famille est sans nouvelles depuis 1841. (ADMM 1 R 359).

(121) Acte de mariage du 14.11.1849, Saint Vincent-de-Paul, New-York.

(122) Demande au sous-préfet de Sarreguemines, 7.4.1835 (ADMos 89 M 1 bis - ADMos 106 M 1).

(123) La découverte de la première pépite a lieu le 24 janvier 1848 dans la vallée du Sacramento. "En quelques semaines la nouvelle se répandit le long de la côte du Pacifique et en quelques mois toute l'Amérique répétait des histoires de fortunes faites dans les lits des rivières de la Sierra Nevada par la simple séparation des grains d'or du sable à l'aide d'une cuvette ordinaire... A la fin de 1849, des milliers d'Argonautes de toutes les régions d'Europe, d'Amérique du Nord et des antipodes se disputaient les concessions, buvant, jouant et se battant dans des villages de mineurs". (Samuel E. Morison, *The Oxford History of the United States*, Vol. II, p. 333-334).

des passeports pour la Californie cette année-là. Le chiffre passe à 84 en 1851 et tombe à 22 au cours des douze mois suivants. Pour les huit années suivantes, toujours dans la Meurthe, la moyenne des émigrants pour les rives du Pacifique n'est plus que de 3,4 ! (124)

Joseph Lamel, propriétaire de 41 ans de Morgemoulin (Meuse) se met en route en février 1850 après s'être engagé dans l'Association Californienne (125).

D'autres comme Victor et Edouard Munier-Pugin, 34 et 41 ans, se décident dès que les premiers articles consacrés à l'or paraissent dans la presse. Originaires de Gerbéviller où ils exploitent un petit domaine et un commerce de draperies, ils emmènent avec eux un cousin, vétérinaire à Lunéville. Dès février 1849 ils se renseignent sur les navires en partance au Havre et quittent la Lorraine le 13 mars (126).

Dans les rues et sur les quais du grand port ils rencontrent des compatriotes exerçant les professions les plus diverses, "la plupart appâtés par la publicité tapageuse que poursuivait la presse [et qui] partaient pour le compte de l'une des 390 sociétés qui s'étaient constituées pour exploiter les richesses californiennes" (127).

Tous ces hommes qui partent seuls sont à la recherche de l'Eldorado et, presque toujours, ont formé le projet de rentrer au pays, fortune faite. En cela, comme dans le fait qu'ils ne comptent pas parmi les plus

(124) Selon G. Richard, "Trois Lorrains en Californie", *Revue des deux mondes*, 15.2.1943, p. 401, 92 émigrants lorrains -- compte non tenu de ceux qui ont obtenu leur passeport dans leur commune d'origine -- ont transité par Le Havre en route pour la Californie en 1849 (Meurthe : 39 ; Moselle : 32 ; Meuse : 17 ; Vosges : 14) L'auteur tenait ces chiffres de l'archiviste de la ville du Havre. (archives détruites en 1944).

(125) AN F7 12354.

(126) G. Richard, *op. cit.*, p. 401-402.

(127) *Ibid.* Les noms de ces sociétés sont en général très évocateurs, ce qui n'est pas surprenant ; exemples : *L'Abeille d'or*, *la Toison d'or*, *la Fortune*, *l'Espérance*.

démunis, ils sont très différents des autres, de ceux qui, pauvres, partent pour s'établir définitivement ailleurs, ayant coupé définitivement les ponts avec leur village natal.

Conclusion

Il semble évident que la cause principale de l'émigration lorraine est la situation difficile dans laquelle se trouve plongée une population rurale qui s'accroît et qui est à la merci, tour à tour, de difficultés de tous ordres, telles que crises économiques, intempéries et épidémies.

Le mouvement qui mène les émigrants vers le Nouveau Monde est, avant tout, pour reprendre l'expression de R. Rémond, "une émigration du malheur" (128), comme tient à le souligner le sous-préfet de Mirecourt, "l'émigration a presque toujours pour causes générales la misère des habitants et le défaut de travail" (129).

Sans attendre forcément de l'Amérique la fortune, les émigrants espèrent refaire, de l'autre côté de l'Atlantique, une vie qui, tout compte fait, a été un échec dans leur pays d'origine. Car c'est évidemment dans l'espoir d'améliorer leur sort qu'ils quittent une terre à laquelle ils sont naturellement attachés. D'où l'importance des sollicitations venues d'Amérique : descriptions optimistes et parfois enthousiastes de ceux qui ont déjà franchi le pas et sont installés aux Etats-Unis ou qui y ont séjourné, des ressources inépuisables d'un continent neuf, immense et sous-peuplé. Il en est ainsi de Joseph Schneider, de Gros Réderching, qui quitte son village en 1832, avec sa femme et ses sept enfants, en ayant "l'espoir d'un sort plus heureux en Amérique où

(128) R. Rémond, *Les Etats-Unis devant l'opinion française (1815-1852)*, Paris, t. I, p. 31.

(129) Lettre au préfet des Vosges, 10.3.1858 ; ADV 15 M 50.

ses compatriotes ont trouvé le bien-être qui leur était promis" (130).

On ne rencontre pas, en Lorraine, de proscrits en quête d'un "asile de liberté provisoire" (131) mais seulement quelques anabaptistes qui s'expatrient à cause de leurs convictions religieuses. D'autres qui entendent mettre une grande distance entre eux et les représentants de la loi, ou qui quittent leur famille sur un coup de folie, après quelque contrariété jugée intolérable.

Enfin il y a les "chercheurs de fortune" (132) qui se sont laissés attirer par les promesses d'une richesse aussi rapide qu'extraordinaire à cueillir dans les mines ou les rivières de Californie.

A. Dedenon note à propos des émigrants originaires du Blâmontois que "les déceptions furent fréquentes. S'il y eut quelques colons heureux -- les fameux oncles d'Amérique -- la plupart des émigrants revinrent bientôt, plus pauvres qu'avant leur départ" (133). Il n'est évidemment pas possible de vérifier ce fait particulier, répétons-le, aux émigrants d'un canton isolé de la Meurthe. En ce qui concerne l'ensemble de la Lorraine il ne fait pas de doute qu'une grosse majorité s'est installée définitivement dans ce qu'elle considérait comme sa nouvelle

(130) Lettre du préfet au ministre, 4.5.1832 ; ADMos 89 M 1 bis.

(131) *Ibid.*

Joseph Mergen fait la même remarque en ce qui concerne la Sarre ; "einzelne gehören zu den unruhigen oder durch die Politik verstimmtten Personen, deren Abgang durchaus nicht zu beklagen ist". "Umfang und Gründe der Amerika-Auswanderung aus dem Saarland in der ersten Helfte des 19. Jahrhunderts", *Saarbrücker Hefte* Nr 12, 1960, p. 76. Un auteur américain affirme que certains des immigrants français arrivés aux Etats-Unis en 1851 (parmi un total de 20 000) "étaient des révolutionnaires réfugiés en Angleterre, à qui le gouvernement français avait la sagesse de fournir des fonds pour qu'ils gagnent des rivages plus lointains". Le fait n'a pu être vérifié. Arthur C. Cole, *A History of American Life, Vol. VII, The Irrepressible Conflict, 1850-1865*, New York, 1934, p. 123.

(132) R. Rémond, *op. cit.*, t. I, p. 31.

(133) A. Dedenon, *Histoire du Blâmontois dans les temps modernes*, Nancy, 1930, p. 160.

patrie. Mais on n'aura pas manqué de noter la réprobation qui se dégage des lignes d'A. Dedenon. Ce sentiment apparaît d'une façon nette et constante, sous les divers régimes qui se succèdent de 1815 à 1870, dans l'attitude des autorités face au problème de l'émigration.

CHAPITRE 2

CONDITIONS DE LA REALISATION DE L'EMIGRATION :

Droit à l'émigration
Fièvre et contagion
Migrations antérieures ; habitudes

Le voyage vers l'Amérique impliquant un franchissement de frontière, les émigrants -- comme tous les voyageurs -- se voient obligés d'obtenir l'autorisation des autorités sous la forme d'un passeport. Pendant la période qui nous occupe la législation des passeports est celle mise en place par le décret du 10 vendémiaire An IV, puis par les décrets du 18 septembre 1807 et du 11 juillet 1810. Cette législation reste en vigueur jusqu'aux environs de 1860, date à laquelle, sans être abrogée, elle tombe en désuétude. Elle sera complétée par des mesures de détail au fur et à mesure que l'émigration européenne prendra de l'importance, surtout sous le Second Empire.

Aux termes de l'article 1 du titre 3 du décret de vendémiaire An IV, nul ne peut quitter le territoire de son canton sans avoir un passeport. Cette disposition est modifiée dès le début de la période qui nous intéresse ; l'article 1er de l'Instruction sur les Passeports du 20 Août 1816 stipule en effet qu'"Aucun Français de l'âge de quinze ans et au-dessus, ne peut sortir du Royaume ou circuler dans l'intérieur hors des limites du Département de son domicile, qu'en vertu d'un passeport..." (1).

Il existe trois types de passeports, délivrés par les Maires, passeports à l'intérieur, ou par les préfets sur l'autorisation du Ministre de la Police Générale, passeports à l'étranger ; des passeports gratuits peuvent être accordés aux indigents sous certaines conditions (2).

(1) Instructions sur les Passeports ; Ministre de la Police Générale au Maire de Metz (AMun. Metz I 2 59). *Recueil Administratif*, Moselle, 1818.

(2) Articles 4 et 12 de l'Instruction de 1816. Circulaire et instructions aux Sous-Préfets et Maires du Département sur les passeports, *Recueil Administratif*, Moselle, du 17 mars 1818, p. 60, dans laquelle le préfet précise que la délivrance des passeports est exclusivement de son ressort, "je n'en délivre point sans m'y être fait autoriser par S. Exc. le ministre de la police générale". (Cette dernière démarche ne sera bientôt plus nécessaire).

Passe-Port

à l'Étranger.

valable pour un an.



EMPIRE FRANÇAIS.

Passe-port à l'Étranger,

valable pour un an.

DÉPARTEMENT
de la Moselle

Registre 30
N^o 238

SIGNALEMENT

Agé de 46 ans
taille d'un mètre 68 centimètres
cheveux blonds
front large
sourcils blonds
yeux bruns
nez moyen
bouche petite
barbe
menton roux
visage ovale
teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :

[Handwritten wavy lines representing particular signs]

Signature du Porteur :

AU NOM DE L'EMPEREUR,

Nous, Préfet du Département de la Moselle,
Officier de la Légion d'Honneur,
requérons les Autorités civiles et militaires de l'Empire Français,
et prions les Autorités civiles et militaires des États amis ou alliés
de la France, de laisser passer librement Mad^{lle} Sieber
(Catherine), accompagnée de Sieber français son frère
— âgé de 20 ans —
nati^o d^e Clerfay
demeurant à id } Moselle
allant à exp États-Unis d'Amérique,
et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passe-port est valable pendant une année
pour sortir de France.

Fait à Metz, le 11 Octobre 1854

Le Préfet, [Signature]

Par le Préfet



Le Secrétaire général,

[Signature]

Prix du Passe-port DIX FRANCS

Passeport pour l'Amérique
de Catherine Sieber, 1854

Les formules comprennent deux parties, l'une, grand document de 29 x 40 cm, est remise au demandeur, l'autre reste à l'Administration (Art. 3). Elles sont vendues 2 Francs pour l'intérieur, 10 Francs pour l'étranger (Art. 9). Les passeports sont valables un an et peuvent être renouvelés (Art. 11).

Le passeport à l'étranger représente, pour des émigrants de condition modeste, une dépense non négligeable ; d'où la tentation pour certains de n'acheter qu'un passeport à l'intérieur, cinq fois moins cher. Nombreux y succombent et prennent à la mairie de leur village un passeport pour le Havre ce qui, en outre, leur évite un déplacement à la préfecture souvent lointaine ou des délais d'acheminement du document encore longs (3). Les exemples foisonnent, et, au fil des années, provoquent invariablement les remontrances des supérieurs hiérarchiques envers les maires, accusés de délivrer les passeports d'une manière par trop libérale (4). Qu'il nous suffise de citer une lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet de la Meurthe dans laquelle il expose tous les inconvénients de cette façon de faire :

-
- (3) Entre 1828 et 1852, le Maire de Saint-Avold délivre 43 passeports pour le Havre à ses administrés. Plusieurs sont retirés par des familles (l'une comprenant 8 personnes) à propos desquelles on peut se demander si la destination finale de leur voyage était bien Le Havre (ADMos, E Dépôt 609, St Avold 562). Celui de Danne-et-Quatre-Vents (Meurthe) remet, entre 1852 et 1854, huit passeports à l'intérieur à vingt habitants de sa commune en route pour Le Havre, manifestement des émigrants (ADMos, E dépôt 171 ; Danne-et-Quatre-Vents 2 I 1).
- (4) A ce propos, le Sous-Préfet de Sarrebourg écrit en 1802 : "Ce sera toujours à regret que je verrai la délivrance des passeports dans les mains des maires de toutes les communes rurales. Quoi de plus facile que d'arracher un passeport à un maire qui ne sait pas toujours lire et qui est ordinairement dans les mains de son greffier ? Quoi de plus aisé que de se procurer le sceau dont il se sert ?" (Rapport au Préfet de la Meurthe, 2e trimestre, An X ; ADMM 1 M 607). En 1853 sept maires de la Meurthe délivrent 52 passeports (où figurent 74 personnes) à l'intérieur à des émigrants pour l'Amérique. Une circulaire du 20 mars 1854 les rappelle à leurs devoirs. (Etats concernant les communes de Brouviller, Dieuze, Kerprich-lès-Dieuze, Léning, Phalsbourg, Sarraltroff, Saint-Louis ; ADMM 6 M 288).

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORTE POUR L'INTÉRIEUR.

Département de la Moselle

Sous-Préfecture de Sarrebourg

Commune de Danne-et-Quatre-Vents

Registre

N° 146

SIGNALEMENT.

Nom: Demange Joseph en fait son surnom
profession de *comptable*
natif de *Sarrebourg*
département de la *Moselle*
demeurant à *Danne-et-Quatre-Vents*
allant au *Havre*, département
de la *Normandie* inférieure, âgé de *40* ans,
taille d'un mètre *82* centimètres
cheveux *châtrins* front *haut*
sourcils *us* yeux *bleus*
nez *crochu* bouche *grande*
barbe *—* menton *ronde*
visage *ovale* teint *gris*

SIGNES PARTICULIERS.

PIÈCES DÉPOSÉES.

Fait à *Danne* le *26* Janvier 1853

Signature des témoins

Signature du Porteur

Souche d'un passeport pour l'intérieur
délivré pour Le Havre à Danne-et-Quatre-Vents (1853)

"D'après un rapport qui m'est adressé du havre, les émigrants Français des Départements de l'Est ne sont souvent, à leur arrivée dans ce port, munis que d'un passeport à l'intérieur, titre insuffisant pour leur voyage transatlantique.

La police locale est alors obligée soit, d'exiger que l'Emigrant prenne un passeport à l'étranger (ce qui entraîne pour l'Emigrant la dépense de 2 passeports) soit, lorsque le voyageur ne possède point de ressources suffisantes de le laisser partir sans titre régulier.

Je vous prie en conséquence, M. le Préfet, de veiller à ce que les Emigrants, qui se rendent dans nos ports avec l'intention de s'embarquer se munissent d'un *passeport à l'étranger*" (5).

D'autres émigrants quittent leur commune sans aucun papier, soit qu'ils aient négligé de réclamer un passeport, soit que les circonstances les aient obligé d'entreprendre leur voyage avant l'arrivée du document expédié par la Préfecture.

Les émigrants totalement démunis de passeports sont assez nombreux si l'on en croit une lettre adressée par un certain Gervais Guillot au Préfet de la Moselle en 1836. "Un grand nombre de personnes de votre département, rapporte-t-il, et d'autres qui le traversent sans passeport pour aller en Amérique, se rendent au havre : ils se croient suffisamment autorisé par l'engagement du passage qu'ils sont forcé de faire à forback visemburg avec les agens de certaine maison du havre ; je crus devoir vous signaler cette fraude qui est préjudiciable aux droits des passeports à l'extérieur..." (6).

(5) Lettre du 25 janvier 1856 (ADMM 6 M 288), italiques dans l'original. La Circulaire du 17.3.1818 du Préfet de la Moselle stipulait déjà que les demandeurs de passeports devaient préciser les motifs du voyage et faire connaître leur destination ; mais rien ne pouvait empêcher un voyageur de déguiser la vérité. A propos de l'utilisation de passeports à l'intérieur pour l'émigration, des exemples sont fournis dans les documents suivants :
Lettre du Sous-Préfet de Lunéville au Maire de Blâmont, 28.2.1832 (ADMM 4 M 234) - *Recueil Administratif*, Vosges, 1865, p. 308. -
Lettre du Commissaire à l'émigration européenne (Strasbourg) au Préfet des Vosges, 23.9.1865 (ADV 15 M 51) - Lettre du Commissaire de Police de Strasbourg au Préfet de la Meurthe, 25.11.1865 (ADMM 6 M 288).

(6) Lettre du 29 octobre 1836 (ADMos 89 M 1 bis).

En novembre 1854, le Maire de Téterchen signale au même Préfet que la Demoiselle Catherine Sieber "autrefois domiciliée à Teterchen, n'habite plus cette commune depuis le 10 octobre dernier, jour de son départ pour l'Amérique". Le Maire montre d'ailleurs, comme beaucoup d'autres élus municipaux, sa méconnaissance des règlements en vigueur lorsqu'il ajoute : "Je ne sais pas trop si elle peut encore avoir besoin d'un passeport à l'étranger attendu qu'elle ne doit plus être bien éloignée de l'Amérique" (7).

Cette ignorance de la législation motive toute une correspondance de la part de certains maires, soucieux de ne pas délivrer de passeports à la légère. Ainsi celui de Vatimont s'adresse-t-il au préfet pour le prier de "vouloir bien me tracer la marche à suivre" lorsque plusieurs habitants de sa commune demandent des passeports ou des certificats pour en obtenir (8).

Il arrive aussi que des candidats à l'émigration eux-mêmes adressent leur requête à la préfecture. C'est ce que font, d'une plume hésitante et dans une langue empruntée, Nicolas Champert et Dominique Mayer de Vallerange. "Comme les exposans, écrivent-ils, ... ignorent la délivrance de leur passeport, ... ils osent vous supplier de vouloir bien les favoriser de votre avis, s'ils peuvent, sans empêchemens entreprendre ce voyage [en Amérique] ou non" (9).

(7) Lettre du 15 novembre 1854 (ADMos 106 M 2).

Le passeport de Catherine Sieber avait été établi à Metz le 11 octobre. Agée de 26 ans, elle était accompagnée d'un frère de 9 ans. Le maire voyait juste lorsqu'il supposait que la jeune fille était près de sa destination ; il y avait cinq semaines qu'elle avait quitté la Lorraine !

(8) Lettre du 15 avril 1832 (ADMos 89 M 1 bis).

(9) Lettre du 26.12.1839 (ADMos 89 M 1 bis).

Une requête similaire est formulée en 1841 par un certain P. Idolle d'Hagéville qui désire "obtenir les renseignements convenables et la marche qu'il faut prendre pour aller à l'étranger c'est-à-dire en Amérique..." (Lettre du 22.3.1841 ; ADMos 89 M 1 bis).

Sous la Restauration, le passeport n'est pas le seul document dont les émigrants devront être porteurs. Dès 1817 en effet les autorités prennent des mesures pour éviter les rapatriements coûteux et le Ministre recommande aux préfets d'inviter les maires à ne transmettre les demandes de passeports qu'après avoir obtenu une attestation, certifiée par deux témoins connus, des moyens d'existence des voyageurs. "Lorsque ces moyens seront notoires, précise-t-il, ce sera la seule formalité que vous pourrez prescrire. A défaut de notoriété les Maires pourront requérir l'individu réclamant un passeport pour l'Amérique de verser à la Mairie une somme de *Cinquante* francs dont il lui sera donné récépissé" (10).

Cette clause ne sera bientôt plus exigée des émigrants *français* (11) ; elle restera par contre toujours rigoureusement appliquée aux Allemands traversant le territoire français après avoir franchi la fron-

(10) Lettre du Ministre de la Police Générale au Préfet de la Moselle, 3.6.1817 ; ADMos 89 M 1 bis.

La somme ainsi versée était envoyée par le préfet au Consul Général du Roi à Amsterdam (port d'où s'embarquaient les émigrants à l'époque). Elle était remise au propriétaire, en Hollande, soit au moment de son embarquement, soit, si l'embarquement n'avait pas lieu, pour lui permettre de rejoindre son domicile en France.

Les émigrants qui se dirigeaient vers la Pologne russe devaient, eux, disposer "d'une fortune qui ne sera pas moindre de 300 florins d'Allemagne (environ 650 Francs) laquelle ils emporteront en Russie".

(Lettre du Ministre de France à Karlsruhe au préfet du Bas-Rhin, 11.2.1817, dont la teneur est reprise par le préfet de la Meurthe dans une circulaire aux sous-préfets et aux maires des arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg, 28.2.1817 ; *Recueil Administratif*, Meurthe, 1817, p. 30-31).

(11) A plusieurs reprises, en particulier au début des années 1830, l'administration attire l'attention des autorités locales sur "la situation pénible" des émigrants au Havre. Aucune mesure énergique n'est prise cependant et les maires se contenteront de mettre les émigrants en garde contre "les embarras dans lesquels ils se trouveraient si, arrivés au Havre, ils n'avaient pas les ressources pour payer les frais de leur traversée".
(Lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet de la Meurthe, 5.5.1832. ADMM 4 M 234. - Circulaire du Préfet de la Moselle, 25.6.1833, *Recueil Administratif*, Moselle, 1833, p. 152-53).

tière à Forbach (12), certains trouvant moyen d'éliminer cet écueil en obtenant des maires des villages frontaliers français des passeports pour Le Havre (13).

Lorsque la déclaration de ressources n'est plus nécessaire, l'obtention d'un passeport en bonne et due forme est subordonnée à la présentation d'un "certificat de moralité et de bonne conduite" (14). En effet, la faculté de s'expatrier n'est pas accordée à n'importe qui, et les maires se trouvent chargés de cautionner les émigrants de leur commune. C'est ainsi que lorsque quatre habitants de Baerenthal et d'Ober-

-
- (12) "Dispositions applicables à l'entrée en France des Etrangers qui veulent se rendre dans les Etats-Unis d'Amérique, il faut
1° Un passeport national revêtu du visa d'une légation française
2° Que tout émigrant soit muni d'une somme de 400 florins pour lui, d'autant pour chaque membre de sa famille âgé de 18 ans et au-dessus et de 200 florins pour ceux au-dessous de cet âge.
3° Il devra présenter la preuve d'un engagement dûment contracté avec un capitaine de navire qui assure son transport en Amérique ou justifier de la consignation préalable au port d'embarquement de la somme nécessaire pour couvrir la dépense..."
(Lettre du Commissaire de Police de Forbach au Commissaire Général du Gouvernement Provisoire à Metz, 30.4.1848 qui rappelle des instructions ministérielles communiquées par le préfet de la Moselle en date du 29.7.1836).

Dans une circulaire du 25 Juin 1833 le préfet de la Moselle signale que des instructions ont été données pour que les conditions pécuniaires imposées aux étrangers soient scrupuleusement observées et pour qu'on surveille leurs convois sur la route, "pour expulser ceux qui seront reconnus comme hors d'état de continuer leur voyage sans se livrer à la mendicité".
(*Recueil Administratif*, Moselle, 1833, p. 152-53).

- (13) "Des sujets prussiens... obtiennent [des passeports] des maires de ce département où on les désigne comme *citoyens français* & au moyen desquels ils se rendent au hâvre & de là traversent la mer".
(Lettre du préfet de la Moselle au président de la régence prussienne de Trèves, 11.4.1837 ; ADMos 89 M 1 bis).

- (14) Les émigrants pour la Russie étaient agréés à condition que les renseignements sur leur moralité fussent "les plus positifs". Mais c'était, à l'époque, une exigence formulée par les Russes.
(Circulaire du préfet de la Meurthe du 21.3.1818 ; *Recueil Administratif*, Meurthe, 1818, p. 71).

Les certificats sont exigés pour ceux qui émigrent vers l'Amérique la même année.

(Circulaire du préfet de la Moselle du 17.3.1818 ; *Recueil Administratif*, Moselle, 1818, p. 60).

gailbach réclament des passeports en 1828, le préfet qui transmet leur demande au ministre signale que "les autorités locales attestent que les réclamans ont une bonne conduite et... que rien ne s'oppose à ce que les passeports soient accordés" (15).

Il se trouve un exemple de certificat rédigé par le maire de Farschviller en 1833, en voici le texte dans toute sa candeur :

"Nous soussignés Maire de la Commune de farschviller, canton de forbach, 4ème arrondissement de la Moselle Certifions à tous qu'il appartiendra, que le Nommé Jean Bojoly, garçon meunier, Né et domicilié en Cette Commune, majeur, fils de Vendel Bojoly Cordonnier demeurant à farschviller, et de la défunte Marie Sistend, lequel s'est toujours Conduit en honnête et Brave homme sans qu'il m'est parvenu aucune plainte, et réside en Cette Commune depuis sa jeunesse sans interruption, désirant d'obtenir par Cet présent un passeport pour aller à l'Etrangère en Amérique à Niorque :

En foi de quoi j'ai lui délivré ce présent pour lui servir et valoir en cas de Besoin/

A farschviller le 26 Janvier 1833" (16).

La critique souvent faite par les historiens américains à l'égard des gouvernements européens accusés d'avoir expédié, en leur payant la traversée, les indigents et les indésirables ne peut pas s'appliquer à la Lorraine (17).

(15) Lettre du Préfet de la Moselle au Ministre de l'Intérieur, 16.2.1828 ; ADMos 89 M 1 bis.

Deux Vosgiens originaires d'Anould désireux d'aller s'établir en Nouvelle Calédonie en 1867 se voient refuser l'autorisation qu'ils ont sollicitée : l'un a abandonné sa femme, l'autre boit. (ADV 15 M 1).

(16) ADMos 89 M 1 bis.

(17) "Il est vrai que, pour soulager leurs contribuables, les autorités européennes ont payé la traversée à des milliers de nécessiteux dont certains devenaient à charge à l'instant même où ils débarquaient". Samuel Eliot Morison, *op. cit.*, p. 229.
"Les autorités gouvernementales de l'Ancien Monde expédiaient en Amérique, de temps à autre, les pensionnaires de leurs établissements de charité, asiles, hôpitaux ou prisons". Arthur C. Cole, *A History of American Life, Vol. VII, The Irrepressible Conflict, 1850-1865*, New York, 1934, p. 120.

Quand elles sont sollicitées, les autorités refusent les secours à ceux qui se trouvent incapables de payer leur passage. Lorsque Nicolas Barbe, natif de Boucheporn et domicilié à Soucht s'adresse au préfet en caressant "le doux espoir d'obtenir... des fonds suffisants à titre d'indemnité de route... jusqu'au port du Hâvre [et] le passage gratuit jusqu'en Amérique sur un bâtiment de l'état comme rationnaire", il lui est répondu par l'intermédiaire du sous-préfet de Sarreguemines "qu'il n'a jamais été alloué de secours de cette nature et que l'administration n'ayant aucun fonds à sa disposition, la demande ne peut être accueillie" (18).

Les prisonniers libérés n'obtiennent pas d'autorisation d'émigrer, à moins que leur conduite et leur âge ne permettent de les juger inoffensifs. En Moselle, un seul "réclusionnaire libéré" se trouve mentionné dans les listes des passeports pour l'Amérique. Il s'agit de Jean Krier de Freistroff, c'est un vieillard de 68 ans à qui le préfet a accordé une autorisation spéciale le 7 avril 1863 (19).

Comme les préfets se rendent compte, comme celui de la Meurthe en 1832, que "les états des cotes irrécouvrables présentés par les Percepteurs comprennent des contributions qui n'ont point été acquittées par des individus partis en Amérique" (20), ils rappellent qu'en cas de déménagement hors du ressort de la perception, les contributions sont exigibles pour la totalité de l'année en cours (21). La règle de conduite

(18) Lettre de N. Barbe au préfet de la Moselle du 1.1.1840 ; lettre du préfet de la Moselle au sous-préfet de Sarreguemines du 9.1.1840 (ADMos 89 M 1 bis).

(19) Il retire son passeport le 13 du même mois (ADMos 106 M 2).

(20) Circulaire aux sous-préfets, maires et percepteurs de la Meurthe, 19.3.1832.
(*Recueil Administratif*, Meurthe, 1832, p. 124).

(21) *Ibid.* (Article 18 de la loi du 26.3.1831).



adoptée se résume dans les circulaires des 28 avril et 9 octobre 1832 du préfet de la Meurthe : "A l'occasion des migrations pour l'Amérique... je ne délivrerai aucun passe-port aux émigrans, si leur demande n'est pas accompagnée d'une quittance constatant qu'ils ont payé la totalité de leurs contributions de l'année courante..." (22).

C'est pour obéir à ce nouveau règlement que Jean Bojoly obtient une quittance du percepteur de Puttelage un jour après avoir retiré son certificat de bonne conduite à la mairie de Farschviller. Ces deux pièces visées par le sous-préfet de Sarreguemines lui permettent de recevoir de ce dernier un avis favorable pour la délivrance de son passeport à destination de New York (23). A la même époque, le Maire de Vatimont estime qu'il y aurait un inconvénient à délivrer des passeports à plusieurs de ses administrés "avant qu'ils n'eussent satisfait aux différentes réclamations qui peuvent leur être faites, soit par le Percepteur ou le Receveur des Revenus Communaux, soit par des particuliers qui n'auraient pas été prévenus de leur départ assez à temps pour réclamer le montant de leur créance" (24).

On voit en effet des créanciers de toute sorte s'inquiéter, puis se plaindre de ce que des émigrants disparaissent en ayant omis de se libérer de leurs dettes. Leurs doléances s'adressent directement au préfet ; en voici quelques exemples qui montrent à quel point leurs auteurs sont bien renseignés, contrairement à ce que pense le maire de Vatimont. Gotfried Kiesen réclame 22 F 50 que lui doit le tailleur d'ha-

(22) *Recueil Administratif*, Meurthe, 1932, p. 126.

Mise au point du préfet de la Moselle au maire de Sponville : "Pour obtenir un passeport à l'étranger il faut produire un certificat du maire de la commune constatant que ce passeport peut être accordé, et pour l'Amérique une attestation du percepteur constatant que l'émigrant a payé ses contributions".
(Lettre du 30.3.1840 ; ADMos 89 M 1 bis).

(23) ADMos 89 M 1 bis.

(24) Lettre au préfet de la Moselle, 15.4.1832 (ADMos 89 M 1 bis).

bits Jean Helmer, d'Enchenberg qui est sur le point de quitter la France, mais dont la femme n'a point encore signé son passeport. A juste titre Kiesen ne voudrait pas être "dupe d'une pareille émigration" (25). M. Francfort, Rue Fournirue à Metz, demande au préfet de ne point faire délivrer de passeport à "son débiteur Jacob Jacob, de Pontpierre" (26). Le marchand de laines Félix Cahen, de Sarreguemines, adresse une requête semblable au préfet de la Meurthe ; en effet son créancier Christophe Gingrich, fermier à Haut-Keking (?) "se propose de prendre un passe-port pour l'Amérique. Cet homme me doit une somme de 34,000 frs dont il cherche à me frustrer" (27).

La suite donnée à ces demandes n'est pas connue, quoi qu'il en soit il se trouve des cas qui montrent que ces plaintes sont prises au sérieux et que les indéliçats sont poursuivis avec toute la rigueur exigée par la loi. Il en va ainsi dans l'affaire Mathieu.

Le 16 décembre 1867 le directeur du télégraphe du Havre intercepte une dépêche en provenance de Lutzebourg et destinée à Brown et Cie, une firme américaine. "Cachez Auguste Mathieu, dit le message, on veut l'arrêter. Signé : Moustier".

Le préfet de Seine Inférieure alerté recommande aussitôt de "faire suivre de très-près cette affaire et [d]e ne rien négliger pour en connaître les détails et l'importance exacte".

L'enquête menée par le sous-préfet du Havre révèle qu'Auguste Mathieu est "un malheureux parti de chez lui sans payer son loyer ; Moustier, [s]on ami, le prévenait que des bruits couraient dans le pays de le faire arrêter pour ce fait. Le Procureur impérial n'a rien contre lui. A moins d'avis contraire, je le laisserai partir [p]our l'Amérique à trois heures".

(25) Lettre du 22.9.1833 (ADMos 89 M 1 bis).

(26) Lettre du 29.3.1840 (ADMos 89 M 1 bis).

(27) Lettre du 18.3.1857 (ADMos 106 M 2).

Ce dénouement heureux n'empêche pas une investigation plus complète. Le 1er Bureau de la Sûreté Générale s'en mêle... L'histoire de cet homme de 38 ans, originaire de Mittelbronn, n'est sans doute pas exceptionnelle. Il est marié et père de cinq enfants. Il exploitait avant son départ une petite carrière de pierres louée pour 200 F à la commune, à qui il doit quatre années de bail. Sans ressources suffisantes pour subvenir aux besoins de sa famille il se décide à tenter sa chance en Amérique "avec l'intention d'y faire venir sa femme et ses enfants d'ici trois ou quatre mois". Après avoir obtenu un contrat d'émigration à Saarburg (28) par les soins de l'agent Moustier à qui il a payé son passage du Havre à New York, il se met en route... (29). On connaît la suite ; Mathieu embarque au Havre probablement le 18 Décembre ou dans les jours qui suivent.

Agé de 38 ans, Auguste Mathieu ne risquait aucun démêlé avec l'autorité militaire, ce qui n'était pas le cas des jeunes gens n'ayant pas encore accompli leur service ou participé aux opérations du recrutement, surtout dans les périodes où l'état a un grand besoin de soldats comme sous le Second Empire. Le souci de ne perdre aucun des jeunes susceptibles de porter les armes est clairement exposé dans une note confidentielle du Ministre de l'Intérieur au Préfet de la Moselle en 1854. Après y avoir rappelé que la délivrance des passeports par l'administration départementale est pour ainsi dire automatique dans le cas où les causes du voyage sont légitimes et que, de surcroît, il n'a été mis obstacle à l'émigration des jeunes gens, en temps de paix, qu'après la clôture des contingents départementaux, il écrit :

"Cette tolérance, dans la situation actuelle, ne saurait être aussi grande que par le passé. Le gouvernement espère que la paix viendra promptement couronner les efforts de l'Empereur et du pays. Toutes ses mesures témoignent de sa volonté de concilier les nécessités de

(28) Prusse rhénane.

(29) ADSM 6 MP 2029.

La guerre avec les intérêts auxquels de longues années de paix et d'activité commerciale ont donné un si vaste développement : ce n'en est pas moins pour lui un devoir, en présence de la grandeur de la lutte dans laquelle l'honneur de la France est engagé, de prendre les précautions que la prudence indique pour en assurer le succès. Il place en première ligne tout ce qui tend à ménager les ressources futures de notre effectif militaire.

Je vous invite, en conséquence, Monsieur le Préfet, à ne délivrer jusqu'à nouvel ordre aucun passeport à l'étranger à des jeunes gens ayant atteint l'âge de 19 ans, et non libérés du service militaire, toutes les fois qu'il vous paraîtra que les demandes formées auprès de vous auront pour mobile un projet d'émigration..." (30).

L'application des mesures ministérielles par les préfets n'empêche pas certains jeunes émigrants de s'eclipser définitivement en prenant la route du Havre. C'est ce que réussit à faire Michel Danenhauer d'Enchenberg. Le père du jeune homme est allé réclamer au maire de la commune un passeport pour son fils Etienne qui, âgé de 18 ans seulement, dispose encore d'une année de liberté de mouvement. Mais c'est Michel, 20 ans qui, utilisant le passeport de son cadet, rejoint Le Havre au grand dam des autorités. Le sous-préfet de Sarreguemines rend compte à son supérieur à Metz en signalant au passage que c'est le père qui est responsable et que "cette fraude s'est déjà pratiquée dans la famille" (31). On prévient le préfet de Seine Inférieure, les autorités portuaires du Havre se mettent en quête du fuyard (32).

(30) ADMos 106 M 2.

La législation était à peu de chose près identique sous la Restauration. Selon le Ministre de l'Intérieur de 1819, "il a été reconnu en principe qu'on ne peut s'opposer au départ des individus qui ne sont point encore appelés. Ce n'est que lors de l'appel de la classe à laquelle ils appartiennent qu'on doit suspendre leur départ jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à la loi". (Lettre au Préfet de la Meurthe, 8.5.1819 ; ADMM 4 M 224).

(31) Lettre du Sous-préfet de Sarreguemines au préfet de la Moselle, 25.9.1840 ; ADMos 89 M 1 bis.

(32) Lettre du préfet de la Moselle au préfet de Seine Inférieure, 29.9.1840 ; ADMos 89 M 1 bis.
Lettre du préfet de la Moselle au sous-préfet de Sarreguemines, 11.12.1840 ; *Ibid.*

Près de deux mois après le départ du jeune homme, le 18 novembre 1840, le préfet de Rouen avise son collègue de Metz que "l'on n'a découvert au havre, aucune trace du nommé Danenhauer de la commune d'Enchenberg" (33).

En novembre 1860 une affaire identique est signalée à Montbronn, commune voisine d'Enchenberg. Guillaume Oswald désirant émigrer en Amérique demande un passeport pour lui, sa femme et ses enfants. Demande refusée pour Marc âgé de 20 ans (34). Devant l'insistance de la famille, le préfet transmet la requête au ministre et, la réponse de ce dernier tardant à arriver, le sous-préfet consulte à nouveau son supérieur en lui adressant une dépêche télégraphique le 19 novembre (35). Mais lorsque la réponse arrive à Sarreguemines, le 23, les Oswald sont déjà en route, et le jeune Marc "a quitté Montbronn le 21 du courant avec ses père et mère pour se rendre en Amérique" (36).

Le préfet ne manque jamais, à l'occasion, de rappeler la législation aux maires. Dans une lettre d'août 1856 il reprend les termes de l'Instruction ministérielle du 24 décembre 1854 (37), en précisant qu' "aucune dérogation à cette règle ne pourra avoir lieu à moins que les jeunes gens présentent des motifs non équivoques d'exemption (38). Cerf Lejeune, de Rettel, se voit ainsi refuser le passeport qu'il a de-

(33) Lettre du 18.11.1840 ; *Ibid.*

(34) Lettre du sous-préfet de Sarreguemines au préfet de la Moselle, 14.11.1860 ; ADMos 106 M 2.

(35) ADMos 106 M 2.

(36) Lettre du sous-préfet de Sarreguemines au préfet de la Moselle, 30.11.1860 ; ADMos 106 M 2.

(37) Sur l'interdiction de délivrer des passeports aux jeunes gens ayant atteint l'âge de 19 ans.

(38) Lettre du préfet de la Moselle au maire de Devant-les-Ponts, 21.8.1856 ; ADMos 106 M 2.

Les conscrits reconnus aptes à servir étaient dispensés, ou exemptés, dans les cas suivants : lorsqu'ils étaient fils aîné de veuve, séminaristes, élèves d'une école normale d'instituteurs, un de leurs frères était déjà dans l'armée ou y avait été tué...

mandé et dont il a déjà acquitté le montant (39).

Il est possible cependant à ceux qui ont de la fortune d'écarter l'écueil de la conscription et d'éviter ainsi de renvoyer un voyage à plus tard. C'est ainsi qu'en 1858 une lettre du major commandant le dépôt de recrutement de la Meurthe à Nancy avise le maire de Phalsbourg que Florent Kuhn, de la classe 1857, est autorisé par le ministre de la guerre à se rendre aux Etats-Unis où habite sa famille à la condition expresse "de justifier du dépôt entre les mains du receveur particulier de son arrondissement de la somme de deux mille quatre cent cinquante francs, nécessaire à son exonération comme militaire sous les drapeaux, pour le cas où il serait appelé à l'activité" (40). En septembre de l'année suivante, le jeune Forbachois Emile Baumann produit lui aussi, à l'appui de sa demande de passeport, un certificat constatant qu'il est en mesure de verser le prix de son exonération "dans le cas où il tomberait au sort" (41).

L'attitude des autorités à l'égard des jeunes gens qui doivent participer au tirage est donc assez ferme. En temps de paix cependant les mesures appliquées n'ont plus, de la plume même du Ministre de l'Intérieur, "le même degré d'opportunité" (42).

Pour tous les autres demandeurs de passeports, placés sous l'empire du droit commun, la législation ne varie pas ; les voyages à l'étranger, temporaires ou définitifs, sont tolérés (43). Les commentaires faits, ici et là, par les autorités confrontées à l'émigration le montrent clairement.

(39) Lettre du préfet de la Moselle au sous-préfet de Thionville, 16.7.1858 ; ADMos 106 M 2.

(40) Lettre du 11.9.1858 ; ADMos E. Suppl. 544 (Phalsbourg, 2 I 2).

(41) Lettre du sous-préfet de Sarreguemines au préfet de la Moselle, 27.9.1859 ; ADMos 106 M 2.

(42) Circulaire aux préfets, 29.8.1856 ; ADMos 106 M 2.

(43) Selon la loi du 7.12.1792, toujours en vigueur, l'administration a le droit de refuser des passeports aux Français qui les demandent.

En 1817, Le Ministre de la Police Générale écrit : "On ne peut, sans doute, refuser des passeports à ceux qui les réclament, lorsqu'aucune disposition légale ne s'y oppose" (44). Et le préfet de la Moselle aux maires du département en 1828 : "Il ne peut entrer dans les vues de l'administration de s'opposer directement aux démarches légales qui peuvent être faites par des sujets du Roi, dans le but de s'éloigner de leur patrie..." (45). De même, le préfet de Seine Inférieure précise dans un avis du 29 février 1841 : "Sans doute... on ne peut refuser aux citoyens français, quand ils jouissent de tous leurs droits, les titres de voyage qui leur sont nécessaires pour passer dans les pays étrangers..." (46).

Toutes les formes utilisées soulignent qu'on supporte un phénomène qui, somme toute, reste dans la légalité. Elles sont néanmoins toutes suivies de MAIS. Ces concessions se voient invariablement assorties de restrictions ou de mises en garde contre une entreprise le plus souvent jugée dangereuse. On a évoqué les sommes d'argent exigées en 1817 et les tracasseries imposées pour l'obtention des différents certificats exigés.

La dissuasion est considérée par les autorités comme un devoir auquel elles n'ont pas le droit de faillir. "Une administration paternelle, affirme le Ministre de l'Intérieur en 1830, n'aurait pas rempli sa tâche si chaque fois que des passeports lui sont demandés pour des pays lointains et mal connus elle ne s'efforçait par la persuasion de détourner les réclamans d'une entreprise hasardeuse, qui n'a jusqu'à présent que de fâcheux résultats pour tous les Européens qui l'ont tentée dans ces derniers tems" (47).

(44) Lettre au préfet de la Moselle, 3.6.1817 ; ADMos 89 M 1 bis.

(45) Circulaire du 30.4.1828 ; *Recueil Administratif*, Moselle, 1828, p. 178.

(46) Avis sur "l'émigration de laboureurs et d'ouvriers dans les colonies d'Amérique" ; ADSM 6 MP 2028.

(47) Lettre au préfet de la Moselle, 17.7.1830 ; ADMos 89 M 1 bis.

En quelques occasions seulement l'administration semble avoir voulu user de moyens plus persuasifs en en déplorant d'ailleurs, par avance, l'inefficacité. Evoquant le mouvement d'émigration vers la Pologne russe, le préfet de la Meurthe reconnaît en effet, dans une lettre au sous-préfet de Sarrebourg, que "la gendarmerie ne serait pas assez nombreuse pour l'empêcher" (48). A la même époque ce même fonctionnaire commence par refuser toutes les demandes de passeports, mais il doit y renoncer très vite (49).

Mais c'est l'exception. Le Vicomte de Suleau, préfet de la Moselle, comme le Ministre de l'Intérieur, est conscient que son rôle est plutôt de "mettre au moins au rang de ses premiers devoirs, de ramener à des idées plus saines et plus exactes ceux qui, sur la foi de promesses illusives et de descriptions mensongères, croiraient aller chercher une vie plus heureuse dans le nouveau monde, tandis qu'ils n'y trouveraient que la misère et une mort prématurée, pour dédommagement d'un trajet pénible et d'un douloureux exil" (50).

La misère, une mort prématurée, de fâcheux résultats ou des chimères, voilà ce qui attend toujours, selon les autorités, les émigrants qui se hasardent dans des contrées lointaines. Le tableau de l'Amérique est peint à plaisir dans des couleurs sombres ; ce n'est pas un hasard, d'ailleurs, si "des individus appartenant à ce département en reviennent journellement dans la plus extrême misère après [y] avoir passé plu-

(48) Lettre du 5.2.1817 ; AN F7 6138 8. Pologne : cf. p. 118.

(49) Lettre du ministre du 8.2.1817 ; *ibid.*

Quelques années plus tôt, le ministre de la police avait interdit la délivrance de passeports aux ouvriers désireux de se rendre dans le Royaume de Naples (Lettre au préfet de la Meurthe, 26.6.1812 ; ADMM 4 M 234). Une mesure semblable avait été ordonnée en l'An XI pour empêcher le départ de certains habitants de la région de Bitche et de Volmunster pour la Bavière Rhénane. (Lettre du sous-préfet de Sarreguemines au préfet, 12 ventôse An XI ; ADMos 89 M 1 bis).

(50) Cf. *supra*, note 45.

sieurs années (51).

Ces descriptions pessimistes venant des autorités, elles ne peuvent avoir tout le crédit souhaité ; aussi le préfet de la Moselle publie-t-il, dans le *Recueil Administratif* de 1817, une lettre dont le ton et les révélations servent à merveille ses desseins. L'auteur, domicilié à Philadelphie, -- et dont le nom n'est pas cité -- est en effet un homme du peuple, un émigrant pareil à ceux qui se présentent quotidiennement pour obtenir le droit de s'expatrier. Mise sous les yeux des demandeurs de passeports dans les mairies, il n'est pas douteux qu'elle ait fait réfléchir plus d'un audacieux, peut-être même en a-t-elle fait reculer certains.

A Philadelphie, à en croire cette lettre, l'embauche est rare et la vie chère. Le vin en particulier est hors de prix. On s'y ennuie à mourir et le peuple est sérieux et taciturne ; le dimanche y est réservé à la lecture de la Bible. Mais citons le document dans ce qu'il peut avoir de plus dissuasif : "J'espérais envoyer de l'argent à mon père, mais je crains bien de ne pouvoir le faire de longtemps... Ne raconte /pas/ ce que je t'écris, surtout à Thibaut, qui nous disait que les alouettes toutes rôties de l'Amérique étaient des attrapes..." (52).

On ne peut s'empêcher d'avoir des doutes sur l'authenticité de cette missive. Qui l'a rédigée et expédiée ? De quel village l'auteur

(51) Lettre du préfet de la Moselle au maire d'Hagéville, 30.3.1841 ; ADMos 89 M 1 bis.

Le ministre fait les mêmes prédictions funestes en 1829 : "... ces projets d'émigrations... ont déjà conduit à leur perte la plupart de ceux qui ont ajouté foi à de trompeuses promesses..." (Lettre au préfet de la Moselle, 16.2.1829 ; ADMos 89 M 1 bis).

En fait un seul cas d'émigrants lorrains a été noté, il s'agit de deux orphelines du nom de Betz, dont les parents étaient originaires de Valmont. Elles sont rapatriées à l'automne de 1840 de la Nouvelle Orléans. En fait il n'est même pas sûr que les deux soeurs soient nées en France. (ADSM 6 MP 2028).

(52) Lettre du 20.2.1817, citée dans une circulaire du Comte de Tocqueville, préfet de la Moselle, 10.6.1817, *Recueil Administratif*, Moselle 1817, p. 156-57.

La lettre se termine par un dernier conseil : "Tu avais envie, mon cher Robert, de tâter aussi de l'Amérique. Crois-moi, reste où tu es, avec tes parents, tes amis".

est-il originaire ? L'absence de réponses à ces questions laisse perplexe. De plus, si les reproches faits au pays paraissent plausibles, les illusions de l'Amérique, les "alouettes rôties", sont, comme par hasard, l'un des arguments les plus utilisés par l'administration.

Les émigrants partant vers l'est, en Février 1817, s'imaginent, selon le maire de Rahling "qu'étant arrivés en Russie... ils seront des seigneurs" (53). Ceux qui vont en Amérique sont le jouet de "descriptions mensongères, de promesses illusoires" (54), ils vont chercher dans ce lointain pays "un bien-être qu'ils seraient loin d'y trouver" (55) ; "ils s'abandonnent à de chimériques espérances" (56) ; ils croient naïvement "qu'ils trouveront de grandes ressources dans ce pays, [il faut] les détromper sur ce point" (57), les "détourner de suivre une destination pour eux presque toujours funeste" (58).

L'administration insiste aussi sur les dangers du voyage même (59). Dès avant l'embarquement, ils risquent la maladie et la misère (60), dont un exemple est donné dans une lettre du Havre, publiée par le préfet de la Meurthe en 1832. "Notre ville, y rapporte-t-on, est encombrée de *malheureux*... que la cherté du passage empêche de partir" (61).

(53) Lettre au préfet de la Moselle, 4.2.1817 ; AN F7 6138 8.

(54) Circulaire du préfet de la Moselle, 30.4.1828 ; *Recueil Administratif*, Moselle, 1828, p. 177.

(55) Cf. *supra*, note 51.

(56) Lettre du Ministre de l'Intérieur au préfet de la Meurthe, 5.5.1832 ADMM 4 M 234.

(57) Cf. *supra*, note 51.

(58) Lettre du préfet de la Meuse au sous-préfet de Commercy, 4.3.1841 ; ADMe 141 M 1.

(59) "Ils ne savent pas sans doute tous les dangers qu'ils ont à courir avant d'arriver au terme d'un aussi long voyage". (Lettre du préfet de la Moselle au sous-préfet de Sarreguemines, 19.3.1833 ; ADMos 89 M 1 bis).

(60) Cf. *Supra*, note 56.

(61) Lettre du 2.4.1832, citée dans la circulaire du 16.4., *Recueil Administratif*, Meurthe, 1832, p. 116.

Il est aisé, à partir de ces descriptions pour le moins inquiétantes, de vanter les mérites de la Patrie, familière et protectrice, et de louer ceux qui ont choisi de ne pas l'abandonner.

Si c'est une mauvaise récolte qui chasse les émigrants, on leur représente que "la France, cet heureux pays, n'éprouva jamais deux années de suite l'inclémence des saisons" (62). De toute manière on est peiné de voir toutes ces gens quitter "un département aussi florissant que celui de la Moselle" (63), et on fait appel au sentiment national, à l'amour de la terre natale, au courage et au travail. Sous la Restauration il convient, de plus, d'avoir confiance en le Roi, "qui s'occupe sans cesse de tous les besoins" (64).

Les émigrants sont en effet taxés d'ingratitude et, souvent, de paresse (65). En 1840 par exemple, le préfet de la Moselle brosse un portrait peu flatteur des habitants de la partie allemande du canton de Grostenquin, où des émigrations répétées ont été enregistrées. Ils sont, déclare-t-il, "naturellement paresseux [et] se livrent à l'ivrognerie. Ces individus après avoir possédé quelques propriétés se trouvent bientôt par leur apathie et leur penchant pour la boisson, réduits à un état voisin de l'indigence. Ils contractent d'abord des dettes hypothécaires, ensuite ne pouvant payer ni le capital ni les intérêts des emprunts qu'ils ont faits pour se soustraire à la honte d'une expropriation forcée, ils vendent leur bien, payent leurs créanciers et s'expatrient, n'emportant souvent que de faibles sommes qui suffisent à peine pour leurs frais de voyage" (66).

(62) Circulaire du 10.6.1817 ; *Recueil Administratif*, Moselle, 1817, p. 156.

(63) Cf. *supra*, note 51.

(64) Cf. *supra*, note 62.

(65) Selon le Ministre de l'Intérieur, ceux qui recourent à l'émigration pour tenter d'améliorer leur situation sont "des hommes qui ont le malheur de ne pas apprécier tout ce que la France offre de ressources à quiconque sait et veut travailler". Cf. *supra*, note 47.

(66) Lettre du préfet de la Moselle au ministre de l'Intérieur, 8.4.1840 ; ADMos 89 M 1 bis.

Les contingents d'émigrants seraient donc, aux dires de certains fonctionnaires, formés de fainéants, d'incapables et d'ivrognes que le déshonneur chasse de leurs villages, mais aussi d'individus trompés par des provocateurs, que l'administration croira voir à l'origine d'un grand nombre de décisions d'émigrer et qu'elle s'appliquera à identifier dans le but de les empêcher de nuire. On est surpris cependant de constater que ces spéculateurs ne sont presque jamais cités. Il existe bien des agents des compagnies maritimes établis à nos frontières, mais leur principale activité est le recrutement des Allemands et ils ne s'intéressent qu'occasionnellement aux Français (67).

Toujours est-il que ces recruteurs sont généreusement investis de pouvoirs quasi magiques. "Il est impossible, constate le préfet de la Moselle en 1828, qu'il n'y ait point dans l'arrondissement [de Sarreguemines] des gens qui provoquent [l'émigration], car il n'est point vraisemblable qu'un si grand nombre de familles se déterminent de leur propre mouvement" (68). Si les habitants abandonnent leurs villages, c'est qu'ils sont les victimes innocentes des "menées d'avidés spéculateurs" (69). "Il importe, recommande le préfet de la Moselle, de découvrir les instigateurs [de l'émigration]" (70). Des enquêtes sont menées ici et là, sans résultats notables (71).

C'est, en fin de compte, d'une affection grave que sont atteints les émigrants et la maladie a, en ce XIXe siècle, plus encore que de nos jours, un caractère de fatalité. C'est une fièvre (72), que les au-

(67) Cf. chapitre II.3.

(68) Lettre du préfet au Commandant de la Gendarmerie de Sarreguemines, 4.3.1828 ; ADMos 89 M 1 bis.

(69) Cf. *supra*, note 56.

(70) Cf. *supra*, note 59.

(71) Lettre du Procureur du Roi au préfet de la Moselle, 26.4.1828 ; ADMos 89 M 1 bis.

(72) Cf. *supra*, note 54, et Lettre du préfet de la Moselle au ministre de l'Intérieur, 16.2.1829 ; ADMos 89 M 1 bis.

torités sont impuissantes à calmer, sans parler de la guérir ; une manie, une fureur (73), qui, en 1835, fait "des progrès étonnants dans le voisinage [de Petite Rosselle] et dans les communes limitrophes de Prusse" (74).

Ce qui est plus sérieux, c'est que, comme le constate le maire de Petite Rosselle, l'affection se propage, elle est contagieuse (75). En mars 1817, on le verra (76), le sous-préfet de Sarrebourg accusait les habitants du Bas-Rhin d'avoir contaminé ses administrés . Mais les Alsaciens eux-mêmes ont été infectés par les Suisses et les Allemands (77). L'épidémie progresse donc d'est en ouest, ce qui ne laisse pas d'inquiéter les autorités.

Les symptômes du mal se reconnaissent aisément ; le sujet atteint est inquiet, nerveux ; il se découvre un intérêt subit pour certains sujets de conversation. Lui, un terrien qui n'a jamais aperçu la mer, se passionne soudain pour tout ce qui touche aux bateaux et à la navigation ; il bavarde avec d'étranges voyageurs sur le chemin du Havre... Erckmann-Chatrion a décrit ces Allemands en route pour l'Amérique :

-
- (73) *manie* : syndrome mental caractérisé par divers troubles de l'humeur (exaltation euphorique, versatilité, expansivité) ; *fureur* : passion sans mesure, créant un état voisin de la folie (Dict. Robert).
- (74) Lettre du maire de Petite Rosselle au sous-préfet de Sarreguemines, 19.3.1833, ADMos 89 M 1 bis. "Die Sucht, nach Amerika auszuwandern, ist als eine Krankheit anzusehen..." (Joseph Mergen, *op. cit.*, p. 70).
- (75) Dès 1817 le sous-préfet de Château-Salins note dans une lettre au préfet de la Meurthe : "L'exemple des uns [n'est] pas sans influence sur l'esprit des autres". (Lettre du 5.2.1817 ; AN F7 6138 8.
- (76) Cf. pages 120 et 123 note 30.
- (77) "Quelques habitants de l'Alsace, séduits par l'exemple des Suisses et des Allemands de la rive droite du Rhin, ont abandonné leurs familles et leurs foyers pour aller chercher en Amérique un meilleur sort..." (Cf. *supra*, note 62).

"Leurs voitures étaient chargées de vieilles armoires, de bois de lit, de matelas, de chaises, de commodes. De grandes toiles, étendues sur des cerceaux, couvraient le tout. Sous ces toiles, de petits enfants assis sur des bottes de paille, et de pauvres vieilles toutes décrépites, les cheveux blancs comme du lin, regardaient d'un air calme ; tandis que cinq ou six roses, la croupe couverte de peaux de chien, tiraient lentement. Derrière arrivaient les hommes, les femmes, et trois vieillards, les reins courbés, la tête nue, appuyés sur des bâtons" (78).

De semblables convois traversent la Lorraine du nord, de Forbach à Clermont-en-Argonne en passant par Metz et Verdun, gagnent Paris par la grande route de poste, suscitant des vocations parmi ceux qui n'osaient pas se décider (79). La presse locale signale leur passage en relevant l'infortune dont sont victimes certains d'entre eux, arrêtés puis refoulés faute d'argent ou de papiers (80).

Mais il semble bien que ce soit surtout l'exemple des voisins ou des parents qui soit suivi. C'est ainsi que dans certains villages, émigrer devient bientôt une tradition. Saint Quirin, dans la Meurthe, est de ceux-là. Il est bien sûr impossible de dire si c'est Jean Antoine Fève, établi à Philadelphie dès 1802, qui a fait des émules ; mais com-

(78) *L'Ami Fritz*, éd. J.J. Pauvert, t. V, p. 182.

On peut penser que les germanophones sont plus sensibles à l'exemple des Allemands que les Lorrains de langue française. Qu'ils soient Bavaurois ou Prussiens, les étrangers sont compris de Forbach à Courcelles-Chaussy, à deux lieues de Metz.

(79) En 1845 on ouvre des bureaux de douane à Sierck, Grosbliederstroff et Frauenberg qui devaient, dans l'esprit des autorités, faciliter l'entrée des émigrants étrangers en route pour l'Algérie.

(80) De mars à la mi-juillet 1840 plus de 900 émigrants des provinces rhénanes et de Hesse sont contrôlés à Metz, près de 200 d'entre eux sont arrêtés, puis expulsés "comme dépourvus de moyens de voyager et des autorisations légales exigées". D'après un article du 20 mars ces émigrants allemands "continuent de sillonner les routes de notre département", ce qui prouve bien que d'autres voyageurs les avaient précédés. (*L'indépendant de la Moselle*, des 20.3., 1er et 15.4., 6 et 27.5., 3.6., 17.7.1840).
Egalement, dans le même journal : 22, 24 et 27.3. ; 1.8. ; 3 et 17.10.1834.

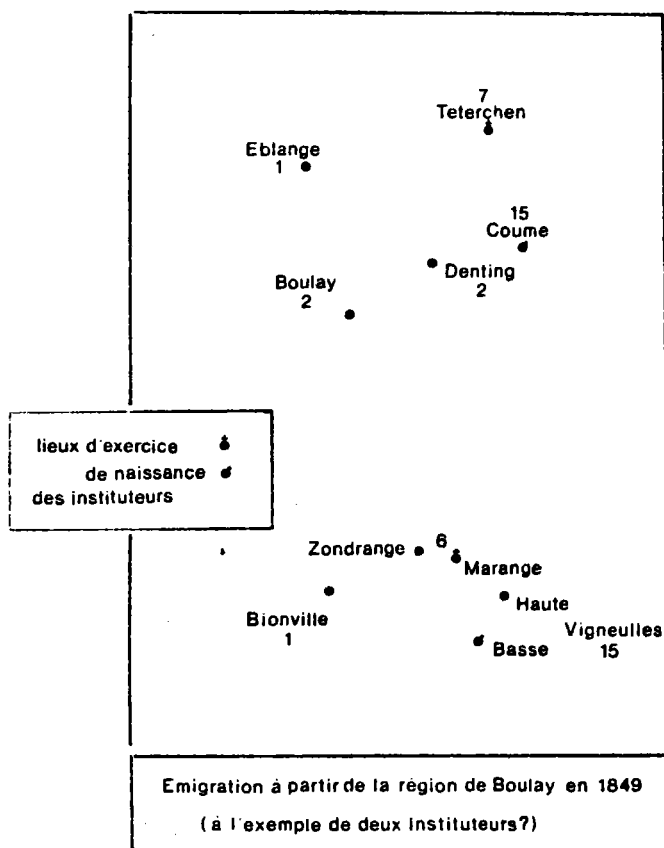
ment ne pas s'étonner du nombre d'émigrants issus d'une même commune (cf. Chapitre II.4). Chez les Barbé Jean-Claude par exemple, dont sept enfants sur dix atteignent l'âge adulte, deux garçons et une fille émigrent en Algérie ou en Amérique (81). L'habitude n'est pas perdue à la génération suivante ; les quatre enfants d'une soeur des précédents partent pour l'Amérique (82).

Les émigrants qui quittent la région de Faulquemont en 1847 partent du 10 février au 11 mai ; six villages envoient ainsi 85 personnes à des dates échelonnées sur trois mois. La famille de Joseph Fagot, sept personnes, obtient son passeport le 16 mars, elle est suivie, 15 jours plus tard, par celle de François Fagot, six personnes. Deux familles This, originaires du même village, composées respectivement de huit et sept personnes prennent leur passeport les 17 et 31 mars.

En 1849, les émigrants originaires des environs de Boulay viennent de deux zones centrées autour de Coume et Vigneulles, villages natals des deux instituteurs évoqués au chapitre précédent. Il n'est pas interdit de supposer que le geste des deux maîtres d'école, détenteurs du savoir et respectés de la population, a eu une influence déterminante sur la décision des habitants des villages dont ils dirigent l'école et sur ceux des localités voisines.

(81) Joseph, né en 1835 émigre en Amérique ; Marguerite, épouse de Jean Baptiste Georgel, née en 1825, et Quirin, né en 1829, s'établissent en Algérie avec leur famille, ce dernier après la guerre de 1870.

(82) Marie-Anne Barbé, née en 1820. Elle épouse Jean Baptiste Masson dont elle a 7 enfants (3 meurent en bas âge). Des quatre autres, deux s'installent dans le Kentucky (Jeffersonville et Louisville), deux à New York (Jamaïca, Long Island).



Carte n° 5

La situation géographique de la Lorraine a sans doute aussi une influence non négligeable sur la faculté même d'émigrer. Comme l'a bien souligné P. Leuilliot, "l'émigration n'est pas un fait extraordinaire en Alsace, comme dans tous les pays frontières" (83). Les premiers émigrants rencontrés en 1817, ont entendu parler de leurs concitoyens, partis à peine trois générations plus tôt pour le Banat (84). S'ils sont

(83) P. Leuilliot, "L'émigration alsacienne sous l'Empire et au début de la Restauration", *Revue Historique*, t. CLXV, 1930, p. 254.

(84) Henri Nominé, "L'émigration des Lorrains dans le Banat au XVIIIe siècle et ses causes", *Cahiers Sarregueminois*, n° 6, Avril 1968, p. 249-257.

domiciliés dans la région de Bitche, ils ont été les témoins, en 1802-1803, d'une émigration qui, bien qu'elle n'ait touché qu'un petit nombre de leurs compatriotes, a causé un grand émoi dans tout l'arrondissement. En effet quelques ménages originaires de Schweyen, Breidenbach et Holving partent alors "pour la Hongrie ou la Pologne" (85), et, quelques mois plus tard, d'autres familles de la même région se disposent à franchir la frontière pour s'installer en Bavière "où le Duc leur offre des avantages" (86).

De plus, des émigrations saisonnières ont lieu chaque année ; sans doute sont-elles provisoires et se dirigent-elles vers des régions moins méconnues, mais elles n'en impliquent pas moins un départ et un voyage qui peuvent servir de prologue à la grande émigration, à l'expatriation définitive, sans espoir de retour. J. Vidalenc a noté le cas des paysans meusiens qui "se lançaient sur les chemins, exerçant fréquemment des petits métiers à la limite de la mendicité" (87). C'est le cas par exemple de nombreux émouleurs de Géry, Condé et Sommeilles qui s'en vont, tous les ans, dès janvier, pour aller exercer leur profession en Suisse, accompagnés d'aides et, parfois, de leur famille (88). De nombreux ouvriers agricoles s'en vont à l'époque des récoltes (89), et les garçons pauvres gagnent d'autres départements pour s'y vendre comme remplaçants. Le préfet de la Meurthe signale que cette pratique est courante dans l'arrondissement de Sarrebourg et qu'elle est le fait d'"un très grand nombre de jeunes gens qui vont dans les départements

(85) Lettres des 25 prair., 10 (2) et 11 therm. An X ; ADMos 89 M 1 bis.

(86) Lettres des 5, 7 et 12 (2) vent. An XI ; *ibid.*

(87) J. Vidalenc, *op. cit.*, p. 120.

(88) ADMe 143 M 2. En 1859 on en trouve 22 à Géry, 7 à Condé et 10 à Sommeilles.

(89) 899 dans le canton de Rohrbach au cours de l'année 1852 (449 hommes, 450 femmes) ; 610 dans celui de Saint-Avoird ; 274 dans celui de Bitche (ADMos 258 M 1).

de l'intérieur" (90). Il arrive parfois que ces départements soient très éloignés de nos régions. C'est ainsi que, de 1837 à 1840, on voit des conscrits de Morhange se présenter devant les conseils de révision de départements aussi lointains que la Nièvre et la Seine Inférieure (91).

Conclusion

Pendant toute la période étudiée, la position des autorités face à l'émigration en Amérique ne varie pas. Elles s'inquiètent d'abord de l'apparition du phénomène (92), s'interrogent sur ses causes et tentent d'en limiter l'importance et le développement. Pour dissuader les volontaires, elles prennent rarement des mesures vigoureuses, mais leur imposent nombre de contraintes sous forme de démarches à entreprendre et de règlements à respecter.

Aux émigrants que ces obstacles n'ont pas rebutés elle promet les dangers et les malheurs d'un long voyage dans l'inconnu et l'infortune, voire la mort, dans une contrée au climat malsain et habitée d'une population inhospitalière (93). Essayant de ranimer le sens patriotique chez

(90) Note statistique sur le département de la Meurthe, 1839, concernant la situation de 1837 ; ADMM 1 M 602.

(91) Arch. mun. Morhange, paquet n° 18-13 K 1.

(92) "Ces émigrations, écrit le préfet de la Moselle au commandant de la gendarmerie de Sarreguemines, excitent ma sollicitude". (Lettre du 4.3.1828 ; ADMos 89 M 1 bis).

(93) Le ministre Duchatel, évoquant en 1841 "des spéculations du même genre /qui7 avaient lieu antérieurement pour les anciennes colonies espagnōles" va jusqu'à affirmer que de ceux qui s'étaient laissé tenter "presque tous ont trouvé sous des climats brûlants, la mort ou l'indigence". (Lettre au préfet de la Meuse, 23.2.1841 ; ADMe 141 M 1).

des citoyens qu'elle considère comme des ingrats, l'administration exalte les vertus qu'ils ont apparemment perdues, la patience et l'ardeur au travail, et fustige les maux qui les ont conduits à leur funeste projet, la paresse et l'ivrognerie.

Sur la signification profonde de l'émigration et sur ses effets elle semble se poser peu de questions. Seul le Ministre secrétaire d'état Billault, en juin 1855, aborde timidement le problème dans une circulaire aux préfets (94). L'émigration peut être, écrit-il "le correctif d'une population excessive, [et un] moyen d'alléger la misère et de développer les relations avec les pays lointains". C'est, à n'en pas douter, l'avis du maire de Lunéville par exemple qui n'hésite pas à écrire en 1816 à propos d'un de ses administrés résolu à émigrer : "Voinot Joseph, journalier, est dans une absolue indigence et hors d'état de pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille, il est conséquemment de l'avantage évident de la Ville de les laisser aller dans un lieu où ils ont l'espoir fondé de quelques ressources..." (95). D'un autre côté, "on prétend que l'émigration entraîne... une déperdition correspondante de forces vives, de matière imposable, de ressources militaires" (96), car, selon certains, ceux qui s'expatrient forment "la partie la plus active et la plus valide de la population" (97).

Ces deux façons d'envisager la question semblent bien résumer, la première l'attitude d'un pays comme la Grande Bretagne, la seconde celle de la France, constante sous tous les régimes. Jules Duval l'a bien

(94) Circulaire du 26.6.1855 ; ADV 15 M 50.

(95) Lettre au sous-préfet, 11.10.1816 ; ADMM 4 M 234.

(96) Le sous-préfet de Château-Salins et le préfet de la Meurthe font, en 1817, des remarques similaires : "Je sais de quel intérêt il est pour l'état de conserver sa population", de "conserver à l'état nombre de sujets fidèles et utiles".
(Lettres des 5.2. et 8.2.1817 ; AN F7 6138 8).

(97) Préfet des Basses-Alpes, 1859, cité par A. Legoyt, *L'émigration européenne, son importance, ses causes, ses effets*, Paris, 1861, p. 215.

compris et écrit, sept ans après Billault :

"De nos jours l'Angleterre montre au monde... la valeur de l'émigration. Depuis le commencement de ce siècle, cinq millions de ses enfants ont quitté ses rivages pour se disperser sur tous les chemins, sous tous les cieux. Ils ne se sont pas conduits en enfants prodiges perdus pour... la mère-patrie... /Ils ont/ pénétré dans des Etats étrangers, ont racheté la perte de leur nationalité par une diffusion au sein de la patrie adoptive des idées, des moeurs et de la langue de la patrie native, source pour cette dernière d'influence et de commerce, de popularité et de bénéfices. Cette séparation a-t-elle appauvri le sang et diminué le nombre des habitants du Royaume-Uni ? On sait, au contraire, que la population y double tous les cinquante ans, en une plus courte période que chez aucune nation d'Europe. Le recensement de 1861 a constaté près de 30 millions d'habitants. D'année en année, l'Angleterre se rapproche à cet égard du niveau de la nation française qu'elle dépassera au second ou troisième dénombrement à venir. En même temps elle aura répandu sur le globe un nouveau million de ses fils, qui assureront à la race anglo-saxonne une prépondérance universelle. C'est qu'une nation peut émigrer sans décroître.

De son côté la France aura péniblement atteint le chiffre de quarante millions d'habitants, et envoyé au loin quelques milliers de familles isolées et noyées dans les masses germaniques et anglaises. Son rang proportionnel de grandeur numérique entre les nations aura baissé" (98).

Billault, quant à lui, conclut sa circulaire en rappelant la position officielle du gouvernement dont il fait partie. Celui-ci, écrit-il, "laisse quant à présent à l'Emigration son cours naturel : il ne cherche ni à la développer par une impulsion factice, ni à la restreindre par des entraves réglementaires (!) ; mais il doit observer très attentivement les faits pour agir ensuite résolument dans l'un ou l'autre sens" (99).

(98) Jules Duval, *Histoire de l'émigration au XIXe siècle, ses causes, ses caractères, ses effets*, Paris, 1861, p. vi et vii.

(99) Cf. *supra*, note 94.

Qu'on n'ait pas tenté de restreindre l'émigration est une contre-vérité évidente. Qu'on ne l'ait pas encouragée est un euphémisme par litote. Quant au sens de l'action de l'administration, on la décrit mieux en parlant de réaction *contre* le phénomène migratoire.

D'ailleurs il ne faut pas perdre de vue que les instructions du ministre concernaient un décret "relatif à l'émigration *européenne*" vers les pays d'outre-Atlantique. Si les autorités tolèrent les expatriations en Amérique, résultat d'une sorte de fièvre qui trouve un terrain favorable là où l'habitude d'émigrer n'est pas nouvelle, c'est qu'elles se montrent impuissantes à les contrôler. Leur attitude sera tout autre lorsqu'il s'agira de favoriser le peuplement de la nouvelle colonie d'Alger.

CHAPITRE 3

LES EMIGRANTS :

Structure démographique et sociale
Foyers d'émigration

Qui sont-ils, ces émigrants qui, abandonnant leur village et leur famille, vont "tenter la fortune au-delà des mers" ?

Les éléments de réponse à cette question se trouvent dans les demandes de passeports, étant entendu que, pour cette étude au moins, on raisonne comme si *toutes* les personnes figurant sur les listes dressées dans les préfectures sont effectivement passées en Amérique. De plus, les mêmes documents rendent possible la localisation des principaux foyers d'émigration.

Si les émigrants de 1817, ceux qui lancent le mouvement, s'expatrient pour une large majorité par familles entières, on y reviendra, au cours des années suivantes la proportion d'émigrants partant seuls est beaucoup plus grande, sans que l'on puisse affirmer que les familles soient rares. C'est ainsi qu'en Moselle les *demandes* des couples accompagnés ou non d'enfants représentent 15 % de l'ensemble (1). Si on y ajoute les demandeurs, hommes ou femmes, qui partent sans leur conjoint mais avec des enfants, cette proportion dépasse un cinquième. Par rapport à l'ensemble des *personnes* inscrites sur les passeports, les familles complètes et les groupes formés d'un parent avec ses enfants comptent pour près de la moitié (47 %) des émigrants. (Tableau n° 2 page suivante).

Les exemples de familles nombreuses ne manquent pas, en voici quelques uns pris au hasard. En septembre 1859, Nicolas Bohr, de Ritzing, et sa femme emmènent leurs dix enfants âgés de dix-huit à un an ; les Damez, originaires de Petite-Rosselle sont accompagnés de neuf enfants, ils partent en janvier 1862, et la famille Schmitt quitte Obernaumen, à l'automne de 1863, la femme portant un bébé de trois mois qui est le huitième enfant du couple... (2)

(1) Demandes de passeports, Moselle, 1852-69, ADMos 109 M.

(2) Passeports obtenus respectivement les 16.9.1859, 6.1.1862 et 15.10.1863 (ADMos 109 M).

Année	Passaports	Couples	Enfants des couples	pères/mères (avec enfants)	Enfants d'un parent seul	Total des émigrants ou famille	Ensemble des émigrants
1852	58	9	19	2	4	43	94
1853	26	7	20	-	-	34	55
1854	47	7	18	3	5	40	81
1855	109	9	35	9	33	95	234
1856	132	28	74	15	46	191	283
1857	133	12	34	7	13	78	215
1858	82	5	8	7	22	47	129
1859	44	15	35	6	16	87	123
1860	83	11	23	3	10	58	140
1861	20	4	6	-	-	14	36
1862	31	10	28	1	2	51	83
1863	28	6	22	-	-	34	61
1864	30	5	17	3	4	34	52
1865	97	23	47	7	8	108	186
1866	140	11	37	3	4	66	203
1867	92	4	3	1	3	15	102
1868	56	3	7	1	3	17	70
	1208	338	433	68	173	1012	2147

Demandes de passeports, Moselle 1852-1868
FAMILLES

Tableau n° 2
(Source : ADMos 109 M)

Certaines années voient, proportionnellement, plus de départs de familles, c'est le cas, par exemple, en 1847 où, sur 70 passeports délivrés par la préfecture de la Moselle, 39 sont retirés par des groupes qui vont du jeune couple sans enfant à des familles nombreuses. 27 familles comptent de deux à cinq enfants, six ont 6 enfants, une 7, deux 8 et une 9, la moyenne des personnes inscrites sur ces passeports collectifs étant de 6,3 (3).

Dans la Meuse et dans les Vosges les familles d'émigrants apparaissent moins fréquemment. Les trois quarts des demandes émanant de la préfecture de Bar-le-Duc concernent des voyageurs isolés. Quant aux titulaires de passeports originaires des Vosges, un tiers seulement sont accompagnés d'un ou de plusieurs membres de leur famille. Des groupes familiaux se rencontrent cependant, comme en 1865 et 1866, où sont mentionnées 8 familles composées de 49 personnes originaires pour la plupart de la région de Neufchâteau. Dans ces deux départements où les émigrants sont les moins nombreux, la moyenne des individus par passeport, en ce qui concerne les groupes d'émigrants, n'est que de 3,2 pour la Meuse et de 4 pour les Vosges. (Tableau n° 3, page suivante).

On n'ose à peine imaginer les difficultés de toute sorte auxquelles s'exposent ces familles. Mais que dire de ces femmes qui, seules, se lancent dans un tel voyage avec une progéniture souvent nombreuse ? Elles ne sont pourtant pas rares ; ainsi une meunière de 39 ans, Catherine Nafziger, émigre-t-elle en 1849 avec dix enfants. Marie Haquette, née Ernesty, de Bouzonville, déclare se rendre à Chicago en 1858, elle a six enfants et Elisabeth Vetzell fait inscrire ses neuf enfants sur son passeport en 1855... (4).

(3) Demandes de passeports, Moselle, 1847 (AN F7 12202).

(4) Catherine Nafziger obtient son passeport le 26 Juin 1849 (AN F7 12206)
Les deux autres respectivement les 31.5.1858 et 15.11.1855 (ADMos 109 M).

M E U S E

Année	A	B	C		D	TOTAL émigrants
	Nombre de passeports	Isolés	Groupes		Accompagnés de	
			Titul. du pass.			
1853	9	7	2		4	13
1854	24	20	4		6	30
1855	16	8	8		22	38
1856	12	11	1		1	13
1857	11	7	4		13	24
1858	6	3	3		4	10
1859	3	3	-		-	3
1863	1	1	-		-	1
1865	1	1	-		-	1
1868	1	-	1		1	2
1870	1	1	-		-	1
	85	62	23		51	136

V O S G E S

1859	7	5	2		8	15
1860	6	4	2		6	12
1861	6	4	2		5	11
1862	1	1	-		-	1
1863	5	5	-		-	5
1864	4	3	1		1	5
1865	7	3	4		22	29
1866	8	4	4		12	20
1867	6	4	2		2	8
1868	7	5	2		2	8
	61	38	19		58	115

Demandeurs de passeports (titulaires) : isolés 72,9 % du total (M)
62,3 % (V)

Moyennes des personnes par passeports (émigrants en groupes) :
Meuse : 3,21 %
Vosges : 4,05 %

Tableau n° 3 : Familles et isolés dans la Meuse (1853-1870)
et dans les Vosges (1859-1868)

(Source : ADMe 143 M2 - ADV 15 M 50)

E = B + C + D

A = B + C

Contrairement à une idée encore assez répandue, les émigrants se recrutent parmi toutes les tranches d'âge et dans les deux sexes (5). Un vieillard de 78 ans quitte la France en mars 1847 en compagnie de son gendre, originaire de Semming. Il est suivi, deux ans plus tard par Pierre Koch, de Marange-Zondrange, 82 ans. Marie Bernard, une veuve de 68 ans entreprend le long voyage de la Meuse au Texas pour rejoindre ses enfants en 1856, et Jean Louis Merlot, cultivateur de Moussey, obtient au Havre un permis d'embarquer en mars 1848, à 70 ans il voyage seul ! (6)

A l'autre extrémité de l'échelle des âges, des exemples se rencontrent également. On a évoqué les nourrissons voyageant dans les bras de leur mère, mais de très jeunes adolescents partent aussi, seuls, à l'aventure. Marie Bour, qui va retrouver ses parents déjà installés en Amérique, n'a que 14 ans. C'est l'âge que déclarent également Paul Hagen de Metz, Paul Ismert, de Landrefang et Emile Berard de Pontpierre qui émigrent en 1857 (7). Tous ne rejoignent pas la sécurité d'une famille déjà établie aux Etats-Unis, Annette Maldémé par exemple, originaire de Brancourt (Vosges), déclare partir pour l'Amérique "sans destination spéciale", elle n'a que 17 ans ! (8)

Ces exemples, même s'ils ne sont pas isolés, représentent des cas extrêmes car, d'une manière générale, les émigrants sont des hommes -- ou des femmes -- jeunes, majeurs de moins de 30 ans. En Moselle par exemple, le groupe d'âge de 20 à 29 ans fournit près de la moitié des titu-

(5) On lit dans M. Parisse et all., *Histoire de la Lorraine*, Toulouse, 1977, page 370, "Jusque vers 1880 les jeunes gens de Lorraine germanophone partent vers les Etats-Unis".

(6) Passeports obtenus par Pierre Schmitt le 3.3.1847 (AN F7 12202) ; Marie Bernard née Willemmin le 28.10.1856 (ADMe 143 M 2) ; J.L. Merlot, permis obtenu le 23.3.1848 (AN F7 12218). Pierre Koch, passeport du 2.8.1849 (AN F7 12206).

(7) Dates d'obtention des passeports à la préfecture de Metz, respectivement : 13.2.1868 ; 22.1.1857 ; 17.1.1857 ; 17.1.1857 (ADMos 109 M) Jean Pierre Berard, 18 ans, également de Pontpierre, qui obtient un passeport le même jour qu'Emilie est probablement son frère.

(8) Demandes de passeports, Vosges. Passeport obtenu le 28.3.1864 (ADV 15 M 50).

naires de passeports (9).

Les individus d'âge mûr comptent pour un tiers des titulaires de passeports et les plus de 50 ans ne totalisent qu'un peu plus de 7 % de ceux-ci, ce qui n'a rien pour étonner.

	Hommes	%	Femmes	%	% ensemble
moins de 15 ans	9	1,0	2	1,1	0,9
15 - 19	124	12,2	21	11,1	12
20 - 24	200	19,6	66	35,0	22
25 - 29	241	23,5	34	18,0	23
30 - 34	157	15,4	16	8,5	14
35 - 39	108	10,6	11	5,8	10
40 - 44	57	5,6	15	7,9	6
45 - 49	49	4,8	8	4,2	5
50 - 54	27	2,6	2	1,1	2,5
55 - 59	30	3,0	5	2,6	3
60 - 69	14	1,4	9	4,7	2
70 et +	3	0,3	-	-	0,2
	1 019	100,0	189	100,0	
	84 %		1 208	16 %	

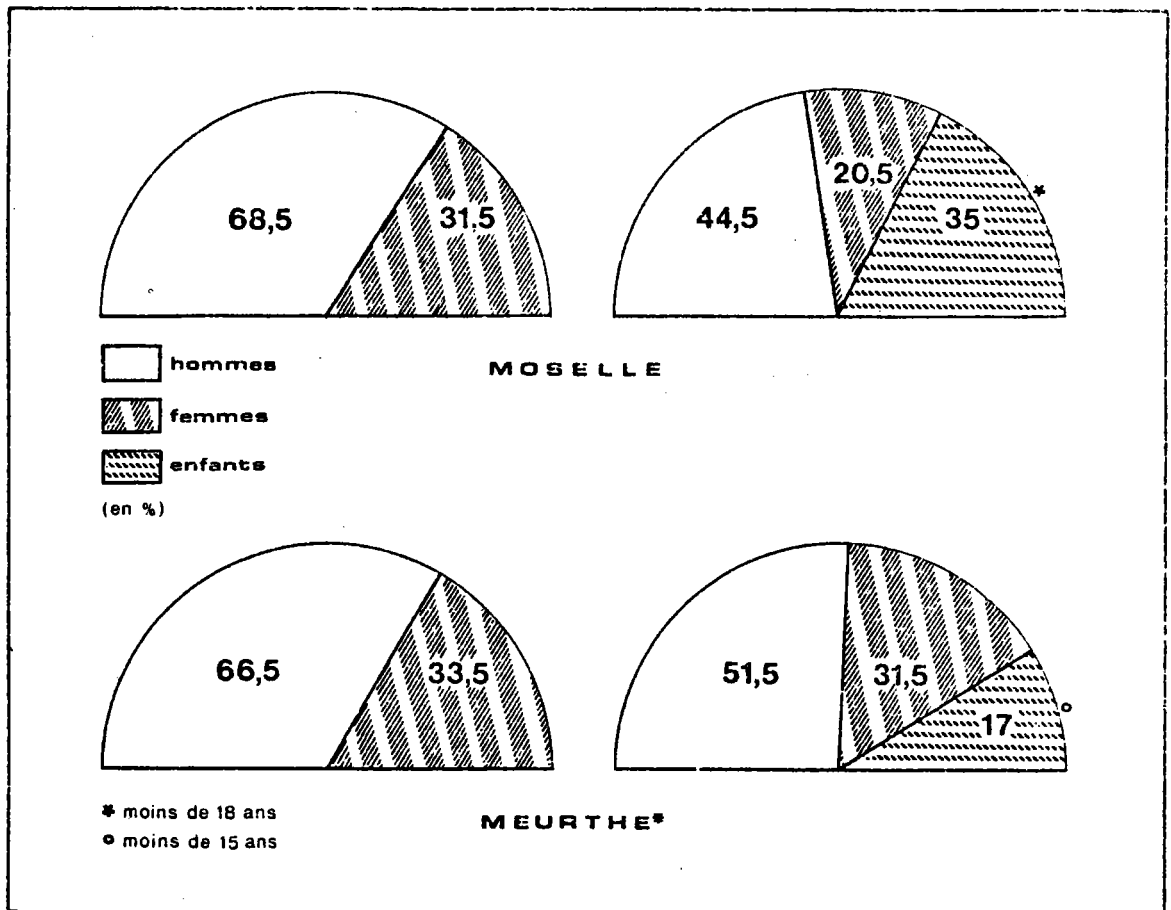
Tableau n° 4 Répartition par tranches d'âge des demandeurs de passeports en Moselle, 1852-1868.

(Source : ADMos 109 M)

(9) 45 % (43,1 % des hommes - 52,7 % des femmes). L'ensemble des moins de 30 ans représente près de 60 % du total.

La lecture du tableau n° 4 montre que 16 % seulement des demandeurs sont des femmes ; là non plus rien de surprenant puisque toutes celles qui sont accompagnées voyagent sur le passeport d'un homme, mari, père ou frère. (tableau n° 4, page précédente).

Dans la Moselle ainsi que dans la Meurthe (département où, il faut le souligner, les chiffres comprennent l'ensemble des voyageurs à l'étranger ce qui fausse un peu la comparaison) on constate que les hommes sont en gros deux fois plus nombreux que les femmes (10).



Répartition hommes/femmes/enfants
dans la Meurthe (1856-1861)
et dans la Moselle (1852-1868)

Figure n° 1

(Source : ADMos 109 M - ADMM 6M288)

(10) Meurthe : 66,5 % contre 33,5 % ; Moselle : 68,5 % contre 31,5 %.
(Meurthe : statistique, 1856-61, ADMM 4 M 234 ; Moselle : demandes de passeports, 1852-68, ADMos 109 M).

C'est que les hommes ont, traditionnellement, plus de liberté de mouvement que les femmes. Ce sont eux qui, mariés ou non, ont le devoir de gagner de quoi vivre. Dans un ménage ils détiennent, dans la plupart des cas, le pouvoir de décision. Ils sont aussi, apparemment, beaucoup plus aptes à surmonter les hasards d'une entreprise longue et difficile. Lorsqu'un couple (ou une famille) est obligé de se séparer, c'est lui qui part le premier, le plus souvent dans l'espoir de gagner rapidement l'argent nécessaire au passage de son épouse (11). Mais dans de nombreux cas la séparation est définitive et de nombreuses unions se trouvent ainsi rompues à la suite du départ du mari pour l'Amérique.

Lorsque la chose est possible, les émigrants préfèrent ne pas recourir à ces longs mois de séparation. Beaucoup de couples "chargés d'enfants", on en a vu des exemples, s'expatrient ensemble. Dans la Meurthe, les enfants représentent 17 % de l'ensemble des émigrants ; en Moselle cette proportion est double (12). Cette grande différence s'explique par le fait que les chiffres de la Meurthe comprennent un certain nombre de non-émigrants qui voyagent sans leur famille. Quant aux deux autres départements lorrains, l'observation a porté sur un nombre beaucoup plus restreint d'émigrants ; quoi qu'il en soit, les résultats obtenus se situent dans la fourchette des chiffres de la Meurthe et de la Moselle (13).

(11) Un cas de mari rejoignant sa femme se rencontre dans la Meuse en 1859. Julien Lapique, commis de magasin de Bar-le-Duc, âgé de 53 ans, obtient un passeport le 15 Septembre pour aller "retrouver sa femme et ses enfants".
(ADMeuse 143 M 2).

(12) Moins de 15 ans (Meurthe) ; moins de 18 ans (Moselle).

(13) Meuse : 1853-70, Hommes : 56 %, femmes : 22 %, *enfants* : 22 %.
Vosges : 1859-68, Hommes : 38 %, femmes : 29 %, *enfants* : 33 %.

Professions

Les professions les plus diverses se rencontrent parmi les demandeurs de passeports. D'après le préfet de S.I. les catégories les plus visées par les spéculateurs étrangers sont "les laboureurs et les journaliers des campagnes" (14). On voit le laboureur côtoyer le docteur en médecine, le casquettier l'organiste, le lamineur l'instituteur, le scieur de long l'agent d'assurance, le verrier la brodeuse et le prêtre la prostituée. Ces activités, pour être d'une grande variété, n'en sont pas moins limitées à quelques catégories d'ensemble. Les tableaux de la statistique de la Meurthe mentionnent les sept rubriques suivantes qui ont été adoptées telles quelles pour ce qui est des demandes de passeports dans les autres départements : ouvriers et artisans industriels, cultivateurs, marchands et négociants, professions libérales, propriétaires et rentiers, domestiques, sans profession (15).

Les ouvriers (y compris les manoeuvres et les journaliers) et les artisans sont la catégorie professionnelle la plus représentée parmi les émigrants. Ils comptent pour près des deux tiers du total dans la Moselle, pour la moitié ou un peu plus dans les Vosges et dans la Meuse, pour un peu moins de la moitié dans la Meurthe (16).

Les ouvriers et les artisans sont suivis par les professions agricoles qui, à leur tour, devancent nettement toutes les autres catégories. Un tiers des voyageurs Meurthois sont des paysans contre à peine un cinquième des Mosellans. Dans les deux autres départements, les travailleurs de la terre forment à peu près un quart des émigrants.

Viennent ensuite, et dans l'ordre :

Ceux qui sont sans profession, les retraités et ceux qui n'ont rien déclaré ; leur proportion varie de 5 % seulement dans la Meurthe

(14) Avis du 29.2.1841 sur l'émigration des laboureurs et d'ouvriers dans les colonies d'Amérique.
(ADSM 6 MP 2028).

(15) Statistique des passeports, Meurthe, ADMM 4 M 234. Les demandeurs de passeports qui ne déclarent pas de profession ont été rangés dans la rubrique "sans profession".

(16) Moselle : 63 % ; Vosges : 50 % ; Meuse : 55 % ; Meurthe : 45 %.

à 18 % dans les Vosges, un émigrant sur dix dans les deux autres départements.

Les marchands de toute sorte comptent pour 5 % du total et les domestiques représentent entre 2,5 % (Moselle) et 8 % (Meurthe) des émigrants de leurs départements respectifs.

Le reste, rentiers, professions libérales, ne forment qu'une fraction minime des demandeurs de passeports (17).

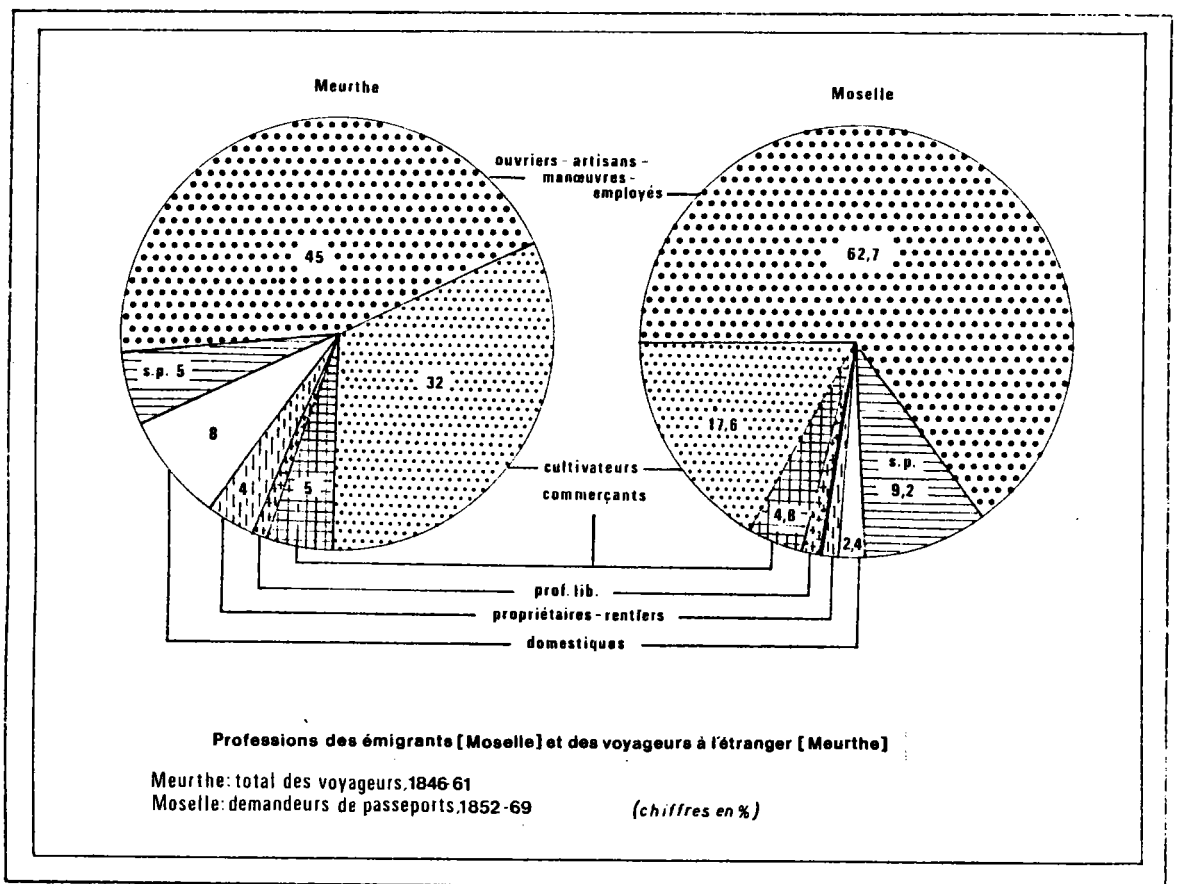


Figure n° 2

(Source : ADMos 109 M - ADMM 6 M 288)

(17) Il s'agit des professions exercées par les hommes de plus de 18 ans. On peut rapprocher ces chiffres de ceux publiés en 1858-60 et cités par L. Chevalier, "L'émigration française au XIXe siècle", *Etudes d'histoire moderne et contemporaine*, 1947, p. 151. Statistique des mouvements de la population : Domestiques : 7,10 % ; Ouvriers : 34,62 % ; Cultivateurs : 21,20 % ; Marchands : 8,68 % ; Prof. libérales : 7,42 % ; Propriétaires : 6,62 % ; Sans profession : 14,36 %.

Une large majorité de femmes sont sans profession. C'est le cas même parmi celles qui, indépendantes, obtiennent des passeports personnels. Parmi ces dernières, en Moselle, un certain nombre de célibataires déclarent un métier. Si la plupart se disent journalières, un tiers d'entre elles exercent des métiers de couture, à domicile. A Frauenberg par exemple, près de la moitié des émigrants sont des jeunes filles de 16 à 26 ans, toutes couturières ou brodeuses. Leurs départs s'échelonnent de 1855 à 1865.

	Veuves	Mariées	Célibataires
sans profession	12	46	85
couturières	1	-	13
brodeuses	-	-	5
domestiques	-	1	6
journalières	-	-	24
rentière	-	-	1
aubergiste	-	1	-
institutrice	-	-	1
cuisinière	-	-	1
tisseuse	-	-	1
propriétaire	-	1	-
femme de chambre	-	-	1
cultivatrice	-	1	-
	13	50	138 → 201

Moselle, 1852-1868 ; professions des femmes
titulaires de passeports

Tableau n° 5
(Source : ADMos 109 M)

Tous les métiers déclarés par les émigrants, même ceux de la terre, peuvent, au milieu du XIXe siècle, s'exercer pratiquement dans toutes les localités de la province ; les chefs-lieux de départements et d'arrondissements seuls n'ont pas de cultivateurs. Quelle est la contribution des villages, des bourgs, des petites et des grandes villes au mouvement d'émigration ? Quitte-t-on plus volontiers la petite commune ou le chef-lieu ? L'étude faite à partir des demandes de passeports des Mosellans amène les remarques suivantes (18).

On trouve très peu d'émigrants originaires des plus petites communes qui, il faut le souligner, sont rares en Moselle et situées à l'ouest du département, dans les arrondissements de Briey et de Metz.

Près de la moitié des émigrants quittent des bourgs de 500 à 1 000 habitants. Des petites villes (1 000 à 2 000 habitants) part un émigrant sur quatre. Un sur dix est domicilié dans une ville de 2 000 à 4 000 habitants, alors que les localités de moins de 500 habitants fournissent 15 % de l'ensemble des émigrants.

Le reste, un peu plus du dixième, se partage également entre les villes moyennes (Forbach, St Avold et Sarreguemines) et les deux villes de plus de 8 000 âmes, Thionville et Metz (19). (Tableau n° 6, page suivante).

(18) Demandes de passeports, 1852-1869, ADMos 109 M.

Demandes : 1847, AN F7 12202

1848, AN F7 12218

1849, AN F7 12206

1850, AN F7 12354

1851, AN F7 12208

(19) Les chiffres de la population des communes de la Moselle qui ont été utilisés sont ceux de L. De Chastellux et M. Edom, *Géographie de la Moselle, notions de Géographie suivies d'une Géographie générale*, Metz, 1863.

Nombre d'habitants	Pourcentages
0 - 200	0,3
200 - 300	1,2
300 - 500	13,3
500 - 700	20,7
700 - 1 000	24,7
1 000 - 1 500	14,0
1 500 - 2 000	4,6
2 000 - 3 000	8,2
3 000 - 4 000	1,4
4 000 - 8 000	5,9
+ de 8 000	5,7
	100,0

Origine des émigrants suivant
l'importance de la localité du
domicile. MOSELLE 1847 - 1869.

Tableau n° 6
(Source : ADMos 109 M)

Ces chiffres montrent bien que l'émigration lorraine est un phénomène essentiellement rural. En effet huit émigrants sur dix sont originaires d'une localité de moins de 2 000 habitants. Ce fait a d'ailleurs été souligné à propos de toute l'Europe du nord-ouest au XIXe siècle. Ainsi Marcus Lee Hansen a-t-il pu écrire (20) : "En général, l'émigration à partir des grandes villes d'Europe n'a pas été importante...", et plus loin, "l'émigrant était un fils de la terre", et encore, "plus

(20) Dans *The Immigrant in American History*, New York, 1940, p. 18 et 19.

nous garderons notre regard au niveau de la terre, plus nous aurons de chances de comprendre l'origine des émigrants et leur réaction face à la vie américaine".

Foyers d'émigration

Après avoir établi que les émigrants lorrains, comme leurs compagnons venus d'Allemagne, des Iles Britanniques ou des Pays Scandinaves sont d'abord des ruraux, il nous reste à localiser les régions, les villages de la campagne lorraine qui ont contribué à grossir les rangs de ces futurs Américains.

La statistique étant muette sur le domicile des demandeurs de passeports de la Meurthe, il a fallu se borner à dépouiller les listes disponibles dans les trois autres départements.

Dans la Moselle, une première répartition assez grossière, par arrondissements, révèle que 7 émigrants sur 10 viennent de l'arrondissement de Sarreguemines (21). Celui de Metz fournit un cinquième de ceux qui s'expatrient, tandis que moins d'un émigrant sur 10 est natif des arrondissements de Briey et de Thionville réunis (22). (Figure n° 3, page suivante).

(21) En 1860, la répartition de la population par arrondissement est la suivante : Briey : 14,5 %
Metz : 37 %
Sarreguemines : 28,5 %
Thionville : 20 %

(22) 12 émigrants seulement sur 2 647 ont été repérés dans l'arrondissement de Briey.

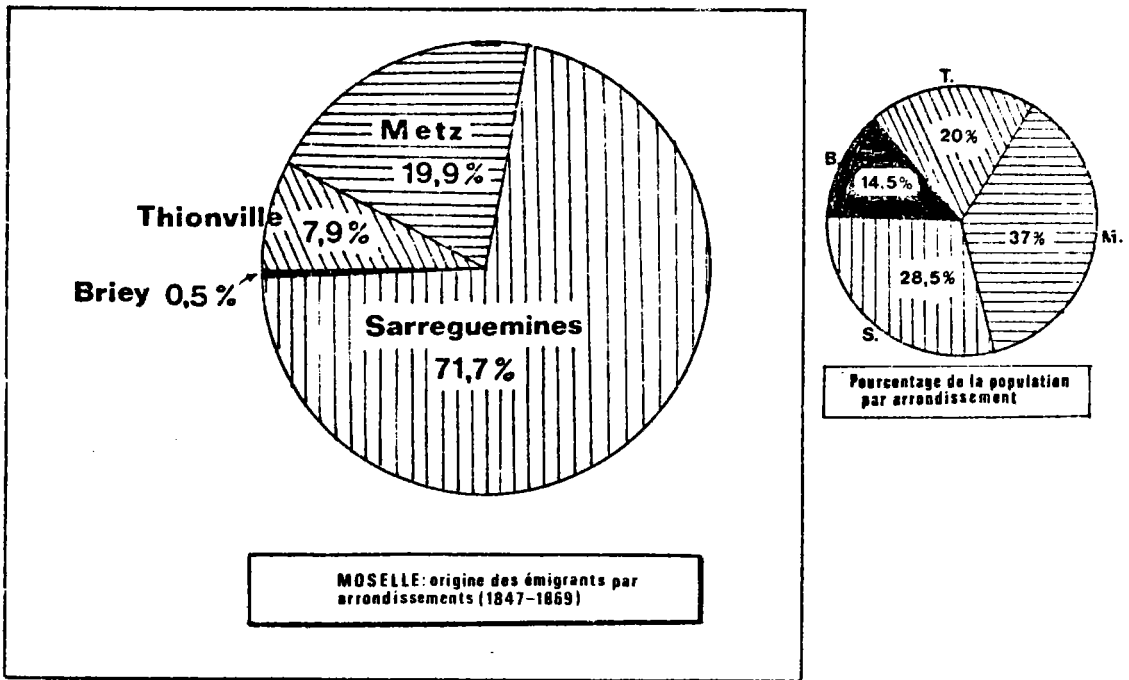
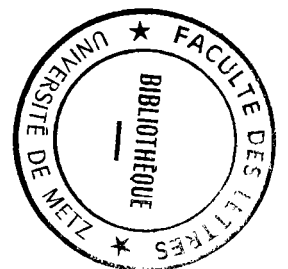
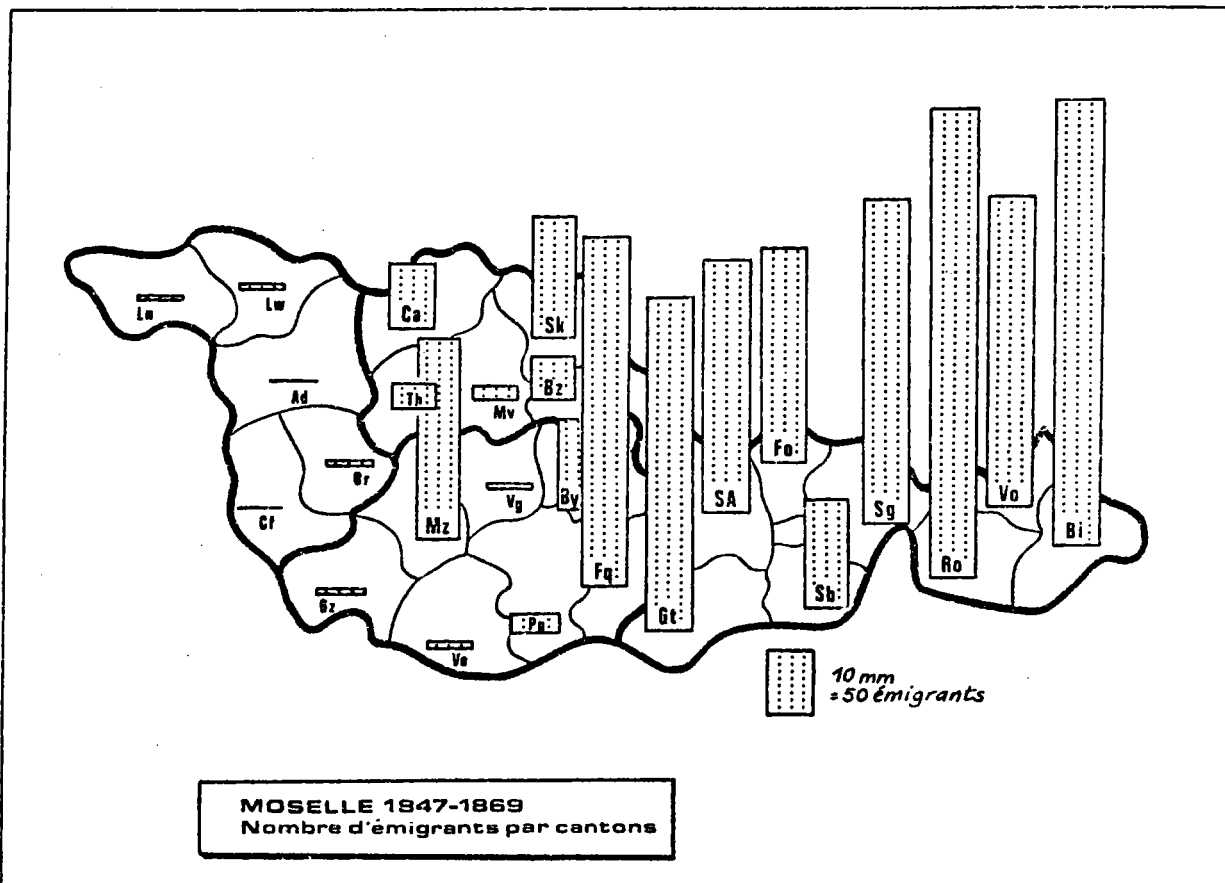


Figure n° 3

Si l'on étudie la distribution des émigrants par cantons, il apparaît que leur nombre, très important à l'est du département, diminue au fur et à mesure que l'on va vers l'ouest pour être réduit à néant ou presque, on l'a vu, dans l'arrondissement de Briey. Il se trouve que tous les cantons qui alimentent puissamment le courant migratoire sont, à une exception près, Metz (23), compris dans la zone germanophone du département. Les campagnes du pays messin et du Pays-Haut ne participent donc pratiquement pas à l'émigration. (Carte n° 6, page suivante).

(23) Metz et les communes avoisinantes sont divisées en trois cantons.



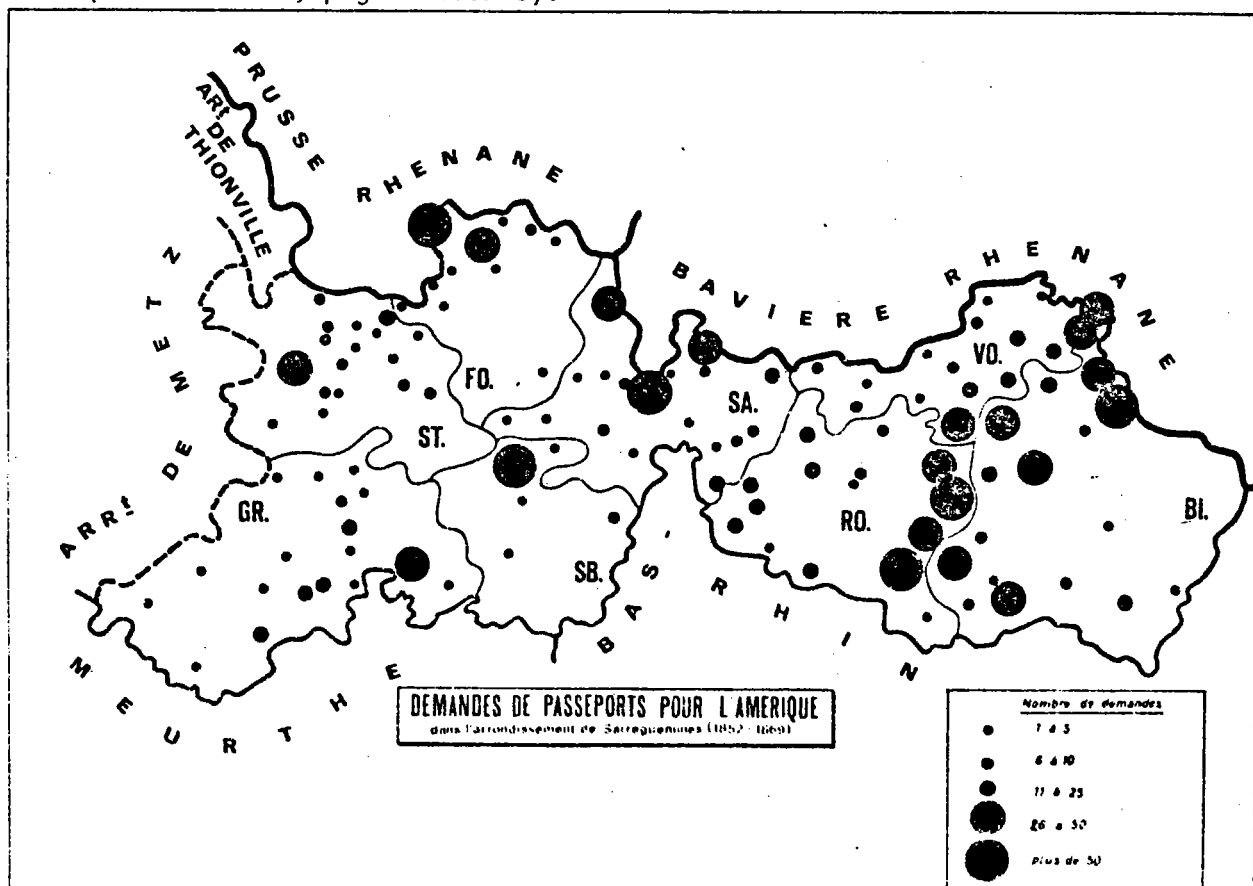


Carte n° 6

Certaines localités se signalent par le nombre élevé d'émigrants qui en sont originaires. Ceux partis de Roppeviller entre 1847 et 1869 représentent près de 10 % de la population de la commune (chiffre de 1861). Il en va de même de Petite Rosselle (canton de Forbach). Le record appartient à la petite commune de Many (canton de Faulquemont) où les émigrants représentent 15 % du chiffre de la population (24).

(24) Roppeviller : 60 émigrants sur une population de 646 ; Petite Rosselle : 69 sur 722 ; Many : 60 sur 382. (Emigration entre 1847 et 1869 ; chiffres de la population de L. De Chastellux et M. Edom, *op. cit.*, p. 107, 104 et 51).

Le classement des trente premières communes de la Moselle (tableau n° 7) fait ressortir le rôle de premier plan joué par l'arrondissement de Sarreguemines, en effet 25 des 30 localités classées font partie de cet arrondissement. Sept cantons sur huit y sont représentés (25). (Tableau n° 7, page suivante).



Carte n° 7

Dans les autres arrondissements, exception faite de Many, les proportions sont beaucoup plus faibles. Dans celui de Thionville les émigrants de Launstroff représentent 2,5 % de la population de la localité. C'est le chiffre le plus fort. Toutes les localités mentionnées dans le ta-

(25) Pas de commune du canton de Saint Avold.

MOSELLE 1847-1869 : pourcentages émigrants-population.

<u>Commune</u>	<u>Canton</u>	<u>%</u>	<u>Commune</u>	<u>Canton</u>	<u>%</u>
1. Many	Fq	15,7	25. Schorbach	Bi	2,9
2. P. Rosselle	Fo	9,6	26. Hanviller	Bi	2,8
3. Roppeviller	Bi	9,2	27. Vittoncourt	Fq	2,7
4. Vallerange	Gn	9,0	28. Launstroff	Sk	2,5
5. Lambach	Ro	8,9	29. Puttelange	Sb	2,4
6. Laning	Gn	8,2	30. Longeville- lès-St. Av.	Fq	2,0
7. Waldhouse	Vl	8,1			
8. Liederschiedt	Bi	6,0			
8. St Louis	Bi	5,5			
10. Nousseviller	Vl	5,3			
11. Folkling	Fo	5,2			
12. Frauenberg	Sg	4,9			
13. Pontpierre	Fq	4,8			
14. Montbronn	Ro	4,4			
15. Bousseviller	Vl	4,3			
-- Lengelsheim	Vl	4,3			
17. Siersthal	Ro	4,2			
18. Reyersviller	Bi	3,9			
19. Sarreinsberg	Bi	3,5			
-- Walschbronn	Vl	3,5			
21. Enchenberg	Ro	3,4			
22. Breidenbach	Vl	3,1			
23. Frémestroff	Gn	3,0			
-- Hellimer	Gn	3,0			

<u>Répartition par cantons</u>	
Bitche (Bi)	7
Forbach (Fo)	2
Faulquemont (Fq)	4
Grostenquin (Gn)	4
Rohrbach (Ro)	4
Sarralbe (Sb)	1
Sarreguemines (Sg)	1
Sierck (Sk)	1
Volmunster (Vl)	6

<u>Répartition par arrondissements</u>	
Briey	-
Metz	4
Sarreguemines	25
Thionville	1

Tableau n° 7

bleau sont situées en Lorraine allemande (26).

Dans les cantons bilingues de Boulay et Faulquemont, tous deux dans l'arrondissement de Metz, et qui comptent 48 communes germanophones contre 19 francophones, la moitié des localités de patois germanique envoient des émigrants vers l'Amérique alors que moins d'un tiers de celles de la zone française sont concernées (27). Si l'on considère le nombre des émigrants des deux régions situées de part et d'autre de la frontière linguistique dans les mêmes cantons, le déséquilibre en faveur de la zone germanophone est encore plus flagrant. De chaque village de langue allemande partent en effet 5 émigrants en moyenne, alors que dans le même temps, 2,5 francophones seulement s'expatrient (28). (Carte n° 8, page suivante).

Dans les régions totalement germanophones presque tous les villages alimentent le courant migratoire. Huit localités sur 10 de l'arrondissement de Sarreguemines sont le point de départ d'émigrants. Les trois cantons de l'est sont les plus atteints ; 45 des 46 communes qu'ils comprennent figurent en effet dans les demandes de passeports (29). Dans ce même arrondissement, c'est dans le canton de Sarralbe qu'on rencontre le moins de communes affectées (une sur deux).

A l'inverse, dans les campagnes de langue française, dans l'arrondissement de Briey en particulier, les villages quittés par les émigrants sont rares, 7 % à peine à Briey. Les arrondissements de Metz et Thionville, bilingues, comptent respectivement 24 et 28 % de "villages à émigrants" (30).

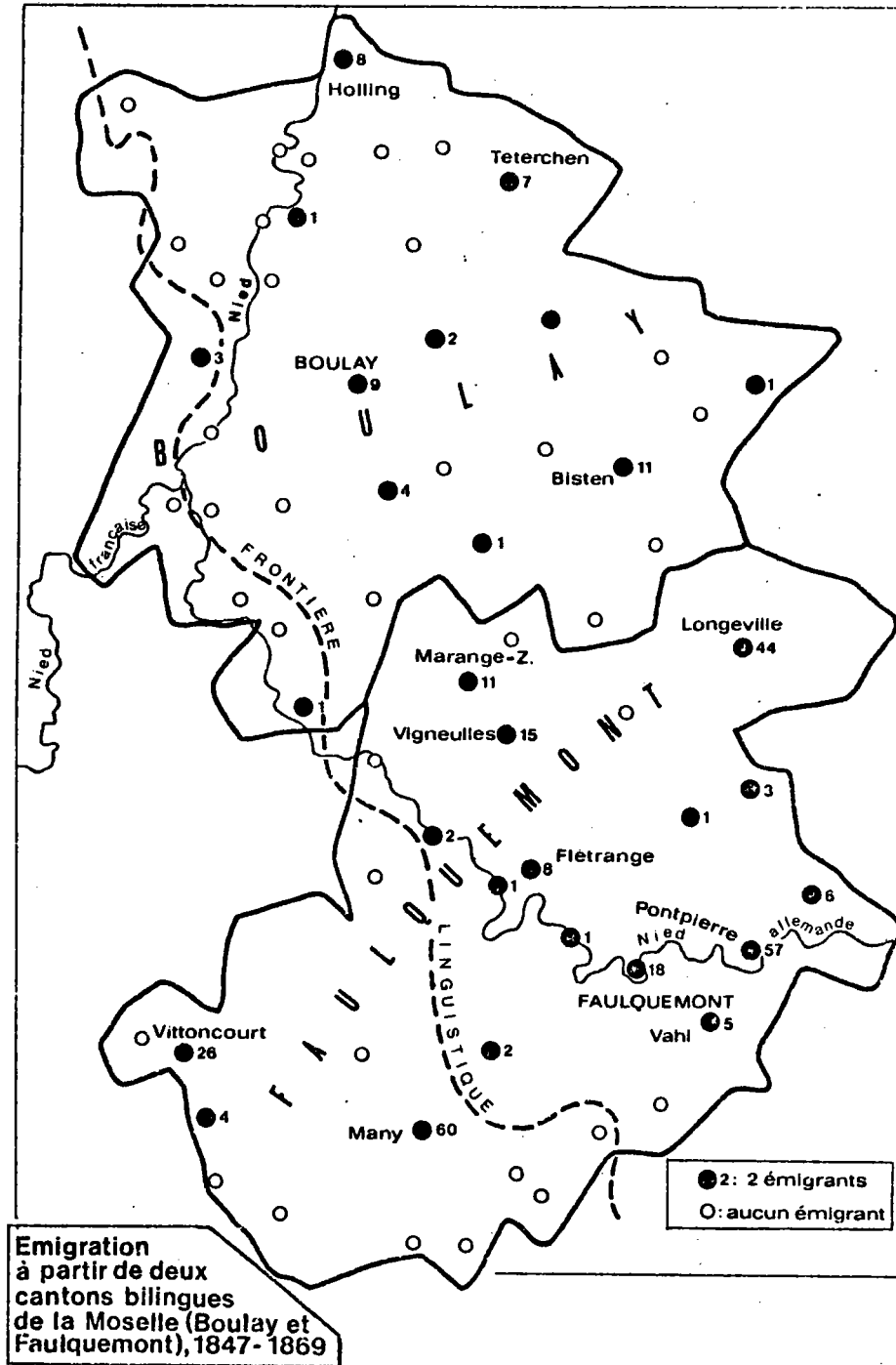
(26) A l'exception de Many qui, selon M. Toussaint, doit être considéré comme bilingue. (M. Toussaint, *La frontière linguistique en Lorraine*, Paris, 1955, carte hors-texte).

(27) Respectivement 23 sur 48 et 6 sur 19.

(28) Les 60 émigrants de Many, localité bilingue n'ont pas été pris en compte pour ce calcul. Dans le canton de Boulay, 66 germanophones, 4 francophones ; Faulquemont, respectivement 172 et 43.

(29) Exception : Sturtzelbronn, dans le canton de Bitche.

(30) Dans les 7 cantons de Metz, Gorze, Pange, Verny et Vigy, 15 % seulement (24 communes sur 156).



Carte n° 8

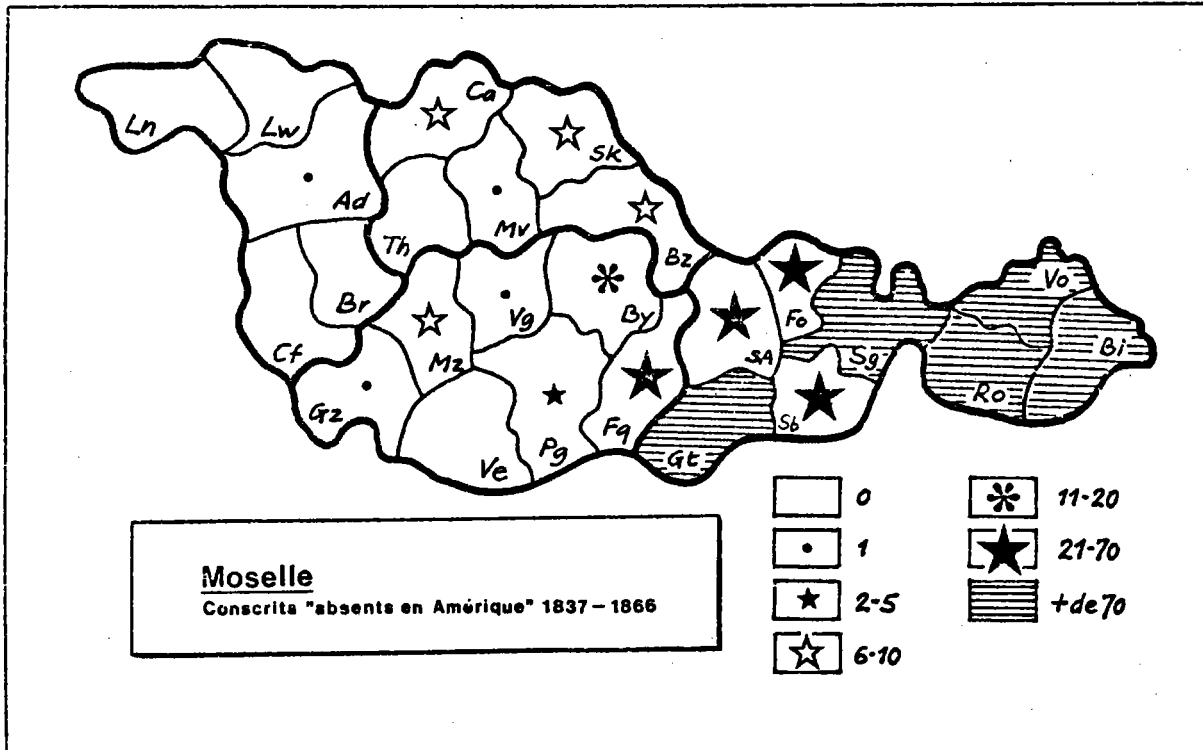
Ces départs s'échelonnent sur deux décades, mais le comportement des diverses communautés est très variable. On peut observer, dans certaines localités, que les départs se font régulièrement, l'habitude ayant été, pour ainsi dire, prise. Ailleurs le mouvement est saccadé, épisodique. C'est ainsi que des Messins se rencontrent tous les ans de 1847 à 1858 ; des habitants de Sarreguemines émigrent régulièrement de 1854 à 1868. Des émigrants originaires de Hellimer et Grosbliederstroff figurent constamment parmi les demandeurs de passeports entre 1848 et 1868, exception faite de courtes périodes. Des départs de St Louis et Petite Rosselle ne sont enregistrés, par contre, que certaines années, séparées par des moments plus ou moins longs au cours desquels personne ne bouge. Des émigrants de Saint Louis partent en 1849, 1859 et 1866 ; les mineurs de Petite Rosselle uniquement de 1860 à 1862 et de 1865 à 1868.

Que le mouvement d'émigration vers le Nouveau Monde soit régulier ou épisodique, il se fait donc surtout à partir de certaines régions en quelque sorte privilégiées. Le déséquilibre entre l'est et l'ouest du département de la Moselle se confirme lorsqu'on dépouille les comptes rendus des sessions du conseil de révision ; de plus, il amène à des conclusions identiques dans le département de la Meurthe (31).

Dans la Moselle la majorité des jeunes gens qui ont émigré sont domiciliés dans l'arrondissement de Sarreguemines alors qu'on n'en recense qu'un seul dans celui de Briey. Dans les arrondissements de Metz et de Thionville, ils sont surtout natifs de la partie germanophone.

(31) Moselle : 1817-1867 (ADMos R 121-169) ; Meurthe : 1851-1865 (ADMM 1 R 362-377). Les conscrits désignés par le tirage figurent sur les registres avec un numéro d'ordre. En face de chaque nom, la décision du conseil puis le motif qui la justifie. Dans cette colonne apparaissent les mentions qui concernent les "Américains" ; on les signale "en Amérique seul", "en Amérique avec sa famille", "absent en Amérique", ou, tout simplement, "en Amérique". Quelques remarques sont plus précises : Ernest Hesse, classe 1863, du canton de Sarralbe, "est parti il y a 5 à 6 mois pour la Californie". George This, classe 1864 (c. de Grostenquin) est "en Amérique depuis 12 ans". J. Haller, classe 1864 (c. de Volmunster) est "en Californie".

(Voir la carte ci-dessous, à comparer à celle de l'ensemble des demandeurs de passeports p. 101).



Carte n° 9

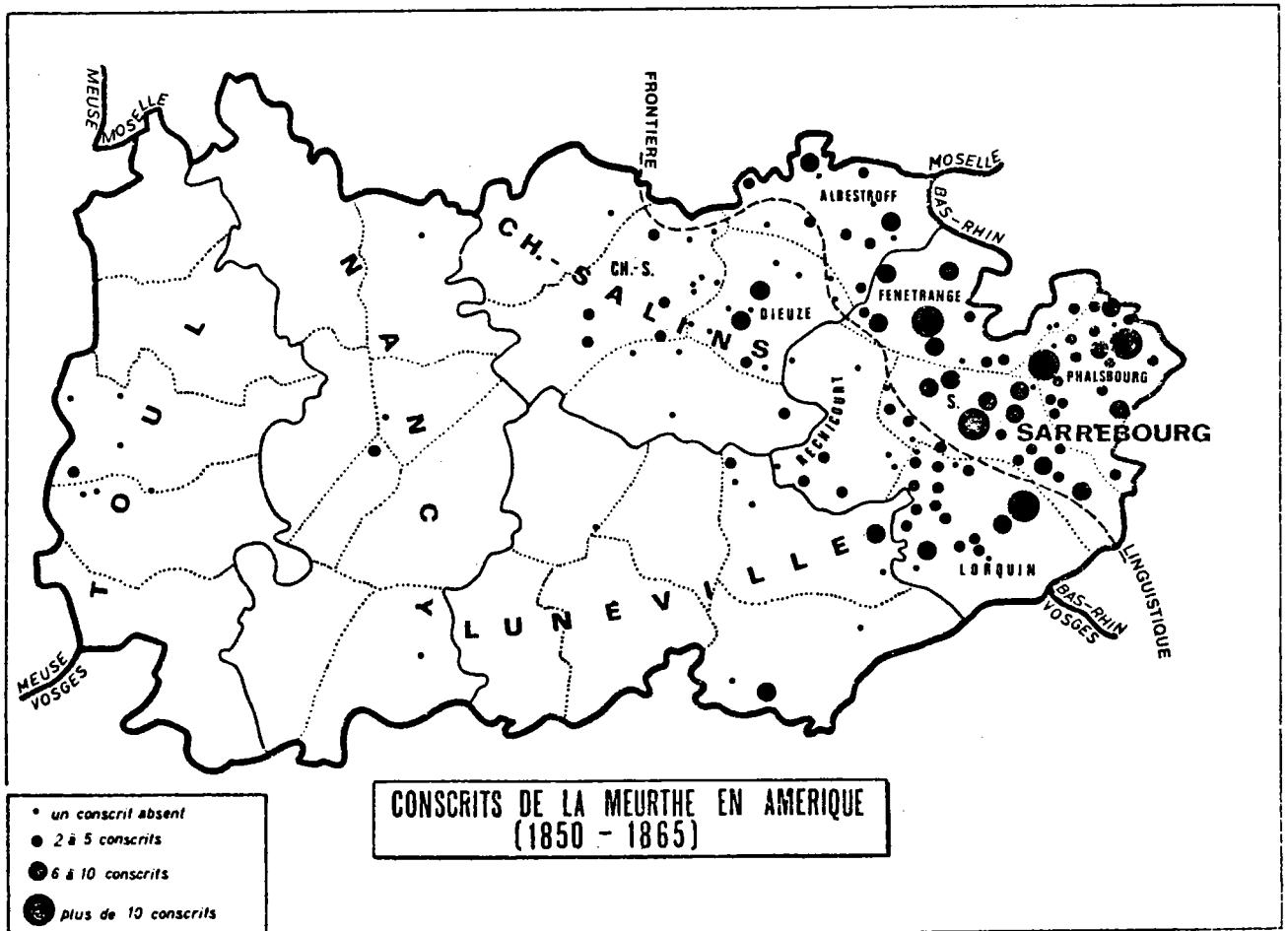
(Source : Registre des sessions du conseil de révision)

Dans la Meurthe, les arrondissements de l'ouest, Nancy et Toul, sont à peine touchés par le phénomène cependant que ceux de Sarrebourg et de Château-Salins, et à un degré moindre celui de Lunéville, se signalent par une foule d'absences. (Carte n° 10, p. 109).

16	Ullrich	Joseph Michel	Cirg	Désigné	En Amérique Seul
17	Wumbert	Dominique	Abaschmitter	Désigné	Propre au service
18	Cibmant	Jean Baptiste	Horspiller	Exempté	goitreux
19	Pucher	Christians	Augustin	Exempté	un frère au service
20	Claude	Jean Michel	Cirg	Exempté	perte de dents
21	Barké	Joseph	St Jovin	Désigné	En Amérique Seul
22	Claud	Joseph Alexandre	Concennick	Dispensé	eng. volé au 8 ^e rég ^t de chasseurs
23	Mc miller	Joseph Auguste	Wimig	Exempté	un frère au service
24	Gérard	Jeanne	Willingy	Exempté	mauvaise conformation de orteils
25	Kayser	Pierre	Lupimballe	Désigné	en Amérique Seul.

Conscrite en Amérique dans le canton de Lorquin [classe 1855]

A.D. Meurthe-et-Moselle 1 R 368

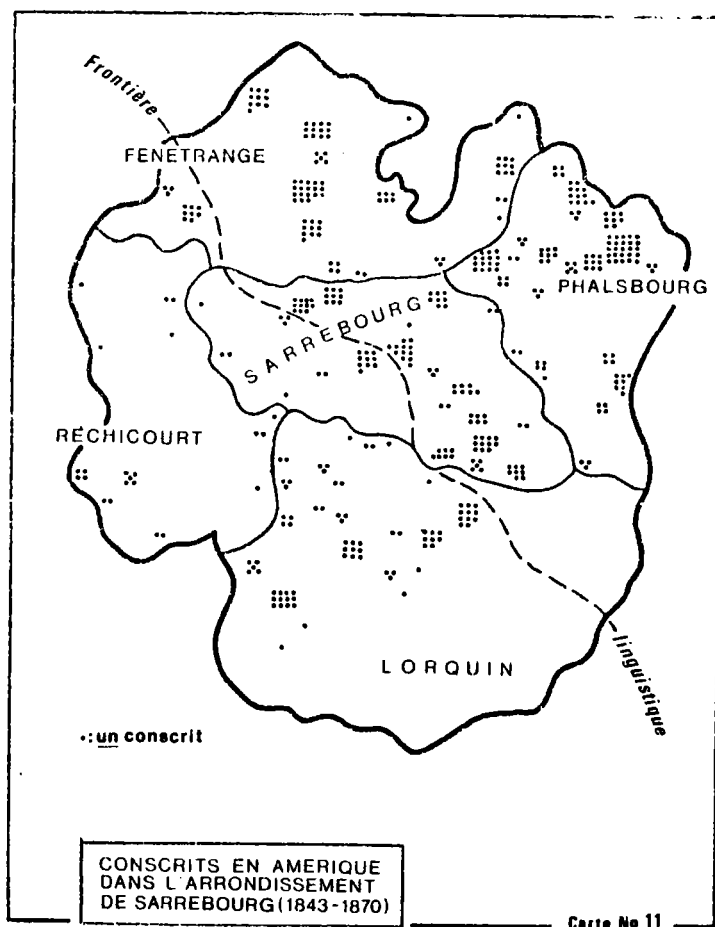


Carte n° 10

On peut remarquer, ici aussi, que les cantons qui se trouvent au-delà de la frontière linguistique, Fénétrange, Phalsbourg et Sarrebourg (32), sont les plus atteints mais qu'également, un grand nombre de jeunes émigrants abandonnent des régions de langue française. On doit donc se rendre à l'évidence que les émigrants lorrains ne sont pas exclusivement originaires des régions de patois germanique.

(32) Dans le canton de Sarrebourg, un tiers des communes environ est francophone. (Cf. M. Toussaint, *op. cit.*, p. 54).





Carte n° 11

Les chiffres des conscrits partis pour l'Amérique -- pas plus que ceux des demandes de passeports -- ne permettent pas un dénombrement exact de l'ensemble des émigrants, cela va de soi ; mais, outre qu'ils permettent de localiser les foyers d'émigration et leur importance relative, ils ont le mérite de représenter des *émigrés*, officiellement installés outre-Atlantique. Leur nombre n'est pas négligeable ; ainsi, au moment de la levée de 1849 (classe 1848), le contingent pour la Moselle ayant été fixé à 1 056 hommes sur 4 035 inscrits (33), 41 jeunes enrôla-

(33) *Courrier de la Moselle*, n° 60 du 17 Mai 1849.

bles se trouvent aux Etats-Unis, soit 1 % de la totalité de la classe et 3,9 % du contingent (34). C'est encore dans les cantons du *Bitscherland* que la proportion d'absents est la plus forte ; à Volmunster, en 1855, près du quart des conscrits sont en Amérique (35). Six en plus tard, à Bitche, le conseil déplore l'absence de 10 jeunes gens sur 52 (36). Près du cinquième du contingent de la classe 1854 est déclaré "en Amérique" dans le canton de Faulquemont (arrondissement de Metz) (37).

Les observations faites sur les deux autres départements lorrains, la Meuse et les Vosges, sont nécessairement moins probantes puisqu'elles portent sur des périodes et des chiffres moins importants.

On remarque cependant que, dans la Meuse, c'est essentiellement dans les deux arrondissements du sud que des émigrants sont signalés. Ils se recrutent surtout dans trois secteurs : le chef-lieu et les cantons situés au nord, les cantons de Vigneulles et de Saint Mihiel à l'est, enfin celui de Vaucouleurs au sud. (carte n° 12, page suivante).

Dans les Vosges les principaux foyers d'émigration se rencontrent dans les arrondissements de Remiremont et de Neufchâteau limitrophes de la Haute-Saône et de la Haute-Marne. Les émigrants sont en majorité originaires des environs de Martigny-Lamarche et de Rupt. Curieusement, aucun d'eux n'est natif de l'arrondissement d'Epinal (38). (Carte n° 13, page 113).

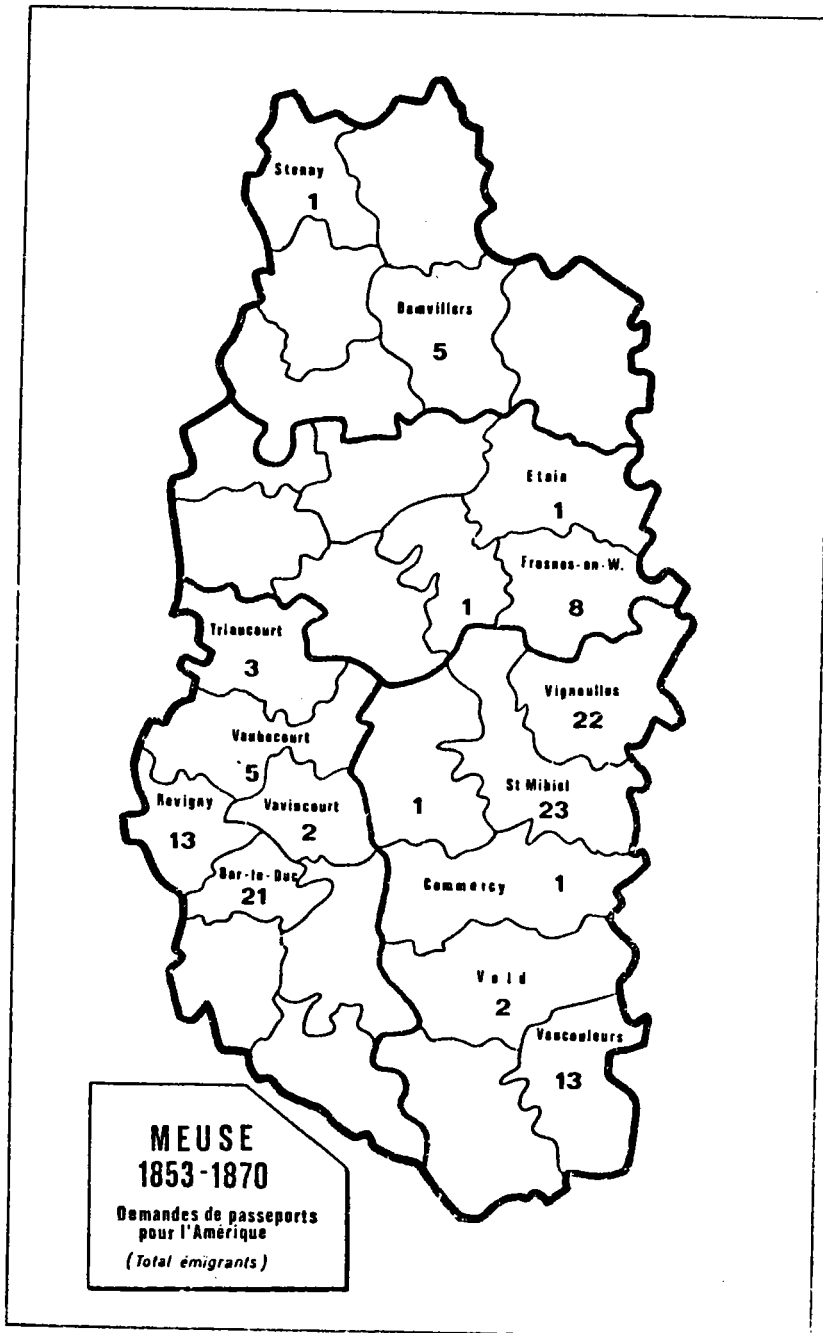
(34) Compte-rendu des sessions du conseil de révision de la Moselle, 1849 (ADMos R 151). Les années où on relève le plus de conscrits absents sont, dans l'ordre : 1854 : 75 ; 1855 : 73 ; 1856 : 67 ; 1859 : 47.

(35) 12 sur un contingent de 49 (ADMos R 157).

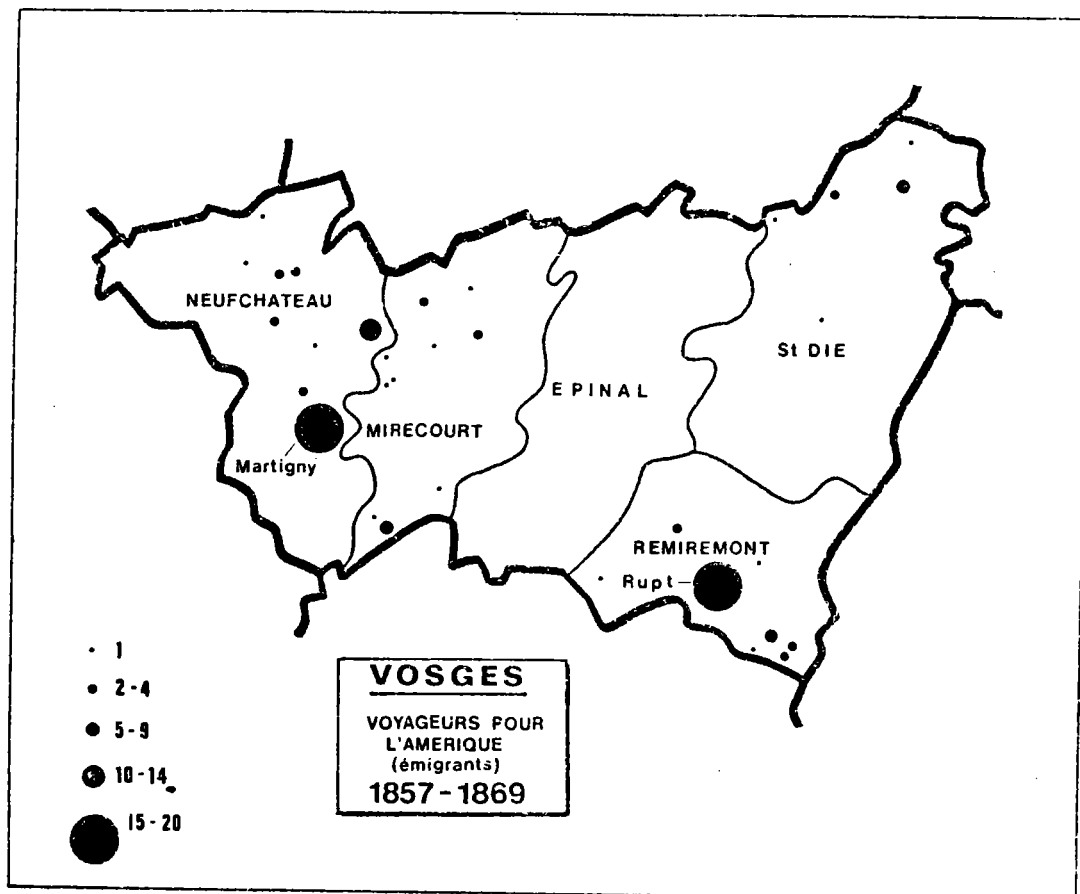
(36) ADMos R 163.

(37) 18 %, ADMos R 157.

(38) On verra qu'un certain nombre d'émigrants de Saint-Dié se rencontrent en Amérique même (Chapitre II.4), ce qui montre que beaucoup d'émigrants nous échappent au départ.



Carte n° 12



Carte n° 13

Conclusion

Il est possible maintenant, et à la lumière de ce qui précède, de brosser un portrait type de l'émigrant lorrain qui va s'établir en Amérique.

C'est un homme jeune, âgé d'environ 25 ans, généralement célibataire. Dans la majorité des cas il part seul, mais il est parfois accompagné de parents ou d'amis originaires de son village ou des localités voisines. En route pour Le Havre, il côtoie des compatriotes de tous âges, hommes et femmes, des couples et leurs enfants. Ils se retrouveront tous quelques jours ou quelques semaines plus tard dans le même entrepont... C'est un campagnard, dont les mains calleuses révèlent le métier manuel, qu'il soit ouvrier, artisan ou paysan. Il n'est pas riche et ses économies ont servi à payer son passage ; s'il est marié, sa femme et ses enfants le rejoindront plus tard (39).

Il parle un français approximatif et hésitant ce qui lui vaudra souvent d'être pris pour un Allemand ou un Alsacien (40), dont il parle la langue et avec qui il peut fraterniser.

Cet émigrant-là est loin de l'image stéréotypée, et souvent évoquée, de l'*émigré* français aux Etats-Unis, maître d'armes ou professeur de bonnes manières dans quelque ville de l'est (41) ; il n'appartient

(39) L'origine sociale des émigrants qui partent pour la Californie (Moselle 1852-1867) est différente de celle observée chez ceux qui voyagent vers d'autres destinations. Un quart de ceux qui se dirigent vers les rives de l'Océan Pacifique déclarent en effet une profession du commerce.

(40) "Ici [au Havre] on ne fait aucune distinction entre les Emigrants Allemands et Alsaciens, on les nomme tous les Suisses" (!). Lettre de A. Hjelm, négociant et propriétaire au Havre, 91, Quai d'Orléans au Préfet de la Moselle, 20.5.1841 (ADMos 89 M 1 bis).

(41) Les observateurs en quête de pittoresque... trouvaient une riche matière pour leurs plumes : des comtes enseignant la danse et l'écriture à de jeunes Quakers maladroits. Mais la majorité ne professait aucun métier sinon celui de satisfaire leur nostalgie grâce à une vie sociale qui reproduisait un Versailles en miniature. Marcus Lee Hansen, *The Atlantic Migration 1607-1860*, New York, 1940, p. 58. Il s'agit d'une description de la vie de la colonie française de Philadelphie, alors capitale de l'Union, à l'époque où le futur Louis-Philippe s'y était réfugié.

pas aux classes instruites et aisées mais ressemble beaucoup plus, au contraire, aux émigrants de l'Europe du nord-ouest auxquels il se trouve mêlé dès qu'il pose le pied sur le sol du Nouveau Monde (42).

(42) Pour L. Dollot (*Les migrations humaines*, Paris, 1970, p. 84), les émigrants français, contrairement aux Irlandais, Allemands, Britanniques et Scandinaves, appartenaient à ces classes instruites et aisées, et formaient avec les Suisses, les Belges et les Hollandais, une "émigration qualitative".

CHAPITRE 4

ESSAI SUR LA CHRONOLOGIE DE L'EMIGRATION LORRAINE
DE 1815 A 1870 ; CHIFFRES ET RYTHME

Pendant tout le demi-siècle qui sépare 1815 de 1870, des Lorrains ont quitté leur province pour aller s'installer aux Etats-Unis. Mais si cette émigration a été continue (1), son rythme n'en a pas moins subi des hauts et des bas, certaines périodes étant marquées par des départs nombreux, d'autres caractérisées par une absence presque totale d'expatriations.

Il serait illusoire de prétendre rendre compte d'une manière complète et chiffrée du phénomène ; les données précises manquent le plus souvent, surtout pour les trois premières décades, de la Restauration à 1846 (2). Il est toutefois possible de se faire une idée de ce mouvement en s'appuyant sur la correspondance des autorités en place dans les départements et, d'une façon générale, sur tout ce qu'ont écrit sur le sujet les individus qui, de près ou de loin, avaient affaire aux émigrants, depuis l'instant où ils avaient formé le projet de partir jusqu'à leur embarquement.

Pour les années 1847-1870 on dispose de sources plus solides sous forme de demandes de passeports, plus ou moins précises -- et pour des périodes plus ou moins longues -- dans les quatre départements lorrains.

(1) H. Contamine note que "les cantons bordant le Luxembourg, la Confédération germanique ou l'Alsace..., avaient connu avant 1850 un mouvement d'émigration vers l'Amérique". *Histoire de Lorraine*, publiée par la Société Lorraine des Etudes locales dans l'Enseignement public, Nancy, 1939, p. 578.

(2) A. Legoyt écrit sur cette question en 1861 : "Ce n'est que depuis 1856 que le nombre des Français qui s'expatrient est constaté avec une certaine précision, par suite de la création, sur nos frontières de terre et de mer, de commissariats spéciaux chargés entre autres soins de recueillir des renseignements sur les mouvements d'émigration dont notre pays est le point de départ". A. Legoyt, *op. cit.*, p. 59.

De 1846 à 1861 la statistique des passeports de la Meurthe contient des informations détaillées, en particulier en ce qui concerne les huit dernières années. Quelques listes de demandeurs de passeports existent aux Archives Nationales. Elles sont malheureusement peu nombreuses et dépareillées.

1815-1846

Il ne fait pas de doute que quelques Lorrains de condition modeste avaient déjà entrepris le voyage vers l'Amérique dès la fin de l'Ancien Régime. C'est le cas de Jean Antoine Fève, né à Saint-Quirin en 1767 et qui exerçait la profession de graveur à Philadelphie en 1802 (3).

Mais c'est en 1817, après la double invasion des armées alliées et la terrible disette de 1816-17 que son véritable élan devait être donné à l'émigration lorraine. Ces premiers voyageurs ne prenaient pas la direction de l'ouest, ils se rendaient en Pologne russe, attirés par les offres du Tsar Alexandre 1er désireux de peupler les territoires qu'il a acquis au Congrès de Vienne (4). Ainsi, entre le 4 décembre 1816 et le 1er mai 1817 plus de 2 500 Lorrains originaires des arrondissements de Sarrebourg, Château-Salins et Sarreguemines abandonnent-ils leurs villages pour s'établir en Europe de l'est. Certaines localités voient leur population décimée : Niederstinzelt perd sept familles entières (62 personnes), Montbronn 11, Walscheid 8, Diebling et Petit-Réderching chacune 7, Mittersheim 6, Torcheville 5... Les départs d'isolés sont rares. La plupart font partie de familles nombreuses ; la moyenne des personnes par passeport est de près de 6 dans la Meurthe ! Dans le seul arrondis-

(3) En 1782 il se trouvait encore en Lorraine (décès de son père). Il avait déjà émigré au moment de la mort de sa mère en 1793. (Lettre de J. Antoine Fève à son frère Nicolas, datée du 18 mai 1802, aimablement communiquée par Mme Perrin de Joeuf).

(4) A propos des Alsaciens, Paul Leuilliot écrit : "C'est... vers l'est que se dirige alors la majorité des émigrants. Un cas isolé de départ pour les Etats-Unis se rencontre à Harskirchen (canton de Sarre-Union)..." P. Leuilliot, *op. cit.*, p. 271.

sement de Sarrebourg le sous-préfet rend compte qu'en mars 1817 "plus de deux cents familles allaient s'expatrier..." (5).

Les localités mentionnées sont les plus touchées, mais beaucoup d'autres sont concernées, ce qui amène un sous-préfet de Château-Salins inquiet à évoquer, dans une lettre à son supérieur de Nancy, la "multitude de familles [qui quittent] la France pour aller en Pologne", à la suite de leurs compatriotes du Bas-Rhin (6).

Car les Alsaciens ont en quelque sorte montré la voie mais, contrairement aux Lorrains, certains d'entre eux choisissent déjà de partir "à l'Amérique" (7). A cette époque ils rejoignent un port d'embarquement hollandais en descendant le Rhin. En Moselle, le Comte de Tocqueville confirme l'absence de départs pour l'Amérique dans une lettre du 9 juin 1817 où il note que "jusqu'à présent aucun individu de mon département n'a fait [de demande] de passeport pour quitter ses foyers pour aller aux Etats Unis d'Amérique" (8).

Mais le préfet, prudent, publie dans le Recueil Administratif du 10 juin 1817 une circulaire dans laquelle, tout en étant convaincu "qu'il ne s'en trouve aucun qui veuille prendre cette détermination", il demande aux maires du département d'être prêts à l'éventualité d'une émigration comparable à celle qui a lieu en Alsace (9).

On le voit, si l'on excepte la ruée du premier trimestre de 1817, il semble qu'un petit nombre seulement d'émigrants lorrains aient quitté

(5) Lettre du Préfet de la Meurthe au Ministre de la Police, 19.3.1817 (AN-F7 6138.8).

(6) Lettre du Sous-Préfet de Château-Salins au Préfet de la Meurthe, 5.2.1817 (AN-F7 6138.8).
Dans la même lettre il signale que "4,000 habitants du Bas-Rhin sont déjà en route pour cette contrée".

(7) AN 6138-9 et 10 (1817) (demandes de passeports des départements du Rhin).

(8) Lettre du Préfet de la Moselle au Ministre de la Police Générale (ADMos 89 M 1 bis).

(9) *Recueil Administratif* (Moselle), 1817 (ADMos 12 K 2), p. 154-55.

la France au cours des deux premiers tiers de la Restauration (10). D'ailleurs les chiffres américains de l'immigration française pour cette époque sont très faibles, la moyenne annuelle de 1821 à 1830 n'étant que de 847 (11). La courbe marque cependant une brusque augmentation en 1827 et 1828, époque à laquelle on note des départs de Lorrains.

Au cours des premiers mois de 1828 en effet le Préfet de la Moselle s'inquiète de recevoir des demandes de passeports pour l'Amérique en provenance de l'arrondissement de Sarreguemines (12), il reconnaît dans une circulaire aux maires que "cette fièvre d'émigration [qui] s'est manifestée depuis quelques années, acquiert une nouvelle intensité" (13), et croit "devoir appeler l'attention du gouvernement sur les nombreuses émigrations qui se font dans le département pour le Brésil et pour l'Amérique" (14). C'est qu'une enquête de gendarmerie faite à sa demande n'est guère encourageante puisqu'elle révèle qu'il est "probable que cette émigration, loin de diminuer, ne fera qu'augmenter" (15). Son collègue à la préfecture de Nancy constate avec amertume, en juin de la même année, que l'émigration à partir des départements alsaciens "a gagné les cantons de l'arrondissement de Sarrebourg qui sont limitrophes du département du Bas Rhin", et d'où "50 familles composées de 193 individus des deux sexes et de tout âge" sont déjà partis (16).

(10) Le 27 Novembre 1818 Jean Clément, étudiant, de Metz, obtient un passeport "pour établir en Amérique un Etablissement", après autorisation du Ministre de la Police (AN-F7 11930 et ADMos 89 M 1 bis).

(11) Louis Chevalier, "L'émigration française au XIXe siècle", *Etudes d'histoire moderne et contemporaine*, 1947, p. 132.

(12) Lettre du Préfet au Commandant de la gendarmerie de Sarreguemines, 4.3.1828 (ADMos 89 M 1 bis).

(13) *Recueil Administratif* n° 32 (Moselle) Circ. du 30.3.1828, p. 177 (ADMos 12 K 12).

(14) Lettre au Procureur du Roi à Metz, 22.4.1828 ; ADMos 89 M 1 bis.

(15) Lettre du Commandant de la gendarmerie, 2.4.1828 ; ADMos 89 M 1 bis.

(16) Lettre du Préfet de la Meurthe (1er Bureau, Emigration pour l'Amérique) au Sous-Préfet de Lunéville, 19.6.1828 (ADMM 6 M 288).

Un an plus tard, le Vicomte de Suleau note avec satisfaction que "cette fièvre d'émigration... paraît éteinte, ou du moins assoupie pour le moment" (17). Il répond ainsi aux inquiétudes du ministre de l'Intérieur qui remarque non sans un certain agacement que "le mouvement d'émigration... dans votre département ne s'est pas arrêté et qu'un assez grand nombre d'habitants sont encore disposés à quitter leur pays pour aller en Amérique" (18).

On ne trouve pas de mention de chiffres précis, sauf dans les rapports du Conseil de l'Arrondissement de Sarrebourg : 1 105 émigrants ont quitté cette région de 1828 à 1830 (19).

Si l'on signale les voyageurs au départ, dans leurs cantons respectifs, on constate aussi leur présence à la fin de leur voyage vers le port d'embarquement, au Havre. Dans une correspondance datée de Juin 1830, le Ministre de l'Intérieur fait remarquer au préfet de la Moselle que parmi les Badois et les Wurtembergeois qui attendent un bateau, il y a "beaucoup de vos administrés... dans une position presque aussi pénible que les étrangers" (20). C'est que l'afflux d'émigrants dans le port du Havre, l'attente souvent longue d'un navire, créent des conditions difficiles pour des voyageurs pauvres. L'hiver 1829-1830 est dramatique pour bon nombre d'entre eux, ainsi qu'en témoigne l'article suivant du *Journal de Rouen* :

(17) Lettre du Préfet de la Moselle au Ministre de l'Intérieur, 24.2.1829 (ADMos 89 M 1 bis). En 1829, 582 Français seulement sont recensés à l'entrée aux Etats-Unis (Chevalier, *op. cit.*).

(18) Lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet de la Moselle, 16.2.1829 (ADMos 89 M 1 bis).

(19) Procès verbaux des délibérations du Conseil de l'Arrondissement de Sarrebourg, 1829 à 1831 (ADMos 10 N 4).
1828 : 279 ; 1829 : 129 ; 1830 : 697.

(20) Lettre du 17.7.1830 (ADMos 89 M 1 bis).

"Depuis que le froid se fait sentir avec une rigueur inaccoutumée dans nos environs, nous avons sous les yeux un spectacle des plus affligeans : c'est celui des malheureux suisses et alsaciens qui sans aucune ressource sont venus au Havre chercher un passage pour les Etats Unis. Ces infortunés, presque tous surchargés d'une famille nombreuse, parcourent les rues en implorant à demi-vêtus la pitié des passans" (21).

Il y a peut-être, mêlés à cette foule cosmopolite, cinq émigrants originaires d'Obergailbach, quatre maçons et un cultivateur d'âge mûr, qui ont obtenu à Metz un passeport pour se rendre à Philadelphie (22).

Le mouvement migratoire reprend donc une certaine vigueur dès le début des années 1830. Dans les premiers mois de 1832 des habitants du Blâmontois quittent la France en utilisant des passeports délivrés par le maire de Blâmont (23), ce qui vaut à ce dernier les remontrances du sous-préfet et, dans la Moselle, les émigrations sont si nombreuses que le préfet se déclare affligé de les voir dépeupler le département (24).

Le ministre de l'intérieur lui-même, dans une lettre au préfet Arnault, écrit qu'il a remarqué "des avis plus fréquents de la délivrance de passeports pour l'Amérique à des habitants de la Meurthe" (25).

A. Gain signale de son côté que "malgré les récoltes abondantes de 1832, les demandes de passeports pour l'Amérique furent nombreuses" (26). Ce qui surprend les observateurs n'est pas seulement le nombre croissant de candidats à l'émigration, mais aussi le fait que l'aire

(21) *Journal de Rouen et de la Seine Inférieure*, 25.1.1829 (il s'agit d'un article emprunté au *Journal du Havre*).

(22) ADMos 106 M 1, passeports obtenus le 17 Février 1830.

(23) Lettre du Sous-Préfet de Lunéville au maire de Blâmont, 28.2.1832 (ADMM 4 M 234) - A. Dedenon, *op. cit.*, p. 160.

(24) Lettre à la Direction de la Police Générale du 4.5.1832 (ADMos 89 M 1 bis).

(25) Lettre du Ministre de l'Intérieur au Préfet de la Meurthe, 5.5.1832. Cette lettre contient également une peinture très noire de la situation des émigrants au Havre (ADMM 4 M 234).

(26) André Gain, *op. cit.*, p. 22.

géographique dont ils sont originaires semble s'étendre, que le mouvement commence véritablement à faire tache d'huile. Ainsi le préfet de la Moselle note-t-il en Mai 1832 que "depuis un an ces émigrations ont été très nombreuses dans la partie allemande du département et je constate qu'aujourd'hui elles commencent à se manifester dans quelques cantons de la population française" (27). C'est le cas notamment de Vatismont, près de Rémy, où, en avril, plusieurs villageois demandent des passeports "afin de se rendre au hâvre où ils ont l'intention de s'embarquer pour l'Amérique" (28). Dans la Meurthe, le Conseil de l'Arrondissement de Sarrebourg constate que "dans l'espace de 5 ans, les émigrations pour l'Amérique depuis 1828 jusqu'au 25 avril courant, monte à 2,001" (29), ce qui équivaut à une moyenne mensuelle de 56 émigrants pour 1831 et les 4 premiers mois de 1832.

Cette "fureur" qui, selon le préfet de la Meurthe -- ce n'est pas nouveau!-- "vient du département du Bas-Rhin" (30), continue à se manifester au cours de l'année 1833 et, apparemment, surtout dans l'arrondissement de Sarreguemines. De nombreux émigrants quittent le canton de Forbach ce qui motive de la part du préfet un rapport au ministre de l'intérieur où on apprend que "cette émigration prend un accroissement sérieux" (31). Il a déjà exprimé les mêmes craintes dans une lettre au sous-préfet de Sarreguemines : "Si les rapports [des maires] sont exacts,

(27) Lettre du Préfet de la Moselle au Directeur de la Police Générale, 3.5.1832 (ADMos 89 M 1 bis).

(28) Lettre du maire de Vatismont au préfet de la Moselle, 15.4.1832 (ADMos 89 M 1 bis).

(29) Soit 896 pour 1831 et les quatre premiers mois de 1832. Procès-verbal des délibérations du Conseil de l'Arrondissement de Sarrebourg, 1832 (ADMos 10 N 4).

(30) Lettre du Préfet de la Meurthe au Min. de la Police, 19.3.1817 (AN-F7 6138.8).

(31) Rapport du 1.4.1833, cité par A. Gain, *op. cit.*

le nombre [des émigrants] doit s'accroître, et bientôt d'autres compatriotes vont les suivre" (32).

Dans l'arrondissement de Sarrebourg aussi les émigrations continuent mais en marquant nettement le pas ; ainsi entre le 1er janvier 1832 et le 22 juin 1835, 876 personnes seulement partent pour Le Havre et l'Amérique, la moyenne mensuelle des émigrations tombant ainsi à 21 (33). Le mouvement perd encore de son élan dans les années qui suivent et le Conseil de l'Arrondissement réuni à Sarrebourg note qu'en 1839 "il n'y a eu... qu'un petit nombre d'émigrants pour l'Amérique ou pour l'Algérie" (34).

Les chiffres des Français entrés en Amérique indiquent, eux aussi, un fléchissement assez net après deux pointes à plus de 7 000 en 1839 et 1840. De 1841 à 1844 ils passent de 5 000 à un peu plus de 3 000 (35). Durant cette période peu de documents se rapportent à l'émigration, ce qui tendrait à prouver qu'elle était en sommeil dans la région lorraine. Quelques demandes éparses sont là cependant pour nous rappeler que l'Amérique attire toujours ceux qui veulent tenter l'aventure. C'est ainsi que sept familles de St Jean-Rohrbach quittent la région au printemps de 1840 (36). La même année, le Préfet de la Moselle fait observer au Ministre "qu'un grand nombre d'habitants du canton de Grostenquin... prenaient des passeports pour se rendre aux Etats-Unis d'Amérique" (37).

(32) Lettre du Préfet de la Moselle au sous-préfet de Sarreguemines, 19.3.1833 (ADMos 89 M 1 bis).

(33) Procès-verbaux des délibérations du Conseil de l'Arrondissement de Sarrebourg, 1834 et 1835 (ADMos 10 N 4).

(34) *Id.*, 1839.

(35) Louis Chevalier, *op. cit.*

(36) Lettre du Préfet de la Moselle au Sous-préfet de Sarreguemines, 14.4.1840 (ADMos 89 M 1 bis).

(37) Lettre au Min. de l'Intérieur du 8.4.1840 (ADMos 89 M 1 bis).
A cette même époque une enquête réalisée à la demande du préfet de la Meuse dans les villes du département donne des résultats négatifs à Commercy et Vaucouleurs. Un seul émigrant pour l'Amérique est signalé à St Mihiel ; parti en 1840, il est mort "quelques tems après, à l'île de la Trinidad". (ADMeuse 141 M 1).

Mais une fois de plus les observations faites dans la région de Sarrebourg par le Conseil d'arrondissement nous donnent des indications assez précises sur les variations du mouvement migratoire dans l'est de la Meurthe. Ses rapports portent successivement :

- 1842 : Les émigrations pour l'Amérique et l'Algérie deviennent de plus en plus rares.
- 1843 : Les émigrations pour l'Amérique ont été plus nombreuses que les années précédentes.
- 1846 : Malgré les émigrations pour l'Amérique... qu'on sollicite chaque jour, le chiffre de la population s'augmentera vraisemblablement encore (38).

Les remarques qui précèdent montrent que l'émigration, assoupie pendant quelques années, reprend une certaine force à partir de 1843 pour aller en s'amplifiant puisque, en 1846, des émigrants sollicitent des passeports tous les jours. Cette tendance se retrouve d'ailleurs de nouveau dans les chiffres de l'immigration française aux Etats-Unis. On a vu qu'un peu plus de 3 000 de nos concitoyens avaient été recensés à leur arrivée en Amérique en 1844 ; en 1846 ce chiffre double pour atteindre 10 583. Le record sera atteint l'année suivante avec l'entrée de 20 040 émigrants français dans les ports américains (39).

1847-1870

Pour la période 1847-70, on l'a dit, les sources sont beaucoup plus nombreuses et plus fiables. Malheureusement, les demandes de passeports qui existent pour les quatre départements lorrains ne couvrent jamais l'ensemble de ce quart de siècle. En tenant compte des listes dis-

(38) Procès Verbaux du Conseil de l'Arrondissement de Sarrebourg, 1843, 1844, 1847 (ADMos 10 N 4).

(39) Louis Chevalier, *op. cit.*

ponibles aux Archives Nationales on dispose de demandes pour une période de 23 ans pour la Moselle, on est beaucoup moins riche en ce qui concerne les trois autres départements (40). La statistique des passeports a été utilisée pour le département de la Meurthe, celle établie pour la Moselle n'étant pas assez détaillée.

Les demandes de passeports, rédigées par un fonctionnaire de la préfecture du département d'origine des voyageurs (41), comportent dans la majorité des cas les renseignements suivants : date de délivrance du passeport, nom et prénoms du demandeur, son âge, sa profession et son domicile, la destination et le motif du voyage. Lorsque le demandeur ne voyage pas seul, sont mentionnées les personnes qui figurent sur son passeport et le lien de parenté avec le titulaire. Les noms et âges de ces personnes sont parfois précisées mais le nom des domestiques par exemple qui partent avec leur maître n'est jamais stipulé. On n'a évidemment retenu que les personnes dont le voyage avait toutes les apparences d'un déplacement définitif. Les motifs que fournissent les requérants peuvent être rangés dans quatre catégories d'après les termes mêmes utilisés dans la demande : 1. Emigration ("expatriation", "pour s'expatrier en Amérique", "émigration") ; 2. Recherche de travail ("pour y exercer sa profession", "pour y travailler", "pour y chercher une condition", "pour s'y livrer au commerce") ; 3. Résidence ("pour s'y établir" (42), "pour s'y fixer", "pour y fixer sa résidence", "pour y demeurer", "rejoint son établissement") ; 4. Pour rejoindre un membre de sa famille en Amérique ("rejoint son mari, son père, sa mère, ses parents, ses enfants, sa famille").

Les autres motifs employés, voyages d'agrément ou d'études, voyages d'affaires ne sont pas comptés. Sauf quand, manifestement, il y a erreur du fonctionnaire préfectoral. C'est le cas par exemple de 14 per-

(40) Il s'agit naturellement des demandes de passeports "à l'étranger".

(41) Il est possible de prendre un passeport dans une autre préfecture.

(42) C'est le motif qui revient le plus souvent.

sonnes de Léning qui obtiennent un passeport à Nancy en Avril 1854. Ces dix hommes et quatre femmes, âgés de 17 à 63 ans, dont quatre sont sans profession et les autres manoeuvres ou artisans sont évidemment des émigrants, même si le motif indiqué sur leur demande est "voyage d'affaires" (43). Sur cette question, le préfet des Vosges écrit à ses sous-préfets :

"Il est quelquefois difficile d'établir une distinction entre la catégorie des émigrants et celle des voyageurs ordinaires ; mais, en règle générale, vous devez considérer comme émigrants les individus qui se rendent à l'Etranger ou dans les Colonies pour y fonder un établissement de quelque durée, pour y vivre d'une profession ou d'un salaire" (44).

C'est cette attitude qui a été adoptée pour ce travail et qui permet de considérer Jean Nicolas Paillard, de Bar-le-Duc, qui va en Californie "exercer sa profession deux ou trois ans" (45) comme un émigrant.

La statistique des passeports n'a pu être utilisée que pour le département de la Meurthe comme on l'a vu plus haut. L'analyse qui suit a été faite à partir des demandes de passeports dans les départements de la Meuse, de la Moselle et des Vosges et de la statistique des passeports dans la Meurthe.

L'examen des courbes des trois premiers départements amène les observations suivantes : les chiffres absolus sont relativement faibles et souffriraient de la comparaison avec ceux relevés en Alsace et dans les états allemands limitrophes. Les moyennes annuelles obtenues sont en effet de 126 pour la Moselle, 11,5 pour les Vosges et 7,5 seulement pour la Meuse.

(43) ADMM 6 M 288.

(44) Lettre du 2.4.1859 (ADV 15 M 50).

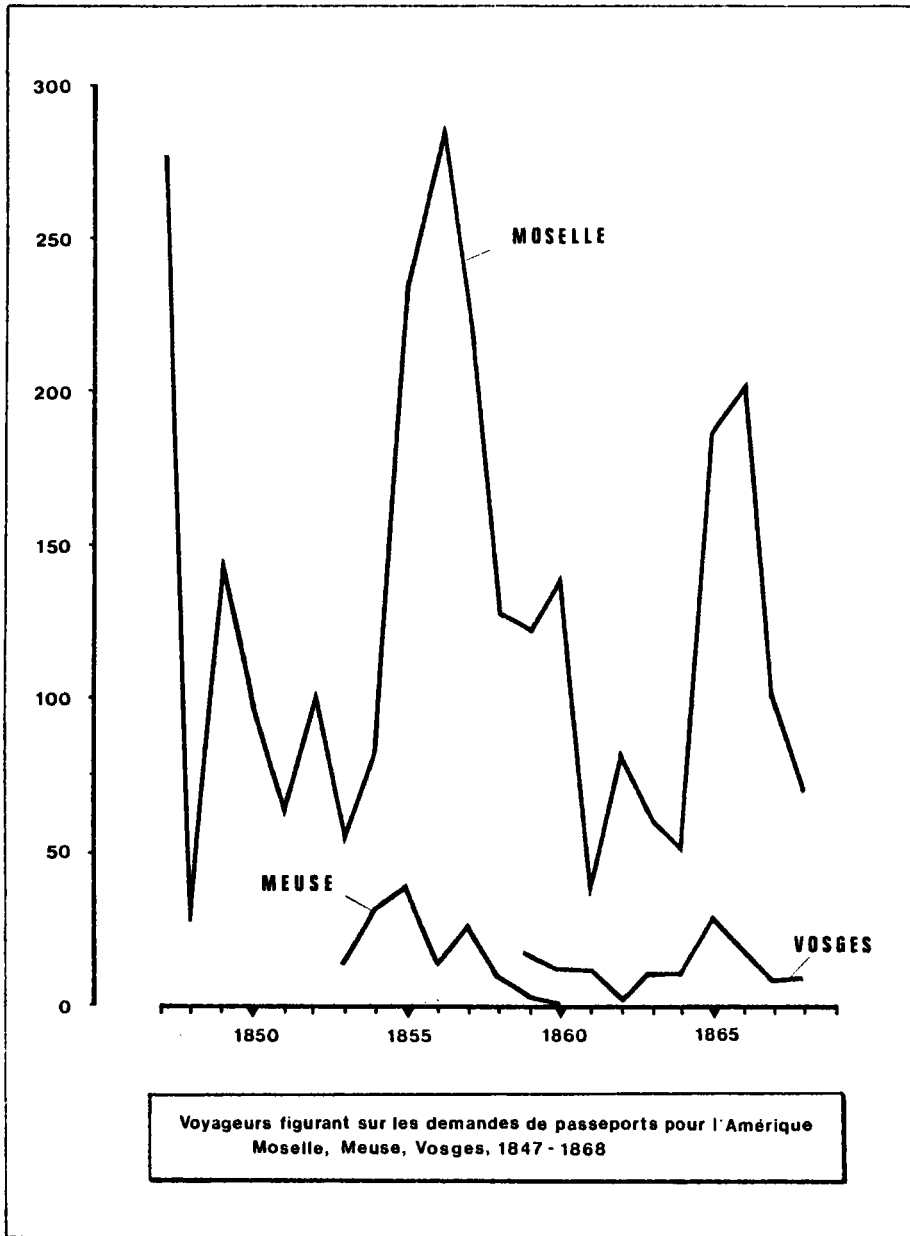
(45) Passeport délivré le 25 Avril 1856 à Bar-le-Duc (ADMe 143 M 2).

La courbe de la Moselle présente trois sommets très marqués en 1847, 1855-57 et 1865-66, séparés par des creux plus ou moins accidentés (46). Les deux années où les voyageurs sont les plus nombreux sont 1847 et 1856. On a vu que la première année était celle où un chiffre record de Français étaient arrivés en Amérique ; il y a donc ici aussi corrélation entre les deux courbes. Celles de la Meuse et des Vosges présentent des caractéristiques voisines de celles de la courbe de la Moselle. Dans la Meuse le maximum se situe en 1854, dans les Vosges en 1865. Les minima sont atteints respectivement en 1860 et en 1862. Enfin la chute brutale enregistrée en Moselle après 1865 se retrouve, à la même époque, dans les Vosges. L'apogée de 1865 se trouve confirmée en août par le commissaire à l'émigration de Strasbourg qui signale au préfet de ce dernier département que "l'émigration tend à prendre des proportions assez considérables" (47). Les chiffres relevés pendant les années 1861-1864 -- les quatre premières de la Guerre de Sécession -- sont tout à fait significatifs. Ils sont, pour les quatre départements lorrains, très inférieurs à ceux de la période précédente, le total des émigrants de la province étant parfaitement constant et inférieur à 200 par an (48).

(46) C'est à cette époque (1858) qu'on signale que la colonie de Le Ray (dans l'Etat de New York, sur le Lac Ontario) "groupe 500 familles originaires de la Moselle, de la Meurthe, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône et du Doubs". R. Rémond, *Les Etats-Unis devant l'opinion française (1815-1852)*, t. 1, p. 68. A ce propos, un seul émigrant lorrain pour cette colonie a été rencontré dans les demandes consultées, il s'agit de J.J. Valdenaire, originaire de Ménil (Vosges), en 1867. (ADV 15 M 50).

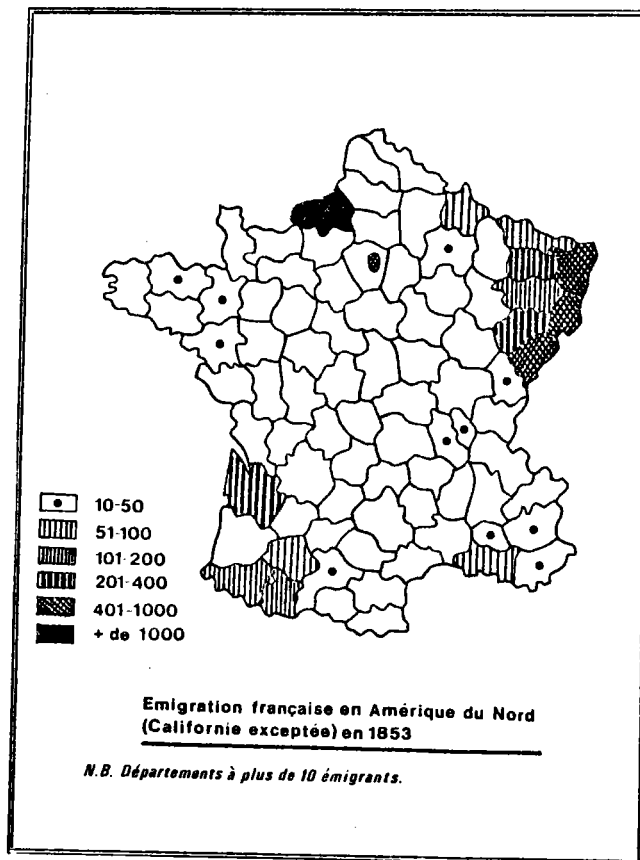
(47) Lettre du 29.8.1865 ; ADV 15 M 1.

(48) Meurthe : 201 ; Meuse : 18 ; Moselle : 366 ; Vosges : 100.
Totaux : 1861 : 168 ; 1862 : 169 ; 1863 : 180 ; 1864 : 168.
Il s'agit de l'émigration pour l'ensemble de l'étranger (Algérie exclue).
Statistique de la France, 2e Série, t. XVIII ; mouvement de la population pendant les années 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865 ; Strasbourg, 1870, p. xvij).



Graphique n° 4

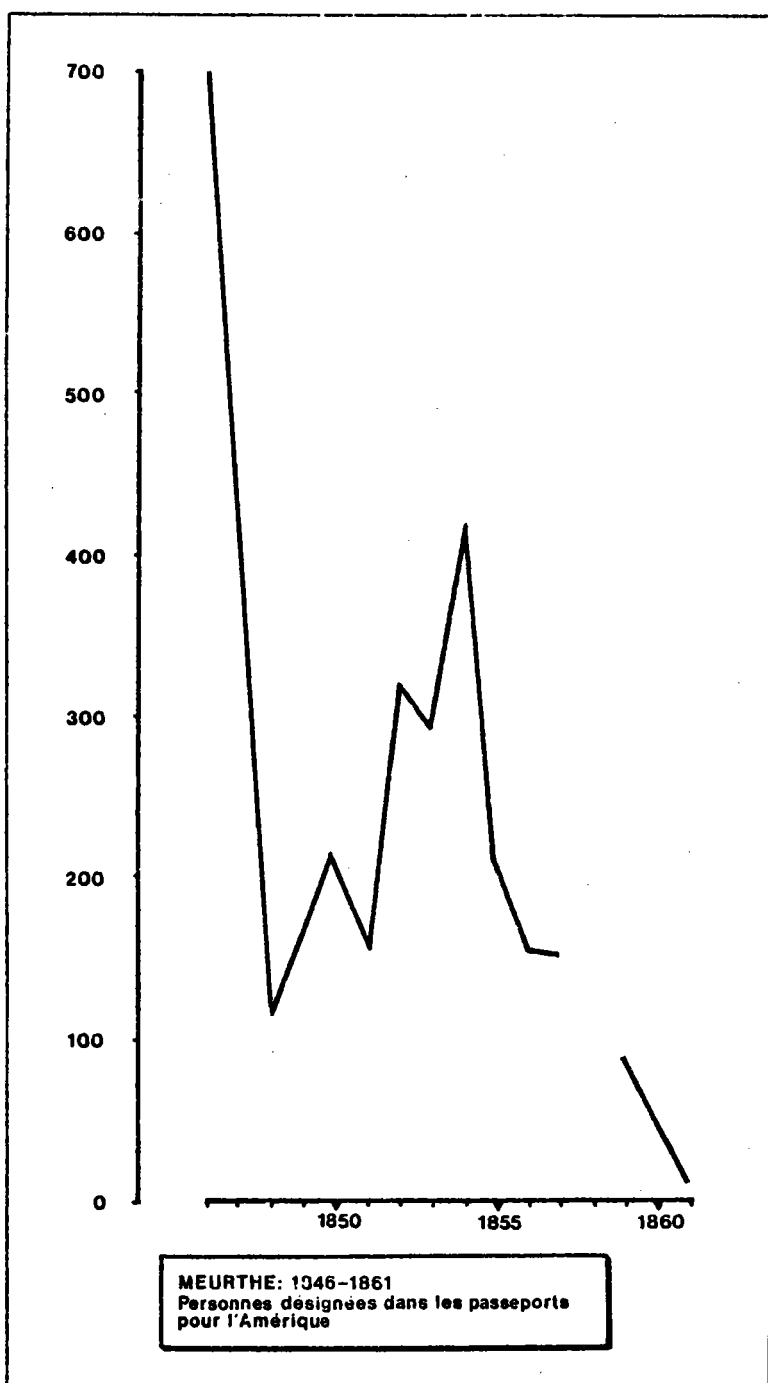
Pour 1853, autre creux des courbes, la même source révèle que 70 voyageurs de la Moselle seulement se rendent en Amérique Septentrionale (y compris la Californie) alors que les Vosgiens sont 113, les Meurthois 289 et les Meusiens 10 (49).



Carte n° 14

(49) *Statistique de la France*, 2e Série, t. III ; mouvement de la population en 1851, 1852 et 1853 ; Strasbourg, 1861, p. xviiij-lxix. On peut remarquer au passage que les chiffres relevés dans les demandes et ceux de la statistique ne concordent pas.
Exemples : Moselle : demandes 1853 : 55 - statistique : 70
Meuse : " " : 13 " : 10

Il semble bien, donc, que l'attitude des émigrants des différentes régions lorraines en ce qui concerne la période de départ ait été, à peu de choses près, identique. On ne peut opposer les quatre départements que sur le chapitre des chiffres, dix fois plus élevés en Moselle que dans les Vosges, et une fois et demie plus importants dans ce dernier département que dans la Meuse.

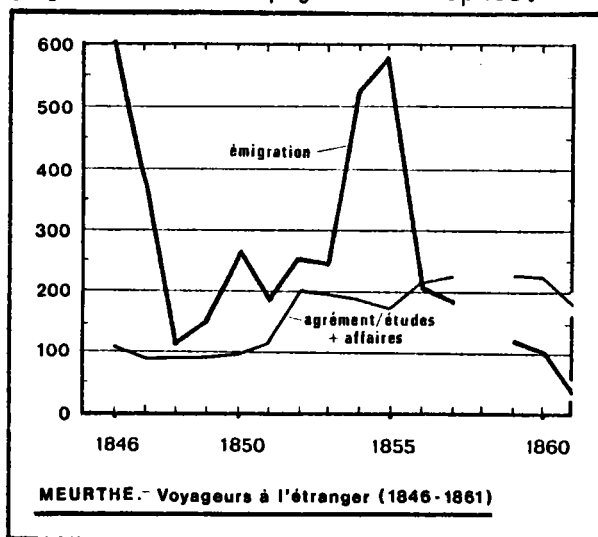


Graphique n° 5

La courbe obtenue à partir de la statistique des passeports à l'étranger de la Meurthe (1846-61) donne lieu à des remarques similaires (Cf. graphique n° 5 page précédente). On y retrouve le sommet de 1846-47 et si le 2e clocher intervient un peu plus tôt - 1854 - la même chute se produit au début des années 1860 (50). Les chiffres, il faut le noter, sont de beaucoup supérieurs à ceux relevés dans la Moselle. Est-ce parce qu'ils comprennent *tous* les voyageurs pour l'Amérique, tous motifs de voyage confondus ? Ce fait n'explique pas toute la différence car on peut affirmer sans grand risque d'erreur que la part des "voyages d'agrément ou d'études" et des voyages "pour affaires" dans une contrée aussi éloignée que le Nouveau Monde, même en cette deuxième moitié du XIXe siècle, ne représente certainement pas plus de 10 % des demandes de passeports (51). Sur les 3 452 personnes mention-

(50) De 1865 à 1870, 9 émigrants par an seulement, en moyenne, quittent la Meurthe pour l'Amérique. (ADMM 6 M 288).

(51) Une étude portant sur tous les *voyageurs* de la Meurthe de 1846 à 1861 (1858 exclu) fait ressortir que 62 % quittent définitivement la France. On voit donc qu'en gros un tiers des voyageurs ne sont pas des émigrants mais des commerçants qui voyagent pour leurs affaires, des touristes ou des curistes. Mais une grosse majorité d'entre eux voyagent dans les pays limitrophes.



Graphique n° 6

Dans l'arrondissement de Sarreguemines et pour les cinq années de 1864 à 1868 les résultats sont du même ordre. Sur 596 passeports délivrés 441 concernent l'émigration (dont 418 pour l'Amérique), ce qui représente 74 % (70 % pour l'Amérique).

nées sur les passeports "américains", on peut se hasarder à avancer un chiffre de l'ordre de 3 000 personnes dont le projet, au moment où ils formulaient leur demande à la préfecture de Nancy, était de "fixer leur résidence aux Etats Unis d'Amérique" (52).

A ce stade, on ne peut en effet parler que d'intention d'émigrer. Combien mettaient effectivement leur projet à exécution ? Combien, au contraire, confrontés aux hasards et aux difficultés de l'entreprise, remettaient leur départ à plus tard, ou abandonnaient définitivement leur projet un peu fou ? Il est impossible de répondre à ces questions. Ce qui est certain en revanche, c'est que tous les demandeurs de passeports ne rallient pas le port d'embarquement. D'autres, comme Jean Georges Stébé, laboureur de Montbronn, s'y reprennent à deux fois. A 29 ans, le 22 novembre 1856, il obtient un passeport en même temps que deux autres habitants de son village, dont l'un a une femme et un fils. Dix ans plus tard, presque jour pour jour, on le retrouve à la préfecture de Metz où on lui délivre un nouveau passeport. Cette deuxième tentative a-t-elle été la bonne ? Rien n'est moins sûr (53).

Puisqu'il faut bien admettre que demande de passeport n'égale pas toujours émigration effective, les émigrants embarqués devraient être moins nombreux que les voyageurs qui obtiennent des passeports. Or il apparaît que ce n'est pas le cas pour les années où l'on dispose de chiffres précis du Commissariat à l'émigration au Havre. Les *"Rapports à son Excellence le Ministre de l'Intérieur sur l'émigration"* rédigés pour les années 1857 à 1862 donnent, pour les quatre départements lorrains, les chiffres suivants (54) :

(52) Ce qui représenterait une moyenne de 200 émigrants par an.

(53) ADMos 109 M.

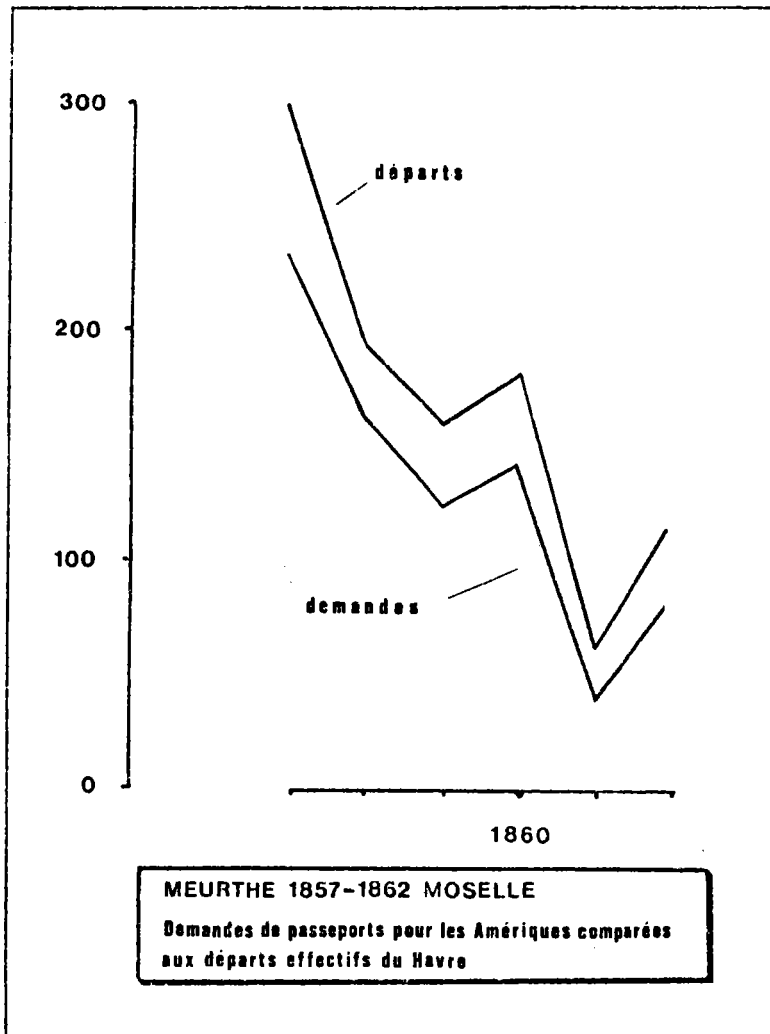
(54) ADSM 6 MP 2029.

	1857	1858	1859	1860	1861	1862
Meurthe	177	114	113	98	70	26
Meuse	31	19	11	5	3	11
Moselle	299	187	158	181	59	114
Vosges (55)	53	67	40	24	36	18

Pour ces six années, les moyennes annuelles sont les suivantes :
Meurthe, 97 ; Meuse, 13 ; Moselle, 166 et Vosges, 40.

On constate que les chiffres des départs effectifs sont supérieurs, pour les quatre départements, à ceux des demandes enregistrées dans les préfectures (même si l'on comptabilise, dans ces dernières, les demandes pour les pays d'Amérique du Sud) (Cf. graphique n° 7 page suivante). C'est que certains émigrants partent sans passeport ; d'autres utilisent, le fait a été noté, un simple passeport à l'intérieur, il en est qui prennent leur passeport dans d'autres préfectures, surtout à Paris ou à Rouen, une dernière catégorie enfin obtient un simple permis d'embarquement délivré par le maire du Havre ; incapables de payer le prix d'un passeport, ils sont jugés indésirables. (Cf. fig. 4, p. 136)

(55) Ces chiffres sont ceux des "départs à l'étranger" et comprennent, par conséquent, un petit nombre de non-émigrants. Ils dépassent ceux des émigrants relevés dans les demandes de passeports en Moselle (998 contre 726, ce qui représente une différence de 37 % qui ne peut être mise totalement sur le compte des voyages d'affaires ou d'agrément).



Graphique n° 7

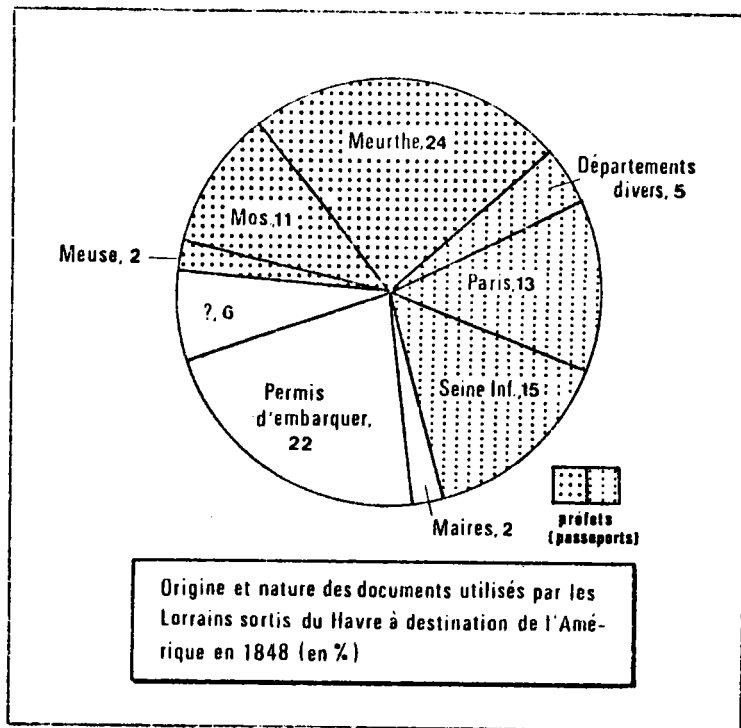


Figure n° 4

Cette façon de procéder est d'ailleurs condamnée périodiquement. En 1843 le consul du Roi à New York déplore "l'excessive facilité que trouvent les voyageurs à s'embarquer ou à débarquer au Hâvre" (56). Et le commissaire de police de la ville, dans une lettre au maire, regrette les nombreux abus qu'il constate, les défauts dans la surveillance des navires étrangers. A l'en croire, les gendarmes affectés à cette tâche ne sont pas assez nombreux et ceux dont il dispose "n'apportent pas dans le service tout le zèle désirable". Et il conclut : "On ne peut pas se dissimuler que des centaines d'individus passent à l'étranger sans avoir rempli aucune des formalités prescrites par la Loi sur les passeports" (57). On ne saurait être plus clair.

(56) Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de Seine Inférieure, 10.4.1843 (ADSM 4 MP 4767).

(57) Lettre du 10.5.1843 (ADSM 4 MP 4767).

Même en admettant que le contrôle des voyageurs soit satisfaisant, tous les émigrants ne sont pas comptés au départ. La surveillance s'exerce en effet uniquement sur des bâtiments qu'il est convenu d'appeler "navires à émigrants", qui transportent un minimum de quarante passagers. Ceux qui prennent place à bord de bateaux plus petits échappent par conséquent et de toute façon au contrôle (58).

D'autres facteurs interviennent, qui font qu'une fraction supplémentaire des émigrants n'ont jamais été recensés. Un décret de 1855 (59) stipule que les enfants de moins d'un an ne seront pas comptés dans les listes dressées dans les ports d'embarquement (60). De même l'arrêté du 15 mars 1861 précise que deux enfants de moins de huit ans compteront comme un émigrant adulte. On sait aussi qu'un certain nombre d'émigrants traversent la Manche pour aller s'embarquer dans un port anglais ainsi que le note un rapport au ministre de l'intérieur (61).

Enfin la décision du Ministre de l'Intérieur de supprimer les passeports pour les Français se rendant en Amérique (comme pour les citoyens de l'Union Américaine arrivant en France) (62), fausse les indications recueillies pour l'année 1869, fait relevé par le conseil de

(58) De 1857 à 1862, 548 navires à émigrants sont contrôlés pour un total de 10 987 émigrants *français* ; au cours de la même période, 22 681 émigrants *de toutes nationalités* s'embarquent sur d'autres navires. (ADSM 6 MP 2029).

(59) Décret du 15.1.1855.

(60) Plusieurs cas de bébés décédés en mer ont été relevés (ADSM 6 P 6), ils ne figuraient pas sur le rôle des passagers.

(61) "Il convient de faire observer... que la presque totalité des émigrants qui, expédiés par voie indirecte vont s'embarquer à bord de paquebots étrangers faisant escale à Southampton, échappent encore au contrôle de l'émigration". *Rapport à son excellence...* n° 3, 1863, p. 33.

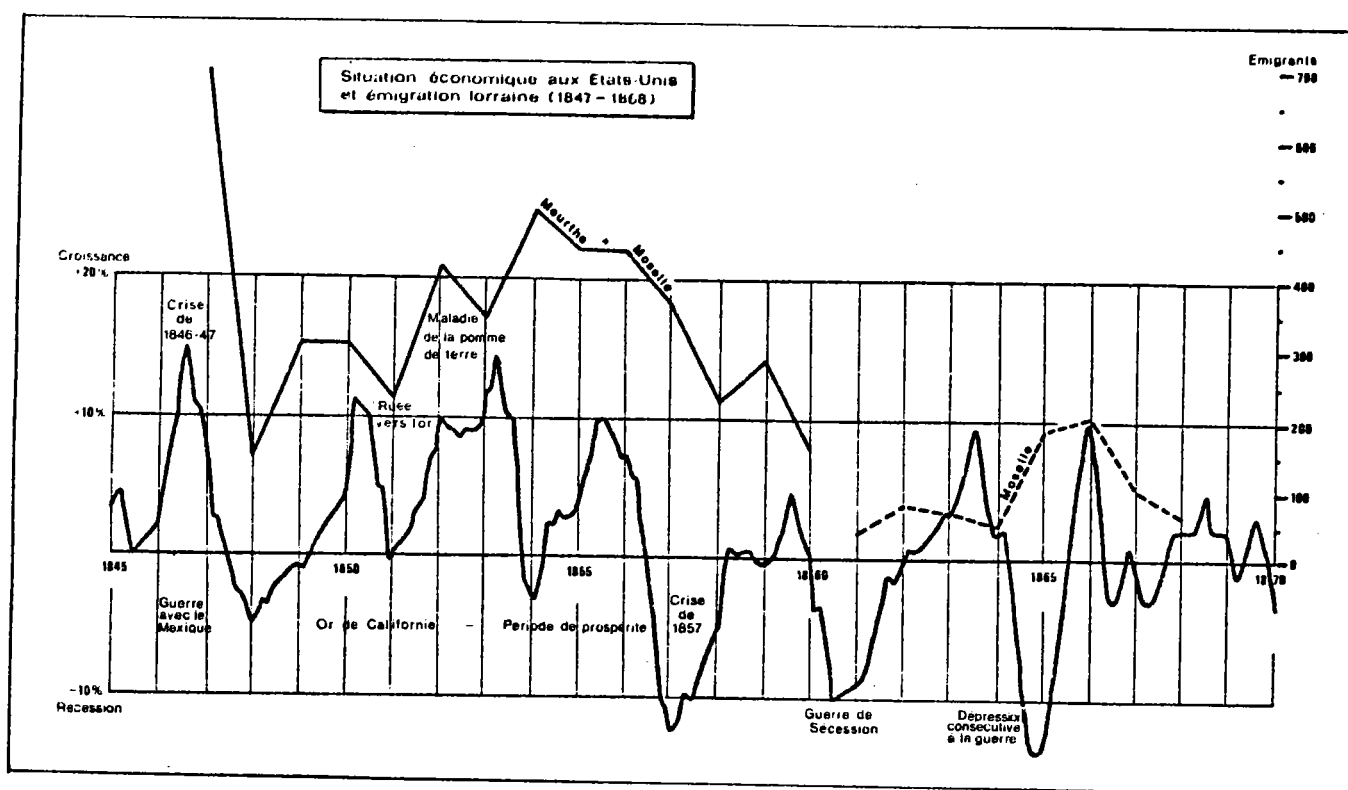
Et encore : "La France n'a pas de service sur ce pays [La Californie] les passagers prennent tous la voie de l'Angleterre".
Rapport du Commissariat du Havre à l'intention du Conseil Général, 1862. (ADSM 6 MP 2029).

(62) Circulaire du Ministre de l'Intérieur (Direction Générale de la sûreté publique, 3e Bureau, Passeports), aux préfets, 8.12.1868. (ADMos 106 M 2).

l'arrondissement de Sarreguemines du 26 juillet 1869 en ces termes :
 "Le tableau comparatif des Passe-ports à l'étranger délivrés depuis le
 1er juillet 1868 jusqu'à ce jour fait ressortir une différence en moins
 de 22 passe-ports. Cette différence s'explique par la suppression des
 Passe-ports entre la France et les Etats-Unis" (63).

Les demandes de passeports ne peuvent donc pas être considérés
 comme des indications valables en ce qui concerne le nombre réel d'émi-
 grants. En revanche les fluctuations du nombre de ces demandes fournis-
 sent des renseignements précieux sur le rythme de l'émigration.

En reprenant dans leur ordre chronologique les observations fai-
 tes jusqu'ici et en les replaçant dans leur contexte, on ne peut man-
 quer de remarquer la corrélation entre le rythme de l'émigration et les
 conditions qui prévalent, à la fois en Lorraine et aux Etats-Unis.



(Source, pour la situation aux Etats-Unis, R.N.Current, *American History: A Survey*, 3^e éd., New York, 1971, p.430)

Graphique n° 8

(63) Compte rendu des délibérations du Conseil de l'Arrondissement de Sarreguemines, 1845-1868 (ADMos 8 N 11).

La première vague d'émigrants, celle de 1817, abandonne la région à la suite de la disette de 1816, dont les conséquences s'ajoutent aux misères des dernières guerres de l'Empire. Si elle ne se dirige pas vers l'Amérique, c'est que les Etats-Unis ne sont pas encore à la mode.

La période des années 1820 voit, d'abord, l'inversion du sens de l'émigration, la reconnaissance, par quelques précurseurs, de la route de l'Amérique. Puis, en quelque sorte, l'habitude se prend et les émigrants deviennent plus nombreux à mesure que le Nouveau Monde est ainsi redécouvert.

La crise commerciale et la mauvaise récolte de 1830 donnent un coup de fouet à l'émigration qui sera bientôt freinée par la crise économique qui éclate aux Etats-Unis en 1837. C'est le cas également après la panique de 1857 comme le relève le commissaire à l'émigration du Havre : "La crise financière et commerciale qui, pendant le second semestre de 1857, a pesé sur les Etats de l'Union, a nécessairement exercé une influence restrictive sur l'émigration européenne, et engagé une partie des futurs colons à ajourner l'exécution de leurs projets d'expatriation vers ce pays" (64). Une nouvelle période peu propice à l'exode se rencontre pendant les premières années de la Guerre de Sécession (65).

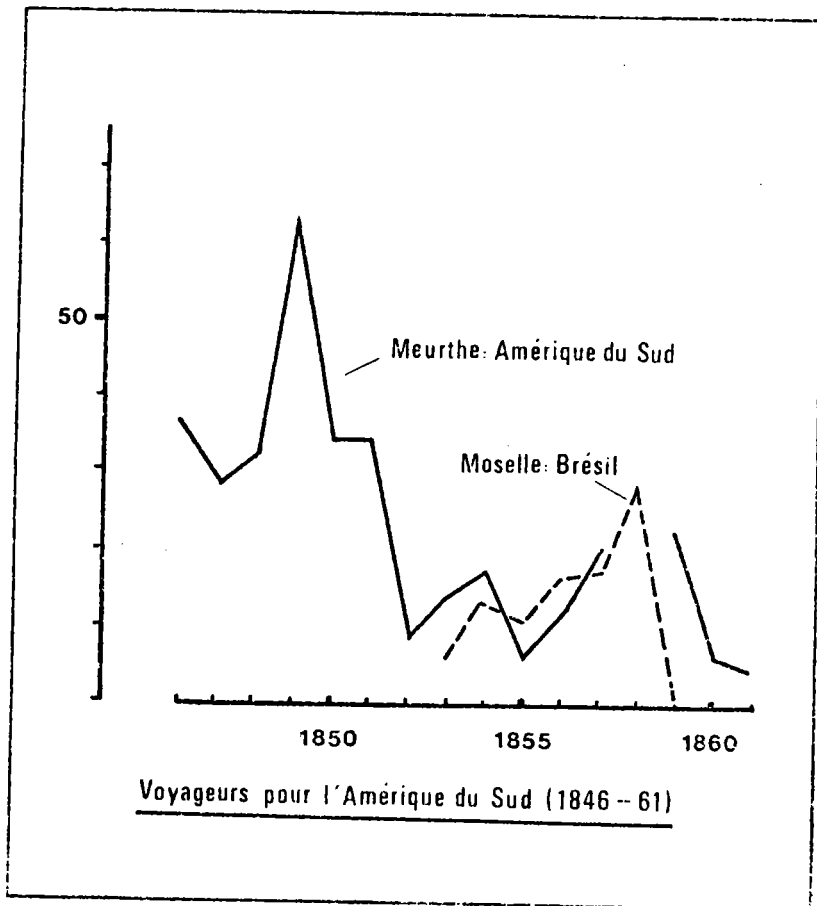
Ainsi les émigrants potentiels sont-ils le jouet de deux forces de même sens ; l'une les attire vers un pays neuf dont ils soupçonnent vaguement les ressources, l'autre les chasse d'une patrie qui ne répond plus à leurs besoins. La première est annulée lorsque l'économie

(64) *Rapport à son Excellence...*, n° 1, 1859, p. 8.

J. Duval remarque également : Depuis lors [1854] il y a eu déclin marqué par l'action de plusieurs causes... celles propres aux Etats-Unis sont l'hostilité des *know-nothing*, la mauvaise récolte de 1854, la crise commerciale de 1857. J. Duval, *op. cit.*, p. 185-186.

(65) "Il a suffi, remarque le commissaire à l'émigration du Havre, de la seule crainte du service et du régime militaires pour... réduire le chiffre des arrivants [en Amérique] à quelques milliers seulement bien que le Gouvernement [américain] ait levé toutes les difficultés et ait offert... des concessions gratuites de 160 acres".
(*Rapport à Son Excellence...*, n° 3, 1863, p. 33).

américaine traverse une phase de récession (66). La seconde se renforce quand la crise frappe la région d'origine des émigrants. De sorte que les entreponts des navires sont pleins lorsque les deux forces jouent ensemble : lorsqu'à des difficultés en Europe correspond une période prospère de l'autre côté de l'Atlantique.



Graphique n° 9

(66) On peut d'ailleurs se demander si l'émigration vers l'Amérique du Sud ne constitue pas une destination de rechange lorsque les conditions ne sont pas favorables aux Etats-Unis. Ainsi quelques Vosgiens partent-ils pour l'Argentine et l'Uruguay de 1862 à 1866. 89 Mosellans optent pour le Brésil entre 1853 et 1859. Par contre, dans la Meurthe on rencontre des émigrants pour l'Amérique du Sud pendant toute la période 1846-1861, avec un maximum de 63 en 1849. Des départs pour le Brésil sont signalés en Moselle, également en 1828. *Recueil Administratif*, Moselle, 1828, p. 177.

Les remarques faites par le Conseil de l'Arrondissement de Sarreguemines à ce sujet sont significatives. Le rapport de 1854 signale dans sa rubrique "passeports" que "l'émigration vers les Etats-Unis un moment suspendue à cause du conflit du Nord et du Sud, s'est considérablement accrue dans le courant de l'année. Cette recrudescence s'explique en partie par l'espoir que peuvent avoir les émigrés de voir se terminer bientôt la lutte..."

Trois ans plus tard il constate que l'augmentation des passeports à l'étranger "porte surtout sur les passe-ports à destination des Etats-Unis", et que la cause en est "la cessation des hostilités". Enfin, en 1868, notant une baisse sensible dans le chiffre de ces mêmes passeports, il en attribue la cause aux "nouvelles reçues des Etats-Unis qui font connaître l'état de gêne dans lequel se trouve ce pays, par la cherté des substances alimentaires et la stagnation des affaires" (67).

Conclusion

L'émigration lorraine apparaît comme un mouvement irrégulier présentant des phases de grande activité alternant avec des périodes de calme en relation avec la conjoncture économique - et parfois politique - à la fois dans la région d'origine des émigrants et dans le pays d'accueil.

Si on la replace dans le contexte français pour la période 1857-1862, pendant laquelle les commissaires du Havre ont établi des classements des départements qui envoient des émigrants vers les Amériques (68). La Moselle est le seul département lorrain à figurer au ta-

(67) Comptes rendus de délibérations du Conseil de l'Arrondissement de Sarreguemines, 1845-1868 (ADMos 8 N 11).

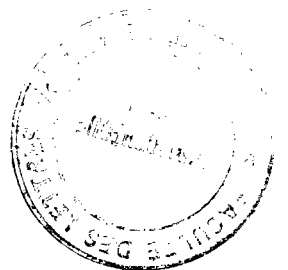
(68) *Rapports à son Excellence...* Nos 1, 2 et 3, 1859-1863.

bleau et cela ne se produit qu'une seule fois en six ans, elle est 9e (69). A titre de comparaison, les départements alsaciens occupent, *tous les ans*, une meilleure place ; tout comme d'ailleurs les Basses et Hautes Pyrénées (70). Il est dommage toutefois que des données semblables n'existent pas pour la période antérieure car, on l'a vu, ces six années coïncident avec un creux de la courbe des départs de notre région. Il n'en demeure pas moins que les chiffres sont révélateurs.

Pour tenter une évaluation quantitative de l'émigration lorraine on est obligé de s'appuyer sur les demandes de passeports ; mais il faut prendre garde de corriger ces données dans le sens de l'augmentation pour obtenir des chiffres plus proches de la réalité. Il est à cet égard significatif qu'aucun des émigrants retrouvés aux Etats-Unis n'a été repéré dans les demandes de passeports de la Moselle (où elles existent pourtant pour une longue période).

(69) Dans la *Statistique de la France*, 2ème série, t. III, Strasbourg, 1861, figure, page lxxix un tableau donnant le rapport entre le nombre de voyageurs à l'étranger et la population. Il est de 1/488 pour la Meurthe (14e), de 1/817 pour la Moselle (18e), et respectivement de 1/299 et de 1/358 pour le Haut et le Bas-Rhin (chiffres de 1853. Classement absolu : Meurthe 12e, Moselle 15e).

(70) Cette localisation des foyers d'émigration française est notée dans un rapport de 1862 : "L'émigration française à l'extérieur est... comparativement minime ; elle est limitée à quelques départements frontières de l'Est et du Sud-Ouest". (Rapport du commissaire du Havre au conseil général, ADSM 6 MP 2029).



DEUXIÈME PARTIE:

...POUR ALLER CHERCHER
AU LOIN UNE NOUVELLE PATRIE»

CHAPITRE 1

AMERIQUE OU ALGERIE :
émigration spontanée contre émigration organisée

Au bout de trois années de présence de l'armée française en Afrique du Nord, Soult propose, le 7 juillet 1833, la nomination d'une commission spéciale qui, après avoir enquêté sur place, serait chargée de suggérer, dans un rapport détaillé au gouvernement, la manière la plus intéressante d'occuper les territoires conquis. Elle aurait à charge, en particulier, de donner un avis sur le système à adopter pour former un établissement durable. Plusieurs solutions sont en effet envisageables, qui supposent toutes l'implantation d'une population venue d'Europe, que les indigènes soient expulsés ou tolérés à côté d'une société européenne. La commission devait également faire des propositions sur l'organisation administrative de la nouvelle colonie, sur son régime commercial et fiscal, sur le rôle qu'y jouerait l'armée et sur les relations des populations implantées avec les Turcs, les Maures, les Arabes et les Kabyles.

Elle conclut que, "par les divers motifs d'utilité, de convenance, de nécessité qui se sont exprimés, la Régence d'Alger doit être définitivement occupée par la France" (1). Mais, précise C.A. Julien, c'était avant tout "pour des raisons de prestige et pour répondre au désir de l'opinion" (2). L'Algérie devrait être une colonie de travailleurs libres, français ou étrangers, et non une colonie militaire ou pénitentiaire.

Les étrangers seraient recrutés en Allemagne, car ses habitants possèdent des qualités reconnues de travail et de sérieux, mais aussi parmi les Maltais et les Mahonnais qui, sans faire montre des mêmes vertus, ont l'avantage de s'adapter facilement au climat. De toute manière, point n'est besoin de se montrer exigeant pour la qualité là où la quantité est nécessaire (3). Il faudra cependant installer de préférence des

(1) Cité par Charles-André Julien, in *Histoire de l'Algérie contemporaine. Tome I : la conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, Paris, P.U.F., 1964, p. 111.
La chronologie des événements exposée en début de chapitre est tirée du même ouvrage.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, p. 112.

cultivateurs de métier et les faire protéger par l'armée installée à Blida, Koléa, Maison Carrée et Fort-de-l'Eau. On fortifiera Douera et Sidi Ferruch et une route circulaire sera construite.

C'est le 8 février 1834 que la "Commission d'Afrique" décide que la conquête devra être conservée. Mais bien avant cette date les autorités songent à envoyer des émigrants de l'autre côté de la Méditerranée. En mai 1832 par exemple le préfet de la Moselle exprime ses regrets de voir une famille de Gros-Réderching prendre la route du Havre pour gagner l'Amérique alors qu'elle aurait pu aller s'installer en Algérie. D'après lui, la famille "serait allée volontiers à Alger. Mais jusqu'ici nous n'avons pas dû encourager les émigrans à se diriger vers l'Afrique, les seules instructions que j'ai reçues concernant les émigrations pour Alger sont loin d'encourager à y envoyer des familles" (4).

Dans les premiers temps de l'occupation en effet, les autorités agissent avec beaucoup de prudence ; les préfets, qui sont autorisés à délivrer des passeports pour l'Afrique du Nord depuis la parution du décret du 26 mai 1831 (5), peuvent user de cette faculté "sauf les restrictions qu'exigent impérieusement l'état du pays, l'intérêt de l'armée et celui non moins important des voyageurs, qui peuvent se laisser égarer par des rapports mensongers ou inexacts sur les avantages que ce pays peut offrir" (6).

Cette circonspection n'est pas sans rappeler celle affichée devant l'émigration pour l'étranger en général et pour l'Amérique en particulier. Mais elle fera place, quelques années plus tard, à une attitude beaucoup plus déterminée lorsque, pour assurer le peuplement et la mise en valeur des nouvelles terres, Bugeaud aura fixé, dès son entrée en

(4) Correspondance adressée au ministre, 4.5.1832 ; ADMos 89 M 1 bis. Joseph Schneider, ex-préposé des douanes, émigre avec sa femme et 7 enfants, dont l'aîné n'a que 15 ans.

(5) *Recueil Administratif*, Meurthe, 1831, p. 244. Auparavant, cette prérogative était réservée au Ministre des Affaires Etrangères.

(6) *Ibid.*

fonction, les règles concernant "la concession des terres et la formation des centres de population" (7).

Le gouverneur était responsable de la création des villages de colons, et il était chargé de fixer "les conditions d'existence des établissements, leur emplacement... la population qu'ils sont susceptibles de recevoir immédiatement et l'étendue des terres à concéder aux premiers habitants" (8).

Le candidat à une concession devait constituer un dossier qui était soumis au ministre de la Guerre. Ce dernier procédait alors à une enquête sur la moralité et les ressources du candidat. Un capital de 1 200 à 1 500 francs (9) était exigé. En cas d'issue favorable, il obtenait un passage gratuit pour lui et sa famille, de Marseille (ou Toulon) à Alger. A son arrivée, il recevait un lot à bâtir, un lot à cultiver de 4 à 12 ha selon ses ressources et l'importance de sa famille. En attendant la construction des habitations, les colons étaient logés dans des baraques et pouvaient bénéficier, si elles ne disposaient pas "de ressources pécuniaires suffisantes", de "secours en matériaux à bâtir pouvant s'élever de 3 à 600 francs" (10).

D'autres aides étaient prévues pour faciliter le démarrage des exploitations, telles que prêts temporaires de "bêtes à labour", mise à disposition de semences et d'instruments aratoires, "tantôt à titre de don gratuit, tantôt à charge de remboursement", distribution, enfin, "de plants et de graines provenant des pépinières de la colonie" (11). Avantage supplémentaire, les terres appartenant aux Européens ou exploitées par eux étaient exemptes de tout impôt foncier.

(7) Arrêté du 18 Avril 1841.

(8) *Ibid.*

(9) "Pour une famille peu nombreuse, il faut au moins 1 200 à 1 500 fr".
Note sur les concessions rurales à titre gratuit et la formation de villages en Algérie. *Recueil Administratif*, Meurthe, 1834, p. 43-44.

(10) *Ibid.*

(11) *Ibid.*

Pour rassurer les colons que l'insalubrité du climat et la présence d'indigènes hostiles pouvaient inquiéter, il est précisé que l'administration organise les villages en ayant à l'esprit ces préoccupations légitimes. Les habitants se trouveront en effet "entourés d'enceintes défensives, [et] protégés par des brigades de gendarmerie". Ils seront organisés en milices et des tournées médicales auront lieu à des intervalles rapprochés. De plus, "des églises et des écoles sont répartis sur le territoire colonisé, selon les besoins des populations" (12).

Il arrive cependant que les instructions du gouvernement soient mal interprétées. Ainsi le ministre constate-t-il, en 1843, que de nombreux demandeurs réalisent leur avoir pour partir pour l'Algérie avant d'avoir obtenu l'autorisation officielle (13). D'autres ne sont pas munis de la somme nécessaire qui doit être "disponible et intacte à l'arrivée en Algérie" (14). Enfin il n'est pas rare, comme en 1847, que des candidats au voyage en Algérie en possession de leur permis de passage gratuit tardent à rejoindre la colonie (15).

Ce qui est plus grave aux yeux de l'administration, c'est que beaucoup de colons arrivés depuis 1840 "n'offrent aucune des conditions voulues pour être utilement employés" (16). Ce sont ceux qui, infirmes ou malades, se trouvent "tout à fait incapables de pourvoir à leur existence" et ceux qui ayant amené avec eux "6 et 7 enfants en bas âge [et]

(12) *Ibid.*

(13) Circulaire aux sous-préfets et maires, *Recueil Administratif*, Meurthe, 1843, p. 83, qui précise que "les formalités prennent du temps et les demandes sont satisfaites dans l'ordre de leur arrivée". Une autre circulaire publiée plus tard (4.4.1849) recommande toujours aux aspirants de ne pas se déplacer, de ne faire aucun préparatif de départ "avant d'avoir reçu de la commission des colonies agricoles avis de leur admission". (*Recueil Administratif*, Meurthe, 1849).

(14) Cf. Note 13 *supra*, première partie.

(15) Circulaire du 12.3.1847, *Recueil Administratif*, Meurthe, 1847, p. 82.

(16) Circulaire du 21.4.1843, *Recueil Administratif*, Meurthe, 1843, p. 109. Il s'agissait ici, non pas des cultivateurs, mais des ouvriers. La même année, le ministre de la Guerre recommande au préfet des Vosges de n'envoyer en Algérie "que des bras utiles". (Lettre du 26.10.1843 ; ADV 15 M 51).

dont l'entretien est bientôt retombé à la charge de l'administration" (17).

Les émigrants visés ci-dessus sont des ouvriers et des artisans dont l'émigration a été favorisée et organisée en même temps que celle des cultivateurs pour participer à la construction des villages de colons. En 1843 par exemple les préfets publient des listes détaillées des métiers demandés (18). Pour éviter toute mauvaise surprise, l'administration exige des certificats des maires et d'un médecin, attestant le bon état de santé des demandeurs qui, en tout état de cause, devraient être "d'un âge à pouvoir travailler pendant plusieurs années, d'une bonne moralité et, s'ils ne sont pas célibataires, [n'avoir] pas plus d'un ou deux enfants en bas âge" (19).

En échange de leur bonne conduite et de leur travail, et à condition d'avoir réalisé des économies -- ce qui devait être possible étant donné les salaires offerts -- il leur est promis la possibilité d'être admis au nombre des émigrants concessionnaires et de jouir de tous les avantages offerts à cette catégorie. Compte tenu que ces ouvriers sont pauvres et qu'ils doivent arriver dans la colonie avec "quelque argent", le préfet peut leur accorder "le secours de route de 30 cent. par myria-

(17) *Ibid.*, p. 110.

(18) Circulaire du 21.4.1843, relative à l'organisation d'une émigration continue d'ouvriers en Algérie.
"Mille à onze cents ouvriers pourraient se rendre en Algérie avec chances d'y être employés avantageusement, savoir : 700 terrassiers et manoeuvres, 100 tailleurs de pierre, 40 carriers, 80 charpentiers, 20 charrons, 10 forgerons.
La même circulaire fait état des salaires journaliers suivants (à comparer à ceux payés en Lorraine) maçons : 3 à 5 F (charpentiers, *idem* tailleurs de pierre : 4 à 6 F, menuisiers et charrons : 3 à 5,50 F, forgerons : 2,50 à 5 F "selon le degré de force et d'habilité des ouvriers". (Cf. p. 23).

(19) Circulaire du 21.4.1843 ; *Recueil Administratif*, Meurthe, 1843, p. 111, rappelée, en outre, au préfet des Vosges dans une lettre du ministre de la Guerre du 26.10.1843, qui a constaté que parmi les candidats à l'émigration en Algérie il se trouvait plusieurs ouvriers "qui ont un grand nombre d'enfants *en bas âge*". (ADV 15 M 51).
Le décret du 19 septembre 1848 précise le nombre et la nature des divers certificats à obtenir avant de déposer une demande, il y en a sept en tout !

mètre" (20).

D'autres avantages sont offerts aux colons cultivateurs. Pendant trois mois, en 1849, ils ont la possibilité de faire "transporter aux frais de l'état, de Marseille en Algérie... et sur le territoire de l'Algérie... tous les objets envoyés aux colons" (21). L'année suivante le délai est porté de trois à six mois, pendant lesquels, sur le même parcours, on pourra faire gratuitement parvenir aux colons "le matériel agricole, les graines, les vêtements, le linge et autres menus objets..." (22).

Toutes ces mesures sont destinées à influencer le choix de ceux qui ont l'intention de s'expatrier. Mais, tout compte fait, émigrer en Algérie, surtout pour ceux qui briguent une concession, n'est pas à la portée de tout un chacun. En 1854 Joseph Laurent, de Martigny-lès-Lamarche fait une demande en vue d'obtenir l'autorisation de s'installer dans une colonie agricole. Comme il ne dispose que de 1 300 francs, sa requête est rejetée, car "le quantum des ressources aujourd'hui exigé des aspirants concessionnaires [est] d'au moins deux mille francs, somme à peine suffisante pour leur permettre de s'installer avec leur famille" (23).

Une somme d'argent donnée est une condition nécessaire, mais pas toujours suffisante pour obtenir l'autorisation de voyage réclamée. En effet, dès 1851 il apparaît que les célibataires ne sont plus admis dans les colonies agricoles, comme le précise une lettre du ministre au préfet des Vosges à propos de la demande formulée par un certain Bonlarron (24).

(20) Cf. note 19 *supra*, p. 111.

(21) Circulaire du 13.3.1849.

(22) Circulaire du 4.4.1850.

(23) Ministre de la Guerre au préfet des Vosges, 18.3.1854 ; ADV 15 M 51.
A la même époque Jean Deluze, originaire du même village, est admis comme colon concessionnaire dans un des centres agricoles du département de Constantine ; il justifie, lui, d'une somme de 2 180 francs. (Lettre du préfet des Vosges au sous-préfet de Neufchâteau, 28.3.1854 ; ADV 15 M 51).

(24) "Je vous annonce, écrit le ministre, que par suite d'une décision récente, les célibataires ne pourront plus être reçus comme colons concessionnaires dans les établissements en question..." (Lettre au préfet des Vosges, 28.1.1851 ; ADV 15 M 51).

De leur côté, les artisans et les ouvriers, recherchés au moment de la construction des villages agricoles, se voient peu à peu refuser l'autorisation de rejoindre la colonie sous prétexte qu'il n'y a pas, sur place, d'embauche. C'est le cas d'un tailleur d'habits de Deyvillers, Anastase François, qui demande un passage gratuit en 1858.

C'est que, lui est-il répondu, "les permis de ce genre ne sont plus accordés aux ouvriers que lorsqu'ils justifient par lettres émanant de colons, et soumises au visa de l'autorité locale, qu'ils ont du travail dans la colonie" (25).

Malgré les revirements de cette sorte, l'attrait de la nouvelle colonie est cependant certain pour bon nombre de lorrains. Ainsi plusieurs habitants de Gérardmer choisissent-ils de s'y rendre à la fin de 1848 (26), et, en 1856, le ministre constate avec satisfaction que le département des Vosges est "au nombre de ceux qui fournissent le plus fort contingent à l'émigration pour l'Algérie" (27).

Dans la Meurthe, les départs ne sont pas rares non plus ; entre 1846 et 1861, 1858 non compris, ils s'élèvent à 4 798, soit une moyenne annuelle de 320 (28). Les chiffres restent inférieurs à ceux de l'émigration en Amérique de 1846 à 1853, puis, pendant une période de trois ans, cette situation s'inverse ; de 1854 à 1856 en effet les émigrants pour l'Algérie sont presque quatre fois plus nombreux que ceux qui ont choisi l'Amérique (2 865 contre 779) (29). Le chiffre record atteint en

(25) Lettre du ministre de l'Algérie et des Colonies au préfet des Vosges, 14.9.1858 ; ADV 15 M 51.

(26) Lettre du maire de Gérardmer au préfet des Vosges, 24.10.1848 ; ADV 15 M 51.

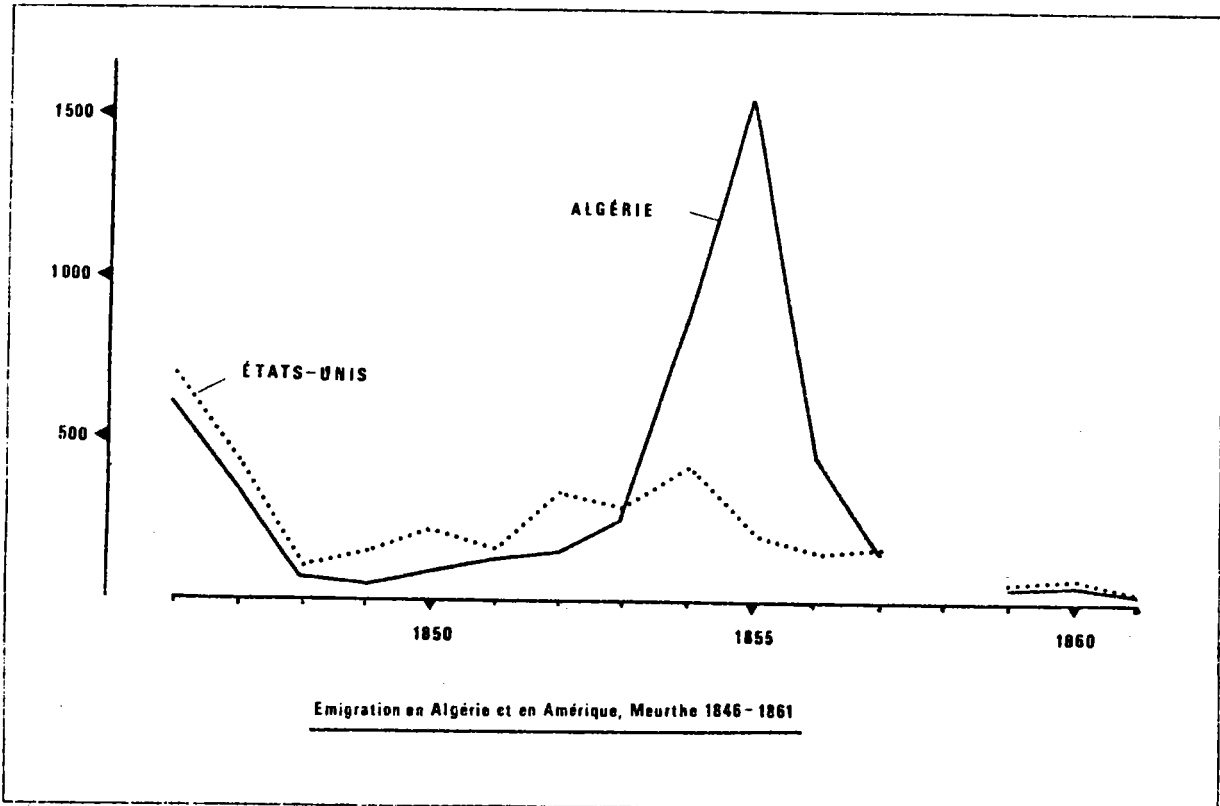
(27) Lettre du 14.6.1856 ; ADV 15 M 51.

Le ministre y signale que la *Compagnie Genevoise des Colonies Suisses de Sétif* met en construction cinq nouveaux villages de 50 feux chacun et que le travail est abondant pour les maçons, les charpentiers, les tailleurs de pierre et les terrassiers.

(28) Les chiffres étudiés ici sont fournis par les *demandes* enregistrées par les préfets, *dans les départements d'origine*.

(29) Nombre de personnes par passeport, en moyenne, de 1846 à 1856 : 2,95.

1855 est suivi d'une chute brutale qui inquiète d'ailleurs le ministre et motive l'envoi d'une dépêche au préfet (30).



Graphique n° 10
(Source : ADMM 6 M 288)

Aucun chiffre n'est plus, malheureusement, disponible aux archives départementales de la Moselle concernant l'émigration en Algérie. Dans les Vosges, les années 1855 et 1856 présentent, comme dans le département voisin de la Meurthe, deux fois plus de départs vers l'Algérie que pour l'étranger. Puis les données s'équilibrent (1857) avant de mon-

(30) Dépêche du 5.3.1858. Le ministre y donne les chiffres suivants concernant l'émigration à l'étranger et en Algérie : 1856 : 183 et 440 ; 1857 : 177 et 134 (la statistique donnait, pour l'Algérie, des chiffres légèrement différents : 444 et 140). "L'émigration pour l'étranger, constate-t-il, est demeurée stationnaire, mais je remarque une diminution sensible dans le chiffre de l'émigration pour l'Algérie".

trer un avantage très net en faveur de l'étranger en 1858. Le préfet consulté par le ministre, comme son collègue de Nancy, attribue la baisse de l'émigration vers l'Algérie à la création de nouveaux établissements industriels dans son département et "surtout à l'abondante récolte de cette année" (31). Il tient ces éléments de réponse de ses sous-préfets dont l'un, celui de Saint-Dié, remarque au passage que les émigrants de son arrondissement "ont beaucoup plus de goût pour l'émigration en Amérique" (32).

Nous avons heureusement des chiffres pour les quatre départements, fournis pendant six ans par les commissaires à l'émigration au Havre, de 1857 à 1862 (33), puis de 1863 et 1864 qui figurent dans la *Statistique de la France* parue en 1870. Comparés aux chiffres de l'émigration à l'étranger pendant le même laps de temps et donnés dans les mêmes publications, ils permettent de faire des remarques sur le comportement des Lorrains des différentes régions devant l'alternative qui se présente à eux : Amérique ou Algérie ?

Des quatre départements, c'est la Moselle qui est la moins intéressée par l'émigration dans la colonie d'Afrique du Nord. Les émigrants de la Meuse et des Vosges optent, par contre, pour l'Algérie dans une proportion deux fois plus forte. Enfin les gens de la Meurthe se situent entre ces deux extrêmes.

Tableau n° 8

		1857	1858	1859	1860	1861	1862	1863	1864	Totaux	% Alg.
MEURTHE	Etr.	177	114	113	98	70	26	51	54	703	
	Alg.	134	60	23	41	73	39	53	32	435	38
MEUSE	Etr.	31	19	11	5	3	11	3	1	84	
	Alg.	29	10	0	1	4	17	0	0	61	42
MOSELLE	Etr.	299	187	158	181	59	114	96	97	1191	
	Alg.	118	37	12	25	14	101	16	4	327	21
VOSGES	Etr.	53	67	40	24	36	18	30	18	284	
	Alg.	59	39	0	28	23	25	69	12	255	47

Emigration à l'étranger et en Algérie (1857-1864)

(31) Lettre du ministre au préfet, 5.3.1858 ; ADV 15 M 50.
Réponse du préfet, 13.3.1858 ; ADV 15 M 50.

(32) Lettre au préfet, 10.3.1858 ; ADV 15 M 50.

(33) *Rapports à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur sur l'Emigration*, Années 1857 & 1858, Paris 1859 ;
Années 1859 & 1860, Paris 1861 ;
Années 1861 & 1862, Paris 1863.
Statistique de la France, 2e série, t. XVIII, Strasbourg, 1870.

Le tableau ci-dessous résume ce comportement en le comparant, de plus, à celui des Alsaciens.

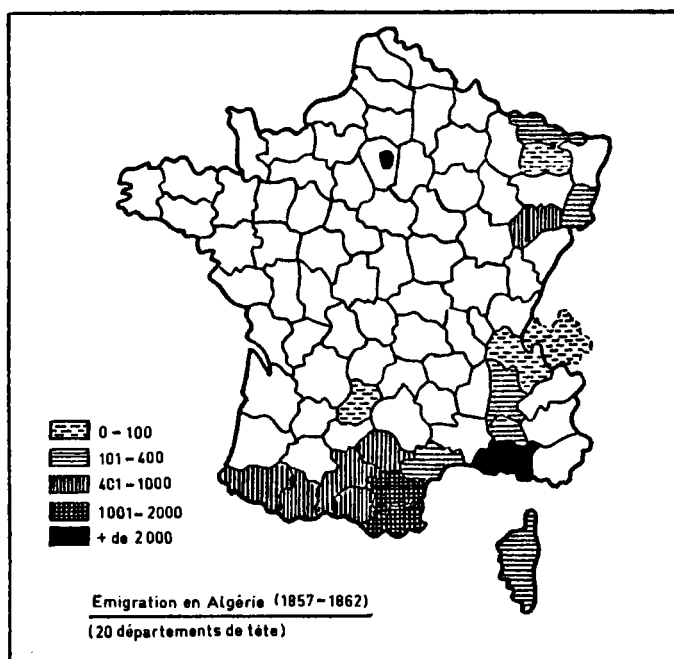
	Total émigrants	Etranger %	Algérie %
1857-64			
MEURTHE	1 138	62	38
MEUSE	145	58	42
MOSELLE	1 518	79	21
VOSGES	540	53	47
1857-62			
BAS-RHIN	2 658	91,5	8,5
HAUT-RHIN	4 318	90	10

Il semble bien que plus on s'éloigne des frontières du Nord-Est, plus l'Algérie rencontre de partisans parmi les émigrants. La Moselle, qui compte une proportion importante de germanophones, voit ses émigrants partir vers l'étranger -- en premier lieu pour les Etats-Unis -- dans la proportion de trois sur quatre. La langue paraît avoir joué un rôle déterminant dans le choix de la destination. Le comportement des Alsaciens confirmant celui des Mosellans : un émigrant sur dix seulement choisit la route du sud (34). Si le Midi alimente surtout le mouvement

(34) Les rapports des commissaires du Havre indiquent également, toujours pour les années 1857-62, quels étaient les départements où les émigrants pour l'Algérie étaient les plus nombreux. Ils établissent un classement, pour chaque exercice, des 10 départements de tête. Les départements du Rhin, toujours en vedette pour l'émigration à l'étranger, n'y figurent que deux fois (Haut-Rhin : 5e en 1861 et 1862, 82 et 63 émigrants respectivement). La Meurthe s'y trouve au 6e rang en 1861 (avec 73 personnes) et la Moselle au 3e l'année suivante (101 personnes).

En fait, sur les 20 départements cités dans les classements, il n'y en a que 5 qui sont situés au nord de la Loire (la Seine, mentionnée six fois, la Haute-Saône, 4 fois, la Meurthe, la Moselle et le Haut-Rhin).

Les dix premiers départements sont : 1. Bouches-du-Rhône ; 2. Seine ; 3. Pyrénées Orientales ; 4. Aude ; 5. Tarn ; 6. Hautes-Pyrénées ; 7. Haute-Saône ; 8. Haute-Garonne ; 9. Ariège ; 10. Basses-Pyrénées



Carte n° 15

(Source : *Rapports à son Excellence le Ministre de l'Intérieur* n°s 1, 2 et 3 (1859, 1861, 1863)).

vers l'Algérie, A. Legoyt fait remarquer que ce sont "l'Alsace et la Lorraine [qui] fournissent le plus grand nombre de Français allant chercher fortune dans l'Union américaine (35).

Les chiffres globaux montrent, d'autre part, que les autorités avaient de bonnes raisons de s'alarmer, partout l'émigration vers l'étranger est préférée au voyage en Algérie, et, par conséquent, les conseils officiels négligés. C'était déjà le cas en 1844 lorsqu'il apparaît que les émigrations qu'on favorise ont baissé de "5 000 passagers au moins. M. le ministre de l'intérieur, écrit le *Courrier de la Moselle*, a même cru devoir adresser des circulaires à ses préfets pour les inviter à encourager l'émigration" (36).

(35) A. Legoyt, *op. cit.*, p. 163.

(36) Numéro du 3.5.1845.

En fait, il s'agit non seulement de persuader les émigrants de choisir l'Algérie, mais aussi de les faire changer de destination dans le cas où ils auraient déjà opté pour l'Amérique. Lorsqu'en 1854 le gouvernement met en place une commission spéciale chargée d'étudier "les différentes questions se rattachant à l'émigration" (37), le journal *La Patrie* croit comprendre que son but n'est pas seulement "de donner aux émigrans allemands une bonne opinion de la France... mais [de] tenter de les décider, par des informations loyales et consciencieuses, à modifier leur itinéraire, et leur montrer dans une colonie française, située à une journée et demie de la France, la réalité des avantages dont ils ne poursuivent souvent que l'ombre au-delà de l'Atlantique" (38).

Cette politique est semble-t-il plus ancienne cependant. M. Lee Hansen, se référant au *Journal du Havre*, écrit en effet que, dès l'installation des Français en Algérie, "des agents s'activaient le long du Rhin et dans les ports, et avaient déjà persuadé des émigrants de changer leur destination première et de se diriger vers les sables de l'Algérie" (39). On trouve ainsi au Havre, en mai 1831, "trois cents Suisses, Badois ou Alsaciens qui se proposaient de partir pour les Etats-Unis" [et] auraient consenti volontiers, dit-on, à s'embarquer pour Alger, si quelque spéculateur avait voulu affréter un navire qui les aurait conduits dans la nouvelle colonie (40).

(37) *Journal du Havre*, 13.7.1854.

(38) *Ibid.* L'auteur du même article croit savoir que "la présence dans la commission de ce fonctionnaire [M. Testu, chef du bureau de la colonisation de l'Algérie] ne s'explique, eu égard à la spécialité de ses attributions, que par l'intention bien arrêtée du gouvernement de rapprocher pratiquement, s'il est possible, ces deux termes : *Emigration allemande* et *colonisation de l'Algérie*" (italiques dans l'original). A ce sujet, A. Legoyt écrit en 1861, "pour tous les hommes impartiaux, l'Algérie offre aujourd'hui aux émigrants de tous les pays, mais particulièrement aux colons allemands, des ressources qu'ils ne trouveront nulle part ailleurs". A. Legoyt, *op. cit.*, p. 136.

(39) M. Lee Hansen, *op. cit.*, p. 229. French agents were busy along the Rhine and in the ports and they had already induced emigrants to change their intended destination and go to the sands of Algeria. [1831].

(40) *Journal du Havre*, 29 et 30.5.1831.

L'argument souvent avancé par les autorités est que l'Algérie étant sous administration française, et l'installation des colons organisée et réglementée, le voyage en Afrique du Nord n'est pas vraiment un saut dans l'inconnu comme l'expatriation au-delà de l'Atlantique. En 1843, au moment de l'arrivée de nombreux émigrants des départements de l'est dans la colonie de Castro, le préfet du Doubs, évoquant le désarroi des nouveaux arrivants, ne craint pas d'avancer que les familles de nos régions "trouveraient de grands avantages à se rendre en Algérie plutôt qu'au Texas" (41).

Conclusion

A partir de la fin de la période de l'occupation restreinte, lorsque le plan d'ensemble proposé par la commission d'Afrique se trouve prolongé par une réglementation concernant l'entrée des colons de toute sorte dans le nouveau territoire, et appliquée par les préfets dans les départements, l'Algérie est ouverte aux émigrants et se trouve, du même coup, en concurrence avec l'Amérique comme lieu d'installation possible (42).

(41) Lettre au préfet de Seine-Inférieure, 1.4.1843 ; ADSM 6 MP 2028. Norbert Truquin raconte comment en 1848, à Paris, la population était appâtée lorsque l'administration avait besoin de colons : "Un jour que je passais devant la mairie du VIII^e arrondissement, j'y vis un beau monsieur qui faisait un tableau enchanteur de ce pays. Il ne tarissait pas d'éloges sur la fertilité du sol ; nous vantait les cocos, les dattes, les bananes ; les produits des régions tempérées y réussissaient aussi bien que celles des pays chauds ; le blé surtout y donnait un rendement énorme". Norbert Truquin, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, Paris, 1977, p. 85.

(42) C'est l'alternative qui s'offre à Kasper, le joueur de clarinette d'Erckmann-Chatrion, lorsqu'à la suite d'un amour déçu il envisage de quitter son pays ; "je songeais, s'écrie-t-il, à me sauver en Amérique, en Algérie, n'importe où". *Confidences d'un joueur de clarinette*, J.J. Pauvert, t. III, p. 468.

Les deux contrées offrent des ressources comparables aux courageux avides de changement : vastes terres à défricher et à cultiver pour les agriculteurs, embauche pour les ouvriers et les artisans dans des régions neuves et sous-peuplées.

Mais la situation même des deux pays fait que, à première vue, l'Algérie semble bénéficier d'atouts de premier ordre. Elle ne se trouve qu'à deux jours de la Métropole, et c'est une terre sous administration française dans laquelle le dépaysement devrait être réduit à la seule différence de climat.

De plus, comme le gouvernement entend y favoriser, rapidement, l'installation de nombreux colons, divers avantages sont offerts aux candidats : voyage gratuit pour toutes les catégories d'émigrants, allocations de terres aux cultivateurs, transport aux frais de l'état des instruments aratoires, indemnités de route jusqu'au port d'embarquement aux ouvriers.

Or, à y regarder de plus près, ces gratifications sont le plus souvent assorties de conditions telles que les portes de la nouvelle colonie se trouvent fermées à de nombreux émigrants : pécule important exigé des colons cultivateurs qui, en outre, ne doivent pas être célibataires, limite d'âge stricte et visite médicale imposée aux ouvriers ; familles nombreuses refusées, enfin permis supprimés lorsque la garantie d'un emploi outre-mer n'est pas produite. De plus, ceux qui remplissent toutes les conditions fixées par les règlements se trouvent toujours en butte aux difficultés dues à la complexité et à la lenteur des démarches à entreprendre (43).

(43) A ce propos le *Journal du Havre* note dans son numéro du 13 juillet 1854 : "Emigrer de Paris ou de l'Alsace à Constantine n'est ni plus dispendieux ni plus long que d'aller de New York ou de Boston dans l'Iowa ou le Wisconsin ; mais la longue filière de nos procédés administratifs est pour l'homme industriel un épouvantail. Que de son département... il sollicite un lopin de terre, il l'attendra des années, parce que des années se passeront avant que les ingénieuses formalités fixées par les ordonnances aient toutes été remplies, avant que la bureaucratie ait prononcé son *fiat*".

Aucune de ces restrictions ne s'applique aux émigrants partant pour l'étranger ; la seule clause commune étant le certificat de moralité, demandé à tout le monde. Pour se rendre en Amérique, la seule exigence de l'administration est le paiement des droits de passeport auquel vient s'ajouter le règlement des frais de voyage jusqu'au port et de la traversée. Les sommes imposées aux cultivateurs qui se rendent en Algérie sont de beaucoup supérieures à celles indispensables pour atteindre n'importe quel port américain. Le fait même que la majorité des candidats émigrants sont pauvres -- et qu'un grand nombre d'entre eux sont pères de familles nombreuses -- rend le choix tout à fait impossible ; la destination ne peut être que l'Amérique.

L'absence de dépaysement est, d'autre part, un argument sans valeur, ou presque, dans le cas des Lorrains de langue allemande. En effet, il est à peu près certain que les quais de New York ne sont pas, pour eux, plus étranges que ceux d'Alger. Les germanophones s'adaptent sans doute aussi aisément au voisinage des Suisses et des Allemands qu'à celui des Français du Midi, des Espagnols ou des Maltais. C'est pour cette raison, et aussi parce que des habitudes ont été prises avant l'installation des troupes françaises en Algérie, que les sirènes gouvernementales ont eu plus de succès dans les régions du sud de la Lorraine, que les émigrants originaires de la Meurthe et des Vosges ont été plus nombreux, toutes proportions gardées, à franchir la Méditerranée que leurs compatriotes de la Moselle. De toute manière -- les chiffres disponibles le prouvent -- l'Amérique et les autres pays de l'étranger auront, à quelques années près, toujours exercé une attraction plus forte sur les populations de l'ensemble de notre province, comme l'exprime fort bien le sous-préfet de Saint-Dié (44). Peut-être une certaine méfiance à l'égard des recommandations officielles a-t-elle aussi joué. Quoi qu'il en soit, il est certain que la politique officielle de recrutement pour la colonie d'Alger a été un échec en Lorraine, l'émigration spontanée vers les Etats-Unis n'ayant jamais pu être freinée ni, a fortiori, stoppée.

(44) Cf. note 32 *supra*.

CHAPITRE 2

L'AMERIQUE VUE DE LA LORRAINE

"En 1814, écrit R. Rémond, l'opinion française ne sait plus rien de positif et de précis sur les Etats-Unis ; un voile tissé par l'utopie, la fiction et l'enthousiasme enveloppe leur image dans une brume de légende dont les esprits perspicaces soupçonnent l'irréalité et l'anachronisme" (1).

Cette légende veut que le Nouveau Monde ressemble à quelque pays de cocagne où les richesses de toute sorte se trouvent en abondance et à portée de qui veut bien les cueillir.

La littérature européenne abonde en exemples de ces représentations naïves et excessives. Dès 1605 dans une pièce écrite en Angleterre par George Chapman et John Marston, l'un des personnages ne tarit pas d'éloges sur la nouvelle colonie de Virginie. "Je t'assure, affirme-t-il, que, là-bas, l'or est plus abondant que le cuivre chez nous. Oui, monsieur !... ils ont des lèchefrites en or pur, et les chaînes avec lesquelles ils ferment leurs rues, eh bien, c'est de l'or massif... quant aux rubis et aux diamants, ils n'ont qu'à se baisser pour les ramasser sur la plage pendant leurs moments de loisir et les accrocher aux vêtements de leurs enfants" (2).

Ce qu'écrivent les auteurs ayant visité le pays n'est pas propre à détromper leurs lecteurs. En France, l'exotisme des descriptions de Chateaubriand produit son effet sur des imaginations qui ne demandent qu'à s'enthousiasmer (3), et Tocqueville, parlant de la vallée du Mississipi, estime qu'elle est "à tout prendre la plus magnifique demeure que Dieu ait jamais préparée pour l'habitation de l'homme" (4).

(1) R. Rémond, *op. cit.*, p. 315.

(2) Cité par David Potter in *Les fils de l'abondance*, Paris, 1966, p. 127.

(3) Voir en particulier le Prologue d'*Atala*, écrit en 1791.

(4) Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, in *Oeuvres complètes*, t. I, Paris, 1961, p. 20.

On peut arguer du fait que ces deux auteurs n'ont résidé que pendant une période relativement courte dans le pays dont ils vantent les charmes avec une telle profusion (5). Mais les écrits de ceux qui y ont séjourné plus longtemps ou même qui y sont installés à demeure n'ont, souvent, rien à leur envier pour ce qui est de la dithyrambe. Il en est ainsi de Hector Saint Jean de Crèvecoeur, fermier d'origine nor-mande rendu célèbre par sa définition de l'Américain, synthèse des qua-lités de toutes les régions de l'Europe. Il décrit en effet sa patrie d'adoption comme un pays où tous les hommes, quels que soient leur état, leur origine et leur ambition, peuvent trouver le bonheur (6). Quant à l'Allemand Gottfried Duden, qui a vécu trois ans dans une ferme du Mis-souri, il ne présente pas sans arrière-pensée, dans un livre paru en 1829, la vie à la fois bucolique et idyllique des cultivateurs dans l'Ouest américain. Il espère attirer ses compatriotes -- à une époque où l'exode des Allemands n'a pas encore atteint toute son ampleur -- vers une contrée où, à l'en croire, les corvées qui pèsent sur les épaules des fermiers européens ne sont plus qu'un mauvais souvenir.

Qu'on en juge. Lorsque le site de la nouvelle ferme a été choisi, généralement au voisinage d'une source ou d'un ruisseau, et qu'il a été entouré d'une clôture, il s'agit de bâtir la maison d'habitation "avec l'aide des voisins si les membres de la famille ne sont pas assez nom-breux (7). Mais il n'y a pas besoin de plus de quatre ou cinq personnes pour la construction d'une maison de cette sorte". Le bâtiment est ter-miné en deux ou trois semaines et "la famille se sent déjà chez elle".

(5) Le séjour de Chateaubriand est d'ailleurs mis en doute par plusieurs auteurs.

(6) Crèvecoeur, 1735-1813, in *Letters from an American Farmer* (1782).

(7) Gottfried Duden, *Bericht über eine Reise nach den westlichen Staaten Nord-Amerikas*, Elberfeld, 1829, cité in Michael Kraus, *Immigration, The American Mosaic*, New York, 1966, p. 124-129.

Défricher la forêt pour obtenir une terre arable est une tâche non moins aisée. "Le froid interrompt très rarement les travaux extérieurs pendant deux journées consécutives... L'hiver ne peut être vraiment rigoureux dans un pays où les chevaux, les vaches, les cochons et même les jeunes veaux passent la mauvaise saison hors de l'étable". Il est facile de se nourrir car la viande de boeuf ne coûte qu'un cent et demi la livre et le gibier de toute sorte est si abondant qu'un bon chasseur peut sans beaucoup de peine pourvoir aux besoins d'une nombreuse famille, "car la chasse est libre et possible n'importe quand et n'importe où". Le potager fournit une grande variété de légumes en abondance ; les pastèques et les melons par exemple poussent sans nécessiter de soins particuliers. "Le sol est si fertile que la récolte de maïs ne demande qu'un seul labour. Les semailles de blé, seigle et avoine requièrent moins de travail qu'en Europe", et, de toute façon, "aucune famille n'est pauvre au point de ne pas posséder au moins deux chevaux".

En cultivant le coton, le chanvre et le lin et en travaillant leurs fibres sur place, la famille peut ainsi économiser l'argent nécessaire à l'achat des vêtements, et les impôts sont "si dérisoires que c'est à peine si on y pense, car la terre obtenue du gouvernement est libre de toute taxe pendant les cinq premières années".

En fait, on le voit bien, la vie quotidienne des émigrants fermiers décrite sous tous ses aspects par Duden n'offre que des avantages si on la compare à celle de ses lecteurs en Europe.

Pour Erckmann-Chatrian, s'exprimant par la bouche du vieux Samuel Moïse de Phalsbourg, la terre d'Amérique est "le pays des gens entreprenants, où tout est libre, où l'on ne trouve point de régies ni d'impositions..., le pays... où chacun devient, par son travail, son intelligence, son économie et sa bonne volonté, ce qu'il mérite d'être ; où tout est à sa place, parce que personne ne peut rien décider de grave sous la volonté de tous..." (8). L'accent est mis, ici, on le voit, sur la

(8) *Le Blocus*, *op. cit.*, p. 291.

liberté dont jouissent les citoyens américains, sur l'absence de classes déterminées par la naissance et l'usage répandu de la démocratie. Il ne faut pas s'en étonner si l'on se souvient que *Le Blocus* paraît en 1867.

Ce qui s'applique à l'Europe est peut-être encore plus vrai pour la Lorraine dont une fraction de la population ne parle pas la langue de l'administration, des gazettes et de l'école (9). Car au début de la période la connaissance que les ruraux peuvent avoir d'un continent lointain et étrange à la fois leur est surtout apportée par les autorités, la presse et l'enseignement. En tout état de cause, ces moyens touchent une fraction de la population et les curieux s'en remettent, les années passant, de préférence à des témoignages plus fiables qui leur parviennent par les lettres de personnes de connaissance établies en Amérique, et par les récits des émigrants qui sont en route pour le Nouveau Monde, ou, mieux, qui rentrent après un séjour plus ou moins long dans le pays même.

L'attitude des autorités a été évoquée dans un chapitre antérieur. Elles donnent, par l'intermédiaire des fonctionnaires en poste dans les préfectures et les sous-préfectures, une image de l'Amérique déformée et propre à décourager les vocations chez tous ceux qui sont tentés par le voyage. Il en résulte d'ailleurs une désapprobation assez répandue, dans l'opinion, envers l'émigration ; mais ce n'est jamais de gaieté de coeur, sauf au moment de la ruée vers l'or de Californie, que les émigrants se soumettent aux aléas de l'expatriation. C'est par la voie du *Recueil Administratif*, servi à tous les maires, que se fait l'information, les élus locaux répercutant les articles rédigés dans les préfec-

(9) C'est pour cette raison qu'en 1834 l'*Indépendant de la Moselle* publie, dans son numéro du 22 décembre, une annonce bilingue destinée aux émigrants dont la teneur, soit dit en passant, n'est pas équivalente dans les deux langues, allemand et français.

tures chaque fois que le besoin s'en fait sentir, c'est-à-dire quand leurs administrés leur font part de leur désir de quitter le pays.

La presse, il faut bien le dire, a une audience très limitée dans les campagnes (10). Les journaux paraissent dans les chefs-lieux, Nancy et Metz, dans un format réduit et généralement sur quatre pages seulement. La fréquence de parution est d'un numéro tous les deux jours et la couverture des événements extérieurs à la France y occupe une place mineure. Des articles sur l'Amérique n'y figurent donc qu'exceptionnellement (11), et, le plus souvent, ils relatent des événements à sensation. Déjà. D'autres articles, plus sérieux, ne sont pas de nature à éveiller l'intérêt des candidats émigrants si jamais ils les lisent : les inquiétudes éprouvées par certains Américains à la perspective de l'élection du général Jackson (six lignes dans le *Journal de la Moselle* du 13 décembre 1827) ; la session du 19^e Congrès ouverte par le président Adams (même journal, 13 janvier 1826, 40 lignes) ou l'annonce de la perspective de la séparation prochaine du Nord et du Sud (*Indépendant de la Moselle*, 8 mars 1849). La visite du ministre plénipotentiaire au président de

(10) A ce sujet, le narrateur de l'*Histoire d'un paysan* note, vers le milieu du siècle : "Aujourd'hui la moindre auberge de village a sa gazette ... ; chacun veut connaître les affaires du pays, et lire son *Courrier du Bas-Rhin* ou son *Impartial de la Meurthe* deux ou trois fois au moins par semaine". Erckmann-Chatrian, *op. cit.*, p. 33.

(11) La *Gazette de Metz* parue pendant les deux premiers mois de 1831 (30 numéros du 2 janvier au 28 février) consacre des articles aux pays étrangers suivants, dans l'ordre : Angleterre, 16 ; Hollande, Prusse et Turquie, 9 ; Belgique et Italie, 7 ; Autriche, 6 ; Allemagne, Pologne et Russie, 5 ; Espagne, 4 ; Suisse, 3 ; Grèce et Portugal, 2 ; Danemark, *Etats-Unis*, Syrie et Vatican, 1. L'article qui traite d'un sujet américain relate, le 2 janvier, l'incendie de la cathédrale de New York survenu le 9 novembre 1830. Il y a par contre abondance de matière sur les Etats-Unis en décembre 1834 et janvier 1835 lors du conflit entre Jackson et Louis-Philippe à propos de la dette française. Au cours des mois précédents l'*Indépendant de la Moselle* s'est lancé dans une campagne de dénigrement des Etats-Unis en insistant longuement sur le soutien populaire à l'esclavage (13 août), les "troubles de Philadelphie" (12 septembre), allant même jusqu'à prédire la fin de la république "après des déchirements affreux et des bains de sang" (25 août), ce qui n'était guère rassurant, il faut en convenir, pour les éventuels émigrants !

la République Française annoncée par le *Courrier de la Moselle* du 13 octobre 1849 n'a, elle non plus, rien de passionnant.

Si, d'un autre côté, un article sur le prix du coton (*Espérance de Nancy* du 23 janvier 1850) a des chances d'être lu avec attention par les propriétaires de filatures des Vosges, ce sont des lignes comme celles parues dans cette feuille sur "la classe ouvrière aux Etats-Unis" (22 mars 1850) ou celles du *Courrier de la Moselle* consacrées à l'adoption d'une loi allouant 160 acres de terre aux volontaires de l'armée, qui donnent à penser à des lecteurs qui cherchent à mieux connaître le pays où ils ont décidé de se rendre ou qui, parfois même, les déterminent à partir (12).

C'est le cas en particulier lorsque l'or de Californie envahit littéralement la presse européenne (13). A Nancy, l'*Espérance* consacre à ce sujet inattendu et providentiel de nombreux articles. 9 janvier 1849 : "Toutes les rivières tributaires du Sacramento et les terrains compris entre elles contiennent de l'or en abondance". 12 janvier : "La soif de l'or californien gagne l'Angleterre...". 17 janvier : "A Paris, formation de la Société Française des mines de Californie... Les Anglais s'alarment ; sur 220,000 colons partis pour l'Australie, près de 200,000 sont restés aux Etats-Unis". 18 janvier : "L'Amérique semble être devenue le rendez-vous de toutes les races, de toutes les misères. La Provi-

(12) Numéro du 7.1.1847.

Un exemple à méditer leur est fourni dans le *Courrier de la Moselle* du 2.2.1832 : "Un français, né à Périgueux, M. Etienne Girard, vient de mourir à Philadelphie. Parti de France très jeune, mousse à bord d'un navire, il était devenu le plus riche banquier peut-être de l'univers, car on estime sa fortune à 19 millions de dollars, environ 100 millions de francs... il a laissé 500 mille dollars à la ville de Newyorck, où il avait abordé en arrivant aux Etats-Unis..."

(13) Sur cette question, R. Rémond écrit : "Il s'est publié en trois années (1849-1851) sur la seule Californie deux ou trois fois autant d'études que dans les trente années précédentes pour toutes les régions de l'Union (dans les publications non périodiques). La disproportion est encore plus prononcée pour les journaux". R. Rémond, *op. cit.*, p. 102.

dence y augmente sans cesse les débouchés ouverts au trop plein de l'Europe ; les chemins de fer, les communications par les rivières et les lacs entre les Etats-Unis et l'Amérique anglaise, étendent tous les jours leur réseau en même temps qu'ils en multiplient les mailles. Depuis quelques temps l'Union américaine a vu son territoire doubler. Outre ce qu'elle a enlevé au Mexique par l'épée ou les négociations, elle s'est assuré récemment, par un traité avec les tribus indiennes, la paisible possession d'une immense étendue de fertiles plaines que baignent les rivières tributaires du Mississipi et du Missouri. Pour couronner cette prospérité inouïe, la Californie vient de révéler ses immenses trésors, et de joindre l'appât de l'or à toutes les amorces déjà tendues à l'émigration européenne". Voilà qui doit laisser rêveur plus d'un lecteur en mal de voyages.

L'or de Californie est donc, pour bon nombre d'Européens, une occasion de découvrir les autres états américains : un pays immense, fertile, aux richesses innombrables et à la prospérité extraordinaire.

Mais les articles qui suivent dans les mêmes colonnes sont toujours centrés sur le métal jaune. 30 janvier : "La fièvre de l'émigration pour la Californie continue de plus belle. Les journaux de New York ne mentionnent pas moins de 71 navires en partance pour les pays de l'or... Il n'est question que de gens qui, en quelques jours, ont gagné des sommes fabuleuses...". 10 février : dans un article intitulé ENCORE LA CALIFORNIE, le rédacteur paraît mettre en doute toutes les nouvelles arrivées de San Francisco, tant elles semblent invraisemblables. Serait-ce une énorme supercherie (14) ? "Il ne s'agit plus maintenant de rien moins que d'une étendue de pays de 800 milles de long sur plus de 100 de large, où l'or ne se trouve pas seulement en poudre ou en grains, mais en pépites,

(14) C'est à quelques jours près à cette époque que les imagiers messins Dembour et Gangel déposent une image intitulée "Mines d'or de la Californie" accompagnée d'une description du pays, d'un texte sur la découverte des riches mines d'or de Sacramento en Californie et d'une chanson sur l'air de Bon Voyage Monsieur Dumolet dans laquelle les chercheurs d'or sont tournés en dérision. (ADMos 1 T 96, 27.2. 1849 et *Histoire de Lorraine*, Nancy, 1939, hors texte, n° CIV, p. 673).

en lingots qui pèsent depuis une livre (370 g) jusqu'à 15, 16, 20 et même 24 livres. [Rien ne peut] arrêter les progrès du *mineral yellow fever*, de la fièvre jaune minérale comme on l'appelle aux Etats-Unis. Des milliers d'émigrants se mettent en marche par toutes les routes imaginables pour aller tenter la fortune au pays de l'or..."

L'Indépendant de la Moselle annonce, au début de mars de la même année, la publication d'un feuilleton au titre prometteur, "Les mines d'or de la Californie". C'est le récit de deux compagnons charpentiers parisiens, File-ton-Noeud et David où sont racontés par le menu la traversée Le Havre - New York, le voyage vers San Francisco puis des aventures sans nombre en Californie. L'histoire ne manque pas de péripéties rocambolesques, dont un naufrage en vue de la côte ouest des Etats-Unis, au milieu desquelles on a glissé un résumé de l'histoire de la Californie et de la découverte de l'or, par "un ouvrier employé par un gentleman à la construction d'une sucrerie" (sic). Le lecteur se trouve ainsi tenu en haleine entre le 8 mars et le 6 juin, car le récit nécessite trente épisodes (15).

Des informations d'un caractère plus sérieux sont heureusement contenues dans des lettres publiées par les mêmes journaux (16). *L'Indépendant de la Moselle* en propose deux à ses lecteurs dans les premiers mois de 1850 (17). Elles ont, en particulier, le mérite d'une certaine objectivité et la Californie y apparaît avec son côté flatteur -- l'or et la fortune -- et tous ses désavantages. Contrairement en effet à tout ce que pouvaient laisser croire les premiers rapports, trop enthousiastes à tout le moins, il apparaît que l'or ne s'obtient pas sans peine. Les fièvres, la dysenterie font de très grands ravages parmi les prospecteurs, "sur dix travailleurs qui vont à la mine, il en meurt cinq au

(15) N° 2867 (8.3.), puis Nos 2873 (20.3.) à 2912 (6.6.)

(16) Par exemple dans *L'Espérance*, de Nancy, le 23 mars 1850.

(17) Les 17.2.1850 (1ère lettre) et 29 et 31.3.1850 (2e lettre).

moins" (1ère lettre). Mais le travail ne manque pas en ville, à San Francisco, "les ouvriers ne suffisent plus à bâtir" et les charpentiers et les menuisiers se paient 12 piastres par jour. (1ère lettre). La criminalité, inquiétante au début de la ruée, n'est plus qu'un mauvais souvenir, et "la plus grande sécurité règne maintenant dans le pays" (1ère lettre).

L'auteur Jean Montès, un garçon de Perpignan, s'estime, quant à lui, "fort heureux d'être tombé dans un pays où l'on gagne beaucoup et où le travail ne manque pas". Mais si les salaires sont élevés, les vivres sont très chers, le pain par exemple se paie un demi dollar la livre. Pour ce qui est de l'or, on en trouve, mais "il ne faut pas croire qu'il ne s'agit que de se baisser pour en prendre ; bien souvent nous restons deux et trois semaines sans trouver une once d'or, tandis qu'il y en aura à notre côté qui feront fortune" (2e lettre).

D'autres événements sont de nature à éclairer les populations sur le Nouveau Monde. En 1826 une ménagerie en tournée dans la Meurthe y présente "le fameux caïman ou alligator de la rivière du Mississipi" (18). Un an plus tard, les journaux locaux relatent avec force détails la visite de six "sauvages" arrivés tout droit d'Amérique (19), et qui semblent exercer une extraordinaire fascination sur tous ceux qui les approchent. "Ils sont, écrit le rédacteur, de taille ordinaire ; ils sont nus jusqu'à la ceinture, leur peau est cuivrée et luisante, leur visage peint en rouge, et quelques lignes vertes sillonnent d'une manière pittoresque les ornements bizarres qu'ils portent sur la tête, rasée en forme de casque antique. Les femmes, de 18 à 20 ans sont plus décentement vêtues". Ces Indiens Osages sont ensuite conduits à l'opéra de Paris, le 28 août, et ils y font sensation. Comme ils témoignent de l'indifférence la plus totale pendant le spectacle, l'article souligne que "ces sauvages, soit par habitude, soit par nature et défaut d'une organisation complète, sont, au moins extérieurement, presque inaccessibles aux sentiments de

(18) *Journal de la Meurthe*, 26.5.1826.

(19) *Journal de la Moselle*, 1.8., 5.8. et 1.9.1827.

plaisir et de peines".

Malgré ces quelques renseignements épars sur le pays, ses richesses et ses habitants, sur les épreuves et les récompenses qui peuvent attendre les étrangers à leur arrivée en Amérique, il n'est pas sûr que les habitants des campagnes lorraines se rendent bien compte de la distance qui les sépare de ce continent étrange et envoûtant, c'est le moins que l'on puisse dire.

La géographie est rarement enseignée à l'école communale où la tâche du maître, ses capacités même, se limitent à l'enseignement de la lecture et des quatre règles. Les manuels spécialisés, lorsqu'ils existent, bornent leur matière aux frontières françaises. Ainsi le *Traité élémentaire de géographie* publié en 1840 par le sous-inspecteur de l'enseignement de la Moselle a-t-il été rédigé, son auteur ayant présent à l'esprit "qu'en écrivant pour de jeunes Français, c'est leur pays surtout qu'il faut leur faire connaître, et que leur intelligence ne doit pas être également répartie sur tous les états du globe" (20).

Le livre de L. Chastellux et M. Edom (21) "adopté par le conseil de l'instruction publique pour l'usage des écoles" a été écrit selon les mêmes principes. Plus des deux tiers du manuel sont consacrés à la petite patrie des usagers, le département de la Moselle. Le reste, précis de géographie générale, comprend des notions préliminaires (4 pages), un premier chapitre sur l'Europe (43 pages, dont 20 sur la France et ses colonies). Les chapitres II à V traitent des autres continents (Asie, 4 pages ; Afrique, 2 pages ; Amérique, 4 pages ; Océanie, une page).

Sur l'Amérique Septentrionale (pages 174 et 175) on apprend qu'elle renferme "six contrées principales : 1° l'*Amérique russe*... ; 2° le *Groenland*... ; 3° l'*Amérique anglaise*... ; 4° les *Etats-Unis*, for-

(20) Parution d'un manuel de Ducharme, annoncée par l'*Indépendant de la Moselle* du 28.10.1840.

(21) *Op. cit.*

mant une république fédérative composée de 26 Etats indépendants. D'après la constitution arrêtée à Philadelphie en 1787, le gouvernement général appartient à un congrès composé d'un sénat et d'une chambre des représentants, et à un président élu pour quatre ans. Villes principales : *Washington*, capitale, résidence du président du congrès ; *Boston*, une des plus belles de l'Union ; *New-York*, une des plus peuplées et des plus commerçantes, ainsi que la *Nouvelle-Orléans*, capitale de la Louisiane ; *Philadelphie*, la première de l'Union pour son industrie manufacturière ; 5° la *république du Mexique*... ; 6° les *Etats du Guatémala*..." Pas de carte, aucune indication sur la situation des divers continents et pays décrits par rapport à l'Europe ou à la France.

Les émigrants ne sont pas les seuls à ignorer la géographie du continent vers lequel ils se dirigent. On peut, à la rigueur, comprendre que l'orthographe des villes américaines pose des problèmes nouveaux aux fonctionnaires préfectoraux (22) mais que dire de celui qui place Ostine (sic), Texas en Amérique du Sud pour corriger son erreur quelques mois plus tard (Huston (sic), Texas, Amérique du Nord) (23).

Il est vrai que, pour les émigrants, l'essentiel est de rallier un port, dans la plupart des cas Le Havre, de confier leur sort à un commandant de navire et de se laisser emporter de l'autre côté de l'Océan. Il n'empêche que les déceptions sont nombreuses et ne sont pas sans rappeler celles éprouvées par certains croisés en route pour Jérusalem. De nombreux Lorrains ressemblent sans doute beaucoup aux Irlandais décrits par Herman Melville. La plupart "semblaient n'avoir aucune idée des distances ; et pour eux l'Amérique devait ressembler à un endroit situé juste de l'autre côté de la rivière. Tous les matins certains d'entre

(22) Louiseville/Louisville
Milwaukie/Milwaukee
Illis Noès/Illinois
Détroy/Detroit
Pitzbourg/Pittsburgh
Cincinnati/Cincinnati
Albanie/Albany
Bouphalo/Buffalo

(23) Demandes de passeports des 25.2. et 25.9.1860 ; ADMos 109 M.

eux montaient sur le pont pour voir de combien nous nous étions rapprochés...". Après trois jours de traversée dans les brouillards et la pluie de la Manche, le soleil réapparaît et laisse apercevoir une terre vers le nord. Tous s'imaginent que c'est l'Amérique, et "rien ne pouvait dépasser la déception et le chagrin des émigrants lorsqu'on finit par leur dire que cette terre au nord était leur propre île natale, qu'ils avaient quittée trois ou quatre semaines plus tôt dans un vapeur pour Liverpool, et qui se trouvait à nouveau toute proche ; et que, après de longs jours de navigation depuis qu'il avait quitté la Mersey, le *Highlander* n'avait réussi qu'à les amener en vue de leur patrie, où ils avaient commencé leur voyage" (24).

Les informations les plus crédibles et, par conséquent les plus aptes à influencer la population, sont celles qui émanent directement de personnes connues, qu'elles parviennent au pays sous forme de lettres ou de récits oraux, reçus de la bouche même d'émigrants revenus dans leur village.

Les lettres d'Amérique qui arrivent chez des parents ou amis tout comme celles publiées par la presse au moment de la ruée vers l'or peuvent agir dans les deux sens selon leur contenu. Qu'elles soient écrites par un émigrant heureux, qui a réussi, elles suscitent des vocations parmi les parents et les voisins dans le village natal de leur auteur. Qu'elles proviennent de quelqu'un dont l'expérience a été un échec, elles tempèrent l'ardeur de ceux qui étaient près de céder à la tentation et font remettre, parfois définitivement, un départ pourtant décidé.

(24) H. Melville, *Redburn*, Penguin Books, p. 343.

The seemed to have no adequate idea of distances ; and to they America must have seemed as a place just over the river. Every morning some of them came on deck, to see how much nearer we were. Nothing could exceed the disappointment and grief of the emigrants, when they were at last informed, that the land to the north was their own native island, which, after leaving three or four weeks previous in a steamboat for Liverpool, was now close to them again ; and that after newly voyaging so many days from the Mersey, the Highlander was only bringing them in view of the original home whence they started.

L'influence de ces lettres est d'ailleurs reconnue par les autorités qui en font souvent mention. Ainsi, le commissaire du Havre estime que les émigrants "sont des parents allant rejoindre leurs parents, des amis se rendant à l'appel de leurs amis" (25). Ceux qui sont déjà partis, selon le responsable de la gendarmerie de la Moselle, "ont écrit à leurs parents, à leurs amis, leur ont fait une peinture brillante de ce pays, les ont engagé à venir les rejoindre et c'est ce que ceux-ci font". Et le sous-préfet de Sarreguemines doit admettre, lui aussi, que les départs de beaucoup d'habitants de son arrondissement sont causés "par les avis qu'ils reçoivent de parents ou amis qui sont déjà établis en Amérique et qui leur font un tableau séduisant de leur nouvelle situation, [ce qui] laisse peu de chance au succès de mes conseils" (26). La dernière remarque du sous-préfet est révélatrice de l'attitude de la population qui se fie aux lettres d'émigrants natifs de la région plutôt qu'aux conseils d'une autorité de l'administration.

Les lettres ont une efficacité si grande que leur authenticité est parfois mise en doute par ceux qui en déplorent les effets nuisibles. En 1833 par exemple le maire de Petite-Rosselle est de ces sceptiques. "On a été jusqu'à m'apporter, écrit-il au sous-préfet, des copies de lettres qu'on disait avoir été envoyées de l'Amérique, mais sur mes exhortations et observations que je doute de l'identité de ces lettres et qu'on m'apporte les originaux, qui sans doute n'existent pas, on a commencé à concevoir une autre idée..." (27).

Un autre exemple de lettre se trouve dans Erckmann-Chatrion (28). Le vieux Moïse qui a conduit ses fils Frômel et Itzig à Sarrebourg d'où ils ont gagné Le Havre puis l'Amérique, dévoile le contenu d'une de

(25) Rapport destiné au Conseil Général de Seine Inférieure, 1862 ; ADSM 6 MP 2029

(26) Lettre au préfet de la Moselle, 1832, citée par A. Gain, *op. cit.*, p. 22. L'influence des lettres est également soulignée par Josef Mergen (*op. cit.*, p. 70) : "Die Sucht, nach Amerika auszuwandern, ist als eine Krankheit anzusehen, die... in den Briefen, welche frühere Auswanderer schreiben,... Nahrung findet".

(27) Lettre du 19.3.1833 ; ADMos 89 M 1 bis.

(28) *Le Blocus*, *op. cit.*, p. 291.

leurs premières missives en ces termes : "Frômel et Itzig me racontaient qu'ils avaient assez gagné d'argent depuis un an pour ne plus porter leurs ballots eux-mêmes, mais qu'ils avaient trois beaux mulets, et qu'ils venaient d'ouvrir à Cast-Kill (29), près d'Albany, dans l'Etat de New York, une maison pour l'échange de marchandises fabriquées en Europe, contre des peaux de boeufs, très-abondantes en ce pays".

Si en août 1856 Claude Krieger, de Devant-les-Ponts, fait une demande "pour se rendre comme émigrant près de Monsieur Gouvion Milfore, Clermont County, Ohio. Etats de New York (sic)" (30) ce n'est pas dans l'intention de se soustraire au service militaire, comme l'imagine le préfet soupçonneux, mais parce que "ce jeune homme a un parent qui habite ce pays et qui y fait de bonnes affaires, et dernièrement il a écrit à Krieger pour l'exciter à aller le rejoindre" (31). De même Joseph Schneider, de Gros-Réderching, réclame un passeport en mai 1832 pour lui, sa femme et ses sept enfants, car il a l'espoir d'un sort plus heureux en Amérique "où ses compatriotes ont trouvé le bien-être qui leur avait été promis" (32).

Un autre exemple, propre à susciter des jalousies ou à créer des vocations est la lettre de Charles Liegey en date du 8 janvier 1882. "Je gagne maintenant, écrit l'ancien instituteur de Sivry, *autant* que je veux et plus que je n'ai jamais pensé ou même espéré gagner. Je ne le

(29) Il s'agit de Catskill, situé à 25 miles au sud d'Albany, sur l'Hudson, Etat de New York.

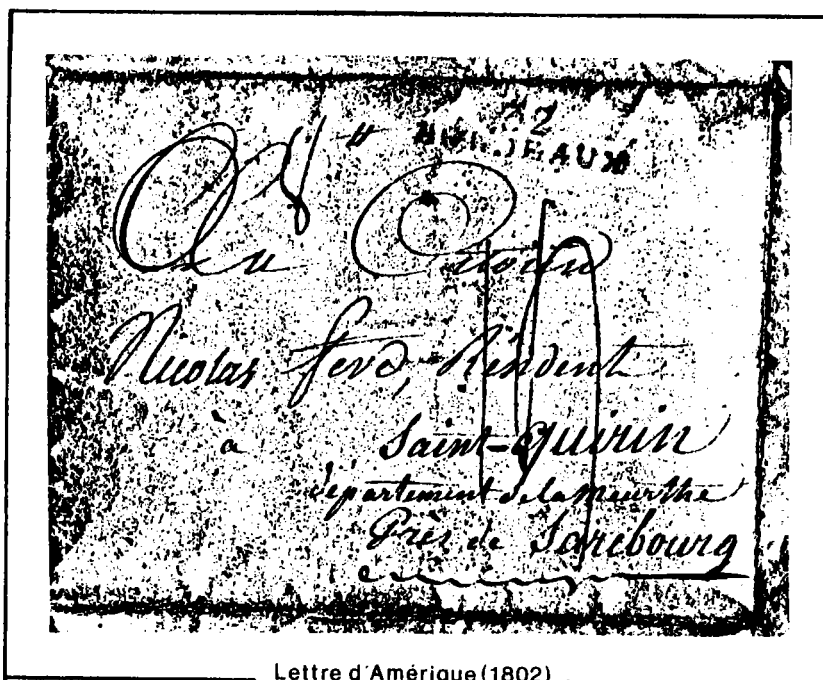
(30) Lettre non datée (cachet d'arrivée : 20.8.1856), de C. Krieger, tisseur en soie, au préfet ; ADMos 109 M.

(31) Lettre du maire de Devant-les-Ponts au préfet, 29.8.1856 ; ADMos 106 M 2. Krieger, qui avait l'intention de s'embarquer au Havre le 23 août, reçoit finalement l'autorisation de venir retirer son passeport à la préfecture, le 2 septembre. En fin de compte il semble qu'il ait abandonné son projet, ayant trouvé du travail aux forges d'Ars-sur-Moselle (Lettre du maire au préfet du 5.9.1856).

(32) Lettre du préfet de la Moselle à la direction de la police générale, 4.5.1832 ; ADMos 89 M 1 bis.

ramasse pas à poignée, cela est vrai, mais je suis satisfait". Après avoir donné un décompte détaillé de ses revenus de 1881, qui s'élèvent à 1 300 dollars, soit près de 7 000 francs, il poursuit, "Vous pourrez donner ces chiffres à ceux qui supposent que je regrette mon ancienne position, car aujourd'hui je ne voudrais plus la reprendre pour tout au monde. J'aimerais cent mille fois mieux prendre les 160 acres (un acre = 41 ares) que l'Amérique donne à chacun pour rien, au choix, et aller les cultiver" (33).

Toutes les lettres qui parviennent en France ne sont pas aussi encourageantes. Lorsqu'une crise de quelque nature que ce soit affecte les Etats-Unis, ce sont les lettres d'Amérique qui en avertissent ceux qui projetaient d'émigrer. L'émouvant message de Jean Antoine Fève à son frère Nicolas, de Saint Quirin, s'il a été lu par des compatriotes du jeune Lorrain, ne les a probablement pas incités à tenter de le rejoindre ; il date de 1802. Regrettant d'avoir appris que la situation de sa famille est misérable, Jean Antoine écrit : "Je suis moi meme sans autre moyens que ceus que me procure mon triste etat de graveur... je me dispose sous peu de partire pour St Domingue pour y tenter une seconde foi un bien être quelconque je desire etre asser heurus pour pouvoire etre en meme de vous faire parvenir quelque argent..." (34).



Lettre d'Amérique (1802)

Coll. Mme Perrin, Jauf

(33) Lettre à M. Noirel, aimablement communiquée par M. F. Meyer, de Laxou.

(34) Lettre datée du 18 Mai 1802 (Philadelphie), aimablement communiquée par Mme Perrin, de Jauf.

Les témoignages directs sont encore plus prisés, et les récits des émigrants qui retournent chez eux, les réponses qu'ils donnent aux questions des curieux, eux qui ont vu l'Amérique et qui y ont vécu, parfois de nombreuses années, constituent autant d'informations de première main.

Le fait de revenir à son point de départ peut naturellement être interprété comme un désaveu d'un pays qui aurait déçu les espérances d'émigrants qui attendaient peut-être trop de leur nouvelle patrie (35). Les autorités ne se font pas faute d'exploiter ces retours. Déjà en 1828, le ministre charge le préfet de la Meurthe de répandre la nouvelle "que les individus qui ont quitté leur patrie dans l'espoir d'y trouver [en Amérique] des moyens plus faciles d'existence, ont bientôt reconnu le peu de fondement des bruits qui se sont répandus à cet égard ; que la plupart d'entre eux ont éprouvé toutes sortes de besoins et que ceux qui ont échappé à l'influence du climat se sont vus forcés de revenir dans leur patrie, après avoir consommé sans aucun fruit les ressources qu'ils avaient pu réaliser avant leur départ" (36). Le préfet de la Moselle reprend la même antienne en 1841 dans une lettre au maire d'Hagéville : "Informez-les, recommande-t-il, que journellement des individus appartenant à ce département arrivent d'Amérique dans la plus extrême misère après avoir passé plusieurs années dans ce pays" (37).

(35) J. Duval cite les chiffres de 12 à 18 000 émigrants qui seraient retournés chez eux dans les années 1856, 57 et 58. "Il y avait bien, écrit-il, peut-être dans le nombre quelque Irlandais enrichi qui allait, de son plein gré, revoir sa verte Erin ; d'autres repartaient faute de travail ; quelques uns étaient renvoyés pour cause d'indigence ; mais un certain nombre aussi fuyait devant les menaces et les périls : ils se déclaraient *Amerikamide*, fatigués d'Amérique".
J. Duval, *op. cit.*, p. 186.

(36) Lettre du préfet au sous-préfet de Lunéville, 19.6.1828 ; ADMM 6 M 288.

(37) Lettre du 30.3.1841 ; ADMos 89 M 1 bis.

Les notes des préfets sur ce sujet sont, on le voit, plutôt vagues. Elles ne donnent pas de chiffres, évitent les précisions sur l'identité et le domicile de ces enfants prodiges, utilisant des termes tels que "la plupart d'entre eux", "journallement des individus..." (38).

Ce ne sont pas toujours, il faut le dire, des miséreux qui rentrent en France, et ceux qui le font sont parfois des visiteurs venus embrasser leur famille et revoir leur pays. C'est le cas de Jean Baptiste Garnier, de Hommarting près de Sarrebourg qui, selon le sous-préfet, "dit avoir éprouvé le besoin de revoir son père et le pays natal" (39).

Né en 1820 de parents cultivateurs, Garnier participe aux opérations du recrutement de la classe 1840 et se trouve libéré du service, ayant tiré un gros numéro. En 1845 il émigre en compagnie d'un certain Georges Thiebaut, natif de la même localité. Devenu Américain il se fixe dans l'Indiana, épouse une Bavaroise et devient propriétaire d'une brasserie. Deux enfants naissent. Garnier est, toujours d'après le sous-préfet, un homme "peu lettré, qui parle à peine le français", il s'est embarqué à New York le 16 février 1861 pour Liverpool où il est arrivé le 28. Le 1er mars il est à Londres et le 2 à Boulogne, puis à Paris. De là il se rend en Bavière puis rentre en France pour passer une quinzaine de jours chez son père. C'est à ce moment-là que son passeport est saisi. Finalement le sous-préfet estime que sa présence en France peut être tolérée.

Garnier séjourne donc deux semaines à Hommarting, au cours desquelles il a tout loisir de parler de son métier, de ses voyages et surtout de sa patrie américaine. De la même manière, Jean Baptiste Surmann,

(38) G. Richard utilise le même vocabulaire pour parler du sort de ceux qui avaient tenté la fortune, de 1849 à 1852, en Californie. Le destin de *la plupart* fut l'échec, la ruine ou la mort (G. Richard, *op. cit.*, p. 415).

Les échecs ont certainement été beaucoup plus nombreux chez les chercheurs d'or que chez les autres émigrants, cela se conçoit aisément.

(39) Lettre au préfet de la Meurthe, 29.3.1861 ; ADMM 6 M 288.

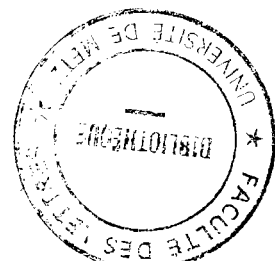
de Danne-et-Quatre-Vents, revient voir les siens en 1852. Il obtient un passeport le 13 février pour Le Havre d'où il compte gagner son domicile, Detroit, en compagnie d'une servante (40).

Ceux qui rentrent définitivement seront toujours considérés, dans les villages où ils se fixent, comme des êtres un peu à part, parce qu'ils ont parcouru le monde, traversé les mers, vécu dans des contrées qui, jusqu'à leur arrivée, faisaient partie d'un univers irréel et presque inaccessible.

Quand Joseph Barbé retrouve son vieux père à Saint Quirin, quand, marié, il loge chez ses beaux-parents à Métairies et quand enfin, sa maison construite, il y installe sa famille à Niderhoff, il est à même de décrire le puissant Mississipi sur les bords duquel il a vécu, le départ des trains de chariots bâchés en route vers l'Ouest. Il a travaillé à la construction de ces voitures, il a vécu dans un état esclavagiste, il a appris une langue ignorée de tous, il a été le témoin des événements de la Guerre Civile... Il n'a pas fait fortune, mais ce qu'il rapporte lui permet de vivre à l'aise et a sans doute aidé à son mariage avec une jeune fille dont la famille a du bien (41).

(40) A. Mun de Danne-et-Quatre-Vents, 2 I 1 ; ADMos E Dép. 171.

(41) Le contrat de mariage n° 91 du 8 avril 1874 passé devant Me Schott, de Lorquin, mentionne dans son article troisième concernant les apports du futur époux (paragraphe 2°) "Six titres américains St Louis County Bond, State of Missouri (sic), au porteur de Mille dollars chacun produisant dix pour cent d'intérêts sous les Nos 7896 à 7901 inclus avec intérêt du premier décembre dernier et représentant d'après la déclaration du futur une valeur de Trente un mille cinq cents francs. (paragraphe 3°). Un titre de deux cents francs de rente cinq pour cent au porteur, sur le trésor public de France, n° 46751 - représentant... une valeur de Trois mille huit cents francs. (paragraphe 4°). Un autre titre de trente francs de rente cinq pour cent, au porteur, sur le trésor public de France, n° 129744 - représentant... une valeur de cinq cent soixante dix francs".
(Archives de l'étude de Me Lhuillier à Lorquin, pages 2 et 3).



François Wagner, parti pour New York en 1850, rentre à Montbronn deux ans plus tard. Il a l'intention d'y "cultiver son petit bien et montre à tout venant une pépîte qu'il sort de la poche de son gilet" (42), ce qui lui vaut, à n'en pas douter, un certain succès.

Quant aux Munier-Pugin de Gerbéviller, leur aventure californienne se termine mal. Peu après leur arrivée à San Francisco, Edouard, le plus jeune, contracte la dysenterie. Trois mois plus tard c'est le jeune Chanaï qui les accompagne, qui doit aller se faire soigner à l'hôpital. A la fin de l'année c'est au tour de leur deuxième compagnon, le vétérinaire Charles Gadel, d'être hospitalisé. En août 1851 la famille apprend le décès d'Edouard qui "a succombé aux privations, aux fatigues loin de France" (43).

Deux mois plus tard Victor est de retour en Lorraine. "Il a passé une journée à Nancy [pour] y faire fondre son or et l'envoyer ensuite à Paris pour le faire titrer puis vendre. Il en a rapporté un peu plus de 400 grammes qui, purifié, lui donnera, au prix de 3 fr 10 le gramme, environ douze cents francs". Gadel qui est rentré avec Victor est toujours gravement malade, il souffre "de la fièvre intermittente qui ne l'a point quitté depuis Panama" (44).

Enfin au début de novembre Victor meurt. "Il ne se consolait pas de la mort [de son frère] dont il se jugeait un peu responsable... Il supportait difficilement la pensée que tant de fatigues, de misère, de souffrances avaient été endurées en pure perte... Lui-même loin d'avoir pu revenir en France pour jouir d'une fortune péniblement amassée devait travailler de ses mains" (45).

(42) ADMos J. 6243.

(43) Lettre de Jules Munier-Pugin à son neveu Auguste Mathieu, 22.8.1851, citée par G. Richard, *op. cit.*, p. 415.

(44) Lettre d'Auguste à Gabriel Mathieu, neveux des émigrants, 15.10.1851
Ibid.

(45) *Ibid.*, 6.11.1852.

Conclusion

En début de période et jusqu'à l'arrivée en France de la nouvelle de la découverte de l'or en Californie, ce que savent les populations rurales lorraines du Nouveau Monde est fragmentaire et déformé par les imaginations et la légende. La presse s'intéresse rarement à l'Amérique et quand elle le fait c'est trop souvent pour rapporter des événements qui ajoutent au mystère qui plane sur le pays. L'enseignement des maîtres de village n'est pas, lui non plus, d'un grand secours et les informations les plus nombreuses sont, finalement, fournies par les autorités qui se donnent beaucoup de mal pour présenter l'Amérique sous un aspect aussi rébarbatif que possible.

La ruée vers l'or provoque un immense regain d'intérêt non seulement pour l'état où l'on trouve le métal précieux, mais aussi pour les autres régions de l'Union. Mais, pour des populations campagnardes méfiantes à l'égard des avis de l'administration, souvent illétrées ou incapables de comprendre la langue officielle, les renseignements les plus crédibles viennent des émigrants eux-mêmes, sous forme de lettres envoyées aux familles et de témoignages directs de ceux qui sont de retour dans leur village natal. Les exemples de la réussite des uns et de l'échec des autres influent directement sur le comportement dans un sens ou dans l'autre. Le fiasco des chercheurs d'or ruinés incite à la prudence et à la circonspection, tandis que l'aisance de ceux qui rapportent un argent patiemment économisé montre aux insatisfaits une voie possible vers un bien-être qui n'est, tout compte fait, pas inaccessible.

CHAPITRE 3

LE VOYAGE...

Agents d'émigration
La traversée
Destinations

Lorsque les émigrants ont satisfait à toutes les formalités que l'administration leur impose, lorsque les dernières hésitations ont été vaincues, le moment est venu de rompre les derniers liens qui les rattachent à leur terre, leurs parents, à des habitudes ancestrales, à un mode de vie que la plupart ne retrouveront plus.

Ainsi, "Ces malheureux, note le préfet de la Meurthe en 1817, vendent leurs propriétés" (1), avant de dire adieu aux villages de l'arrondissement de Sarrebourg. La même constatation est faite, mot pour mot, à la préfecture de Metz sous la Monarchie de Juillet : "Ces malheureux vendent leurs propriétés, réalisent en capitaux leur petite fortune, et partent avec femme, enfants et bagages, et vont chercher audelà des mers, une aisance qu'ils ne sont pas sûrs d'y trouver" (2).

Les isolés, célibataires ou hommes mariés, se lancent dans une entreprise beaucoup moins difficile. Les enfants et les gros bagages ne ralentiront pas leur marche. Les premiers abandonnent parfois leur part de l'héritage familial, conscients qu'ils sont d'améliorer par ce geste, comme par leur départ, la situation de ceux qui restent (3). Les seconds espèrent que la séparation sera aussi courte que possible, mais certains d'entre eux ne reverront pas leur famille (4).

(1) Lettre au ministre de la Police, 19.3.1817 ; AN F7 6138.8.

(2) Lettre au sous-préfet de Sarreguemines, 19.3.1833 ; ADMos 76/89 M 1 bis.

(3) Jean Antoine Fève, de Saint-Quirin, renonce ainsi à sa part du patrimoine de famille et fait un "entier abandon de [ses] droits" (Lettre à son frère, 18.5.1802).

(4) L'exemple d'Eugène l'Hospitalier est, à cet égard, particulièrement dramatique. Menuisier à Gondrexange où il est né en 1832, le jeune homme épouse en 1860 la fille d'un aubergiste de Hommaring. Deux enfants naissent en mai 1861 et novembre 1862. Eugène émigre en octobre 1863 et s'établit à Saint-Louis (Missouri). Le 22 juillet 1864 une lettre arrivée d'Amérique annonce son décès accidentel survenu le 5 juillet. Il s'est noyé "dans la rivière du Missouri en s'y baignant, son corps a été entraîné par les eaux et n'a pu être retrouvé, seuls ses vêtements ont été ramassés et rapportés à la maison". Sur le rapport du vice-consul de France le décès sera confirmé par un jugement du tribunal de Sarrebourg (16.12.1868) et la veuve épousera un cultivateur de Saverne en janvier 1869. Par contre, Léontine Régnier, de Vitry, accompagnée de sa fille Marie 5 ans, rejoint son mari, à San Francisco en octobre 1865, huit mois après le départ de celui-ci. (Etats nominatifs des passeports, 1861-1866, ADMM 234).

Souvent le passage maritime a été payé avant même le départ de Lorraine. Il suffit de s'adresser à l'un des agents des compagnies de transport installés dans la région (5).

On a vu combien les autorités surestimaient l'influence de ces agents, alors qu'ils s'intéressaient avant tout à une clientèle allemande dont ils guettaient les convois à la frontière.

Leur nombre et leur implantation varient au cours de la période qui nous intéresse (6). Sous le Second Empire, les agences doivent être autorisées par le gouvernement et elles sont soumises à caution, car la législation qui régleme leurs activités se précise et se durcit au cours des années (7). En 1856 il y en a sept dans le seul port du Havre, une à Bayonne, une à Bordeaux et une autre à Dunkerque (8). Celles du Havre emploient, sur les frontières de l'est des sous-agents à qui elles donnent procuration (9). A la même époque deux de ces commis sont établis à Phalsbourg, il y en a un également dans le village tout proche de

-
- (5) Jean Remer, de Grostenquin, qui doit partir le 23 mars 1855, n'a pas encore obtenu son passeport le 21, ce qui motive une lettre du maire de sa commune au préfet dans laquelle il fait remarquer que, si le passeport n'arrive pas à temps, Remer "perdra les frais de passage qu'il a déjà payés". (Lettre du 21.3.1855 ; ADMos 106 M 2).
- (6) Les premiers à être signalés auraient provoqué l'émigration d'habitants du canton de Volmunster au début de Ventôse An XI vers la Bavière. Parlant du duc, le capitaine commandant la gendarmerie de la Moselle affirme alors : "L'on assure même qu'il a des commissaires établis à Riedelberg". (Lettre au préfet, 12 Ventôse An XI ; ADMos 89 M 1 bis).
N.B. : Riedelberg se trouve en territoire bavarois, en face du village français de Rolbing, canton de Volmunster.
- (7) Décret du 15 janvier 1855, titre 1er, articles 4 et 5.
- (8) Liste des Compagnies ou Agences autorisées à entreprendre le recrutement et le transport des Emigrants. Origine : Min. de l'Intérieur, 11.7.1856 ; ADV 15 M 50.
- (9) Décret du 15.1.1855 ; titre 1er, art. 6.

Saint Jean-Kourtzerode (10). Toujours dans la Meurthe, les maisons Chrystie et Finlay et d'autres moins importantes sont représentées, de 1865 à 1870, à Sarrebourg, Phalsbourg, Saint Jean et Nancy (11). Les mêmes maisons possèdent des antennes également en Moselle à Metz, Bitche et Forbach (12).

Cette dernière ville, située sur la frontière, a en 1842 déjà, un agent de la firme Emerson "pour traiter du passage des émigrants vers les Etats-Unis" (13), et A. Hjelm, négociant et propriétaire au Havre a installé des commis à Wissembourg et à Sarrebruck (14).

-
- (10) Jules Carendas et Alexandre Bender (Phalsbourg) ; Moutier (Saint-Jean) ; réponse à une demande du sous-préfet de Sarrebourg du 2.6.1855 ; ADMos, Phalsbourg, E Suppl. 544 (2 I 2).
- (11) ADMM 6 M 288.
Pfeiffer : représente Finlay, Sarrebourg (lettre du préfet au sous-préfet de Sarrebourg, 26.7.1865) - Ch. Liebig, Sarrebourg, représente Chrystie (Min. de l'Intérieur au préfet, 9.12.1865) - Chmitelin, représente P. Colin à Nancy (lettre du Min. de l'Intérieur au préfet, 28.5.1866). Le sieur Bender fils représente Chrystie à Phalsbourg (Min. au préfet, 28.8.1867) - René Odinet a donné procuration à Pierre Adriant pour le représenter à Kourtzerode (Min. au préfet, 1.2.1869) - A. Martin, Sarrebourg, représente Chrystie (8.8.1870).
- (12) Méjal, propriétaire à Bitche, y représente Paul Colin ; à Metz, son agent est Fleury, directeur des messageries impériales et à Forbach Six, négociant. (Min. de l'Intérieur au préfet de la Meurthe, 28.5.1866 ; ADMM 6 M 288).
- (13) Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 28.7.1842 ; ADMos 89 M 1 bis.
- (14) Lettre de A. Hjelm, n° 91 Quai d'Orléans, Le Havre, au préfet de la Moselle, 20.5.1841 ; ADMos 89 M 1 bis.
Entre 1857 et 1862 le nombre des agences autorisées sur le territoire français varie entre 22 (1862) et 32 (1861). Celle de Wissembourg paraît avoir existé pendant toute cette période, et une autre a été créée à Rouffach (Haut-Rhin) en 1860. (ADSM 6 MP 2029, *Rapports à son Excellence le Ministre de l'Intérieur sur l'émigration*, Paris, 1859, 1861, 1863).

La concurrence entre les différentes maisons est acharnée. Les agents des firmes Hjelm et Barbe qui opèrent à la frontière franco-allemande recherchent la protection des autorités pour s'attirer le plus possible de clients l'un au dépens de l'autre. En avril 1841 Hjelm qui n'a pas de représentant du côté français, en Moselle, avise le commissaire de police de Forbach qu'il a "quatre navires américains à remplir... pour New York et deux pour la Nouvelle Orléans" (15). Six semaines plus tard il se plaint au préfet de la Moselle des procédés malhonnêtes employés par son concurrent envers les émigrants allemands et du monopole que "vous et M. le Maire du Havre accordez à Monsieur Barbe" (16).

D'autres racoleurs opèrent d'une manière beaucoup moins officielle, par exemple sous la Monarchie de Juillet. Ils sont à la solde d'un particulier qui, ayant acquis des terres en Amérique, prétend les peupler avec des colons engagés dans une région bien précise. C'est ce que tente de faire un certain Merian, propriétaire fortuné des environs de Sarreguemines. Pour susciter les vocations, il n'hésite pas à payer trois sous par lieue jusqu'au port d'embarquement à tous les émigrants (17). Castro agit de même au début des années 1840, et envoie dans sa colonie du Texas des émigrants originaires du Doubs et de la Lorraine (18).

Avant qu'une réglementation précise définisse leur rôle et limite leur champ d'action, l'administration considère ces recruteurs d'un mauvais oeil, et ce n'est pas faute d'avoir essayé que le préfet renonce à

(15) Lettre du 4.4.1841 ; ADMos 89 M 1 bis.

(16) Cf. note 14 supra.

La libre concurrence n'existant pas, d'après l'auteur, la maison Barbe en profite pour pratiquer des prix nettement prohibitifs, aussi bien sur les tarifs du passage que sur celui de la nourriture.

(17) Lettre du Commandant de la Gendarmerie Royale de la Moselle au préfet, 2.4.1828 ; ADMos 89 M 1 bis.

(18) Dépêche du chargé d'affaires de France au Texas, 31.1.1843, citée par le Min. de l'Int. dans une lettre au préfet du Doubs, 30.3.1843 ; ADSM 6 MP 2028.

faire arrêter Merian (19). Quelques années plus tard, l'un de ses prédecesseurs avait mis fin aux agissements d'un nommé Bonati, qui avec l'aide d'un acolyte, Merveilleux, exerçait ses talents dans la région de Sarreguemines. Mais sous les verrous, Bonati devait être libéré après paiement d'une caution et s'établir à Sarre-Union (20).

Pendant toute la période étudiée on trouve des mentions de ces agents recruteurs d'émigrants. En 1828, le préfet de la Moselle fait référence, sans les nommer, aux "agens que différentes compagnies américaines entretiennent en France" (21).

Selon J. Houpert, un certain Joseph Kieffer parcourait la Lorraine, l'Alsace et la région rhénane à partir de 1820 pour envoyer des colons dans les territoires que Vincent Leray voulait mettre en valeur dans l'état de New York (22), et un certain Bettinger, "agent principal" au Havre en 1834, entretenait des sous-agents à Forbach (M. Blum) et à Pétrange, près de Boulay (M. Viville) (23).

Le rôle de ces représentants est d'aiguiller les émigrants vers les navires que leurs maisons du Havre ont à leur consignation, d'encaisser le prix du passage et, le cas échéant, le montant de la nourriture fournie au moment de l'embarquement. Après 1855, ils sont tenus de procurer à leurs clients une copie de leur contrat, ou, à défaut de ce document, un bulletin précisant l'identité du voyageur, le lieu de destina-

(19) Il contacte à ce sujet le procureur du Roi à Metz pour se concerter avec lui "pour les poursuites qu'il pourrait y avoir à exercer contre le Sr Merian qui provoque les émigrations [et] contre tous autres individus qui chercheraient à tromper les sujets du Roi et à les entraîner loin de leur patrie par l'appât de fausses promesses". (Lettre du 22.4.1828). Le procureur ne croit pas devoir poursuivre Merian car, non seulement les promesses qu'il a faites ne sont pas prouvées fausses, mais il n'a extorqué aucun argent aux habitants qu'il a recrutés. (Lettre du 26.4.1828, ADMos 89 M 1 bis.)

(20) En 1832. A. Gain, *op. cit.*, p. 22.

(21) Circulaire du 30.4.1828 ; *Recueil Administratif*, Moselle, 1828, p. 177.

(22) J. Houpert, "Lorraine en Amérique", *Cahiers Sarregueminois*, n° 5, Juin 1967.

(23) *Indépendant de la Moselle*, 22.12.1834.

tion et les conditions du transport (24). Il s'agit là d'une mesure destinée à éviter l'escroquerie qui consistait à vendre un passage sur un bateau qui n'existait pas.

Munis de ce titre, de leur passeport et de leurs économies, les émigrants se mettent en route. Ils partent souvent en groupe, on l'a vu, comprenant des parents ou connaissances du village ou des autres communes du canton. Deux tiers des femmes voyagent de cette façon ce qui n'est le cas que pour trois hommes sur dix. Ils ne sont pourtant pas à l'abri au cours d'un voyage long et aux péripéties inattendues (25). En 1833, le préfet de la Moselle les met en garde contre "des escrocs qui, depuis quelque temps, s'attachent [aux pas des émigrants] pour abuser de leur inexpérience" et les dépouiller de leurs biens (26).

Au cours de l'année, le maximum de départs s'observe pendant deux périodes privilégiées. La première va de février à avril, la seconde d'août à novembre. Les deux époques restantes, mai-juillet et décembre-janvier sont, par contre jugées beaucoup moins favorables, elles correspondent en effet à la période la plus froide et à celle où on trouve de l'ouvrage aux travaux des champs (27).

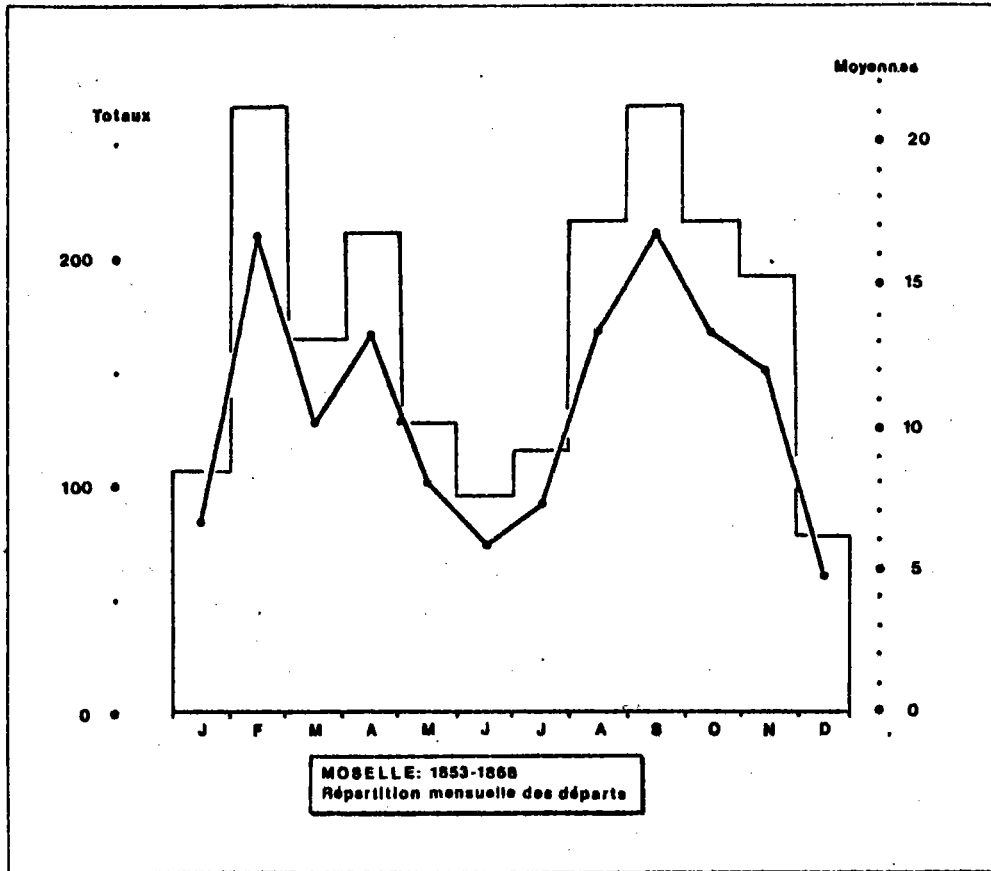
(24) Décret du 15.1.1855, titre 1er, article 7.

(25) Pour les Lorrains ayant effectivement quitté le port du Havre pendant l'année 1848, la durée moyenne du voyage entre l'obtention du passeport dans leur département et la délivrance des visas d'embarquement est de 9,29 jours (non compris les deux chiffres extrêmes : 2 jours et 11 mois).

(26) Circulaire du 25.6.1833 ; *Recueil Administratif*, Moselle, 1833, p. 152-53).

En 1857, un Sr Blum rançonne les émigrants allemands à la frontière. (Lettre du préfet au président de la régence prussienne de Trêves ; 11.4.1837 ; ADMos 89 M 1 bis).

(27) Ce que confirme une note du commissariat du Havre : "Comme toujours à l'époque des travaux de la moisson, le courant se ralentit ; mais on doit s'attendre à lui voir prendre une grande activité vers le mois de septembre", (Note concernant l'exercice 1864-65, s.d. ; ADSM 6 MP 2029) et A. Legoyt qui a noté, en France comme au Mecklembourg, "deux *maxima* tombant, si ce n'est dans le même mois, du moins à peu près dans la même saison", au printemps ou en automne. (A. Legoyt, *op. cit.*, p. 94).



Graphique n° 11
(Source : ADMos 109 M)

Beaucoup d'émigrants font probablement le voyage en voiture. Dès les années 1830, les Allemands commencent à utiliser le port du Havre -- en concurrence avec celui de Brême -- pour quitter l'Europe (28). A la même époque, les installations du grand port français sont agrandies pour permettre l'accueil des navires chargés de coton en provenance du sud des Etats-Unis. Le coton est transporté par voie de terre jusqu'aux usines des Vosges et d'Alsace. "Le prolongement de cette route commercia-

(28) Otto Hüber, dans *Jahrbuch für 1859*, signale qu'au cours de la période de 1846-1858, 40 % des Allemands seulement s'embarquent dans leur pays.
(Cité par A. Legoyt, *op. cit.*, p. 94-95).

Le jusqu'à leur porte, écrit M. L. Hansen, exerça bientôt son influence sur les projets des émigrants. Les chariots revenant à vide de Bâle ou de Strasbourg au Havre transportaient des passagers qui acceptaient de voyager lentement, alors que les personnes plus fortunées faisaient transporter leurs gros bagages par ces voitures et empruntaient les diligences, plus rapides" (29). D'autres louent les services de voituriers locaux pour faire la route. C'est probablement pour cette raison que Nicolas Guettche, de Saint-Avold, se fait délivrer un passeport pour Le Havre en avril 1828 (30). Cinq ans plus tard un journal local signale que "les émigrations de la Lorraine allemande continuent : des convois de trois ou quatre voitures ont traversé Metz ces jours-ci" (31).

Il est possible aussi qu'un certain nombre d'émigrants aient utilisé, à l'exemple des Allemands, leurs propres voitures jusqu'au quai d'embarquement et que d'autres encore aient pris place à bord de péniches qui faisaient le trajet entre Paris et Le Havre et qui revenaient moins cher que les trois diligences quotidiennes de l'époque (32).

Mais ce dernier moyen de transport est parfois utilisé par les émigrants les moins démunis. Ainsi les frères Munier-Pugin de Gerbéviller prennent-ils la voiture des messageries nationales, dans la cour de l'hôtel de l'Europe à Nancy le 13 mars 1849 à 6 heures du matin. Le récit de leur voyage jusqu'à Paris ne manque pas d'intérêt :

(29) M. L. Hansen, *op. cit.*, p. 186. The extension of this path of commerce to their doors soon affected the plans of the emigrants. Freight wagons returning from Basel and Strasbourg to Le Havre carried passengers willing to travel the slow way, while persons with more means forwarded their heavy household belongings by the freigh-
ters, and themselves used the more rapid stage lines.

(30) ADMos E. Dép. 609 (Arch. Mun. de Saint-Avold, 562) ; le motif indiqué est le suivant : "pour y conduire des voyageurs".
H. Neu cite le cas de cinq Alsaciens de Drachenbronn qui en 1835 font le voyage du Havre dans 2 voitures, en 17 jours. "Elsässer und Lothringer als Ansiedler in Nordamerika", *Jahrbuch der Elsass-Lothringischen wissenschaftlichen gesellschaft zu Strassburg*, t. 2, 1930, p. 102.

(31) *Indépendant de la Moselle*, 29.4.1833.

(32) M. L. Hansen, *op. cit.*, p. 187.

"Nous avons traversé Vaucouleurs, Void où nous avons déjeuné rapidement... Nous dormions à moitié quand nous traversâmes Saint Dizier ; le jour se montrait à peine quand nous arrivâmes à Vitry-le-François. Vers 8 h 30 on prit le café à Châlons. Après avoir franchi la Marne, nous avons repris la route de Paris. Harassés par le voyage, nous n'apportions plus aucune attention au paysage ; je ne saurais même dire les villes par où nous avons passé et la nuit tombait déjà quand nous avons atteint Paris" (33).

Les deux voyageurs étaient arrivés à Nancy le 12 mars au soir par la diligence de Lunéville.

Des facilités identiques existent à partir des autres villes de Lorraine. En 1850, la diligence de Metz pour la capitale part tous les jours à 14 heures, été comme hiver, et le trajet se fait en vingt heures (34). A la même époque on peut prendre également une voiture de *La Châlonnaise* qui relie Metz à Châlons "en correspondance directe avec Paris, Rouen, le Havre, Rheims..." (35). On arrive facilement à Metz en empruntant les nombreuses "lignes" qui aboutissent aux auberges de la rue des Allemands et de la rue Mazelle. Des relations quotidiennes se font avec Faulquemont, Sarralbe et Forbach, hebdomadaires avec le Pays de Bitche. De Boulay et Saint-Avold partent respectivement 28 et 17 diligences par semaine, pour ne parler que de la Moselle de l'est.

Plus tard, la création des lignes de chemin de fer procurera aux voyageurs un moyen plus commode de gagner Paris, puis Le Havre. Nancy-Paris est ouvert en juin 1852, deux ans après Metz-Nancy. Le parcours Metz-Sarrebruck est inauguré à la fin de 1852. De Paris au Havre, le train met moins de six heures et cette ligne fonctionne depuis le début de 1847 (36).

(33) Cité par G. Richard, *op. cit.*, p. 400.

(34) Il s'agit des voitures publiques de l'administration des Messageries Nationales.

(35) Verronais, *Almanach des Postes*, Metz, 1850.

(36) *Courrier de la Moselle*, 22.3.1847.
L'inauguration s'est faite le 20 mars et "les 110 lieues d'aller et retour ont été parcourues en moins de 12 heures".

Mais les prix sont élevés, ce qui motive une protestation du Conseil Général de la Seine Maritime en 1869. En effet il croit savoir que ce sont les tarifs pratiqués sur le réseau français qui conduisent de nombreux Allemands à préférer les ports de Brême ou de Hambourg, "malgré les fatigues d'une traversée d'au moins deux jours, toujours pénible" (37), et il "réitère formellement le voeu que les tarifs des chemins de fer subissent une diminution, afin que la ville du Havre retrouve l'élément important de commerce et d'industrie qui résultait pour elle du transport des émigrants".

La politique des compagnies semble avoir été différente au cours des années 1850. Comprenant l'intérêt économique que représente le passage des émigrants sur le territoire français, elles leur consentent d'importantes réductions sur leurs lignes (un tiers à 50 %), allant même jusqu'à organiser des trains spéciaux au printemps (38).

Les commissaires à l'émigration du Havre arrivent, d'ailleurs, aux mêmes conclusions et recommandent, comme les élus, des mesures propres à encourager le passage des émigrants dans leur port :

"Ce transit est, en effet, pour différentes branches d'industrie, la source de bénéfices considérables ; de 1850 à 1854, le nombre des émigrants étrangers qui se sont embarqués au Havre, a atteint 40,000 à 50,000, année moyenne... Or, en prenant ce chiffre pour base, et en évaluant à 200 francs la dépense de chaque émigrant en France, leurs frais de contrat, de transport et d'achats divers, on obtient une somme de huit millions de

(37) ADSM 6 MP 2029.

(38) M.L. Hansen, *op. cit.*, p. 291.
Avant même l'apparition des chemins de fer, le maire du Havre, ayant à coeur la prospérité de sa ville, avait entrepris des démarches pour que les autorités assouplissent les règlements appliqués aux Allemands à leur entrée en France. Selon lui les sommes que l'on exigeait d'eux étaient exorbitantes. "Si l'émigration allemande venait à éprouver des entraves sérieuses, concluait-il dans une lettre au préfet de la Moselle, il en résulterait un grand désavantage pour les diverses contrées de la France qu'elle traverse, et aussi pour le port du Havre, les étrangers versant une assez grande quantité d'argent comptant depuis leur entrée en France jusqu'au point d'embarquement". (Lettre du 18.8.1836 ; ADMos 89 M 1 bis).

francs, qui se répartit entre les chemins de fer, les agences et les industries du Havre. Ce n'est pas tout, les émigrants procurent le chargement de près de 200 navires qui, à défaut d'autre fret, seraient le plus souvent obligés de retourner sur lest aux Etats-Unis : ce qui ferait peser sur les marchandises (matières premières, coton, céréales, etc.) importées des Etats-Unis le double fret d'aller et de retour. Il y a donc là un grand intérêt commercial et industriel qu'il convient de ménager" (39).

Les autorités du Havre ont toutes raisons de s'inquiéter car, sans parler de la perte des émigrants allemands, quelques documents attestent qu'il existe dans les années 1860 une voie qui mène les émigrants vers le port d'Anvers. Les Suisses par exemple prennent un train à Strasbourg dans la soirée, changent de voiture à Nancy-Frouard avant de prendre la direction de Luxembourg via Metz et Thionville (40).

Des Lorrains empruntent sans doute le même chemin. Il est probable, en outre, que d'autres se dirigent vers un port hollandais, peut-être en descendant le Rhin, car à plusieurs reprises le commissaire de police de Strasbourg voit passer des émigrants *français*, selon lui surtout originaires de l'Arrondissement de Sarrebourg, munis de passeports à l'intérieur (41).

Au cours des deux dernières décades de la période, le premier contact de nombreux émigrants avec Le Havre est la gare. De mai à décembre 1868 par exemple, le train de 6 h 45 du matin en provenance de Paris déverse 2 375 voyageurs en route pour les Amériques (42).

(39) *Rapport à son Excellence le ministre de l'Intérieur sur l'émigration*, Paris, 1859, p. 11.

(40) *Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Meurthe*, 31.8.1864 (ADMM 6 M 288).

(41) Les italiques sont du commissaire ; lettres au préfet de la Meurthe, 25.9. et 25.11.1865 ; *Ibid.*

(42) *Rapports quotidiens ou hebdomadaires du commissaire principal du Havre*, mai-décembre 1868, ADSM 4 MP 300.

Ceux qui arrivent par la route, surtout dans les premiers temps, tombent aux mains de "sous-courtiers dont les fonctions consistent à aller à la rencontre des nouveaux arrivans jusqu'à Honfleur, jusqu'à Bolbec et plus loin encore, à les accoster directement ou indirectement, par ce moyen ils tâchent de les conduire devant leurs maîtres, à l'effet de traiter avec eux pour le prix du passage et celui des vivres" (43).

Les plus chanceux sont ceux qui trouvent un navire à quai, prêt à lever l'ancre. Ceux qui se rendent sur le port à la fin du mois d'août 1836 ont l'embaras du choix, six bateaux américains en effet se trouvent en charge à la consignation de la seule maison Ch. Lemaître ; trois vont à New York, deux à Baltimore, un à La Nouvelle Orléans. Le *Boreas*, à destination de New York, doit embarquer 139 passagers (44).

Mais souvent les bassins sont vides et commence alors une attente qui peut durer plusieurs semaines (45). Que faire dans l'attente de l'embarquement ? Il est peu probable que les émigrants soient tentés, comme les passagers des trains de plaisir de l'époque, par le tourisme. Pourtant certaines descriptions du grand port ne manquent pas d'attrait. En 1860, à en croire J. Morlent, "Le Havre est un quartier détaché de Paris, plus la mer, plus le mouvement maritime et commercial... qui porte avec soi un caractère d'étrangeté, de grandeur et d'animation dont le touriste est frappé tout d'abord" (46). En outre, le littoral qui commence à la jetée nord jusqu'au village de St Adresse compte plus de cinq établis-

(43) T. B. Bittinger, *Guide des émigrants aux Etats Unis*, Le Havre, 1834, p. 31.

(44) Lettre de Ch. Lemaître au préfet de la Moselle, 24.8.1836.
Lettre du capitaine Taylor, commandant le *Boreas* à Lemaître & Prince, 12.8.1836. ADMos 89 M 1 bis.

(45) La dépense, selon un préfet, "s'accroît de celle que nécessite le séjour long-temps prolongé dans un port de mer pour attendre qu'un vaisseau mette à la voile..." *Recueil Administratif*, Moselle, 1832, p. 129.

(46) M. J. Morlent, *Guide touristique du Havre et de ses environs*, Le Havre, 1860, p. 18.

sements de bains maritimes à la disposition des amateurs et où les Havrais et les étrangers "viennent périodiquement faire leur ablution saline".

La ville grouille de voyageurs chargés de lourds bagages et les conversations entendues au hasard des rues pourraient laisser croire qu'on est à Brême ou à Hambourg. Le commerce des marchands, aubergistes et agents d'émigration est florissant, mais ces grands rassemblements populaires inquiètent souvent les autorités.

En 1830, selon le Ministre de l'Intérieur, de nombreux Badois et Wurtembergeois sont contraints de rentrer dans leur pays faute de ressources suffisantes pour payer leur passage en Amérique. L'administration française se voit forcée de leur octroyer des secours permettant leur retour jusqu'à la frontière, car elle a le souci de prévenir "les dangers attachés à la réunion sur un même point d'un grand nombre d'individus sans ressources... et que la misère pourrait porter à de graves extrémités" (47). Des Mosellans se trouvent, alors, dans la ville, on l'a noté.

Deux ans plus tard le port est tellement encombré d'émigrants nécessaires, toujours aux dires du ministre, que la ville elle-même "cherche à les repousser le plus possible de ses murs" (48). En 1833 il se trouve non seulement au Havre, mais aussi à Rouen, "un certain nombre de familles alsaciennes et allemandes qui se sont rendues dans ces deux villes avec l'intention de passer en Amérique", et qui se débattent dans une situation pénible (49).

Ces exemples, utilisés pour mettre en garde les Lorrains décidés à émigrer, sont parfois démentis. A. Hjelm, agent d'émigration au Havre affirme ainsi que "les Emigrans allemands qui quittent leur pays sont

(47) Lettre au préfet de la Moselle, 17.7.1830 ; ADMos 89 M 1 bis.
D'où la mise en place d'un règlement sévère appliqué aux frontières ;
comme dans la circulaire ministérielle de 1836.

(48) Lettre au préfet de la Meurthe du 5.5.1832 ; ADMM 4 M 234.

(49) *Recueil Administratif*, Moselle, 1833 ; circulaire du 25.6.1833 concernant les émigrations pour l'Amérique, p. 152.

généralement aisés [et] ne se rendent jamais en pays étranger qu'avec la bourse pleine". Poursuivant dans sa lettre au préfet de la Moselle, il distingue deux espèces d'émigrants, les Allemands, nantis de ressources suffisantes (50), et les Français qui "traversent la France sans être inquiétés et arrivent comme aujourd'hui souvent dans un dénuement complet, espérant de trouver passage par pitié" (51). La circulaire de 1836 est, toujours selon le même correspondant, inique en ce qu'elle ne fait aucune distinction entre les deux catégories d'émigrants, en effet "elle empêche plutôt qu'elle ne favorise l'Emigration Allemande, et ne peut jamais défendre les Alsaciens d'arriver en Masse au Havre, étant Français" (52). Mais Hjelm défend ses intérêts d'agent d'émigration dont les meilleurs clients viennent d'Allemagne ; il n'est sans doute pas plus objectif que les représentants de l'administration.

Quoi qu'il en soit, les émigrants réduits à implorer la charité (53) continuant à imposer leur spectacle aux Havrais, une tentative est faite en 1850 pour collecter des fonds destinés à venir en aide au plus nécessiteux. Le maire et le président de la Chambre de commerce croient trouver une solution originale qui consiste à percevoir un franc sur chaque permis d'embarquer délivré aux émigrants étrangers (54). L'autorisation du ministre de l'agriculture et du commerce n'étant pas accordée (55), il est fait appel "aux maisons de cette ville qui s'occupent du

(50) En fait, parce que ceux qui n'avaient pas le sou étaient refoulés à la frontière.

(51) Cf. note 14 *supra*.

(52) *Ibid.*

(53) "Qu'ils fatiguent et épuisent", note le ministre en 1830. Cf. note 47 *supra*.

(54) Lettre du 23.8.1850 du président de la chambre de commerce, lettre du 26 du même mois du maire, mentionnées par le ministre de l'agriculture et du commerce dans une correspondance adressée au préfet de la Seine Inférieure du 20.11.1850 ; ADSM 6 MP 2028.

(55) Selon le ministre, la perception et la gestion de cet argent ne peut entrer dans les attributions de la chambre de commerce.

transport des émigrants aux Etats-Unis".

Alors qu'en janvier 1851 Le Havre se trouve "peuplé d'émigrants sans feu ni lieu et dans la plus profonde misère", l'administration municipale sollicite et obtient le concours de quelques unes de ces maisons. Les 50 centimes qu'elles versent par émigrant embarqué servent à alimenter un fonds dans lequel on puise, soit pour rapatrier, soit pour faire passer en Amérique ceux qui se trouvent sans ressources. Mais cette solution est vite abandonnée à cause du refus de certaines firmes de participer et "il fut pourvu à l'embarquement des Emigrants délaissés au havre et à Craville, au moyen de fonds de secours alloués par le département, de subventions versées par les consuls et de diverses autres cotisations" (56).

Plus tard, lorsqu'une application stricte de la législation aura fait disparaître les émigrants totalement démunis, le problème qui se posera sera celui posé par ceux qui, revenant d'Amérique "sont arrêtés au Hâvre par suite de l'impossibilité où ils se trouvent de payer leur voyage à travers la France" (57). D'où la suggestion du ministre d'interdire avec plus de rigueur leur débarquement.

Pour les mêmes raisons, il recommande qu'on "réintègre purement et simplement à bord du navire qui les aurait apportés" les émigrants infirmes ou malades (58).

Dans la ville du Havre, il arrive que l'épidémie s'abatte sur ces rassemblements d'émigrants. C'est ainsi qu'en 1832 un grand nombre sont victimes du choléra, et, dans les villages de la région où ils se sont réfugiés, "leur réunion est regardée par les habitants comme un foyer d'infection" (59).

(56) Lettre du sous-préfet du Havre au préfet de Seine-Inférieure, 29.1.1851 ; ADSM 6 MP 2028.

(57) Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de Seine-Inférieure, 17.10.1855 ; ADSM 6 MP 2028.

(58) Même origine, même destinataire, 13.12.1855 ; ADSM 6 MP 2028. En cela il ne faisait que reprendre une réglementation identique mise en application par les Américains.

(59) Lettre du ministre au préfet de la Meurthe, 5.5.1832 ; ADMM 4 M 234.

Même en bonne santé, les voyageurs en quête d'un embarquement ont à faire face à des difficultés multiples. Les contestations, remarque le ministre, sont monnaie courante entre aubergistes et émigrants. Ce sont, naturellement, les seconds qui sont toujours lésés, mais comme les sommes perdues sont presque toujours peu importantes (même si cette perte est "sensible à l'émigrant") et que, de plus, le temps manque pour arriver à une solution avant leur départ, les préjudices subis sont souvent irrémédiables et, souligne le ministre, le fait d'aubergistes et de logeurs d'émigrants qui sont "des étrangers offrant peu de garanties morales et pécuniaires" (60).

Ces conflits qui nuisent à la réputation de la ville sont si gênants que le maire prend un arrêté destiné à "sauvegarder les intérêts des émigrants qui viennent s'embarquer dans cette ville" (61). Le but de la nouvelle réglementation est de soustraire les émigrants le plus souvent originaires de la campagne et qui ne parlent pas la langue aux tra-casseries de ceux qui en veulent à leurs biens. Ainsi les garçons d'hôtel devront-ils être agréés et munis de certificats de bonne conduite, de probité et de moralité (Article 2 de l'arrêté). Il leur est interdit d'importuner les voyageurs, que ceux-ci arrivent par mer ou par terre, et de monter dans les voitures (Art. 5).

Les aubergistes sont tenus d'afficher les prix qu'ils pratiquent, en français et en anglais (Art. 3 et 4) (62). La salubrité dans les établissements étant l'un des soucis majeurs des autorités, elles imposent des normes en ce qui concerne le nombre de lits par chambre, compte tenu de la surface de celle-ci (Art. 6) (63). Dans l'intérêt des bonnes moeurs,

(60) Lettre du ministre au préfet de Seine Inférieure, 28.2.1862 ;
ADSM 6 MP 2028.

(61) Arrêté du 16.6.1862 ; ADSM 6 MP 2028.

(62) Ce qui ne devait guère rendre service aux Allemands qui constituaient une écrasante majorité des émigrants !

(63) Exemple : une chambre de 4 m 33 à 5 m ne doit pas contenir plus de 6 lits d'une personne.

l'article 7 du même arrêté prévoit l'utilisation des lits selon le sexe et le degré de parenté des voyageurs (64). "Autant que possible, peut-on y lire, les jeunes filles et les femmes seules, les familles, les hommes seuls devront être logés dans des chambres ou dortoirs séparés". En tout état de cause, "l'aubergiste sera tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour séparer ces trois catégories d'individus et d'assurer le maintien de la décence" (65).

Les logeurs et les agents ne sont pas les seuls à essayer de profiter de la naïveté des émigrants. En 1842 par exemple un Vosgien et plusieurs familles d'Alsaciens sont victimes de la cupidité de fonctionnaires pourtant chargés de leur protection. André Garnière, tisserand à Neuwillers se voit en effet contraint, tout comme le cultivateur Blind de Belmont (Bas-Rhin), de payer 12 francs un passeport qui ne lui est même pas remis (66). Les deux hommes déposent une plainte auprès du Consul du Roi à leur arrivée à New York (67).

Lorsque le départ d'un navire est annoncé, les émigrants quittent des auberges bondées pour aller s'entasser dans l'entrepont (68). Car les "chambres" sont tout naturellement réservées aux passagers de qualité (69). Certains, infirmes, ou dont l'état de santé apparent laisse à

(64) Il ne pourra être mis dans un même lit ni plus, ni d'autres personnes que deux femmes ou une femme et deux enfants de moins de 10 ans ; ou un homme marié et sa femme, ou un homme et ses deux enfants de moins de 10 ans, ou 2 hommes.

(65) *Ibid.*

(66) Le passeport à l'étranger valait 10 francs.

(67) Rapport du consul du 13.1.1843 ; ADSM 4 MP 4767.

(68) L'impatience de quitter la France n'empêche pas certains de manquer l'appareillage. C'est le cas de Paul François Robillo, 35 ans, de Provençères-sur-Fave (Vosges) et de Pierre Henry, maçon de 43 ans originaire de Florange (Moselle) qui sont absents au moment du départ de l'*Alphonse Nicolas Cezard* (23.10.1851) et de *La Foi* (24.12.1851) pour San Francisco (ADSM 6 P 6 167 et 168).

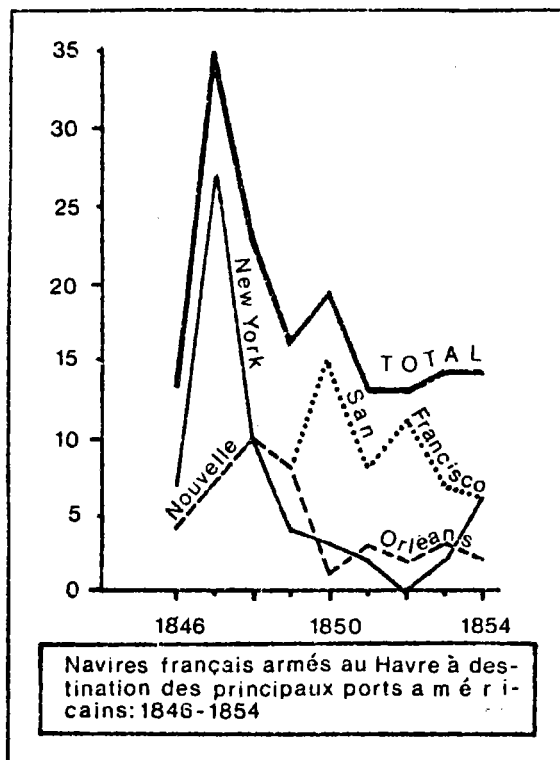
(69) A l'arrivée de la *Duchesse d'Orléans* à New York en mai 1847 (venant du Havre) un journal signale l'arrivée de MM. St. Amant, Henry Speiss, D. Herf, A. Mason, F. Houves, J. D. Whitney, J.C. Pettes, G. et A. Raye, et de 308 passagers d'entrepont. (*Le Courrier des Etats-Unis*, 4.5.1847).

désirer, se voient interdire l'accès des navires par les capitaines américains qui refusent de courir le risque d'être mis à l'amende à leur arrivée dans un port des Etats Unis (70). La période d'attente, il faut le souligner, tend à s'amenuiser au fur et à mesure que les échanges commerciaux augmentent et que des lignes "régulières" se créent. De tels services sont inaugurés dès 1822 par les Américains. Plus tard les Français feront deux tentatives qui avorteront rapidement (en 1847 et 1856), avant la mise en service du premier paquebot transatlantique de la C.G.T. en 1864 (le *Washington*). Entre temps les Britanniques et les Américains exercent une suprématie totale grâce à la Cunard et la Collins Line qui assurent la ligne avec des voiliers puis avec des vapeurs (71). On remarque, de surcroît, qu'au cours des années 1846-1854 les armateurs français délaissent peu à peu les ports américains de l'Atlantique pour San Francisco. (voir graphique n° 12 page suivante).

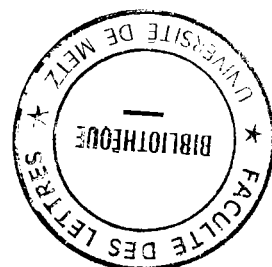
Pendant toute la durée de la période, et, à fortiori, dans ses premières années, la principale caractéristique de la navigation transocéanique est sa grande irrégularité. Les navires qui, dans le cas des émigrants, sont presque toujours des voiliers, sont tributaires du temps, des courants, des chargements et personne ne sait au juste quand se fera l'appareillage d'un bâtiment à quai. Ainsi en est-il du *Robert-Surcouf* dont le départ pour San Francisco est annoncé pour le 28 décembre 1849

(70) L'amende de 300 dollars était destinée à couvrir les frais supportés par l'état lorsque des émigrants se trouvaient à charge dès leur débarquement. (Lettre du Ministre au préfet de Seine Inférieure, 13.12.1855. (ADSM 6 MP 2028). Cf. note 58 *supra*.

(71) En fin de période, les navires de deux compagnies allemandes (Compagnie Hambourgeoise et compagnie Brêmoise) assurent à elles deux 6 départs mensuels (1869) qui s'ajoutent aux deux départs de la Compagnie Anglaise des quatre-mâts.
En 1854, selon le *Journal du Havre*, "les relations commerciales de la France avec les Etats-Unis sont desservies surtout par la marine américaine..." (n° 3510. du 13.7.1854, p. 2).



Graphique n° 12
(Source : ADSM 6 P 7 45)



dans un journal messin paru le 2 janvier 1850 ! L'avis qui est répété dans les numéros des 24 et 28 du même mois stipule ensuite qu'il "partira très-prochainement" (72). En fait ce trois-mâts quitte Le Havre le 8 février 1850 seulement, soit avec un retard de près d'un mois et demi sur la date initialement prévue ! (73). Il en va de même de la *Vesta*, dont le départ annoncé pour le 15 mars 1850 puis pour le 31, met à la voile le 16 mai (74) et du *Myosotis* qui quitte Le Havre le 22 octobre alors qu'un journal messin donnait le 15 août comme date de l'appareillage (75).

**12 TROISIÈME DÉPART POUR LA CALIFORNIE.
MINES D'OR.**
AU HAVRE pour SAN FRANCISCO, en droiture, le
magnifique navire neuf, de première marche et de première
classe : *Myosotis*, de 1,000 tonneaux de port, ayant une
vaste dunette et un entrepont pour 300 passagers, partira
le 15 août. Ce navire possède une machine distillatoire ; un médecin
est attaché au service du navire. S'adresser franco, à Paris, à M. Théodore BOGET,
rue Bergère, 9. (8789)

Annonce parue dans l'*Indépendant de la Moselle*
(16 et 24.7.1849)

Bibl. Mun., Metz

On imagine quelle pouvait être la situation au lendemain de 1815 ! Plus tard, et surtout après l'avènement de la vapeur, des progrès seront faits, mais pour les bateaux à voile empruntés par les émigrants il y aura toujours une grande incertitude quant à la durée de la traversée,

(72) *Indépendant de la Moselle*, 2, 24 et 28.1.1850.

(73) ADSM 6 P 159. Le navire touche à Valparaiso le 5 juin 1850 et débarque ses 90 passagers à San Francisco le 14 août. Cinq voyageurs étaient des Lorrains.

(74) *Indépendant de la Moselle*, 25.2., 9.3. et 17.3.1850. Ce navire arrive à San Francisco le 24 novembre 1850 avec 177 passagers dont 11 d'origine lorraine. (ADSM 6 P 6.170).

(75) *Indépendant de la Moselle* des 16 et 24.7.1849. (ADSM 6 P 7 45).

car les trois-mâts les plus modernes resteront toujours soumis aux caprices du vent (76). L'aventure survenue à un Messin en 1781 se renouvelle constamment. "Nous avons décrit, raconte-t-il, un grand arc de cercle de 600 lieues pour nous retrouver à soixante d'où nous étions partis, et si le jour 29 [décembre] le vent n'eût pas un peu molli, nous étions infailliblement jetés dans la Manche et nous aurions échoué sur les côtes d'Angleterre" (77).

En février 1827 les conditions sont si mauvaises qu'un bateau entrant au port rencontre "plus de 300 navires louvoyant à l'entrée de la Manche. Dans un seul jour il a rencontré 52 navires américains" (78). Au cours de l'hiver 1833-1834, les vents d'ouest sont si violents qu'on les considère, au Havre, comme "une calamité presque aussi redoutable que les tempêtes et les naufrages. Dans tous les ports de France, des centaines de navires chargés depuis deux mois de marchandises qui se détériorent... attendent un vent favorable... les premiers vents d'Est qui viendront seront accueillis... comme un bienfait de la Providence" (79).

J. Morlent note, en 1825, à propos des relations entre Le Havre et New York : "Douze paquebots, adressés à 3 maisons de notre ville, sont employés à des voyages continuels et périodiques. Il en part trois tous les mois à des époques fixes, qui ne sont dérangées que par les vents

(76) Un journal messin signale le cas d'un escroc arrêté à son arrivée à New York alors qu'il pensait bien avoir échappé aux poursuites en plaçant un océan entre lui et la justice. Il avait compté sans la rapidité des vapeurs, et l'un d'eux avait doublé le voilier sur lequel il avait pris place (*Courrier de la Moselle*, 16.1.1847).

(77) A. Gain, "Une traversée de l'Atlantique en 1781-82. Récit d'un Messin", *Cahiers Lorrains*.1933, p. 99.

(78) *Journal de la Moselle*, 27.2.1827. Il est arrivé à des navires malchanceux, au sortir du Havre, de mettre quatorze jours, au lieu des trente-six heures habituelles, pour déboucher de la Manche dans l'Océan. (R. Rémond, *op. cit.*, p. 20).

(79) *Journal de l'Aveyron*, 29.1.1834.

trop contraires" (80).

A cette époque, le même auteur donne les durées suivantes pour les traversées :

La Nouvelle Orléans :

Aller : 55 à 60 jours Retour : 40 à 50 jours

New York :

Aller : 35 à 38 jours Retour : 20 à 25 jours (81).

En 1855, le décret impérial relatif à l'émigration européenne estime ces durées (voyage aller) à 65 jours pour la Nouvelle Orléans et à 55 jours "pour les autres ports de l'Union Américaine situés sur l'Océan Atlantique Septentrional" (82), ce qui montre bien combien les données fournies par J. Morlent sont optimistes.

Pour New York, la moyenne calculée sur quatre traversées effectuées de 1849 à 1851 est de 53 jours (minimum 27, maximum 76). Pour La Nouvelle Orléans (6 voyages) elle est de 57 jours (minimum 44, maximum 76) (83).

Il faut donc compter entre un mois et huit semaines de traversée pour se rendre dans l'un des deux grands ports américains, la durée du voyage pouvant varier du simple au double. Elle dépend en effet des sai-

(80) M. J. Morlent, *Le Havre ancien et moderne et ses environs. Description statistique de son port ; état de son commerce*, Le Havre, 1825, t. II, p. 208. En 1845 les paquebots de la Seconde Ligne (*Oneida, Baltimore, Utica et St Nicolas*) partent le 16 de chaque mois pour New York (*Le Courrier des Etats-Unis*, 7.1.1845).

(81) *Ibid.*, p. 196.

(82) Décret du 15 janvier 1855, titre II, article 13.

L'article 8 du décret du 15 mars 1861 donne les durées suivantes applicables aux navires à vapeur ou bâtiments mixtes ayant au moins 20 chevaux de force pour 100 tonneaux de jauge : New York et les autres ports de l'Union américaine situés sur l'Océan Atlantique septentrional, 33 jours. La Nouvelle Orléans, 39 jours.

Pour les pays situés au-delà du Cap Horn et de Bonne Espérance, au nord de l'Equateur, 120 jours.

De Hambourg à New York, la durée moyenne de la traversée passe de 46 jours 1/4 en 1854 à 40 jours 1/2 en 1858 (A. Legoyt, *op. cit.*, p. 106)

(83) Le voyage du Havre à San Francisco se fait, en moyenne, en 179 jours (calcul sur 20 voyages, minimum 103, maximum 236, entre 1849 et 1851) ADSM 6 P 6.

sons, la meilleure époque allant d'avril à la fin de septembre (84). Dans les années 1860, les vapeurs mettent une dizaine de jours entre les deux rives de l'Atlantique (85). Mais les frais de passage sur ces navires modernes sont élevés et les émigrants prennent place de préférence à bord des voiliers dont les tarifs subissent des baisses successives au cours de la période.

En 1828 le préfet de la Meurthe considérant la pauvreté des émigrants, fait remarquer que les prix "de la traversée et de la nourriture pendant la traversée est excessif" (86) sans toutefois en préciser le montant. Deux ans plus tard le ministre note que "les frais de cette traversée ne peuvent descendre au-dessous de cent soixante francs" (87), et en 1836, selon le maire du Havre, "moyennant 200 frs ou 100 florins, tout émigrant peut venir s'embarquer au Havre et se rendre aux Etats-Unis" (88). Cette même année, Price, Slade et Lemaistre, agents au Havre, signent un reçu de 13 600 F pour le passage de 160 émigrants, ce qui met le voyage à 85 F par personne en moyenne pour les membres de ce groupe (89).

-
- (84) Adam et Jean Mauss de Liederschiedt débarquent à la Nouvelle Orléans le 22 mars 1858 après avoir obtenu leur passeport à la préfecture de Metz le 16 janvier, soit une durée totale de voyage de 65 jours. Ils voyageaient à bord d'un vapeur (s.s. *Johannisberg*). Leur homonyme Jean Georges Félix, arrivé par le même navire, a pris son passeport le 16 septembre de l'année précédente. Ils avaient indiqué comme destination de leur voyage respectivement Omaha, New York et Cincinnati. (Index to passenger lists of vessels arriving at New Orleans, 1853-99, Roll n° 20, National Archives, Washington).
- (85) Une lettre partie de Saint Louis (Missouri) le 6 juillet 1854 arrive en Lorraine le 22 du même mois (16 jours).
- (86) Lettre au sous-préfet de Lunéville, 19.6.1828 ; ADMM 6 M 288.
- (87) Lettre au préfet de la Moselle, 17.7.1830 ; ADMos 89 M 1 bis.
- (88) Lettre au préfet de la Moselle, 18.8.1836 ; ADMos 89 M 1 bis. Cette somme, selon le maire, couvre *tous* les frais, depuis la frontière (Forbach) jusqu'au débarquement en Amérique.
- (89) Reçu daté du 29.8.1836 ; ADMos 89 M 1 bis. Il est probable que ce groupe a bénéficié de tarifs spéciaux. Il comprenait sans doute -- comme tous les convois d'Allemands -- un certain nombre d'enfants en bas âge.

En 1841 les prix ont sensiblement baissé. A en croire l'agent A. Hjelm, "aujourd'hui et tout l'été le passage est de 60 fr, même de 50 fr par personne du Havre à New York et à La Nouvelle Orléans" (90). Quinze ans plus tard les Allemands paient l'équivalent de 112 F 50, nourriture comprise, pour se rendre de Brême à New York, Baltimore ou Philadelphie, des réductions sensibles étant accordées aux enfants de moins de 12 ans (91).

Le prix du voyage du Havre à San Francisco est de 750 F en 1849. Cette année-là les frères Munier-Pugin obtiennent une réduction et payent 1 200 francs à eux deux "à condition que nous donnerions un coup de main aux matelots et que nous nous contenterions de la nourriture des marins" (92). Cette pratique de payer le passage par son travail semble avoir été assez couramment utilisée. Ainsi deux jeunes garçons boulangers de la Meuse embarqués sur l'*Anne Louise* à destination de la Californie passent-ils au rôle de l'équipage en cours de traversée (93).

Mais malgré les baisses successives des tarifs, 50 francs constituent déjà une somme, qui vient s'ajouter aux frais de passeport et aux dépenses de toute sorte consenties pour arriver au port d'embarquement (94). De plus, les frais de nourriture pendant la traversée ne sont pas

(90) Cf. note 14 *supra*.

En 1818 les prix variaient de 350 à 400 F par personne (Le Havre - New York), selon M. A. Jones et se situaient à 120-150 F au début des années 1830, ce qui correspond bien aux estimations du maire du Havre. (M. A. Jones, *op. cit.*, p. 105).

(91) A. Legoyt, *op. cit.*, p. 104. Les tarifs varient, en fait, selon l'abondance ou la rareté du frêt et en raison de la concurrence que se font les compagnies.

(92) G. Richard, *op. cit.*, p. 400-401.

(93) Joseph Eugène Aimé DideLOT, de Vadonville et Nicolas Davion, de St Mihiel. Parti du Havre le 9 septembre 1850, le navire arrive à San Francisco le 26 avril 1851 avec 152 passagers et 20 hommes d'équipage. Il a fait escale à Ste Croix de Ténérife, Rio de Janeiro et Valparaiso. (ADSM 6 P 6. 167).

(94) Fort heureusement, le visa américain est gratuit, ce qui n'est pas le cas de ceux délivrés par les consuls du Mexique (5,35 F) et de Buenos-Ayres (5,50 F). Il est également gratuit pour les pauvres qui se rendent au Brésil (Note du ministre au préfet de la Moselle à destination du Commissariat spécial de Forbach, 25.1.1856 ; ADMos 106 M 2).

toujours inclus dans le prix du passage.

Au début des années 1840, nous apprend la lettre de A. Hjelm, "les provisions exigées par les capitaines valent ici [̄au Havre] 16 à 20 francs [̄par personne]" (95). En effet ce sont les émigrants qui, pendant la plus grande partie de la période, sont tenus d'acheter eux-mêmes leurs provisions, à cet effet ils se voient remettre une "note de vivres dont ils sont tenus de se pourvoir" (96). Et le reçu de Price, Slade et Lemaître évoqué plus haut précise bien que le prix du passage comprend "la Cabine non garnie, le bois, l'eau et le droit d'Hôpital" (97).

Les émigrants sont donc obligés de faire eux-mêmes leur cuisine à bord (98), et le décret de 1855 fixe d'une manière précise, dans son article 14, pour chaque destination "les quantités et espèces de vivres dont l'émigrant ou l'entrepreneur devra s'approvisionner" (99). En 1863, la ration journalière due à chaque émigrant est la suivante :

(en kilogrammes)

Biscuit	0,275	
Pommes de terre	0,656	
Riz	0,047	
Légumes secs	0,037	
Farine	0,075	
Viande salée	0,137	
Beurre	0,028	
Café	0,015	
Sucre	0,025	
Sel	0,019	
Vinaigre	0,025 litre	(100)

(95) Cf. note 14 *supra*.

(96) Bittinger, *op. cit.*, p. 32.

(97) Cf. note 89 *supra*.

(98) Comme les règlements interdisent d'allumer des feux sur les navires à quai, le ministre intervient en 1855 pour que l'autorisation soit donnée aux émigrants de se servir des poêles à bord des bateaux amarrés dans le port lorsque ceux-ci ne peuvent pas prendre la mer "par le mauvais temps ou par le vent contraire". Le même document précise que dans l'esprit de la législation (articles 24 et 25 du décret de 1855) les émigrants devraient même être à la fois logés *et nourris* à bord, en attendant le jour du départ (Lettre au préfet de Seine Inférieure, 22.11.1855 ; ADSM 6 MP 2028).

(99) Repris dans l'article 9 du décret du 15 mars 1861.

(100) Lettre du sous-préfet du Havre au préfet de Seine-Inférieure, 23.10.1863 ; ADSM 6 MP 2028.

L'exemple des vivres embarquées par le trois-mâts *Malouin*, parti le 2 octobre du Havre pour San Francisco avec 152 passagers à son bord, donne une idée du régime alimentaire imposé aux passagers de l'entrepont : biscuit de mer, lard salé, légumes secs... (101). Douze Lorrains figurent au rôle des passagers de ce bâtiment, dont Louis Lher et Henry Weisse. Domiciliés dans la région parisienne mais natifs de Sarrebourg, ils font partie des gagnants de la "Loterie des lingots d'or" (1er départ) et partent donc gratuitement pour la Californie.

Rares sont ceux qui sont assez fortunés pour partager les repas du capitaine. Pourtant, selon J. B. Bittinger, ceux qui en ont les moyens "ne doivent pas hésiter sur ce parti, car c'est une chose assez pénible de faire soi-même la cuisine, surtout pendant le mal de mer. [Mais] messieurs les capitaines sont accoutumés à des prix qui excèdent les facultés pécuniaires du plus grand nombre" (102).

Quelques émigrants cependant, rencontrés surtout parmi ceux qui vont tenter la fortune en Californie, ont de quoi payer une cabine ; ils évitent ainsi l'entrepont où les voyageurs sont "rangés comme des balles de coton et entassés ainsi que des esclaves dans un négrier, enfermés en un lieu où, par mauvaise mer, on ne laisse entrer ni l'air ni la lumière... Nous n'étions pas en mer depuis plus d'une semaine que, lorsqu'on passait la tête dans l'écoutille, c'était comme si on s'était trouvé au-dessus d'une fosse d'aisance ouverte tout d'un coup" (103). Charles Gadel,

(101) La maison V. Marion et Cie avait chargé, "pour la nourriture de 130 passagers", 13 tonnes de biscuit de mer, 3 330 kg de lard salé, 2 300 kg de farine éturée, 17 555 l de vin de Bordeaux, 3 250 kg de légumes secs, 2 500 kg de pommes de terre, 900 kg de sucre, 900 kg de café, etc... (ADSM 6 P 6. 169).

(102) Bittinger, *op. cit.*, p. 31.

(103) H. Melville, *Redburn*, Penguin Books, p. 323.
The friendless emigrants, stowed away like bales of cotton, and packed like slaves in a slave-ship ; confined in a place that, during storm time, must be closed against both light and air ; ... we had not been at sea one week, when to hold your head down the fore hatchway was like holding it down a suddenly opened cess-pool.

vétérinaire à Lunéville et Jean-Baptiste Chanal de Blainville-sur-l'Eau font partie de ces rares privilégiés, alors que leurs compagnons, Louis Victor et Edouard Alphonse Munier-Pugin partagent l'entrepont de l'*Edouard* avec 73 autres passagers (104).

Le célèbre photographe Edward Steichen, d'ascendance luxembourgeoise, décrit les conditions dans lesquelles il voyagea entre New York et la France au printemps de 1900. On peut supposer que des améliorations avaient été apportées depuis la fin de la période étudiée, ce qui permet de mieux imaginer ce que pouvait être une traversée quelques décades plus tôt : "Björnkrantz et moi fîmes enregistrer nos bicyclettes sur le vapeur *ChAMPLAIN*, de la French Line. Nous avons réservé une place dans l'entrepont, et l'entrepont, en ce temps-là, constituait une expérience digne d'être vécue. Les quartiers réservés au couchage couraient sur toute la longueur d'un pont, et en fait de couchettes il y avait des rangées de trois bas-flancs, l'un au-dessus de l'autre, avec pour toute literie de la paille et une couverture. La nourriture apportée dans des seaux était servie à la louche dans des assiettes de fer blanc que les passagers devaient laver à l'eau froide. Comme on nous avait prévenus de la mauvaise qualité des repas, nous emportâmes quelques pains, un jambon et du fromage, et Björnkrantz et moi en fîmes notre menu pendant les sept ou huit

(104) L'*Edouard* quitte Le Havre le 30 mars 1850 et entre dans le port de San Francisco le 11 décembre. Douze hommes d'équipage s'empres- sent de désertir pour rejoindre les placers de la Sierra Nevada. (ADSM 6 P6. 161). Les Munier-Pugin s'étaient embarqués avec un tonneau d'oeufs qu'ils n'avaient pas entièrement consommé à leur arrivée en Californie. (G. Richard, *op. cit.*).

jours que dura la traversée" (105).

La vie à bord est monotone. Les seules distractions pour les passagers sont la rencontre d'autres bateaux, les poissons qu'on aperçoit du pont, les mouettes attrapées par les matelots (106). Le mal de mer frappe la plupart des émigrants. "A peine eûmes-nous appareillé que le mal de mer me prit et ne me quitta pas pendant un grand mois" raconte Chrétien Rabouillot (107). Dans son guide, Bittinger recommande l'usage des harengs, remède "le plus efficace et le plus prompt à opérer la guérison" (108). Les conditions d'hygiène sont telles que des épidémies se propagent parfois avec rapidité (109). Le *Liverpool*, venant d'Angleterre et qui entre dans le port de New York le 9 mars 1849 a perdu 37 passa-

(105) Edward Steichen, *A Life in Photography*, W. H. Allen, London, 1963, chap. 2.

H. Neu cite le cas d'une Lorraine (qu'il ne nomme pas) qui tente de faire la traversée du Havre à New York comme passagère clandestine : Pour économiser l'argent du passage elle s'était fait enfermer dans une caisse et porter comme les autres bagages à bord du navire. Malheureusement la caisse fut placée avec le reste des bagages dans l'entrepont et oubliée de ceux qui s'étaient offerts d'aider celle qui s'y trouvait enfermée. Lorsqu'enfin on se souvint d'elle, la femme était presque morte et c'est à grand peine qu'on réussit à la faire revenir à elle.

"Zur Ersparung des Reisegeldes hatte sie sich in eine Kiste einschliessen und diese als Gepäck an Bord des Schiffes bringen lassen. Unglücklicherweise wurde aber die Kiste zu dem übrigen Gepäck in das Zwischendeck gestellt und von den Bekannten, die der Einschlossen hatten behilflich sein wollen, vergessen. Als man ihrer sich schliesslich wieder erinnerte und die Kiste öffnete, war die Frau fast dem Tode nahe und konnte nur mit Mühe wieder zum Bewusstsein gebracht werden". H. Neu, *op. cit.*, p. 102-103.

(106) G. Richard, *op. cit.*, p. 403.

(107) A. Gain, *op. cit.*, p. 85.

(108) Bittinger, *op. cit.*, p. 32.

(109) H. Melville, *op. cit.*, p. 374-75. L'article 17 du décret de janvier 1855 prévoit que le navire aura, sur le pont et sur l'avant, au moins deux lieux d'aisance destinés à l'usage des passagers. L'article 12 du décret de 1861 précise que dans le cas où le nombre des émigrants embarqués dépasserait le chiffre de cent, un cabinet d'aisances sera ajouté par chaque groupe de cinquante émigrants en plus.

gers sur 416, tous décédés entre le 14 février et le 6 mars (110). Les morts sur le *Leibnitz*, qui arrive de Hambourg en 1868, s'élèvent à 108 sur un total de 544 passagers... Ce sont là des cas exceptionnels. D'habitude ce sont les bébés et les jeunes enfants qui supportent le plus mal la durée de la traversée et leurs décès jalonnent la route des navires (111).

Eugénie Schouler, âgée d'à peine trois mois, fille du charpentier Frédéric Schouler, de Bitche, meurt le 4 décembre 1851 à bord du *Rouennais*, sorti du Havre le 27 novembre et qui fait route vers la Nouvelle Orléans. Trois jours plus tard, le corps d'un autre enfant, âgé de 9 mois, fille d'émigrants badois, est immergé à son tour. Puis le capitaine enregistre successivement les décès de Louis Bouin, 18 mois, de nationalité suisse (le 9 décembre), de Ferdinand, fils naturel de Johanna Cruff, né en mer le 3 décembre (le 10), de Joseph Wunckler, 8 mois (également le 10), de Babette Wenige, passagère de chambre âgée de 34 ans originaire de Saxe (le 14), d'Elisabeth Ehrhard, un an, de Bade (le 1er janvier 1852) et de Christian Gotherl, un an, du canton de Berne (le 2 janvier).

(110) Passenger lists of vessels arriving at New York 1820-1897, Roll 77 (Jan. 1 - March 31, 1849), Nat. Arch. Washington.

(111) Une statistique portant sur les navires sortis des ports anglais, à destination de l'Amérique (1846-1859) fait ressortir que 0,13 % des passagers seulement sont victimes de naufrages.
A. Legoyt, *L'émigration européenne, son importance, ses coeurs, ses effets*, Paris, 1861, p. 114.

Le navire arrive à destination le 23 janvier (112).

Les décès par noyade ne sont pas rares. Les Munier-Pugin assistent ainsi à la disparition d'un des matelots de l'*Edouard* et André Decker, âgé de vingt-sept ans, originaire de Sarreguemines est, d'après l'acte de décès rédigé le 5 mars 1850 par le capitaine Riot à bord de la *Princessè Francisca*, "tombé à la mer dans un coup de roulis, l'état de la mer et la force du vent l'ont fait disparaître immédiatement, il n'y avait en ce moment ni terre ni navire en vue, on n'a pu lui porter aucun secours vu l'état de la mer et la force du vent" (113).

Certains navires n'atteignent jamais leur destination. C'est le cas par exemple de l'*Elisa*, partie du Havre avec 203 passagers le 10 novembre 1850. Ce bateau disparaît peu après son escale à Valparaiso le 8 février 1851, "coulé en mer après explosion à bord" (114). Mais les

(112) ADSM 6 P 6.164.

Le *Rouennais*, un trois-mâts de 743 tonneaux transportait 325 passagers et 20 hommes d'équipage. Le rôle mentionne, en ce qui concerne la famille Schuler :

Frédéric, 36 ans /Le père/
Madeleine, 35 ans /La mère/
Catherine, 11 ans
Jeannette, 8 ans
Friederich, 6 ans
Marianne, 4 ans

Eugénie, décédée le 4 décembre ne figure pas au rôle.

La consultation des registres de l'état-civil de Bitche (ADMos 7 E 92. 11. 12 et 13) donne les résultats suivants :

Frédéric Schuler, né à Finthen (Gd Duché de Hesse) le 15.2.1815 épouse à Bitche, le 15.4.1842, Madeleine Kremer, née à Bitche le 12.1.1816. De cette union naissent :

1. Marguerite (8.5.1842) ; 2. Jeanne (7.11.1843) ; 3. Frédéric (12.7.1845) ; 4. Marie-Anne (23.9.1847) ; 5. Louis (19.9.1849, décédé le 2.6.1851) ; 6. Marguerite (22.6.1851).

Marguerite, l'aînée, est décédée en Lorraine (le sixième enfant porte le même prénom). La naissance d'Eugénie n'a pas été trouvée. Il se peut que l'enfant décédé ait été Marguerite.

(113) ADSM 6 P 6.154. Le jeune homme habitait Gentilly avant son départ. Le navire faisait route vers le Mexique (Vera Cruz).

(114) On ne connaît pas le sort des passagers, au nombre desquels se trouvaient onze Lorrains (4 de Nancy, 2 de Metz, 2 des Vosges, un de Bar-le-Duc, de la Meurthe et de la Moselle). ADSM 6 P 6.160.

ENREGISTREMENT DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

Arrivée au rôle d'équipage du navire la Péresse française
n° 10 au livre le 23 février 1850.

Le Capitaine de P. N. de la Meridionale

10 Mars 1850

Le Navire de Commerce Principe Françoise arrivé au Havre par
Monsieur M. Dupelbrink, commandé par M. le Capitaine

Procès-verbal de Disparition

Le jour le cinq du mois de mars de l'an mil huit cent cinquante à
six heures du soir et ont à la mer par quarante deux degrés dix minutes de
latitude nord et par 17° de longitude ouest;

Par devant nous Jean Bédouin du dit navire et Georges Pichonnet, ancien
Capitaine, ont comparu affrés avec moi, lequel nous à déclaré avoir
vu tomber à la mer le nommé Decker arrivé âgé de vingt sept ans
né à Sainquemes arrondissement de — département de la Moselle
Domicilié avant son embarquement à Gontilly Route d'Ytalle, inscrit
sur le rôle d'équipage en qualité de passager assuré au Mexique,
lequel est tombé à la mer dans un coup de roulis, l'état de la mer
et la force du vent sont fait disparaître immédiatement, il n'y avait en
ce moment ni terre ni horizon vu on n'a pu lui porter aucune
secours au litat de la mer et la force du vent

Et pour constater l'événement dont il s'agit nous avons
dressé sur le rôle d'équipage, à la date des actes de l'état civil
le présent procès verbal qui a été signé par affrés avec moi
et par nous après lui en avoir donné lecture.

Fait en Mer le 5 Mars de l'an 1850.

Chel
représenté
Pichonnet

Ce procès verbal est inscrit sur le rôle d'équipage du dit navire le 23 mars 1850
après avoir été lu et signé par moi et par le capitaine de la Péresse

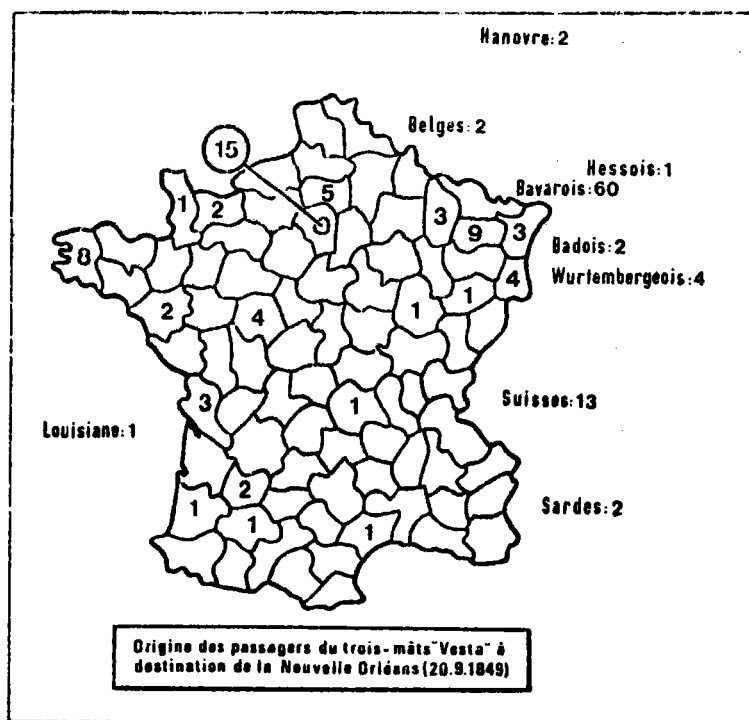
Chel
le 23 mars 1850
Pichonnet

ENREGISTREMENT DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL.

Procès-verbal de disparition d'André Decker
(5 Mars 1850)

dangers de la navigation ne semblent pas avoir retenu les émigrants. Ils n'ont pas entendu parler des naufragés de *La Méduse*, malgré deux représentations, au théâtre de Metz, en 1840, d'un "drame nouveau historique en cinq actes" qui connaît un énorme succès et dans lequel "la mer et le radeau construit au moment de l'échouement de la frégate sont rendus avec une vérité saisissante" (115).

La liste des décès mentionnés plus haut montre à quel point l'origine des émigrants est diverse. La *Vesta* par exemple emporte 154 passagers, 67 Français originaires de 19 départements différents et 87 étrangers de huit nationalités, en majorité allemands. Les hommes sont 69, les femmes 41 et les enfants 44 (116).



Carte n° 16
(Source : ADSM 6 P 6.152)

(115) *Indépendant de la Moselle*, 25 et 27.3.1840.

(116) Trois-mâts de 598 tonneaux, le navire fait le voyage du Havre à la Nouvelle-Orléans en 44 jours (20.9.1849-27.11.1849). Passagers lorrains : Jacques Henrion, cordonnier de Mouzeray (Meuse), sa femme et un enfant. Joseph Masson, 35 ans, sa femme, née Anne Troppé, et leurs enfants Constant, 4 ans, Marie, 8 ans, Joseph, 10 ans et Augustin, 12 ans, de Languimberg (Meurthe), accompagnés de Barbe Troppé, 21 ans, soeur d'Anne. Jean Baptiste, 30 ans, d'Aspach (Meurthe) et Joseph Mathias Fraicher, 32 ans, peintre en bâtiment de Nancy. (ADSM 6 P 6.152 ; ADMos 8 E 388).

tre pour ainsi dire pas de familles, mais seulement quelques couples, en majorité jeunes et sans enfant. Les hommes voyagent presque toujours seuls et ne dépassent généralement pas la quarantaine.

De petits groupes se sont formés comme celui, déjà mentionné des Munier Pugin-Gadel. Trois jeunes gens d'Ars-sur-Moselle s'embarquent ensemble pour San Francisco sur l'*Anna*, en 1850 (118), deux autres de Puttelange sur l'*Alphonse Nicolas Cézard* en 1851, enfin, cette même année, trois Vosgiens de Barbey-Seroux voyagent à bord du *Superbe* (119).

On a donc ici la confirmation que les émigrants ne sont pas les mêmes et n'ont pas les mêmes motivations, selon qu'ils se dirigent vers les ports de la côte est d'Amérique ou vers la Californie. Les premiers tournent le dos définitivement à leur pays natal, les seconds tentent la fortune, attirés par des gains faciles dans les mines ou les rivières des montagnes de Californie, avec l'espoir de rentrer riches au pays. A ces derniers on peut attribuer les motifs que J. B. Bittinger prête à tort à l'ensemble des émigrants. "C'est l'estomac et la cupidité, écrit-il, qui font abandonner le foyer domestique à la majorité des émigrants, qui les tourmentent sans cesse, jusqu'à ce que le rêve du paradis imaginaire se soit évanoui, et qu'ils soient revenus à la condition qu'il n'est point de moisson sans semailles, ni de salaire sans travail" (120).

(118) ADSM 6 P 6.165.

(119) ADSM 6 P 6.167.

(120) Bittinger, *op. cit.*, p. 20.

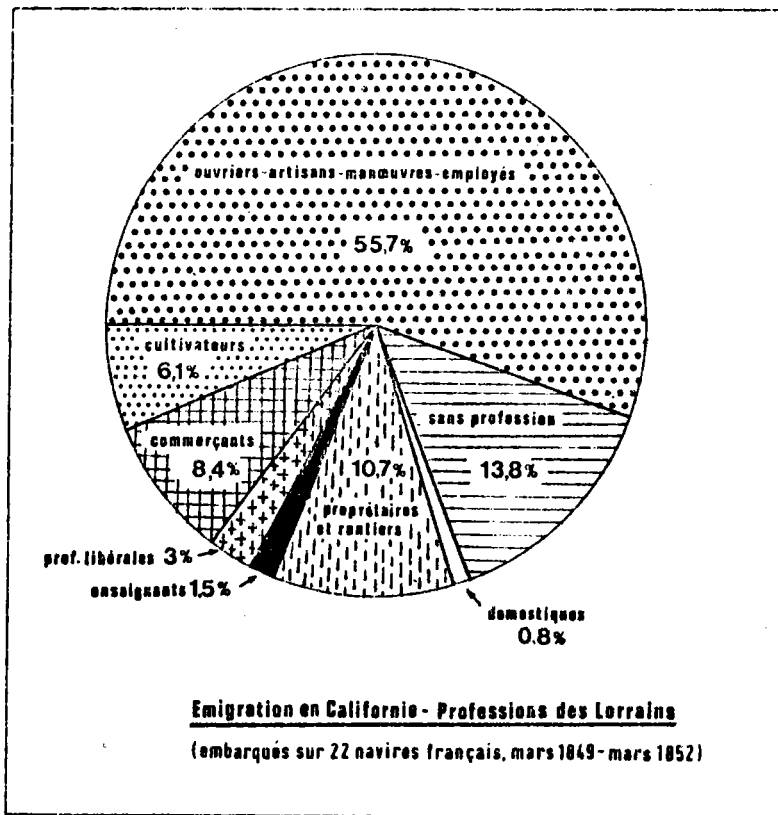


Figure n° 5

En ce qui concerne les Lorrains (121) embarqués au Havre pour le pays de l'or de mars 1849 à mars 1852 sur 22 navires *français* (122), il y a parmi eux à peine 8 % de femmes (123). La distribution des profes-

(121) Il s'agit des natifs de Lorraine. Un grand nombre d'entre eux, peut-être même la majorité, ne sont plus domiciliés dans leur province d'origine mais à Paris ou dans la banlieue.

(122) Les ADSM ne détiennent les rôles des passagers que pour les bateaux français, dont une majorité, à partir de 1849, faisaient le voyage de la Californie. Les listes de passagers embarqués sur des navires américains n'existent ni aux AN, ni aux ADSM, ni aux AMun du Havre.

(123) 11 sur 131 (une seule femme voyage avec ses deux enfants). ADSM 6 P 6

sions montre -- au contraire de celle observée sur l'ensemble des émigrants -- les caractéristiques suivantes : la proportion des individus appartenant aux classes réputées aisées est nettement plus élevée (22 % contre 8,5 %). Ceux qui sont sans profession sont deux fois plus nombreux (14 % contre 7 %). Mais la catégorie qui fournit la majorité des émigrants est, dans les deux cas, celle des ouvriers-artisans-manoeuvres (56 % et 54 %).

Dès avant leur embarquement, les émigrants qui n'ont pas épuisé tout leur avoir ont la possibilité d'acheter des billets qui leur permettront de voyager à l'intérieur des Etats-Unis à partir du port où ils seront débarqués (124). Un représentant du chemin de fer de l'Erié par exemple délivre au Havre des titres pour "l'Etat de New York et les états circonvoisins" (125). En 1861, 2 091 émigrants de toutes nationalités achètent des tickets pour une somme totale de 18 194,30 dollars (soit 96 429,79 francs) (126).

L'acquisition de ces billets de chemin de fer suppose, de la part des voyageurs, outre la possession de l'argent nécessaire, la connaissance assez précise de la destination finale. Les premiers émigrants ont rarement un but déterminé et le point d'arrivée qu'ils indiquent au fonctionnaire préfectoral est, presque toujours, l'un des deux principaux ports d'entrée aux Etats-Unis : New York ou La Nouvelle Orléans (127).

(124) A ce sujet il faut citer une publicité parue dans une feuille marseillaise de 1834 : "On prévient les futurs émigrants, que des fermes de toute grandeur et à tous prix, selon la distance des villes et des rivières, sont à vendre dans le Kentucky et l'Indiana, Amérique du Nord. S'adresser... (*Indépendant de la Moselle*, n° 636 du 22.12.1834 p. 4). Ce qui montre bien que, déjà à cette époque, des émigrants avaient connaissance de leur lieu d'installation, sans connaître forcément sa situation géographique.

(125) ADSSM 6 MP 2033.

(126) L'année précédente, avant le début des hostilités entre le Nord et le Sud, les chiffres étaient respectivement de 3 837 et 160 526 (F). Pendant la durée de la guerre, il ne restera plus au Havre qu'un seul agent des compagnies de chemin de fer américains. (*Rapport à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur sur l'Emigration, 1861-1866* Paris 1863, p. 12).

(127) L'une des rares listes d'émigrants mosellans antérieure à 1847 révèle que sept personnes d'Obergailbach se rendaient à Philadelphie. Deux autres d'Etting et Achen avaient choisi New York. (Demandes de 1830 ; ADMos 106 M 1).

Ainsi les 70 demandeurs de passeports qui quittent la Moselle en 1847 se partagent-ils entre ces deux destinations avec une préférence marquée pour New York (92 %). Aucune autre ville américaine, par contre, n'est mentionnée (128). Deux ans plus tard 47 émigrants se répartissent sur quatre villes dont une seule, Saint Louis, n'est pas un port maritime (129). En 1855, toujours pour la Moselle, neuf destinations différentes figurent dans les demandes ; deux d'entre elles sont vagues (Etats-Unis d'Amérique, Amérique) mais d'autres cités, situées dans l'intérieur, apparaissent (avec, bien entendu, la Californie) : Buffalo, Louisville, Memphis. Enfin, en 1860, les demandeurs indiquent 17 villes comme but de leur voyage, certaines bien loin des lieux de débarquement traditionnels : Houston et Austin (Texas), Pittsburgh et Matamoros (Pennsylvanie), Chicago (Illinois), Dubuque (Iowa) et Hamilton (probablement Illinois).

Au fur et à mesure que les années passent, donc, les lieux d'installation se diversifient en même temps qu'ils s'éloignent des zones côtières. Peu à peu, les renseignements arrivent en Lorraine, envoyés par ceux qui sont partis en avant. Mais l'option la plus retenue par les Mosellans au cours des années 1852-1869 est, de loin, le port de New York, à la fois aboutissement de la traversée d'un océan et point de départ, tout comme, à un degré moindre, la Nouvelle Orléans, de poussées vers

(128) AN F7 12202.

(129) New York : 40 ; La Nouvelle Orléans : 5 ; Philadelphie et St Louis, chacune 1. (AN F7 12206).

des destinations plus continentales (130).

On s'aperçoit également que les émigrants de certains villages, ou de certaines régions, préfèrent des routes bien déterminées à d'autres. Ceux de la région de Walschbronn montrent, entre 1856 et 1861, une prédilection assez marquée pour la ville de Cincinnati (Ohio) (37 personnes de Walschbronn, Schorbach, Liederschiedt, Hanviller, Haspelschiedt, Breidenbach et Schweyen).

Les originaires du sud-ouest de Bitche se dirigent volontiers vers La Nouvelle Orléans (surtout de Montbronn, Enchenberg, Siersthal... 58 émigrants au cours de la même période de six ans).

On peut noter aussi, de la part des habitants de Puttelange et des villages avoisinants de Macheren, Seingbouse et quelques autres, une certaine préférence pour Chicago, entre 1856 et 1857 et d'une fraction des émigrants de Roppeviller et Liederschiedt pour Boston pendant les cinq années suivantes (131).

(130) Le voyage "upstream" à partir de la Nouvelle Orléans jusqu'à Louisville (Kentucky) durait 25 jours en 1817, 19 jours en 1828 et un peu plus de 8 jours en 1834 (Hamett T. Kane, *Gone are the Days*, New York, 1914 ; cité par L. Crété, *La Vie Quotidienne en Louisiane, 1815-1830*, Paris, 1978, p. 349).

Le voyage de la Nouvelle Orléans à Pittsburgh (Mississippi-Ohio) coûtait, en 1833, 40 dollars en cabine et de 10 à 12 dollars sur le pont (ce dernier prix nourriture exclue), *ibid.*, p. 350.

En 1853, le *A. L. Shotwell*, toujours sur le parcours Nouvelle-Orléans-Louisville, met 4 jours, 9 heures et 19 minutes; J. L. Rieupeyrout, *Histoire du Far West*, Paris, 1967, p. 366.

C'est sur un de ces steamers que meurt, le 24 octobre 1854, Nicolas Rimlinger, d'Enchenberg, près de Cairo (Illinois), confluent de l'Ohio avec le Mississippi.

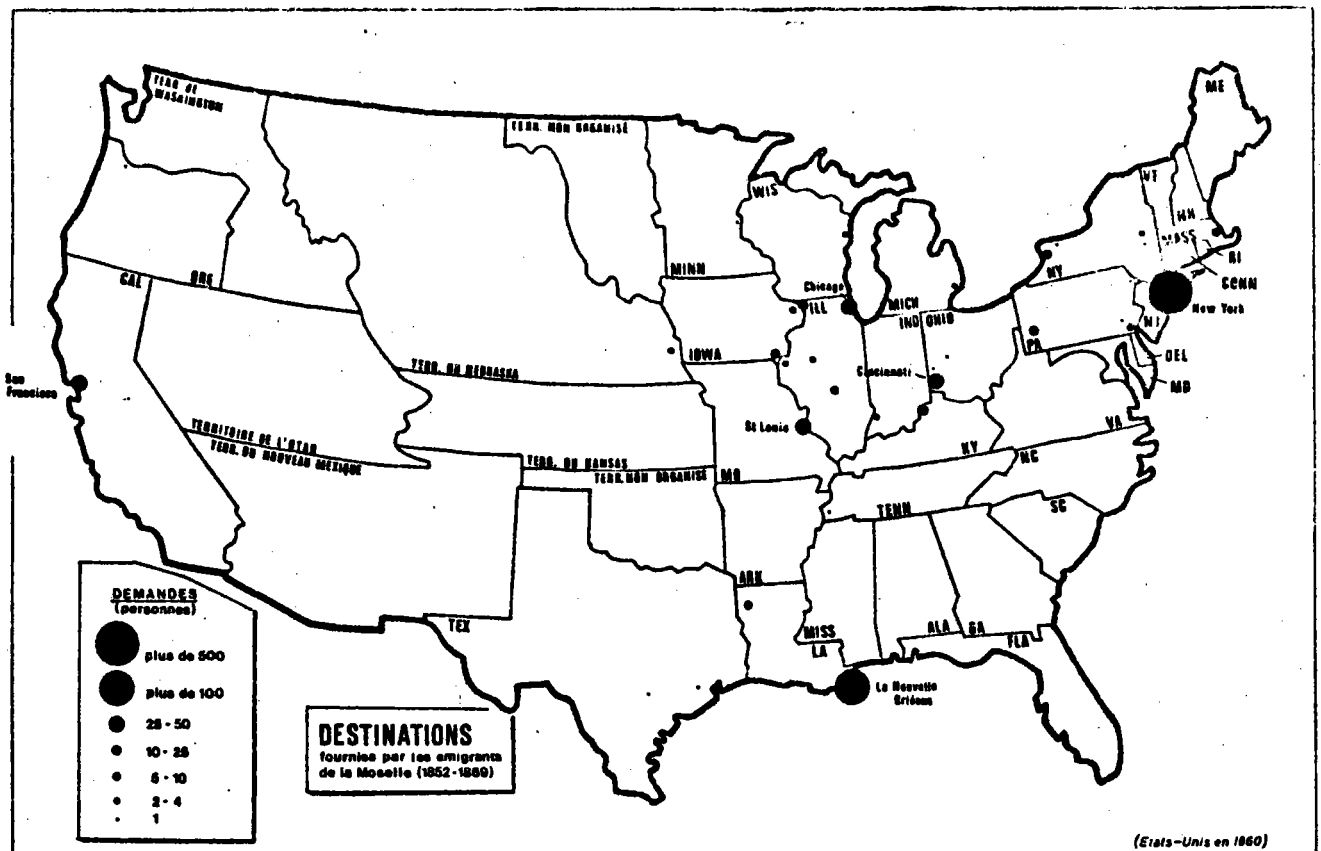
R. Buecher, *St Clair Country Illinois Birth and Death Records 1843-1856*, Thomson, Il., 1976, p. 40.

Dans les années 1830, le trajet New York-Saint Louis, plus de 1 600 miles, se fait en diligence (stage-coach) et dure plus de trois semaines. Le prix moyen pour 300 miles est de 15 dollars, ce qui met le voyage jusqu'au Mississippi à environ 80 dollars.

Current et al., *A Survey of American History*, 3e éd., New York, 1971, p. 287.

(131) Autres courants privilégiés : Baerenthal et Lambach : Pittsburgh. Longeville-lès-Saint Avoird : La Nouvelle Orléans.

Pour l'ensemble de la période 1852-1869 (demandes de passeports disponibles aux ADMos) la carte des lieux d'installation envisagés par les émigrants mosellans au moment du départ, abstraction faite des ports d'entrée, nous amène à formuler les remarques suivantes. Les émigrants dédaignent le plus souvent le Sud (sans doute plus pour des motifs liés au climat et à l'embauche qu'en raison de leur désapprobation de l'esclavage). Quelques isolés indiquent le Texas et la Louisiane comme points d'arrivée. Il en va de même pour l'Ouest, mis à part la Californie (et l'Oregon choisi par une seule personne) que l'on atteint par la mer, ce qui n'a rien d'étonnant. Les grandes plaines entre le Mississippi et les Rocheuses sont encore inhabitées et, malgré le déplacement constant de la "frontière", aucun état n'a encore vu le jour, en 1860, à l'ouest du Minnesota, de l'Iowa, du Missouri et de l'Arkansas, et au nord du Texas, entré dans l'Union en 1845 seulement.



Carte n° 18

La majorité des émigrants préfèrent s'établir dans un secteur assez limité centré sur les Grands Lacs et s'étendant de Saint Louis (Missouri) aux états de Pennsylvanie et de New York (ce qui constitue également la zone de prédilection des Allemands), la région la plus choisie semblant se situer dans un triangle formé par le cours moyen du Mississippi à l'ouest, l'Ohio au sud-est et les Grands Lacs au nord, dans les états de l'Illinois, de l'Indiana et de l'Ohio (132).

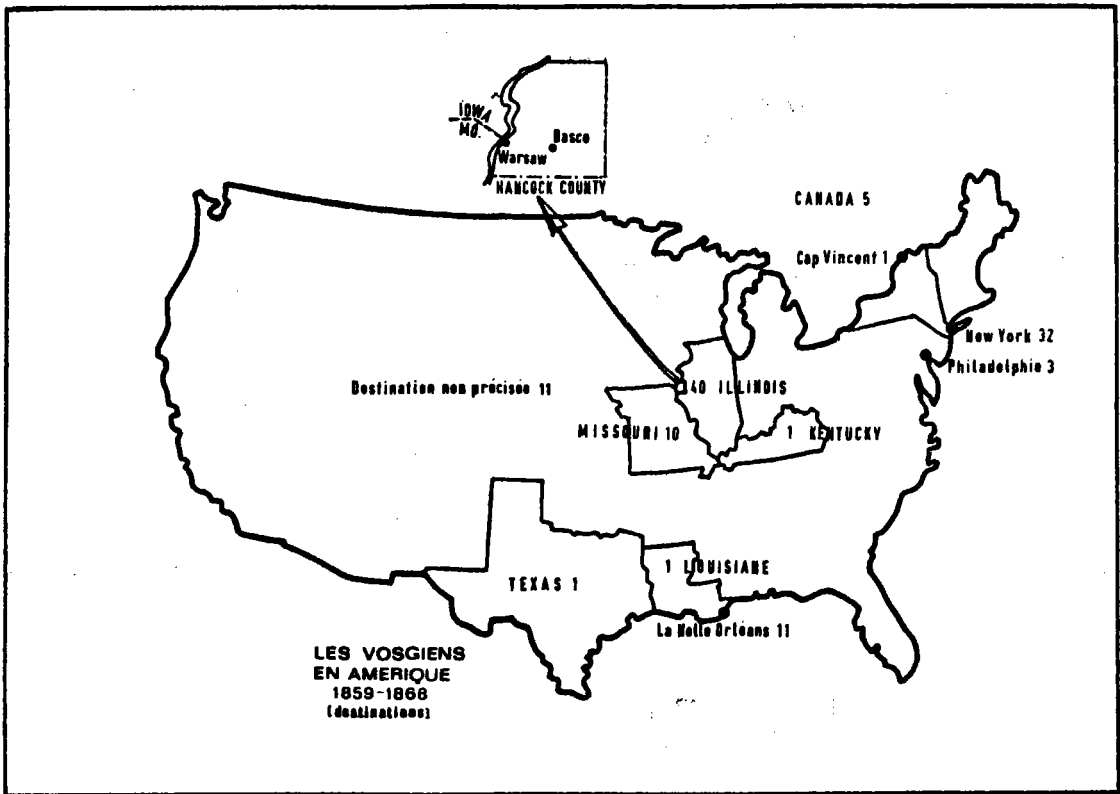
Parmi les émigrants de la Meuse et des Vosges, il faut en remarquer une dizaine qui optent pour le Canada (133). Les Vosgiens se rendent en majorité dans l'Illinois (40 sur 116) et plus précisément dans le Comté de Hancock, séparé de l'état de l'Iowa par le Mississippi ; ils viennent de Martigny-lès-Lamarche, Martinvelle, Contrexéville et Crainvillers. Plusieurs autres, originaires de Rupt, indiquent simplement l'Illinois dans leurs demandes, mais on peut penser qu'eux aussi rejoignent la même région (voir carte n° 19 page suivante).

Le fait que, dans les trois départements la plupart fournissent des indications vagues sur leur destination (Amérique, Etats Unis...) ou le nom des ports semble indiquer que peu d'émigrants, tout compte fait, avaient une connaissance précise de l'endroit où ils avaient l'intention de se fixer. A certaines époques d'ailleurs, les données fournies par les demandes, en Moselle, se trouvent faussées à cause de la paresse du fonctionnaire de la préfecture qui se contente de porter, sur toutes les formules, la mention "Amérique" (134).

(132) Les principales destinations choisies par l'ensemble des émigrants embarqués au Havre, d'après la vente des billets de chemin de fer pour l'intérieur sont les suivantes : Chicago, Cincinnati, Philadelphie, Milwaukee, St Louis, Pittsburgh, Galena, Dubuque, Cleveland... qui figurent toutes dans les demandes des Lorrains. (ADSM 6 MP 2029).

(133) Citons un autre cas d'émigration vers le Canada, mais hors des limites de ce travail : Charles Vouriot et sa femme Catherine Masson, de Fraquelming (Meurthe) s'installent dans la province du Manitoba en 1871, avec leurs trois enfants.

(134) De janvier 1866 au 10 octobre de la même année on ne trouve qu'une seule fois San Francisco. (ADMos 109 M).



Carte n° 19

(Source : Demandes de passeports ADV 15 M 50)

Conclusion

Quelle que soit l'époque à laquelle les émigrants s'expatrient, quel que soit le mode de transport choisi pour atteindre un port, quels qu'aient pu être, dans ce domaine, les progrès réalisés au cours de la période -- vulgarisation des voyages en chemin de fer et introduction de la vapeur dans la navigation maritime --, en dépit de la mise en place d'une législation de plus en plus ferme destinée à protéger les intérêts des voyageurs, le voyage, long, coûteux et hasardeux reste, pour tous les émigrants, une expérience pénible, depuis l'instant où le clocher de

leur village disparaît à leur vue jusqu'au moment où ils foulent pour la première fois le sol de leur nouvelle patrie.

Ils mettent, pour une durée plus ou moins longue, leur destin entre les mains d'une chaîne de commerçants et de fonctionnaires de la cupidité desquels ils ont parfois à souffrir. Au Havre ou dans les autres ports d'Europe ils sont déjà considérés avec la suspicion vouée à tous les étrangers. La traversée constitue pour tous une épreuve telle que certains ne sont pas en mesure de la supporter.

Ils n'ont, en général, qu'une vague idée du lieu où ils éliront domicile et, pour le plus grand nombre, le but est un port américain, et avant tout autre New York, - où certains reprendront des forces et gagneront le prix d'un nouveau voyage vers les villes du Middle West -, où d'autres se fixeront et entreprendront une adaptation lente et difficile à la vie d'une grande cité.

CHAPITRE 4

EN AMERIQUE :

La première génération à New York

Dès qu'il a posé le pied sur le sol américain, l'émigrant isolé et plus encore la famille d'émigrants se trouvent en butte à des difficultés nouvelles. Ils n'oublieront pas la traversée, surtout si l'un d'entre eux, comme dans le cas de la famille Schuler, de Bitche, manque à l'heure du débarquement. Maintenant il s'agit de trouver de quoi se loger, du travail pour subsister, parfois dans l'attente d'un nouveau voyage, vers l'intérieur cette fois.

Lorsque le bateau le mène à New York, le voyageur originaire de Lorraine, comme son compatriote des autres régions de l'hexagone, est bientôt noyé dans le flot des émigrants venus des autres pays d'Europe, des Etats allemands, de Scandinavie et des Iles Britanniques surtout. Il a côtoyé ceux venus du continent dans l'entrepont et il a parfois eu l'occasion de se faire des amis parmi eux, surtout lorsque, originaire de la Lorraine du nord, il parle leur langue.

Ce qui l'attend lorsqu'il s'inquiète d'un toit a été très bien décrit par Robert Ernst auquel le passage suivant est emprunté (1) :

"A peine un navire était-il apparu dans le port de New York que de vils individus montaient à son bord. Assaillant les émigrants sur le bateau ou dès qu'ils avaient mis le pied sur le quai, ces racoleurs se faisaient une concurrence acharnée pour gagner leur confiance et les dépêcher vers un bureau de transport.

Les rabatteurs irlandais faisaient leur proie des Irlandais, les Allemands trompaient les Allemands, les Anglais les Anglais et les Américains choisissaient leurs victimes dans toutes les nationalités.

.....
On promettait logement et couvert à des prix raisonnables, mais les tenanciers persuadaient leurs hôtes de rester plusieurs jours, pour lesquels ils faisaient payer trois ou quatre fois ce qu'ils avaient réclamé pour les premières vingt-quatre heures. A ces prix s'ajoutaient des frais exorbitants pour le transport et la garde des bagages. Si le client ne pouvait pas payer, il se retrouvait à la rue sans le sou, alors que tout ce qu'il possédait était gardé comme garantie. Non seulement ces

(1) Robert Ernst, *Immigrant Life in New York City, 1825-1863*, New York, 1949.

propriétaires d'hôtels tondaient leurs clients, mais ils leur donnaient de faux renseignements sur les conditions d'emploi à New York ou sur les itinéraires conduisant vers l'Ouest et ils allaient même jusqu'à empêcher les étrangers d'obtenir des informations dignes de foi" (2).

Dès qu'une possibilité s'offre à eux, les émigrants fuient les auberges, ce qui ne signifie pas que les conditions dans lesquelles ils seront hébergés ailleurs seront meilleures.

Les logements qu'ils louent -- au mois ou à la semaine -- se trouvent dans des maisons de rapports partagées par plusieurs familles. "Ce sont des constructions en briques grossières situées au milieu d'une parcelle de vingt-cinq pieds sur cent ; elles ont de quatre à six étages et l'intérieur en a été divisé de manière à ce qu'elles puissent contenir quatre familles par étage. Chacune de ces familles mange, boit, dort, fait la cuisine et la lessive et se querelle dans une pièce de huit pieds sur dix, et une chambre à coucher de six pieds sur dix, à moins, ce qui n'est pas rare, qu'elle ne prenne comme pensionnaires une seconde famille ou ne sous-loue une pièce à une ou même deux autres familles" (3).

Le montant des loyers est très variable ; dans certains districts on paye quatre dollars par mois pour un appartement de deux pièces. Ailleurs il en coûte jusqu'à neuf dollars.

D'habitude le rez-de-chaussée est occupé par une boutique où l'on peut acheter la nourriture et la boisson. Tenu par le propriétaire des lieux, il fournit aux locataires le boire et le manger à des prix supérieurs de 20 à 60 % à ceux pratiqués dans les boutiques honnêtes. Si les

(2) Karl Rossmann, le héros de Kafka, arrivant dans le port de New York sur un navire de la Hamburg-Amerika Linie à la fin des années 1880. et rencontrant le chauffeur dans la cabine de celui-ci s'inquiète : "Sind Sie ein Deutscher ?" suchte sich Karl zu versichern, da er viel von den Gefahren gehört hatte, welche besonders von Irländern den Neuankömmlingen in Amerika drohen". Franz Kafka, *Amerika*, éd. Fischer Bücherei, p. 6.

(3) J. P. Dolan, *The Immigrant Church : New York's Irish and German Catholics, 1815-1865*, Baltimore, 1975.
(y compris les citations qui suivent).

occupants ne peuvent pas payer le loyer, la nourriture leur est refusée. S'ils sont incapables de payer la nourriture, on les jette à la rue. Ils se trouvent ainsi, vis à vis de leur logeur, dans un état de dépendance voisin de l'esclavage.

En 1856, la Chambre de l'état désigne un comité chargé d'enquêter sur les conditions de vie dans la cité. Ses membres découvrent des logements aux "cours mal éclairées, sans égout et parsemées d'immondices, des escaliers étroits et sombres, vieux et délabrés, couverts de crasse et de vermine, des planchers pourris, des plafonds souillés et des fenêtres bouchées avec des chiffons [occupés par] des formes étiques et trambantes, et par des visages farouches et blêmes".

La misère est d'ailleurs un problème qui préoccupe les autorités et dont l'acuité augmente à certaines époques. Ainsi en 1844 plus de 53 000 personnes sollicitent l'aide publique et près de quarante sociétés privées s'occupent de soulager la misère dans la ville. Dix ans plus tard le nombre des indigents secourus grâce aux fonds publics se monte à plus de 120 000 et des enfants errent dans les rues "sales, en haillons et mendiant un morceau de pain". "La pauvreté, note J. P. Dolan, ne faisait pas de différences entre les nationalités, tous les groupes souffrirent de ses rigueurs. Cependant les Irlandais pauvres étaient plus nombreux que tous les autres".

La misère est d'autant plus choquante que les quartiers riches n'en sont pas très éloignés (4), boutiques élégantes et hôtels de luxe dans Broadway, où l'on peut admirer le cortège incessant de voitures de

(4) Ce contraste est noté au passage par Dickens au cours de sa visite de la ville en 1842. Passant de Broadway dans la Bowery il écrit : "The stores are poorer here ; the passengers less gay. Clothes ready-made, and meat ready-cooked, are to be bought in these parts ; and the lively whirl of carriages is exchanged for the deep rumble of carts and waggons". Il est dénoncé par l'écrivain réaliste Theodore Dreiser dans son roman *Sister Carrie*, paru en 1900, où le héros déclare : "Never had I seen so many down-and-out men in the parks along the Bowery and in lodging-houses which lined that pathetic street... And never anywhere had I seen so much show and luxury. Nearly all of the houses along upper Fifth Avenue and its side streets boasted their liveried footmen..."

louage, de cabriolets, de phaëtons et de tilburys, et la procession des femmes vêtues de toilettes à la mode, riches demeures du district cosu de la Cinquième Avenue.

Ce ne sont pas ces quartiers qui accueillent les nouveaux arrivants où, d'ailleurs, ils se sentent tout à fait étrangers. Il n'y a guère que les troupeaux de porcs, en liberté dans Broadway même, qui rappellent aux émigrants leur campagne natale. Leur place se trouve plutôt dans le quartier de l'East Side, dans la Bowery où s'alignent les hôtels meublés minables.

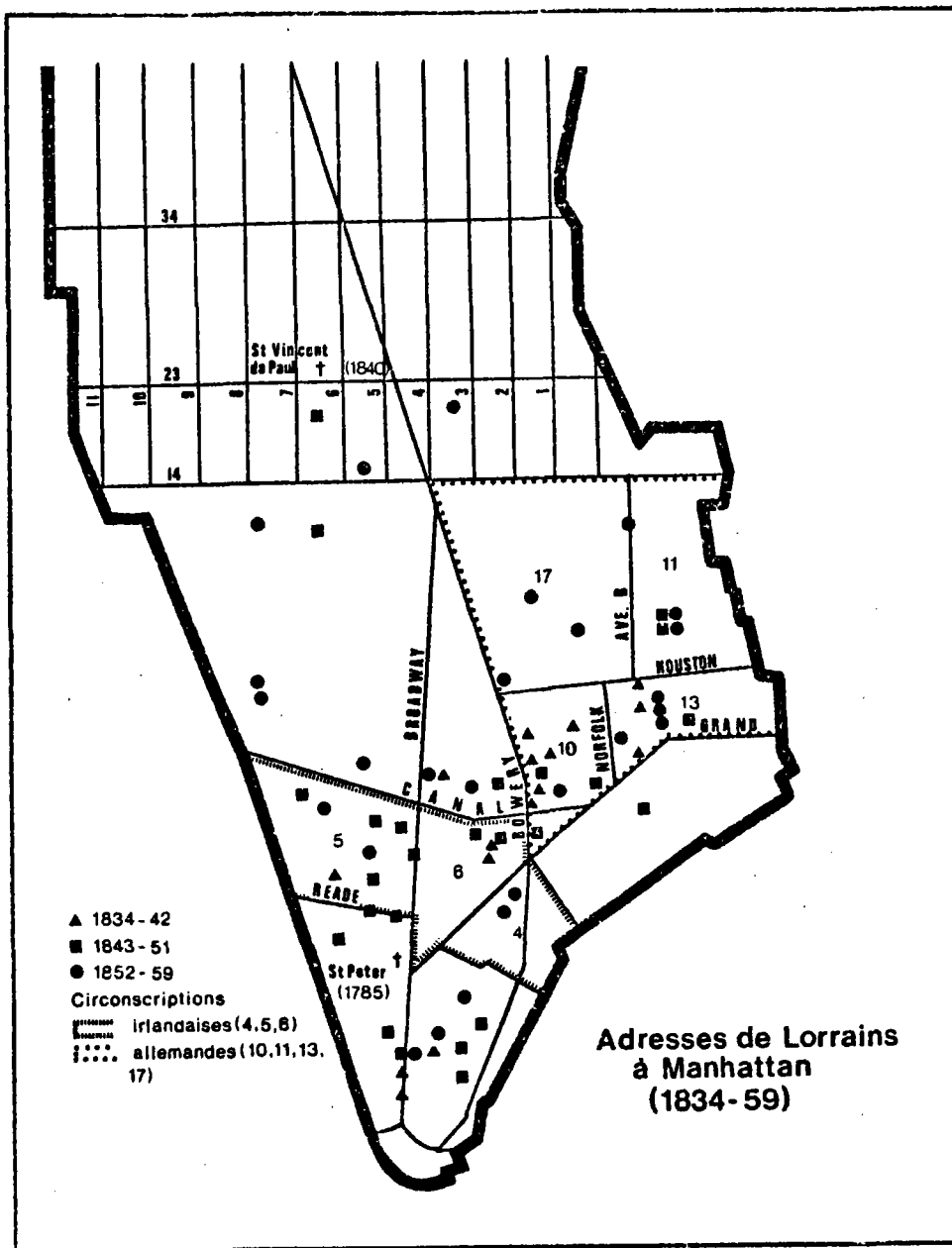
Les adresses des Lorrains, repérées dans les annuaires de la ville, se trouvent en majorité dans la pointe de Manhattan, au sud de Houston Street, dans des circonscriptions irlandaises ou allemandes. On note cependant que, au cours de la période 1852-1859, un certain nombre d'entre eux résident dans les quartiers plus récents situés au nord de la ville, ce qui dénote une certaine réussite sociale grâce à laquelle ils échappent aux districts les plus pauvres où ils sont graduellement remplacés par les émigrants récemment arrivés.

Dans les premières décades du XIXe siècle, quand les immigrants sont moins nombreux, les Français et les Irlandais fréquentent, ensemble, l'église Saint Pierre, dans Barclay Street, dont la fondation remonte à 1785. Bientôt des querelles surgissent à propos de l'administration de la paroisse et, en 1826, lorsque le nouvel évêque, qui est originaire de France (5) s'installe, les Irlandais craignent une mainmise complète des Français. Cette situation se prolonge jusqu'en 1841, date à laquelle la communauté française fonde la paroisse de Saint Vincent-de-Paul, dont l'église a été construite dans la 23e rue.

Il existe aussi, en 1845, une "église française", -- probablement protestante -- au coin de Nassau Street et de Park Row (6). Non loin de là, cette même année, s'ouvre un restaurant français (dans Nassau Street),

(5) John Dubois, de 1826 à 1842.

(6) *Le Courrier des Etats-Unis*, 7.1.1845.



Carte n° 20
(Source : New York city directories)

et une sage-femme originaire de Lorraine, diplômée de l'école de médecine de Nancy, annonce son installation au 42 de Reade Street en décembre (7).

Comme Madame Gigueu, la matrone, les émigrants reprennent, autant que faire se peut, la profession qu'ils exerçaient en France, avant leur départ. Ainsi Joseph Maire, issu d'une famille de savetiers originaire de Foulcrey, apparaît-il pour la première fois dans l'annuaire de 1842 comme cordonnier, état qui était le sien à Igney et à Réchicourt-le-Château (Meurthe). De même Victor Laurent, Honoré Isidore Pihet et Nicolas Bédé, de Baccarat, ainsi que Jean Baptiste Thuillier et Adolphe Limon, de Saint Quirin, sont inscrits comme tailleurs de verre en 1854 et 1855. Dans d'autres cas une reconversion radicale est opérée ; François Lutz, boucher à Phalsbourg devient, en 1853, tailleur d'habits. La broderie, source de revenus traditionnelle pour les femmes de notre région, n'est pas abandonnée outre-Atlantique ; Amélie Gradot, née Bournique, de Cirey (Meurthe), Rosalie Bédé, née Creuso, de Baccarat et Emilie Lapique, née Bougon, de Bar-le-Duc déclarent cette profession en 1857-1858. D'autres femmes sont couturières comme Fannie Montenon de Sarrebourg, Catherine Gasner de Guinglange (Moselle) et Catherine Poinignon de Créhange (Moselle).

Certains changent souvent de profession, comme Henri Hesse, de Bricklange près de Boulay, qui est successivement épicier, manoeuvre et cordonnier ; Léopold Wolf, originaire de Nancy épicier, colporteur et agent de police. Ici, plus que dans leur province d'origine, les individus peuvent quitter la voie toute tracée que leur auraient imposée les structures de leur famille et de leur village. A condition d'en avoir la volonté et de faire preuve d'initiative et de caractère.

(7) *Ibid.*, 6.12.1845.

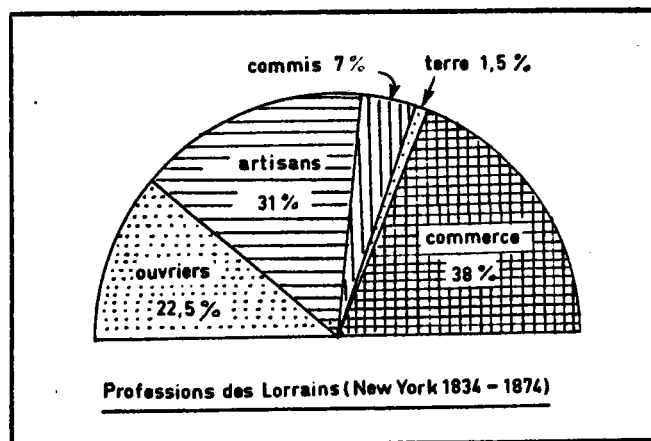


Figure n° 6

(Source : New York City Directories)

En somme, la répartition des professions n'est pas très éloignée de celle relevée dans les demandes de passeports : un peu plus de 60 % sont ouvriers, commis ou artisans, 38 % commerçants, les cultivateurs s'étant reconvertis dans l'une ou l'autre branche.

Autre adaptation jugée nécessaire, l'anglicisation des prénoms, voire des patronymes des émigrants. On trouve donc, désormais, des Christopher, John, Lawrence, Nicholas, Emily, Augustus, etc. et les Peudon qui ont émigré de Xousse (Meurthe) aux environs de 1847 deviennent Paydon.

Dans le même ordre d'idées, on peut penser que la plupart des immigrants aspirent à devenir, dès que possible, citoyens américains à part entière, et qu'ils le deviennent effectivement dès qu'ils remplissent les conditions définies par la loi. A partir de 1795, celle-ci exige des candidats à la naturalisation une présence de cinq ans dans le pays, dont une, précédant immédiatement la demande, dans l'état où celle-ci est déposée (8). Deux témoins dignes de foi et de nationalité améri-

(8) De 1790 à 1795 la période de résidence n'était que de deux ans. Une loi de 1798, qui la portait à quatorze ans, est abrogée par le Congrès en 1802 et le délai de cinq ans est rétabli.

caine sont nécessaires pour confirmer que les conditions requises sont bien remplies. Joseph Barbé se présente ainsi devant le juge du Comté de Saint Louis (Missouri) le 18 juillet 1859 assisté de Frederick Haberle et Rudolph Thomen (9).

Naturalisés ou non, perdus au milieu des immigrants de toutes origines, surtout Allemands et Irlandais (10), et des Américains de souche, les Lorrains s'intègrent progressivement à la population locale. L'assimilation complète ne se fera, cependant, que plus tard, à la deuxième ou troisième génération.

Les mariages célébrés à Saint Vincent-de-Paul permettent d'avoir une vue partielle de la façon dont se comportent les Lorrains, natifs de France, dans leurs rapports avec les différentes communautés en présence.

De 1842 à 1877, 144 actes de mariage de l'église française concernent au moins un conjoint lorrain. Le total des mariés originaires de

(9) Texte de l'acte de naturalisation : Etat de Missouri. Cour du Commissaire des lois du Comté de St Louis. Session de juin 1859. Le 18 juillet 1859. Joseph Barbe natif de France âgé de vingt-quatre ans demandant à devenir citoyen des Etats-Unis se présente et prouve à la satisfaction de la cour par le témoignage de Frederick Haberle et Rudolph Thomen deux témoins dignes de foi, citoyens des Etats-Unis, qu'il est arrivé aux Etats-Unis étant mineur au-dessous de l'âge de dix-huit ans, qu'il a demeuré aux Etats-Unis au moins cinq ans dans le courant desquels il s'est conduit en honnête homme, attaché aux principes de la Constitution et bien disposé en faveur de l'ordre et du bonheur des Etats-Unis, -- et ledit demandeur ayant déclaré en pleine cour sous serment, que depuis trois ans au moins c'était son intention sincère de devenir citoyen des Etats-Unis et qu'il renonce à, et abjure pour toujours, tout engagement de fidélité envers toute puissance, tout prince, potentat, état ou souverain étranger quelconque et particulièrement envers l'Empereur de France dont il est actuellement sujet, en conséquence ledit Joseph Barbe est admis comme citoyen des Etats-Unis.

Le 24 Mai 1867 Joseph Barbé demandait, par l'intermédiaire de l'avoué Camille Haumont, à reprendre la nationalité française, ce qui lui était refusé par le tribunal civil de première instance de Sarrebourg. (ADMos 5 V 70).

(10) En 1860, New York comptait 203 740 Irlandais nés en Europe, 119 984 Allemands et seulement 8 074 Français. Chiffres du recensement de 1860, cités par J. P. Dolan, *op. cit.*, p. 22. La population totale de la ville était de 312 710 habitants en 1840 et de 805 000 en 1860.

STATE OF MISSOURI,

In the Law Commissioner's Court of St. Louis County.

Five *July* 1859 *July 15th* 1859
Joseph Barbé a native of *France*
aged *Twenty* *five* years, who applies to be admitted a citizen of the UNITED STATES,

comes and proves to the satisfaction of the Court by the testimony of *Fredrick Haberk*
& *Rudolph Thoren* two credible witnesses, citizens of the United States, that
he arrived in the United States a minor, under the age of eighteen years, that he has resided in the United States at least five
years, including the years of his minority, and in the State of Missouri at least one year, immediately preceding ~~the application~~,
during which time he has conducted himself as a man of good moral character, attached to the principles of the Constitution of
the United States, and well disposed to the good order and happiness of the same, and the said applicant declaring here in open
Court, upon oath, that for three years last past, it has been, bona fide, his intention to become a citizen of the United States, and
he declaring, also upon oath, that he will support the Constitution of the United States, and that he doth absolutely renounce
and abjure forever, all allegiance to every Foreign Power, Prince, Potentate, State and Sovereignty whatsoever, and particularly to

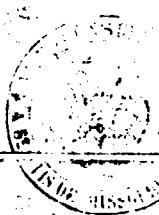
Empire of France of which *France* he is at present a
Subject therefore the said *Joseph Barbé*
is admitted a Citizen of the United States.

STATE OF MISSOURI, ss.
COUNTY OF ST. LOUIS.

I, *John H. Fulton* Clerk of the Law Commissioner's Court, within and
forenamed, certify the above to be a true transcript of the entry in relation to the naturalization of
Joseph Barbé in my office.

In Testimony Whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of said Court,
at office, in the City of St. Louis, this *Eighteenth* day of
July in the year of our Lord one thousand eight
hundred and fifty *three*.

John H. Fulton Clerk.



Je soussigné, Louis de Lussac, Vice-Consul de France à Saint Louis du Missouri, certifie que le dit acte de naturalisation de Joseph Barbé, en date du 15 juillet 1859, est conforme à l'original qui se trouve en mon pouvoir. En témoignage de quoi, j'ai apposé mon sceau et ma signature le 15 août 1866.

Certificat de naturalisation de Joseph Barbé, légalisé par le vice-consul de France à Saint Louis du Missouri (1859, 1866)

Le nombre des époux par département reproduirait à peu près les proportions observées au départ, dans les demandes de passeports, si les originaires de la Meurthe n'étaient pas deux fois et demie plus nombreux que ceux de la Moselle. L'explication de cette anomalie se

	H.	F.	Total	%
MEURTHE	50	48	98	59
MEUSE	6	6	12	7
MOSELLE	19	19	38	23
VOSGES	9	9	18	11
	84	82	166	100

trouve sans doute dans le fait que la proportion de germanophones se trouve plus grande en Moselle que dans la Meurthe ; il est probable en effet que les émigrants qui ne parlent que le dialecte fréquentent des églises allemandes (11), ou, en tout cas, épousent plutôt des jeunes filles étrangères à la paroisse de Saint Vincent.

Quoi qu'il en soit, la Meurthe et la Moselle représentent, à elles deux, 82 % des personnes concernées, les Vosges et la Meuse se partagent le reste (18 %), les Vosgiens étant une fois et demie plus nombreux que les Meusiens.

Pour ce qui est de l'origine linguistique, les mariés nés dans un arrondissement de la Meurthe ou de la Moselle où la langue parlée est le patois germanique sont un peu plus du quart de l'ensemble entre 1844 et 1862 (27,5 %). On a vu ci-dessus quelle pouvait être l'explication à la disproportion entre les deux groupes linguistiques, surprenante à première vue.

(11) Il y en avait huit dans Manhattan en 1840. L'anglais était employé dans 23 "Irish churches" et le français dans une seule (32 paroisses au total).

Plus de la moitié (14 sur 27) des mariés originaires de la Lorraine allemande épousent des conjoints germanophones. L'origine de ces conjoints figure dans le tableau ci-dessous.

	Lorraine		Canton de Berne	Als.	Allds.	France	IRL.	U.S.
	A.	F.						
Garçons	3	-	-	2	3	4	2	1
J. Filles	3	-	2	-	1	6	-	-

Sur l'ensemble des garçons, six sur dix épousent des Françaises, parmi lesquelles une forte majorité sont nées dans les départements lorrains (42 %). Les épouses originaires des départements français, Alsace et Lorraine exclues représentent à peu près la moitié.

Garçons/épouses françaises :

Lorraine	22	26 %
Alsace	5	6 %
France (moins Als. Lor.)		
	25	30 %
		<hr/>
		62 %

Quatre garçons sur dix se marient avec des étrangères, près d'un mariage sur deux étant conclu avec des Irlandaises. 8,5 % épousent des Allemandes, et la moitié de ce chiffre des Américaines.

Garçons/épouses étrangères :

Allemagne	7	8,5 %
Irlande	15	18 %
Reste de l'Europe	4	4,5 %
U.S.	4	4,5 %
Autres pays d'Amérique	2	2,5 %
		<hr/>
		38 %

La proportion des jeunes filles dont le conjoint est français est assez nettement supérieure à celle des garçons épousant des compatriotes (73 % contre 62 %) ; par conséquent, un peu plus du quart d'entre elles, seulement, trouvent un mari en dehors de leur communauté nationale. La répartition des origines des époux est également très différente : près des deux tiers des conjoints étant natifs des pays d'Europe (Irlande et Allemagne exclues).

Jeunes filles/conjoints français :

Lorraine	22	27 %
Alsace	3	3,5 %
France (moins Als.-Lorr.)	35	42,5 %
		<hr/> 73 %

Jeunes filles/conjoints étrangers :

Allemagne	4	5 %
Irlande	1	1,5 %
Europe (moins All. et Irl.)	14	17 %
U.S.	-	-
Autres pays d'Amérique	3	3,5 %
		<hr/> 27 %

Ensemble des mariés

Origine des conjoints	Nbre	%	
Lorraine	44	26,5	Ensemble France : <u>67,5 %</u>
Alsace	8	5	
Autres régions françaises	60	36	
Irlande	16	9,5	Ensemble Europe : <u>27 %</u>
Allemagne	11	6,5	
Autres pays d'Europe	18	11	
Etats-Unis	4	2,5	Amériques : <u>5,5 %</u>
Autres pays d'Amérique	5	3	
	166	100	100 %

L'étude qui précède amène à faire un certain nombre d'observations intéressantes. Le comportement des Lorrains est caractéristique d'une communauté transplantée dans un pays étranger et qui tente de s'adapter à de nouvelles conditions de vie dans un milieu urbain, il faut le dire, souvent hostile. Les mariages des émigrants de la première génération, tous nés en Europe, se font donc le plus souvent avec des compatriotes, et, parmi ces natifs de la même région, souvent de la même localité (dans les deux tiers des cas) (12).

Le fait que cette tendance soit plus marquée chez les jeunes filles ne doit pas étonner. Elles sont, par obligation ou par vocation, plus casanières que les jeunes gens et, très souvent, leur existence tout entière se passe au milieu de personnes de la même communauté, îlots français au milieu de la mer des étrangers.

Au second rang des partenaires choisis par les garçons se trouvent les Irlandaises (18 %). Le fait vaut d'être signalé car, si l'on admet qu'en général les unions se font entre personnes du même milieu, on peut voir ici la preuve que les Lorrains fraîchement débarqués se trouvaient, comme les Irlandais, pauvres et aux familles souvent nombreuses, au bas de l'échelle sociale.

(12) Exemples de mariages entre conjoints natifs du même canton ou de cantons peu éloignés (les deux communes d'origine sont seules données, suivies de la distance kilométrique qui les sépare)

Hellimer-Hellimer	:	0
Baccarat-Baccarat	:	0
Phalsbourg-Phalsbourg	:	0
Badménénil-Baccarat	:	1
Diffenbach-Hellimer	:	1
Hertzling-Barchain	:	4
Neufmaisons-Baccarat	:	8
Réchicourt-Maizières	:	8
Foulcrey-Heille	:	13
Puid-Saint-Dié	:	14
Abreschviller-Schalbach	:	21
Saint-Quirin-Schalbach	:	21
Réchicourt-Baccarat	:	25

Les Irlandais avaient, en outre, la fâcheuse réputation d'être buveurs et querelleurs, motif qui explique, sans aucun doute, le peu de succès qu'ils rencontraient auprès des Lorraines. Une seule d'entre elles en effet prend un mari de cette nationalité. Elles préféraient de beaucoup des conjoints originaires de l'Europe continentale (22 %).

Le fait que quatre Lorrains seulement se marient avec des Américaines (aucun Yankee, en revanche, ne prend pour femme une Lorraine !) peut paraître surprenant au premier abord. En fait l'attitude des autochtones est dans l'ordre normal des choses. Les immigrants sont considérés avec méfiance sinon avec mépris, comme en témoigne Mark Twain, alors dans une région où ils n'étaient pourtant pas très nombreux : "And many a time in Nevada... we had occasion to remember with humiliation that we were "emigrants", and consequently a low and inferior sort of creatures" (14). Il y a des moments où cette xénophobie s'exaspère comme par exemple à l'époque de l'existence du mouvement des *know-nothing*, né "d'une antipathie particulière à l'égard des étrangers" (15), en 1854, à la vue des légions d'émigrants qui déferlent sur le pays. Sa devise est "l'Amérique aux Américains" et ses membres vouent une haine toute particulière au catholicisme et, partant, aux Irlandais.

(14) Et maintes fois dans le Nevada... nous eûmes l'occasion de nous souvenir avec humiliation que nous étions des "émigrants", et, par conséquent, une espèce de créatures inférieures. Mark Twain, *Roughing It*, chap. 17. Le voyage dans l'ouest qu'il raconte a eu lieu en 1861.

Et Karl Rossmann, l'émigrant allemand d'*Amerika*, de Kafka, dans une conversation avec un chauffeur du navire qui vient de l'amener à New York : "Überhaupt ist man hier gegen Fremde so eingenommen, glaube ich". A quoi son interlocuteur répond : "Haben Sie das auch schon erfahren ?". F. Kafka, *Amerika*, Fischer Bücherei, p. 8. (D'une façon générale je crois qu'on est, ici, prévenu contre les étrangers. - Vous avez déjà appris cela, vous aussi ?)

(15) J. Duval, *op. cit.*, p. 186.

Même après la disparition du mouvement, il reste, dans les classes laborieuses, un solide mépris envers les nouveaux arrivants accusés d'accepter de travailler pour des salaires de famine, dévalorisant ainsi le travail des ouvriers américains. Il est certain aussi que la différence de religion a eu une influence sur le comportement des uns et des autres (16).

On l'a vu à l'occasion de l'étude des demandes de passeports, d'autres émigrants poussent plus avant à partir de New York ou de la Nouvelle Orléans et vont s'installer dans les villes de l'intérieur. Un certain nombre d'entre eux s'établissent à Saint Louis (Missouri) et dans la ville jumelle située sur l'autre rive du Mississippi, dans l'Illinois (East Saint Louis).

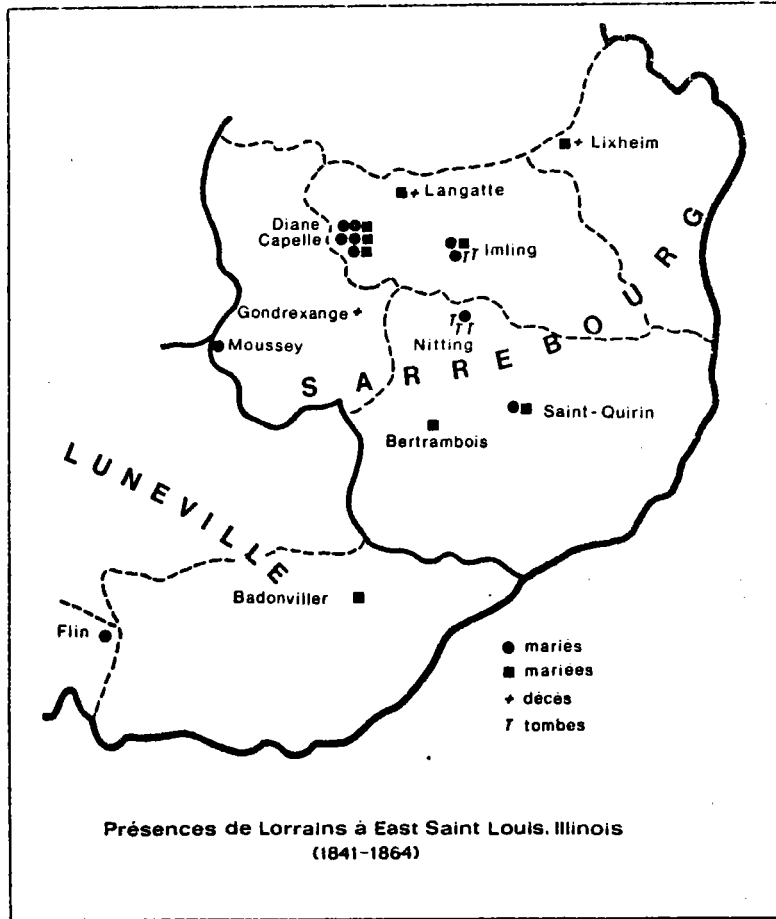
C'est à Saint Louis que Joseph Barbé exerce, chez Théodore Saborne, son métier de carrossier, là aussi que réside Eugène L'hospitalier au moment de sa baignade fatale dans le Missouri.

De l'autre côté du fleuve, une banlieue de East Saint Louis porte le nom de French Village. On y trouvait une communauté de Lorrains originaires pour la plupart de l'arrondissement de Sarrebourg (17). (voir carte n° 22 page suivante). Entre 1841 et 1865, on trouve à la paroisse de St Philip 23 mariages où l'un des conjoints au moins est lorrain. Vingt-deux mariés ont pu être formellement "situés" en Lorraine. Ils viennent de huit cantons différents, mais les trois quart sont nés dans ceux de Sarrebourg et de Lorquin (18), dans six villages : Diane-Capelle 8, Imling 3, Langatte 1, St Quirin 2, Nitting et Bertrambois 1.

(16) Les mariages rencontrés dans les paroisses de St Philip, French Village, East Saint Louis permettent de faire des observations similaires ; unions avec des étrangers, américains ou autres, très rares.

(17) Dans ce comté de l'Illinois on rencontre également des Lorrains originaires d'Enchenberg (Moselle). Robert Buecher, *St Clair Country, Illinois, Birth and Death Records, 1843-1856*.

(18) Autres cantons représentés, tous avec une personne : Baccarat, Gerbéviller, Phalsbourg, Réchicourt, Remiremont, St Dié.



Carte n° 22

(Source : Registres paroissiaux de Saint Philip)

Et aujourd'hui encore des pierres tombales du cimetière portent des inscriptions telles que "born in France", "born in Nitting, France"...

En utilisant les journaux allemands d'Amérique, H. Neu a retrouvé la trace d'autres Lorrains dispersés dans les villes industrielles choisies par les émigrants d'outre-Rhin. Il cite le cas d'un H. Dettweiler arrivé à Peoria (Illinois) avant 1840 et qui devint pilote d'un *steamboat* sur le Mississipi ; de Henri Damien Juncker, ordonné prêtre à Cincinnati en 1834, puis nommé évêque du diocèse d'Alton. D'après le même auteur, le Comté de Lorrain dans l'Ohio devrait son nom à l'importante

colonie de Lorrains qui y résidaient, et un certain Jacquin, né à Metz en 1821, aurait commandé une batterie allemande au cours de la Guerre de Sécession (19).

De son côté J. Houpert a pu situer d'autres communautés lorraines dans divers états américains. Les évêques des diocèses nouvellement créés dans les districts à forte immigration allemande étaient, écrit-il, souvent français, et comme les prêtres étaient en nombre insuffisant ils recrutaient des pasteurs bilingues à Metz et à Strasbourg. C'est ainsi que, pendant 45 ans, les curés de Fredericksburg (Texas) fondée par des Allemands de la région de Mayence sont Pierre Tarillon d'Adelange puis Joseph Roch d'Insming. Anatole Oster, originaire d'Hellimer est vicaire général à St Paul (Minnesota) et Jean Jacques Broun, de Réning, est nommé curé à Akron (Ohio) après avoir travaillé dans la région minière du Michigan ; des parents de son village venus le rejoindre ont, paraît-il, laissé une descendance "dispersée de l'Illinois à la Californie" (20). La figure de l'abbé Pax est connue. Originaire de Sarreinsming et vicaire de Bliesbruck il obtient, à 36 ans, un passeport pour l'Amérique le 14 avril 1835 après avoir sollicité et obtenu la permission de son évêque, décidé qu'il est à se "dévouer aux missions d'Amérique" (21).

-
- (19) Dr H. Neu, "Elsässer und Lothringer als Ansiedler in Nord Amerika", *Jahrbuch der Elsass-Lothringischen wissenschaftlichen Gesellschaft zu Strassburg*, t. 3, 1930, p. 101, 110, 115 et 125.
L'auteur a une fâcheuse tendance à assimiler les Lorrains aux Allemands parmi lesquels ils vivaient. Il attribue la fondation de la commune de Loraine dans le comté de Mc. Henry, Illinois, à des Lorrains (NW de Chicago, Illinois). Une autre localité fondée en décembre 1870 par deux hommes, Words et Leinberger, sur la ligne de chemin de fer de Chicago à Burlington et Quincy, dans le comté d'Adams, porte le nom de Loraine. Ce Leinberger était-il Lorrain ? C'est possible.
- (20) J. Houpert, "Lorrains en Amérique", *Cahiers Sarregueminois*, n° 5, juin 1967, p. 209.
- (21) Lettre au sous-préfet de Sarreguemines du 7.4.1835.
A. Pax, "Un prêtre lorrain en Amérique, Alexandre Pax (1799-1874)", *Cahiers Sarregueminois*, n° 10, 4e trim. 1975.

Un groupe important de Lorrains vivait dans l'ouest de l'état de New York (Lewis County), dans la colonie de Vincent Leray, dont l'agent Joseph Kiefer a été évoqué plus haut. J. Houpert qui s'est rendu sur place a pu se rendre compte qu'ils y ont laissé une nombreuse descendance, par exemple dans le village de Croghan (22).

Conclusion

Une fois en Amérique, les émigrants ont pour principal souci de survivre avant de s'intégrer complètement à la population indigène.

Les problèmes à résoudre sont ceux de l'emploi, du logement et de l'adaptation à un mode de vie nouveau dans un milieu urbain et à une langue nouvelle, sinon à plusieurs langues (23).

La première génération embrasse des métiers souvent exercés "au pays" avant l'expatriation, mais certains sont obligés d'opérer un virage important, en particulier les cultivateurs.

Des habitudes américaines sont vite prises, semble-t-il, changements fréquents de métier et de résidence par exemple (24). Des traits du caractère américain sont également adoptés progressivement. Une lettre

(22) J. Houpert, *op. cit.*, p. 211.

(23) Ce qui s'accompagne tôt ou tard de l'abandon du français. Le jeune Léon Liegey, âgé d'une dizaine d'années en 1877, écrit à ses oncle et tante : "Je vas à l'école et j'apprend l'anglais aussi bien... I kiss you-good by". (Cf. note 25, *infra*).

(24) Si l'on en croit l'évêque John Dubois, chaque année, "au premier mai, la moitié des habitants de la cité déménageait d'un coin de la ville à un autre". Cité par J. P. Dolan, *op. cit.*, p. 41-42.

de Charles Liegey à son neveu indique ainsi une certaine âpreté au gain bien Yankee. "Ce que j'ai gagné en 1881, joint à mes rentes, au loyer du bien de ma femme et à ce qu'Abel [son fils] m'a donné s'élève à 1 300 dollars (ou de 6 500 à 7 000 frs)... J'ai placé à la banque 600 dollars. Cette année je pense faire mieux..." (25).

On ne trouve pas de succès spectaculaires chez les émigrants lorrains, mais il ne faut pas oublier le rôle des nombreux prêtres dans les quartiers populaires de certaines grandes villes du Middle West. Une tradition, qui n'a pu être malheureusement vérifiée, veut qu'un habitant de Métairies-St Quirin soit devenu vice-gouverneur d'un état de l'Union. En revanche il est établi que le maire de East-St Louis, en 1890, était un Lorrain de Puttelange (26), il apportait ainsi la preuve qu'en Amérique tout était possible, même pour des émigrants fraîchement débarqués.

(25) Lettre du 8.1.1881 à son neveu Noirel. (Charles Sébastien Liegey était instituteur à Sivry dans la Meurthe ; il a émigré avec sa femme et ses deux enfants Léon et Abel aux environs de 1875 ; renseignements et lettres aimablement communiqués par M. F. Meyer de Tomblaine).

(26) J. Houpert, *op. cit.*, p. 209.

CONCLUSION GENERALE

Les émigrants qui mettent brusquement plus de mille lieues entre leur nouvelle patrie et leur environnement familial ne le font pas de gaieté de coeur. S'ils se voient contraints d'accomplir ce qu'A. Legoyt appelle "l'un des sacrifices les plus douloureux que puisse s'imposer l'homme qui vit en société", c'est selon le même auteur, qu'ils ne trouvent pas, sur le sol natal, "des moyens d'existence suffisants". Et il ajoute : "Souvent aussi [leur] expatriation est motivée par le désir d'échapper à des persécutions religieuses ou politiques" (1).

Ce ne sont pas ces derniers motifs -- sauf dans le cas précis et limité des anabaptistes -- qui chassent les émigrants lorrains de leur province, mais une pauvreté endémique que des crises de nature variée transforment, périodiquement, en misère irrémédiable. Tour à tour chertés, hivers rudes, épidémies frappent une population qui, grâce aux progrès de la médecine, s'accroît sans cesse. Entre 1821 et 1851, les différents recensements révèlent ainsi des gains voisins de 20 % dans trois départements (Meurthe, Moselle, Vosges) et de 12 % dans la Meuse. Durant cette période l'accroissement naturel compense les pertes dues à l'émigration, ce qui n'est pas le cas dans les années défavorables, comme en 1851-1856.

A ces conditions déplorables s'ajoutent le partage des successions, la perte de certains droits hérités de l'Ancien Régime, qui réduisent d'autant les ressources des familles habitant les régions les plus pauvres.

Ces causes, le préfet des Basses-Pyrénées les résume bien en 1858. Parlant de l'émigration dans son département, c'est, écrit-il : "la médiocrité du salaire des journaliers, surtout en présence d'une cherté croissante, et l'insuffisance du produit pour le petit cultivateur du morceau de terre dont il est propriétaire et que les progrès du morcellement diminuent sans relâche" (2), qui poussent ses administrés

(1) A. Legoyt, *op. cit.*, p. 171.

(2) *Ibid.*, p. 213.

à s'expatrier.

Confrontés au phénomène, les autorités adoptent durant toute la période une attitude de laisser faire assortie d'un *wait and see* prudent. Tout en déplorant le départ de citoyens utiles à leur région d'origine, l'administration considère que, tout compte fait, il n'est pas regrettable que, lorsque les "moyens de travail" font défaut, les individus devenus à charge se tournent vers d'autres horizons (3). Encore faut-il que leur départ ne constitue pas une source de complications, d'où la mise en place progressive de toute une législation qui, sous couleur de protéger les émigrants, vise avant tout à freiner les expatriations. En fait, tout se passe comme si la porte de l'étranger était laissée entrebâillée pour permettre l'évasion de certains indésirables, mais qu'elle n'était jamais ouverte trop grande, pour éviter le départ de citoyens indispensables.

D'ailleurs il eût été moralement difficile de défendre une position de refus total et de faire intervenir, comme on y avait un instant songé en 1817, la gendarmerie. A. Legoyt l'a bien compris, qui écrit en 1861 : "Aucun état d'Europe ne [peut] entretenir sérieusement la pensée d'enchaîner légalement à son foyer, c'est-à-dire le plus souvent à sa misère, celui de ses nationaux qui a l'esprit fondé de trouver ailleurs les moyens d'existence ou l'aisance que son pays ne saurait lui donner. Le droit d'émigrer, c'est le droit de vivre"(4).

Les passeports se délivrent donc avec une certaine libéralité à ceux dont la bonne conduite est notoire et les dettes et contributions payées. On rencontre donc de plus en plus de demandeurs dans les préfectures et les mairies, atteints d'une fièvre d'origine mystérieuse. A y regarder de plus près pourtant, on ne peut nier que le mal soit venu de l'est et, progressant de Suisse et des états allemands, ait envahi l'Alsace puis la Lorraine. Il trouve, chez nous, un terrain favo-

(3) "Il n'y a pas intérêt à s'opposer au départ [des émigrants] s'il est vrai que les moyens de travail manquent à votre département" (Ministre au préfet de la Meurthe, 22.2.187 ; AN F 7 6138-8).

(4) A. Legoyt, *op. cit.*, p. XLVIII.

nable. Les migrations saisonnières, le va-et-vient à la frontière proche, la présence, dans le souvenir des indigènes d'émigrations anciennes constituent autant de conditions propices à son installation.

Les Allemands dont les caravanes traversent la Moselle apportent la preuve concrète de la possibilité du voyage. Ils font des émules, surtout dans les cantons dont les populations comprennent leur langue. Des individus de tous âges et de toutes classes retracent le même chemin, voyageurs isolés, groupes ou familles. Les hommes n'ayant pas atteint l'âge mûr dominant, mais les femmes, célibataires ou mères de famille ne sont pas rares, de même que les enfants, dont certains feront leurs premiers pas en Amérique.

Ce sont presque tous des campagnards qui n'ont jamais vu la grande ville et pour qui Metz ou Nancy seront une première expérience avant Paris et Le Havre. Manoeuvres, artisans et ouvriers forment le gros des bataillons d'émigrants. Ils viennent d'abord des montagnes qui bordent la Sarre et la Vezouze, des forêts du Pays de Bitche et du pays plat arrosé par les deux Nied.

Sans aucun doute, il se trouve, parmi eux, plus de Lorrains germanophones originaires du nord et de l'est des départements de la Meurthe et de la Moselle. Mais c'est une erreur de croire que la région de Sarreguemines, particulièrement le *Bitscherland*, a été le seul foyer d'émigration en Lorraine. Les arrondissements de Sarrebourg, de Metz, et, à un degré moindre ceux de Lunéville, de Château-Salins et de Saint-Dié ont tous fourni un nombre non négligeable d'émigrants.

Leur exode vers l'Amérique ne prend une réelle importance que dans les dernières années de la Restauration. Le mouvement est ensuite continu, le rythme des départs subissant des hauts et des bas déterminés par la situation économique des deux côtés de l'Atlantique. Si une période difficile en Lorraine représente une puissante force d'expulsion, on doit tenir compte également de l'attraction exercée par l'Amérique, dont le meilleur exemple est, sans doute, l'or de Californie. Dans ce cas précis, l'attrait d'une richesse facile a souvent joué seul, s'exerçant sur des individus qui n'avaient pas besoin de la poudre jaune pour survivre.



Il aurait été présomptueux d'avancer des chiffres étant donné la nature des sources disponibles et la dispersion des zones géographiques et des périodes couvertes. Moins de 3 000 émigrants figurant dans les demandes de passeports de la Moselle pour la période 1847-1869, soit 23 ans, voilà qui est bien modeste si l'on songe qu'Henry Contamine estime à 40 000 le nombre de ceux ayant quitté le département entre 1850 et 1870 (5). On a vu en détail les raisons pour lesquelles le dénombrement esquissé se trouve en deçà de la réalité ; mais, en tout état de cause, l'émigration lorraine n'a jamais atteint les proportions de l'émigration alsacienne.

L'Amérique ne constitue pas la seule destination possible. A certaines époques on enregistre des demandes de passeports pour les pays d'Amérique du Sud, surtout le Brésil. Les grandes villes françaises, en premier lieu Paris ont aussi une fascination certaine pour les insatisfaits en mal de changement. En 1832 par exemple, la population de la capitale compte un nombre de natifs de la Lorraine (6) qui n'est pas dérisoire. Mais, comme le souligne le rédacteur de la *Statistique de la France*, dans les provinces de l'Est "le courant de l'émigration paraît se diriger moins vers les départements voisins qu'à l'étranger, et principalement en Algérie et dans l'Amérique du Nord" (7). C'est en effet d'abord entre ces deux destinations que la plupart des Lorrains choisissent, tout au moins à partir du moment où la colonie d'Afrique se trouve ouverte à la colonisation.

A priori on pourrait croire que la distance inférieure et les avantages offerts par le gouvernement français à ceux qu'elle invite à franchir la Méditerranée -- quelle que soit d'ailleurs leur nationalité -- auraient provoqué l'inversion du sens de l'émigration pour la

(5) H. Contamine, *op. cit.*, p. 20.
De même on ne trouve pas tout à fait 3 000 émigrants dans la Meurthe de 1846 à 1861.

(6) 25 à 30/1 000 sont originaires de la Moselle (Meurthe et Meuse : 13 à 18/1 000 ; Vosges : 7 à 12/1 000).
Ph. Ariès, *Histoire des populations françaises*, Paris 1971, carte p. 168.

(7) *Statistique de la France*, 2e série, t. XVIII, Strasbourg 1870, p. XV.

diriger vers le sud. En fait les tracasseries administratives découragent peu à peu les bonnes volontés et l'Amérique demeurera presque constamment le refuge de prédilection, et ce en dépit de la propagande en faveur de l'Algérie orchestrée depuis Paris.

Il semble, de plus, que les dialectophones considéraient que, pour eux, le dépaysement serait aussi grand dans la colonie d'Afrique du Nord qu'outre-Atlantique et que, par conséquent, mieux valait continuer dans la voie tracée avant même la conquête de l'Algérie. Ainsi, on rencontre proportionnellement plus d'émigrants pour Alger ou Constantine dans les Vosges que dans la Moselle, dans le Sud francophone que dans le Nord-Est germanophone.

Que savent les émigrants du pays choisi, de cette Amérique vers laquelle se dirigent leurs pensées bien avant qu'ils se mettent en route ? A la vérité pas grand chose. Ils tiennent leurs informations avant tout d'autres émigrants qui écrivent. "Ces lettres, note un auteur allemand, circulent de main en main, de village en village et elles produisent un effet d'autant plus grand qu'elles sont, pour les habitants des campagnes, le seul renseignement qui leur parvient sur le pays d'où elles émanent" (8).

Cette méconnaissance du pays élu, de sa situation géographique, provoque de cuisantes désillusions lorsque, le premier pas étant franchi, les émigrants se trouvent à bord du navire qui fait route vers un port américain. La durée du voyage souvent sous-estimée, le mal de mer, la nourriture de mauvaise qualité, la promiscuité de l'entrepont s'ajoutant aux aléas du voyage vers le port d'embarquement et le séjour qui précède l'appareillage. L'épreuve a raison de certains mais elle aguerrit les autres.

Malgré les baisses successives enregistrées, le passage nécessite une mise de fonds importante surtout pour les chefs de famille. Des agents installés dans la région et dans les ports fournissent les titres de transport. Avant que la législation réglemente leurs activités,

(8) Prof. Vappens, cité par A. Legoyt, *op. cit.*, p. 200.

on en rencontre qui abusent parfois de la crédulité des voyageurs occasionnels. Les autorités les considèrent avec la plus grande méfiance, même lorsqu'ils sont officiellement agréés. Certains préconisent même leur suppression pure et simple, comme le préfet des Basses-Pyrénées en 1858, car, à l'en croire, "la propagande incessante faite... par /cēs/ embaucheurs... qui ne reculent devant aucun moyen de séduction pour agir sur des esprits faibles, par des promesses fallacieuses" (9), constitue la principale cause de l'émigration. Le refrain est connu. En réalité l'activité des agents, comme l'amélioration des transports, doit être considérée comme une condition favorable ayant facilité une entreprise dont la cause profonde se trouve ailleurs. On peut voir dans les accusations répétées, portées ici et là contre les agences, une tentative de leur faire endosser la responsabilité d'une émigration que l'administration est incapable de juguler parce qu'elle ne parvient pas à en éliminer les causes, réelles.

Quelques firmes établies au Havre sont habilitées à délivrer des billets de chemin de fer des compagnies américaines. Le train est un moyen commode de quitter New York lorsqu'on a un but bien défini dans l'intérieur du pays. Si, dans les premiers temps, les demandeurs de passeports déclarent presque invariablement se rendre "en Amérique", à New York ou à la Nouvelle Orléans, les années qui passent voient les destinations se préciser, se diversifier et s'éloigner des deux "portes d'entrée". Sur l'ensemble de la période, les villes et états inscrits dans les demandes, si l'on excepte les ports, se trouvent en gros dans la région située au sud des Grands Lacs, zone choisie également par un grand nombre d'Allemands.

Arrivés aux Etats-Unis, les Lorrains se fondent rapidement dans le creuset américain. Qu'ils aient essayé de se regrouper une fois l'Océan franchi semble évident. Ainsi, par exemple, des Vosgiens se retrouvent-ils dans l'Illinois et certains originaires de la région de Sarrebourg à Saint Louis et, sur l'autre rive du Mississippi, à French Village. Il est certain aussi que la première génération se trouve

(9) A. Legoyt, *op. cit.*, p. 214.

obligée de pratiquer une endogamie stricte, comme d'ailleurs les Allemands et les Irlandais. L'ignorance de la langue, une xénophobie sourde transformée, à certaines périodes, en hostilité ouverte empêchent simplement qu'il en aille autrement. La pratique de la religion, la fréquentation d'une église française, à New York par exemple, crée des liens et, à la longue, les cimente. Des mariages se concluent entre compatriotes, rapprochés par la communauté de l'épreuve. Le grand port ne représente souvent qu'une étape sur le chemin de l'intérieur. C'est également le cas à la Nouvelle Orléans, d'où on atteint facilement le coeur de l'Union en remontant le Mississippi.

Que reste-t-il de cette présence lorraine aux Etats-Unis ? Des souvenirs vagues dans l'esprit des descendants, des tombes portant le nom de villages connus, des patronymes de chez nous dans les annuaires du téléphone.

Notre province n'a pas fourni d'hommes célèbres à l'Amérique, mais quelque humble qu'ait été la condition des émigrants lorrains, ils ont laissé à leurs enfants, avec une nationalité chèrement payée, un caractère et des qualités qui leur ont permis de prendre part, comme les autres émigrants européens, à l'édification d'une grande nation.

TABLE DES CARTES, FIGURES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX

	<u>pages</u>
<u>CARTES :</u>	
n° 1 Charges des journaliers mariés dans la Moselle et dans l'arrondissement de Sarrebourg, 1852	22
n° 2 Dépenses annuelles des familles et des célibataires en Moselle et dans l'arrondissement de Sarrebourg, 1852	25
n° 3 La maladie de la pomme de terre dans les arrondissements de Sarrebourg et de Sarreguemines, 1852	32
n° 4 Le choléra en 1832 dans la Meurthe	35
n° 5 Emigration à partir de la région de Boulay en 1849 (à l'exemple de deux instituteurs ?)	79
n° 6 Moselle 1847-1869 : nombre d'émigrants par cantons	101
n° 7 Demandes de passeports pour l'Amérique dans l'Arrondissement de Sarreguemines (1852-1869)	102
n° 8 Emigration à partir de deux cantons bilingues de la Moselle (Boulay et Faulquemont) (1847-1869)	105
n° 9 Moselle. Conscrits "absents en Amérique" (1837-1866)	107
n° 10 Conscrits de la Meurthe en Amérique (1850-1865)	109
n° 11 Conscrits en Amérique dans l'arrondissement de Sarrebourg (1843-1870)	110
n° 12 Meuse 1853-1870. Demandes de passeports pour l'Amérique (total des émigrants)	112
n° 13 Vosges. Voyageurs pour l'Amérique (émigrants) (1857-1869) ..	113
n° 14 Emigration française en Amérique du Nord (Californie exceptée) en 1853	130

n° 15	Emigration en Algérie (1857-1862). Vingt départements de tête	155
n° 16	Origine des passagers du trois-mâts "Vesta" à destination de la Nouvelle Orléans (20.9.1849)	214
n° 17	Passagers du "Cachalot" (pour San Francisco, 18.8.1849)	215
n° 18	Destinations fournies par les émigrants de la Moselle (1852-1869)	221
n° 19	Les Vosgiens en Amérique (1859-1868) (destinations)	223
n° 20	Adresses des Lorrains à Manhattan (1834-1859)	230
n° 21	Lorrains ayant contracté mariage en l'église Saint Vincent-de-Paul de New-York (1852-1877)	235
n° 22	Présence de Lorrains à East Saint Louis, Illinois (1841-1864)	242

FIGURES :

n° 1	Répartition hommes-femmes-enfants dans la Meurthe (1856-1861) et la Moselle (1852-1868)	92
n° 2	Profession des émigrants. Meurthe. Moselle.	95
n° 3	Moselle : origine des émigrants par arrondissements (1847-1869)	100
n° 4	Origine et nature des documents utilisés par les Lorrains sortis du Havre à destination de l'Amérique en 1848	136
n° 5	Emigration en Californie. Profession des Lorrains embarqués sur 22 navires français (mars 1849 - mars 1852)	217
n° 6	Professions des Lorrains à New York (1834-1874)	232

GRAPHIQUES :

n° 1	Population des quatre départements lorrains (1821-1866)	19
n° 2	Evolution de la population dans l'arrondissement de Sarrebourg (1821-1866)	21
n° 3	Prix du blé et du pain à Metz (1847)	30
n° 4	Voyageurs figurant dans les demandes de passeports pour l'Amérique. Meuse, Moselle, Vosges (1847-1868)	129
n° 5	Meurthe (1846-1861). Personnes désignées dans les passeports pour l'Amérique	131
n° 6	Meurthe : voyageurs à l'étranger (1846-1861)	132
n° 7	Demandes de passeports pour les Amériques comparées aux départs effectifs du Havre. Meurthe, Moselle (1857-1862)	135
n° 8	Situation en Amérique et émigration lorraine (1845-1870) ...	138
n° 9	Voyageurs pour l'Amérique du Sud. Meurthe, Moselle (1846-1861)	140
n° 10	Emigration en Algérie et en Amérique, Meurthe (1846-1861) ..	152
n° 11	Moselle (1853-1868). Répartition mensuelle des départs	188
n° 12	Navires français armés au Havre à destination des principaux ports américains (1846-1854)	200

TABLEAUX :

n° 1	Prix du pain dans la Meurthe en 1847	31
n° 2	Familles dans les demandes de passeports. Moselle (1852-1868)	87

n° 3	Familles et isolés dans la Meuse (1853-1870) et dans les Vosges (1859-1868)	89
n° 4	Répartition par tranches d'âge des demandeurs de passeports en Moselle (1852-1868)	91
n° 5	Moselle (1852-1868). Profession des femmes titulaires de passeports	96
n° 6	Origine des émigrants suivant l'importance de la localité du domicile. Moselle (1847-1869)	98
n° 7	Moselle (1847-1869). Pourcentage émigrants-population	103
n° 8	Emigration à l'étranger et en Algérie dans les quatre départements lorrains (1857-1864)	153

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Passeport à l'étranger de Catherine Sieber (1854)	55
- Souche d'un passeport à l'intérieur délivré pour le Havre à Joseph Demange (1853)	57
- Page d'un registre du Conseil de révision de la Meurthe, canton de Lorquin (1856)	108
- Lettre d'Amérique arrivée à Saint Quirin (1802)	175
- Annonce d'un départ de navire pour la Californie, <i>Le Myosotis</i> (1849)	201
- Acte de décès d'Eugénie Schuler à bord du <i>Rouennais</i> (1851)	211
- Procès-verbal de disparition d'André Decker à bord de la <i>Princesse Francisca</i> (1850)	213
- Acte de naturalisation de Joseph Barbé (1859)	234

INDEX DES NOMS DE LIEUX CITES

En ce qui concerne la Lorraine, il a été jugé préférable de donner, dans tous les cas, la situation des localités dans les départements actuels, savoir : Meurthe-et-Moselle : MM ; Meuse : Me ; Moselle : Mo ; Vosges : V.

Les pages suivies de la lettre n renvoient à des notes.

- Abreschviller (Mo) : 23, 39, 40.
Adelange (Mo) : 243.
Alger/Algérie : 84, 145, 148, 150, 151, 153, 155-159, 249.
Alsace : 117n, 119, 155, 186, 188, 247.
Amsterdam : 60n.
Anould (V) : 62n.
Anvers : 192
Arkansas : 221.
Ars-sur-Moselle (Mo) : 216.
Aspach (Mo) : 214n.
Austin : 171
Australie : 166.
- Baccarat : 37n, 44n, 231, 241n.
Baerenthal (Mo) : 61.
Banat : 79
Barbey-Seroux (V) : 216.
Bar-le-Duc : 88, 93n, 127, 231.
Bayonne : 183.
Belmont (B.-Rhin) : 198.
Bertrambois (MM) : 241.
Bettviller : 45.
Bitche (Mo) : 16, 31n, 38, 39n, 80, 103, 124, 184, 190, 210, 220, 226.
Blainville (MM) : 208.
Blâmont (MM) : 51, 122.
Bliesbruck (Mo) : 48, 243.
Bordeaux : 183.
Boulay (Mo) : 25, 78, 104, 186, 190.
Bousseviller (Mo) : 103.
Bouzonville (Mo) : 26n, 88.
Brancourt (V) : 90.
Breidenbach (Mo) : 80, 103, 220.
Brême : 188, 191, 194
Brésil : 120, 140n, 249.
Brest : 215.
Bricklange (Mo) : 231.

Briey (MM) : 25, 78, 104, 186, 190, 231.
Brouviller (Mo) : 17, 56n.
Buffalo : 219.

Calais : 28n.
Californie : 48, 49, 114n, 127, 166, 167, 168, 180, 207, 216, 221, 243,
248.

Canada : 222.
Châlons : 190.
Château-Salins (Mo) : 11, 16, 107, 118, 119.
Chicago : 88.
Cincinnati : 220.
Cirey-sur-Vezouze (MM) : 23, 37, 231.
Clermont-en-Argonne (Me) : 77.
Colmey (MM) : 20n.
Commercy (Me) : 24n.
Condé (Me) : 80.
Conflans (MM) : 24n.
Contrexéville (V) : 222.
Coume (Mo) : 46, 78.
Crainviller (V) : 222.
Créhange (Mo) : 231.

Dabo (Mo) : 17, 38, 39, 42.
Danne-et-Quatre-Vents (Mo) : 56n, 178.
Devant-les-Ponts (Mo) : 174.
Deyvillers (V) : 151.
Diane-Capelle (Mo) : 241.
Diebling (Mo) : 118.
Dieuze : 56n.
Doubs : 128n, 157, 185.
Dunkerque : 183.

Enchenberg (Mo) : 65, 67, 68, 103, 220.
Epinal : 111.

Farschviller (Mo) : 62, 64.
Faulquemont (Mo) : 78, 101, 103, 104, 111.
Fénétrange (Mo) : 109.
Florange (Mo) : 198n.
Folking (Mo) : 103.
Forbach (Mo) : 14, 23n, 26, 33n, 61, 77, 97, 101, 103, 184, 186.
Foulcrey (Mo) : 48n, 231.
Fraquelfing (Mo) : 222n.
Frauenberg (Mo) : 96, 103.
Frémestroff (Mo) : 103.
Frouard (MM) : 192.

Gérardmer (V) : 151.
Gerbéville (MM) : 49, 179, 189, 241n.

Géry (Me) : 80.
Gondrexange (Mo) : 42n, 182n.
Gorze (Mo) : 104n.
Gosselming (Mo) : 44n.
Grosbliederstroff (Mo) : 106.
Gros-Réderching (Mo) : 50, 146, 174.
Grostenquin (Mo) : 22, 26, 41n, 44n, 103, 124, 183n.
Guinglange (Mo) : 231.
Guinkirchen (Mo) : 32.

Hagéville (MM) : 59n, 176.
Hambourg : 191, 194.
Hanviller (Mo) : 103, 220.
Harskirchen (B. Rhin) : 118n.
Haspelschiedt (Mo) : 220.
Havre (Le) : 34, 49, 56n, 60n, 61n, 63, 65, 67, 68, 73, 90, 114, 121,
133, 136, 171, 183, 185, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194,
196, 201, 202, 204, 207, 215, 224.

Hallering (Mo) : 47.
Hellimer (Mo) : 103, 106, 243.
Holving (Mo) : 80.
Hommarting (Mo) : 177.
Honfleur : 192.
Houston : 171.

Ignéy (MM) : 231.
Illinois : 43, 222, 243.
Imling (Mo) : 27, 48n, 241.
Indiana : 222.
Insming (Mo) : 243.
Iowa : 221.

Kentucky : 78n.
Kerprich-lès-Dieuze (Mo) : 56n.

Lafrimbolle (Mo) : 27.
Lambach (Mo) : 103.
Landrefang (Mo) : 90.
Langatte (Mo) : 241.
Languimberg (Mo) : 214n.
Laning (Mo) : 103.
Launstroff (Mo) : 102, 103.
Lengelsheim (Mo) : 103.
Léning (Mo) : 56n.
Liederschiedt (Mo) : 103, 220.
Lixheim (Mo) : 40.
Longeville-lès-Saint-Avold (Mo) : 103.
Longuyon (MM) : 24n.
Longwy (MM) : 24n.
Lorquin (Mo) : 21, 23, 26, 27, 42, 241.
Louisiane : 221.

Louisville : 219.
Loupershouse (Mo) : 15.
Lutzelbourg (Mo) : 65.
Luxembourg : 117n, 192.

Macheren (Mo) : 220.
Many (Mo) : 101, 102, 103, 104n.
Marange-Zondrange (Mo) : 47, 90.
Marne (Haute) : 111.
Marseille : 215.
Martigny-Lamarche (V) : 11, 150, 222.
Martinvelle (V) : 222.
Mayence : 243.
Memphis : 219.
Ménil (V) : 128n.
Métairies-Saint-Quirin (Mo) : 178, 245.
Metz : 20, 21, 25n, 28, 30, 35, 65, 67, 68, 77, 90, 97, 99, 100, 103, 104, 120n, 165, 189, 190, 192, 214, 243.
Minnesota : 221.
Missouri : 221.
Mittelbronn (Mo) : 27, 66.
Mittersheim (Mo) : 118.
Montbronn (Mo) : 15, 68, 103, 118, 133, 220.
Morgemoulin (Me) : 49.
Morhange (Mo) : 81.
Moussey (Mo) : 90.
Muntztahl (Mo) : 18n.

Nancy : 16, 20n, 28, 48n, 69, 107, 133, 153, 165, 179, 184, 189, 190, 192, 214n, 231.
Nantes : 215.
Naples : 71n.
Neufchâteau (V) : 111.
Neuvillers (V) : 198.
New-York : 45, 46, 64, 82n, 136, 167, 179, 185, 193, 198, 202, 203, 205, 218, 219, 222, 224, 226.
Niderhoff (Mo) : 178.
Niederstinzeln (Mo) : 118.
Nièvre : 81.
Nitting (Mo) : 241, 242.
Nousseviller (Mo) : 103.
Nouvelle Orléans (La) : 185, 193, 203, 205, 218, 220.

Obergailbach (Mo) : 61, 122.
Obernaumen (Mo) : 86.

Pange (Mo) : 104n.
Paris : 16, 169, 189, 190, 215, 249.
Pennsylvanie : 222.
Peoria : 242.
Périgueux : 166n.
Perpignan : 169.
Petite-Rosselle (Mo) : 86, 101n, 103, 106.
Petit-Rédérching (Mo) : 118.
Pétrange (Mo) : 186.

Phalsbourg (Mo) : 43n, 44, 56n, 109, 183, 184, 231, 241n.
Philadelphie : 72, 77, 118, 122, 219n.
Pologne : 15, 60n, 119.
Pontpierre (Mo) : 103.
Provençhères (V) : 198.
Puttelange (Mo) : 103, 216, 220, 245.
Pyrénées (Basses) : 142, 246.

Rahling (Mo) : 73.
Réchicourt-le-Château (Mo) : 21, 25, 48, 231, 241n.
Reims : 190.
Rémilly (Mo) : 123.
Remiremont (V) : 111, 241n.
Réning (Mo) : 123.
Rettel (Mo) : 68.
Reyersviller (Mo) : 103.
Rhin (Bas) : 76, 119, 120, 123, 128n.
Rhin (Haut) : 142.
Richeval (Mo) : 47.
Ritzing (Mo) : 86.
Rohrbach (Mo) : 23n, 26, 103.
Rolbing (Mo) : 183n.
Roppeviller (Mo) : 101, 103, 220.
Rupt (V) : 111, 222.

Saarburg (RFA) : 66.
Saint-Avold (Mo) : 23n, 26, 56n, 97, 189, 190.
Saint-Dié (V) : 26, 111n, 153, 159, 241n.
Saint-Jean-Kourtzerode (Mo) : 184.
Saint-Jean-Rohrbach (Mo) : 124.
Saint Louis (Missouri) : 219, 233, 241.
Saint-Louis (Mo) : 56n, 103, 106
Saint-Nicolas-de-Port (MM) : 44.
Saint-Quirin (Mo) : 18n, 23, 39, 77, 118, 231, 241.
San Francisco : 48, 167, 179, 205, 207, 216.
Saône (Haute) : 111, 128n.
Sarralbe (Mo) : 22n, 26, 103, 104.
Sarraltroff (Mo) : 50n.
Sarrebouurg (Mo) : 20, 25, 27n, 30, 33, 37, 40, 42, 43n, 71, 80, 107, 109,
118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 173, 177, 184, 207,
241.
Sarrebouurg : 33, 184, 190.
Sarreguemines (Mo) : 16, 20, 21, 23, 24, 26, 28n, 35, 45, 64, 97, 99, 103,
104, 106, 118, 120, 123, 141.
Sarreinsberg (Mo) : 103.
Sarre-Union (Bas-Rhin) : 186.
Schorbach (Mo) : 103, 220.
Schweyen (Mo) : 80, 220.
Seingbouse (Mo) : 220.
Semming (Mo) : 90.

Sierck (Mo) : 20n, 103.
Siersthal (Mo) : 103, 220.
Sivry (MM) : 245n.
Soldatenthal (Mo) : 40n.
Sommeilles (Me) : 80.
Soucht (Mo) : 15.
Southampton : 137n.
Sponville (MM) : 64.
Strasbourg : 36, 128, 189, 192, 243.
Sturzelbronn (Mo) : 104n.

Téterchen (Mo) : 46, 59.
Texas : 157, 171, 184, 221.
Thiaville (MM) : 44.
Thionville (Mo) : 21, 24, 28, 35, 97, 99, 102, 103, 104, 192.
Torcheville (Mo) : 118.
Toul (MM) : 31, 107.
Tours : 215.
Tritteling (Mo) : 47.

Vallerange (Mo) : 17, 59, 103.
Valmont (Mo) : 72n.
Vatimont (Mo) : 59, 64, 123.
Vaucouleurs (Me) : 111, 124n.
Verdun (Me) : 77.
Verny (Mo) : 104n.
Vigneulles (Mo) : 78.
Vigy (Mo) : 104n.
Virginie : 161.
Vittoncourt (Mo) : 103.
Volmunster (Mo) : 23, 32, 71n, 103, 111, 183n.

SOURCES

I. Archives

1. Archives départementales :

a) Meurthe-et-Moselle (abréviation : ADMM) :

1 M 602 : rapports des préfets, 1822 et 1839. Rapports trimestriels, 1858. Rapports décennaires, 1859-1860. Rapports mensuels, 1855, 1860-1862, 1864, 1865-1870.

Fonds pauvre. Peu de références à l'émigration dans les rapports existants, qui couvrent quelques années de la fin du Second Empire.

4 M 234 : relations internationales. Passeports*

Circulaires et instructions (An VIII-1872).

Etats nominatifs (1ère moitié du XIXe siècle) et numériques (1847-1859) de passeports à l'étranger (17 septembre 1861 - 2 mai 1866).

Les états nominatifs concernant la première moitié du XIXe siècle sont des listes de demandeurs de passeports à l'intérieur. On trouve une nombreuse correspondance entre le ministre de l'Intérieur et le préfet au sujet des passeports délivrés aux ouvriers pour Paris ; également sur la délivrance de passeports gratuits, avec secours de route, aux indigents qui se rendent dans la capitale.

Sur l'émigration à l'étranger, la statistique de 1853 et un cahier manuscrit contenant les demandes de passeports enregistrées à Nancy de Septembre 1861 à Mai 1866.

Fonds intéressant pour l'émigration des ouvriers à Paris à la fin de la Restauration. C'est le seul qui contienne, pour une période de cinq ans seulement il est vrai, des listes nominatives de demandeurs de passeports à l'étranger, et, par conséquent, d'émigrants pour l'Amérique. Depuis l'application d'une

* Voir page 281 le tableau d'ensemble des demandes de passeports et de la statistique.

législation récente, une autorisation spéciale est nécessaire pour la communication. Le fonds, dans son ensemble, couvre la période An VIII-1889.

- 5 M 90 : choléra. Instructions et correspondance relatives à l'épidémie d'août 1831 à janvier 1833. Tableaux et rapports sur la situation sanitaire du département de la Meurthe (avril 1832-janvier 1833), des arrondissements de Château-Salins, Lunéville, Sarrebourg et Toul (juin-septembre 1832).

Fonds riche qui permet de suivre l'évolution de l'épidémie dans la Meurthe et de localiser précisément les principaux foyers de la maladie.

- 6 M 91 : recensement de 1846, listes nominatives de l'arrondissement de Sarrebourg ; canton de Sarrebourg.

Il s'agit des cahiers rédigés par les agents de recensement pour chaque commune de l'arrondissement. Ils ont été utilisés, dans certains cas précis, pour confirmer -- ou infirmer -- la présence de certains émigrants repérés ailleurs.

- 6 M 288 : émigration. Circulaires (An VIII-1896)... Emigration pour l'Amérique (1828-1881). Renseignements statistiques sur l'émigration (1865-1914). Agents d'émigration (1865-1892).

Ce fonds contient en outre des documents relatifs aux Français au service des puissances étrangères et de retour du service du Portugal, la plupart concernant la fin du Premier Empire. Sur les 49 pièces de l'"émigration pour l'Amérique", une seule date de 1828, le reste étant concentré sur la période 1864-1868, compte non tenu des documents postérieurs à 1870.

Le grand intérêt du fonds réside dans la présence des tableaux de la statistique des passeports : un état récapitulatif des années 1846-1851, puis les tableaux annuels de 1852 à 1861, 1858 excepté.

Il y a aussi quelques listes de passeports délivrés par les maires pour l'émigration en Amérique en 1853, en contravention

avec les règlements en vigueur.

Un tiers de cette liasse couvre la période 1870-1914, la remarque faite à propos de 4 M 234 s'applique donc également ici.

- 6 M 632 : mercuriales générales bimensuelles des céréales et légumes secs, ainsi que des divers comestibles, fromages et combustibles sur les marchés de la Meurthe : 1840-1848.
- 7 M 129 : statistique agricole quinquennale des cantons des arrondissements de Château-Salins, Lunéville, Nancy et Sarrebourg, 1852.
- 7 M 229 : forêt domaniale de Dabo. Etablissements industriels : fixation, fonctionnement. An XII-1857.
- 9 M 7 : statistique industrielle : situation industrielle du département de la Meurthe : 1849-1859.
- 9 M 32 : établissements industriels : cristalleries et verreries : 1810-1839.

Ces quatre fonds, généralement bien pourvus, contiennent des renseignements intéressants sur la situation de l'agriculture et de l'industrie, sur le mouvement des prix et sur l'embauche.

- (1 R 362 à 377) : comptes rendus des sessions du conseil de révision de la Meurthe, 1851-1866 (classes 1850 à 1865)

Il s'agit de gros volumes reliés, un par année. A l'époque de la consultation ils n'étaient pas encore répertoriés.

b) Meuse (abréviation : ADMe) :

- 141 M 1 - 2 : passeports, instructions, correspondance, An VIII-1914. certaines pièces de la correspondance ne manquent pas d'intérêt.

143 M 1 - 2 : enregistrement des passeports, An VIII-1891.

La liasse 1 couvre la période An VIII-1816, la liasse 2 celle de 1853 à 1891, il y a donc une lacune importante entre 1817 et 1852. Il s'agit de gros registres contenant les demandes de passeports.

c) Moselle (abréviation : ADMos) :

J. 6243 : émigrants de la Moselle figurant sur les registres de passeports de la ville du Havre, 1849-1852.

88 M 1 bis : émigrants. 1837-1839.

Il s'agit des émigrants allemands en transit.

89 M 1 bis : émigrants en Pologne (An 10), et en Bavière (An 11).

Police administrative, émigration en Amérique, 1817-1843.

Les deux derniers articles, groupés dans la liasse 76/89 M 1 bis, ont été formés avec les pièces ayant échappé à la destruction en 1944 (1).

Si le gros dossier consacré à l'émigration en Amérique contient beaucoup de pièces sur les voyageurs allemands entrant par Forbach, c'est néanmoins, pour notre région, un fonds très riche (correspondance officielle).

106 M 1 - 2 : passeports, instructions, correspondance, An VIII-1870.

Fonds assez riche, bien qu'une grande partie ne concerne pas l'émigration en Amérique.

109 M : passeports. Etats statistiques, 1848-1870.

Fonds riche, contenant, en particulier, les états des demandes de passeports.

(1) 88 M : émigration. Affaires générales. Etats, 1855-1870.
89 M 1 - 2 : surveillance de l'émigration. An X-1870.

- 111 M : collection de passeports français. An VIII-1832.
Passeports à l'intérieur seulement, concernant des voyageurs arrivant en Moselle.
- 258 M 1 : agriculture. Statistiques quinquennales, 1852.
Fonds assez riche.
- 2 N 6-8, 10 : rapports du Conseil Général de la Moselle, 1826-1846.
- 4 N 8-9 : comptes rendus des délibérations du Conseil Général de la Meurthe, 1847-1868.
- 8 N 11 : comptes rendus des délibérations du Conseil Général de l'Arrondissement de Sarreguemines, 1845-1868.
- 10 N 2 : *id.*, Arrondissement de Château-Salins, 1825-1843.
- 10 N 3-4 : *id.*, Arrondissement de Sarrebourg, An VIII-1845.
Ces cinq articles constituent un fonds assez pauvre et hétérogène. Les mentions et les chiffres de l'émigration, dans l'arrondissement de Sarrebourg, sont néanmoins très précieuses.
- R 121-169 : comptes rendus des sessions du conseil de révision de la Moselle, 1817-1867 (classes 1816 à 1866).
Collection complète des registres.
- 1 T 39, 42 et 45 : dossiers individuels d'instituteurs (Moselle).
- 1 T 95-96 : images, estampes, gravures déposées, 1854.
- 5 U 70 : archives du tribunal civil de première instance du 4e Art. communal du département de la Meurthe [Sarrebourg] ; jugements civils, 1867.
- 5 U 98 : *id.*, jugements sur requêtes, 1865-1867.

22 U 13 : justice de paix de Lorquin [Meurthe]. Minutes civiles, 1847-1852.

Fonds intéressant pour l'étude de l'endettement.

d) Seine Maritime (abréviation : ADSM) :

4 MP 4292 : rapports quotidiens ou hebdomadaires des commissaires centraux de Rouen Havre, Elbeuf, Boos,... (janvier-décembre 1858).

4 MP 4300 : *id.* (mai-décembre 1868).

Il s'agit des rapports des commissaires de police et non pas des commissaires à l'émigration. Leur fonction les mettait en contact avec les émigrants qui arrivaient dans la ville du Havre et ils signalaient parfois les groupes importants débarquant du chemin de fer de Paris.

4 MP 4767 : passeports pour l'étranger, dossiers individuels, an X-1858 ; passeports intérieurs pour les étrangers, an VIII-1838.

Pas de trace, sous cette cote, de passeports à l'étranger délivrés à des étrangers au département de Seine Inférieure.

6 P 6. 152-170 : rôles des bâtiments de commerce, 1850-1853.

Registres volumineux contenant, outre les rôles de l'équipage et des passagers, tous les détails concernant les voyages de chaque bâtiment armé au Havre : escales, état-civil, incidents de toute nature, désarmement. Il aurait été intéressant de dépouiller tous les registres, ce qui n'a malheureusement pas été possible (ils sont exclus de la communication par correspondance).

6 P 7. 45 : avis d'armement et de départ des bâtiments de commerce pour les colonies ; 1846-1854.

Registre portant la date de départ, le nom, le tonnage des bâtiments ayant quitté le port du Havre ainsi que leur destination, "colonies" étant entendu dans son sens le plus large. Pas d'indication sur le nombre des passagers.

6 MP 2028-2029 : dossiers du service de l'émigration du Havre, 1840-1870.

Fonds très riche contenant la correspondance des préfets de Seine Maritime avec le ministre et avec leurs collègues des autres départements ; il contient également des lettres de firmes assurant le transport des émigrants et du maire du Havre. Sous la cote 2029 se trouvent les *Rapports* des commissaires à l'émigration au ministre de l'Intérieur pour les années 1857-1858 (N° 1), 1859-1860 (N° 2) et 1861-1862 (N° 3).

e) Vosges (abréviation : ADV) :

15 M 50 : émigration, états semestriels, 1855-1883.

Ce fonds contient les listes des demandeurs de passeports et des états concernant l'émigration à l'étranger et en Algérie.

15 M 51 : émigration, moyens de transport, 1839-1884.

2. Archives municipales :

a) Metz :

2 I 59-65 : demandes de passeports, 1815-1860.

Il s'agit de passeports à l'intérieur. Mais le fonds contient quelques pièces intéressantes concernant la législation des passeports : lettres du préfet au maire de la ville.

b) Morhange :

Paquet 18 I 3 : police générale, passeports 1814-1860.

Il se trouve là quelques pièces intéressantes sur les conscrits quittant la région pour se vendre comme remplaçants.

c) Phalsbourg :

2 I 2 (déposé aux A.D. de la Moselle sous N° E suppl. 544.49) :
police générale, émigration, passeports, 1853-1870.

Quelques exemples de délivrance de passeports à de jeunes enrôlables moyennant caution.

d) St Avold :

Cote 562 (déposé aux A.D. de la Moselle sous N° E suppl. 609) :
Police générale, passeports délivrés, enregistrement ; An VIII-1852.

Il s'agit de passeports à l'intérieur, certains délivrés pour Le Havre.

3. Archives nationales :

a) Paris :

Tous les dossiers figurent dans la série F⁷.

3550 : passeports délivrés dans les départements (Morbihan - Moselle),
An VII-1817.

6138.8-10 : émigration en Russie et en Amérique de familles des départements lorrains et alsaciens. 1817.

Fonds très riche : listes d'émigrants, correspondance entre les préfets et le gouvernement central. Les cotes 6138.9 et 10 concernent uniquement les départements du Rhin.

- 11 930 : passeports délivrés par les préfets, 1818.
- 12 186 : passeports ; législation, instructions, circulaires.
Dossier 1 : An IV-1847.
Dossier 2 : correspondance reçue par le ministre de l'intérieur concernant les passeports à l'étranger.
- 12 201 : passeports délivrés par les préfets (Marne - Rhône), 1846.
- 12 202 : *id.*, (Ain - Moselle), 1847.
- 12 204 : *id.*, (Ain - Yonne), 1848.
- 12 206 : *id.*, (Meurthe - Seine Inférieure), 1849.
- 12 208 : *id.*, (Ain - Pas-de-Calais), 1851.
- 12 218 : Le Havre : état des voyageurs entrés et sortis, 1848.
- 12 337 : états numériques des passagers français et étrangers embarqués pour l'Amérique, 1837-1840. Permis d'embarquement irréguliers, Le Havre, 1829-1849.
- 12 354 : passeports à l'étranger délivrés par les préfets (Hérault - Nord), 1850.

Fonds assez riche en ce qui concerne les listes de demandeurs de passeports qui viennent ainsi s'ajouter à celles existant dans les départements.

b) Washington, D.C. :

Passenger lists of vessels arriving at New York :

Rolls 77, 130-132, 135-136 (1.1.-31.3.1849) ; 13.8.-21.10.1853 ;

13.12.1853 - 3.4.1854)

Le fonds complet couvre la période 1820-1897.

Passenger lists of vessels arriving at New Orleans :

Rolls 31, 33-37 (3.6.-31.12.1849 ; 1.11.1850 - 25.4.1853)

Période couverte : 1820-1902.

Index to passenger lists of vessels arriving at New Orleans, 1853-1899.

L'ensemble de ces moyens de recherche est extrêmement riche. Des listes semblables existent également pour les autres ports américains. Dans ces conditions, retrouver des émigrants rencontrés au commencement de leur voyage est une gageure.

II. Sources imprimées

1. Publications officielles :

a) France :

Rapports à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur sur l'émigration, Paris, Années 1857-58, Paris, 1859.

Id., Années 1859-60, Paris, 1861.

Id., Années 1861-62, Paris ; 1863 (cf. ADSM 6 M P 2029 *supra*).

Recueil Administratif du département de la Meurthe, 1817-1818, 1828-1833, 1837, 1839, 1843, 1847-1853 (ADMos 13 K 1 bis-2, 12-17, 22, 24, 27, 31-37)

Recueil Administratif du département de la Moselle, 1817, 1827-1830 (ADMos 12 K 2, 12-14)

Statistique de la France, 1ère Série, t. II ; territoire, population, Paris, 1837.

Statistique de la France, 2e Série, t. III ; mouvement de la population en 1851, 1852 et 1853, Strasbourg, 1861

Statistique de la France, 2e Série, t. XVIII ; mouvement de la population pendant les années 1861, 1862, 1863, 1864 et 1865, Strasbourg, 1870

b) Etats-Unis :

New York Public Library :

Rode (Charles R.), *The New York City Directory for 1852-1853*, New York, 1852

id., 1853-1854, N.Y., 1853

Wilson (Henry, compiled by), *The New York City Directory for 1852-1853*, 1852

Trow's New York City Directory for 1853-1854, New York, 1853

New York Genealogical and Biographical Society :

Dogget (John, Jr.), *The New York City Directory for 1842 and 1843*, New York, 1842

The New York City and Partnership Directory for 1843 and 1844, New York, 1843

The New York City Directory for 1844 and 1845, New York, 1844

Dogget's New York City Directory for 1845 and 1846, New York, 1845

id., 1846 et 1847, N.Y., 1846 ; 1847 et 1848, N.Y., 1847 ; 1848 et 1849, N.Y., 1848 ; 1849 et 1850, N.Y., 1849.

Dogget (John, Jr.) et Rode (Charles R.), *Rode's New York City Directory for 1851 and 1852*, New York, 1851

Longworth (Thomas), *Longworth's American Almanac, New York Register and City Directory*, New York, 1831 to 1838 ; 1840, 1841

Rode (Charles R.), *Rode's New York City Directory for 1850 and 1851*,
New York, 1850

Trow (John F.), *Trow's New York City Directory for the year ending May
1, 1856*, New York, 1855

id., jusqu'au 1er mai 1857, N.Y., 1856 ; jusqu'au 1er mai 1859, N.Y.,
1858.

2. Presse :

Le Courrier de la Moselle, 1830-1831, 1845 et 1847

Le Courrier des Etats-Unis, organe des populations Franco-Américaines
(New York), 1845-1851

L'espérance courrier de Nancy, 1849

L'indépendant de la Moselle, 1834-1835, 1840, 1850

Journal de la Moselle, 1826-1827

Journal de Rouen et de la Seine Inférieure, 1829

Journal du Havre, 30.4.1830 ; 29 et 30.5.1831 ; 13.7.1854

Moniteur de la Moselle, 1852-1857

3. Ouvrages contemporains :

Barbaroux (C.Q.), *Résumé de l'histoire des Etats-Unis d'Amérique*,
374 p., Paris, 1824

Bittinger (T.B.), *Guide des émigrants aux Etats-Unis*, Le Havre, 1834
(B.N. Pb 47)

Chastellux (L. de), et Edom (M.), *Géographie de la Moselle*, 180 p.,
Metz, 1863

- Colchen, *Mémoire statistique du département de la Moselle*, 224 p., Paris, An XI
- Duval (Jules), *L'émigration européenne, son importance, ses causes, ses effets*, Paris, 1861
- Lepage (Henri), *Le département de la Meurthe, statistique historique et administrative*, 2 vol., 366 et 725 p., Nancy, 1843
- Marquis (M.), *Mémoire statistique du département de la Meurthe*, 231 p., Paris, An XIII
- Monin (V.), *Atlas classique de la géographie ancienne, du Moyen Age et moderne*, Paris, s.d.
- Morlent (M.J.), *Le Havre ancien et moderne et ses environs. Description statistique de son port, état de son commerce*, Le Havre, 1825
- Guide touristique du Havre et de ses environs*, Le Havre, 1860
- Tocqueville (Alexis de), *De la démocratie en Amérique*, in *Oeuvres complètes*, 2 vol., 466 et 428 p., Paris, 1961
- III. Bibliographie :
1. Ouvrages généraux :
- Armengaud (André), "Population in Europe 1700-1914", in *The Fontana Economic History of Europe*, 624 p., Londres, 1973.
- Martin (Gilbert), *American History Atlas*, 112 p., Londres, 1968.
- Morison (Samuel Eliot), *The Oxford History of the American People*, 3 vol., 422, 540, 521 p., Londres, 1972.

Pouthas (Charles H.), *La population française pendant la première moitié du XIXe siècle*, 225 p., cahier n° 25 des Travaux et Documents de l'I.N.E.D., Paris, 1956.

Rémond (René), *Le XIXe siècle, 1815-1914* (2e volume de l'Introduction à l'histoire de notre temps), 252 p., Paris, 1974.

American History : A Survey, 3rd Edition, 917 p., New York, 1971.

Géographie Lorraine, 475 p., *ibid.*, Nancy, 1937.

Histoire de la Lorraine, 498 p., Toulouse, 1977.

Histoire de Lorraine, 740 p., Sté lorraine des études locales dans l'enseignement public, Nancy, 1939.

2. Autres ouvrages :

Coleman (Terry), *Passage to America. A History of emigrants from Great Britain and Ireland to America in the mid-nineteenth century*, 378 p., Londres, 1972

Contamine (Henry), *Metz et la Moselle de 1814 à 1870*, 2 vol., 496 et 426 p., Nancy, 1932

Dedenon (A.), *Histoire du Blâmontois dans les Temps Modernes*, 175 p., Nancy, 1930

Dolan (Jay P.), *The Immigrant Church : New York's Irish and German Catholics, 1815-1865*, 221 p., Baltimore, 1975

Duroselle (Jean Baptiste), *La France et les Etats-Unis des origines à nos jours*, 285 p., Paris, 1976

Jones (Maldwyn A.), *American Immigration*, 359 p., Chicago, 1960

- Julien (Charles-André), *Histoire de l'Algérie contemporaine*, t. 1er.
La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871), 633 p.,
Paris, 1964
- Hansen (Marcus Lee), *The Atlantic Migration, 1607-1860*, 386 p., New
York, 1940
- The Immigrant in American History*, 230 p., New
York, 1940
- Louis-Philippe, *Journal de mon voyage d'Amérique*, 155 p., Paris, 1976
- Martin (Jacques), *Le rendez-vous américain, correspondance et journal
inédits de---*, 1853-1868, 368 p., Paris, 1975
- Potter (David), *Les fils de l'abondance ou le caractère national améri-
cain*, 288 p., Chicago, 1954 ; version française, 1966
- Rémond (René), *Les Etats-Unis devant l'opinion française (1815-1852)*,
2 vol., 449 et 524 p., Paris, 1963
- Soboul (Albert), *Problèmes paysans de la Révolution 1789-1848*, 442 p.,
Paris, 1976
- Toussaint (Maurice), *La frontière linguistique en Lorraine*, 239 p.,
Paris, 1955
- Truquin (Norbert), *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la
révolution*, 277 p., Paris, 1977

3. Articles :

- Chevalier (Louis), "L'émigration française au XIXe siècle", *Etudes
d'histoire moderne et contemporaine*, 1947, p. 127-171.
- Gain (André), "La Lorraine allemande foyer d'émigration au début du
XIXe siècle", *Pays Lorrain*, 1926, p. 259-266.



- Gain (André), "Une traversée de l'Atlantique en 1781-82. Récit d'un Messin", *Cahiers Lorrains*, 1933, p. 118-121
- Houpert (Jean), "Lorrains en Amérique", *Cahiers Sarregueminois*, N° 5, juin 1967, p. 208-212
- Leuilliot (Paul), "L'émigration alsacienne sous l'Empire et au début de la Restauration", *Revue Historique*, t. CLXV, 1930, p. 254-279
- Mergen (Joseph), "Umfang und Gründe der Amerika-Auswanderung aus dem Saarland in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts", *Saarbrücker Hefte*, Nr 12, 1960, p. 68-78
- Neu (Dr Heinrich), "Elsässer und Lothringer als Ansiedler in Nordamerika", *Jahrbuch der Elsass-Lothringischen wissenschaftlichen Gesellschaft zu Strassburg*, t. 3, 1930, p. 98-128.
- Nominé (Henri), "L'émigration de Lorrains dans le Banat au XVIIIe siècle et ses causes", *Cahiers Sarregueminois*, N° 6, Avril 1968, p. 249-257
- Pax (Alexandre), "Un prêtre lorrain en Amérique, Alexandre Pax (1799-1874)", *Cahiers Sarregueminois*, N° 10, 4e trim. 1975, p. 552-559
- Richard (G.), "Trois Lorrains en Californie". *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1943, p. 397-417
- "Les anabaptistes ou mennonites en Lorraine", *Annales de l'Est*, N° 1, 1967, p. 131-177

4. Oeuvres littéraires :

- Cendrars (Blaise), *L'Or*, coll. Folio N° 331
- Crane (Stephen), *Maggie, une fille des rues*, Aubier-Montaigne
- Dickens (Charles), *American Notes*

Dreiser (Theodore), *Sister Carrie*, Harper & Row

Kafka (Franz), *Amerika*, Fischer Bücherei Nr 132. Folio N° 406

Melville (Herman), *Redburn*, Penguin Books

Sinclair (Upton), *The Jungle*, Penguin Books

Dans une oeuvre en grande partie autobiographique, Melville dépeint le voyage d'un groupe d'émigrants irlandais de Liverpool à New York.

Karl Rossmann, le héros d'*Amerika*, fait la traversée dans de meilleures conditions sur un vapeur allemand. De plus, la chance le favorise puisqu'il retrouve par hasard son oncle Jacob, homme d'affaires riche et puissant, à son arrivée à New York. Malgré cela, il fera l'expérience de la dure loi imposée aux émigrants : lutter seul dans un milieu hostile.

C'est dans la réalité de la vie des émigrants que nous plongeons les romans de Crane, Dreiser et Sinclair. Dans la grande cité (New York et Chicago), logements sordides, salaires de misère, prostitution font partie du lot quotidien des nouveaux venus avec comme toile de fond l'opulence des nantis et l'indifférence de tous.

Dickens a eu l'occasion de noter ces différences. Il nous donne en outre dans ses *Notes* rédigées à la suite de son voyage de 1842, de surprenantes descriptions de New York et un excellent aperçu des voyages dans l'arrière-pays, à une époque où le chemin de fer n'a pas encore supplanté le *steamboat*.

Enfin, l'histoire de Sutter racontée par Blaise Cendrars dans *L'Or* montre bien comment la découverte du métal précieux en 1848 déclenche la fièvre et de quelle façon le mal se propage, n'épargnant personne et ruinant la plupart.

Les passeports à l'étranger aux archives départementales et nationales-

		1820	1830	1840	1850	1860	1870
MEURTHE	D	AN	□	□	AN	ADMM	□ □ □ ADMM
	S		ADMo Arr. de Sarregbourg		AN	ADMM	
MEUSE	D	ADMe			AN	AN	ADMe
	S						
MOSELLE	D	AN	□ □ □ □ □ □ □ □	□ □	AN	□ □ □ ADMo	□ □ □ □ □ □
	S		△ △ △ △ △			ADMo △ △	
VOSGES	D						ADV
	S					ADV	

ADMo: arch. dép. Moselle
 ADMM: - - - Meurthe-et-Moselle
 ADMe: - - - Meuse
 ADV: - - - Vosges
 AN: - Nationales

D: demandes
S: statistique
 □: lettres officielles
 △: demandes individuelles

TABLE DES MATIERES

	<u>pages</u>
<u>PREMIERE PARTIE</u> :	12
"Ils abandonnent leurs foyers..."*	
CHAPITRE 1 : CAUSES	13
CHAPITRE 2 : CONDITIONS DE LA REALISATION DE L'EMIGRATION	53
Droit à l'émigration	
Fièvre et contagion	
Migrations antérieures ; habitudes	
CHAPITRE 3 : LES EMIGRANTS	85
Structure démographique et sociale	
Foyers d'émigration	
CHAPITRE 4 : ESSAI SUR LA CHRONOLOGIE DE L'EMIGRATION LORRAINE DE 1815 A 1870 ; CHIFFRES ET RYTHME	116
<u>DEUXIEME PARTIE</u> :	143
... pour aller chercher au loin une nouvelle patrie".**	
CHAPITRE 1 : AMERIQUE OU ALGERIE : émigration spontanée contre émigration organisée	144
CHAPITRE 2 : L'AMERIQUE VUE DE LA LORRAINE	160
CHAPITRE 3 : LE VOYAGE	181
Agents d'émigration	
La traversée	
Destinations	
CHAPITRE 4 : EN AMERIQUE	225
La première génération à New York	
CONCLUSION GENERALE	246

Citation : *première partie; lettre du préfet (Moselle) au sous-préfet de Sarreguemines (19.3.1833) ; **deuxième partie, lettre du même au commandant de la gendarmerie départementale (4.3.1828). ADMos 89 M 1 bis.

Table des cartes, figures, graphiques et tableaux	253
Table des illustrations	257
Index des noms de lieux cités	258
Sources et Bibliographie	264
TABLE DES MATIERES	282